

Sylvain Roger

Gardoyne / Noiodunum

De la légende à la réalité

Théories sur une cité disparue

Enquête historique sur la présence de la capitale antique (*Civitas*)
des *Diablintes* dans la région du Clos-Poulet (Ille-et-Vilaine)



Avant-propos

Cet ouvrage est l'aboutissement d'une enquête de plus de huit ans de recherche sur la probabilité de la présence d'une cité antique ensevelie dans un marais, celui de *Châteauneuf-d'Ille-et-Vilaine*.

Une légende, décrite dans une chanson de geste, « *La Chanson d'Aquin* », qui serait datée de la fin du XI^e siècle, situe une ville du nom de *Gardoyne* qui fut détruite et engloutie, conséquence d'une prière faite par *Charlemagne*, dans ce marais, aussi connu sous le nom de *marais de Saint-Coulban (ou Saint-Coulman)*, situé dans la commune de *Miniac-Morvan* (Ille-et-Vilaine).

De nombreux témoignages, pour la plupart du XIX^e siècle, parlent de ruines, de pierres taillées et sculptées, dont certaines pourvues d'inscriptions, qui auraient été retrouvées à cet endroit précis, mais aujourd'hui plus rien ne subsiste et ces témoignages ne peuvent être vérifiés. Des historiens, du XVI^e siècle jusqu'au XIX^e siècle, ont supposé la possibilité de la présence d'une ancienne capitale d'un peuple celtique, *une civitas*, dans cette région. Cette ville, du nom de *Noiodunum (ou Noióδουνον)*, était le chef-lieu des *Diablintes (ou Aulerques Diablintes)*. Selon des sources antiques, *César, Pline l'Ancien, Ptolémée et la Notitia Galliarum*, complétées par de nombreux autres documents, tout porte à croire que la situation géographique de cette *civitas* se trouve dans la région comprise entre *Saint-Malo et Dol-de-Bretagne : le Clos-Poulet*.

Mais la théorie officielle, malgré de nombreuses incohérences, place cette ville à *Jublains*, en Mayenne, et l'ensemble du territoire des *Diablintes*, peuple ayant pourtant pour emblème monétaire « *un hippocampe* » et aussi qualifié de *maritime* par *César*, dans ce même département.

La conclusion de mon enquête est que la légendaire *Gardoyne* et la *Civitas Diablintum, Noiodunum (ou Noióδουνον)*, sont une seule et même cité et que le territoire des *Diablintes* comprenait le nord de *l'Ille-et-Vilaine*¹ et celui de *la Mayenne* (départ.). Cette ville antique, *Noiodunum*, aurait subi un phénomène géologique rare nommé « *la liquéfaction des sols* » : des études scientifiques, concernant le marais de *Châteauneuf-d'Ille-et-Vilaine*, laissent supposer cette éventualité, tous les critères pour déclencher un tel phénomène étant réunis.

Des photos aériennes et de satellites, au cœur du marais de *Saint-Coulban*, montrent des canaux et des mares aux formes exceptionnelles pouvant être des emplacements de structures solides : des fondations d'anciennes constructions ?

Sylvain Roger.

¹ Excepté la partie de ce département se situant à l'ouest de *la Rance* [en territoire *coriosolite*] : les communes de *Dinard*, de *La Richardais*, de *Pleurduit*, de *Saint-Lunaire*, etc.

« Le temps brise et disperse la réalité,
ce qui reste devient mythe et légende »

« *Le disparu de Marburg* », Nuto Revelli. 2006.

« L'histoire a sa vérité, la légende a la sienne.
La vérité légendaire est d'une autre nature
que la vérité historique.
La vérité légendaire, c'est l'invention
ayant pour résultat la réalité. »

« *Quatre-vingt-treize* », Victor Hugo, 1874.

« C'était une cité merveilleuse, ça oui.
De plus en plus étrange et décrépite,
merveilleuse néanmoins. »

« *La Tour Sombre (The Dark Tower)*,

“*La clé des vents*” », Stephen King,
traduit de l'américain par Jean-Daniel Brèque, 2012.

Sommaire:

Introduction.....	9
Partie I : la légende de Gardoyne dans « La Chanson d'Aquin »	
I.1. La Chanson d'Aquin.....	12
I.1.1. Son histoire.....	12
I.1.2. Sa description.....	13
I.1.3. Son auteur.....	13
I.2. Résumé de la chanson de geste.....	15
I.3. L'engloutissement de Gardoyne.....	17
I.3.1. Charlemagne blessé par un Sarrasin.....	17
I.3.2. Charlemagne maudit Gardoyne.....	18
I.3.3. Ysoré fait cesser le cataclysme.....	19
I.4. Situation géographique de la cité maudite par Charlemagne.....	20
I.4.1. Premier indice.....	20
I.4.2. Deuxième indice.....	21
I.4.3. Troisième indice.....	21
I.4.4. Quatrième indice.....	22
I.4.5. Récapitulatif.....	23
Partie II : le marais de Saint-Coulman (ou Saint-Coulban)	
II.1. Vues satellites et aériennes.....	26
II.2. Sa description.....	27
II.3. La mystérieuse Mare Saint-Coulban.....	28
II.4. Découvertes et histoires autour du marais de Saint-Coulban.....	29
II.4.1. Les découvertes.....	29
II.4.2. Les inondations.....	30
II.4.3. Les tremblements de terre.....	31
II.4.4. Quelques faits historiques.....	32
II.5. Les légendes.....	35
II.6. Le marais de Saint-Coulban dans la littérature.....	37
II.7. La Mare Saint-Coulban sur les cartes anciennes.....	39
Partie III : théories sur la présence d'une cité antique dans la région du Clos-Poulet	
III.1. Gardoyne, ou la réminiscence de la cité antique de Noiodunum ?.....	42
III.2. Les différentes appellations de la cité.....	43
III.2.1. Noiodum, Noiodun, Noiodunum, Νοιόδουνον, Noédunum.....	43
III.2.2. Noyodan, Noyodun.....	46
III.2.3. Néodunum.....	47
III.2.4. Nudionnum, Nœodunum, Noviodunum.....	48
III.3. Les sources antiques.....	49
III.3.1. Jules César.....	49
III.3.2. Pline l'Ancien.....	50
III.3.3. Claude Ptolémée.....	50
III.3.4. La Notitia Galliarum.....	51
III.3.5. En résumé.....	51
III.3.6. Aulerques, Aulercies, etc.....	51
III.4. Théories sur la présence des Diablintes dans les régions de Dol et de Saint-Malo.....	52
III.4.1. Pierre Le Baud.....	52
III.4.2. Bertrand d'Argentré.....	52
III.4.3. Adrien de Valois.....	53
III.4.4. Guy-Alexis (Dom) Lobineau.....	55

III.4.5. Pierre-Hyacinthe (Dom) Morice.....	55
III.4.6. Christophe-Paul (président) de Robien.....	56
III.4.7. Auguste Longnon.....	57
III.4.8. René Kerviler.....	59
III.4.9. En résumé.....	59
III.4.10. Cartes de Bretagne de Dom Morice, du président de Robien, d'Auguste Longnon et de René Kerviler.....	60
III.5. Dialectensem, Dialectenses, Dialectensis.....	61
III.5.1. L'énigme du terme « Dialectensem (ou Dialectenses, Dialectensis) ».....	61
III.5.2. Dialectenses d'après René Merlet et Ferdinand Lot.....	64
III.5.2.1. Selon René Merlet.....	64
III.5.2.2. Selon Ferdinand Lot.....	65
III.5.3. L'Indiculus de episcoporum Britonum depositione.....	65
III.6. Diablintres.....	66
III.6.1. Proposition pour une étymologie du nom des Diablintres.....	66
III.6.2. Autres définitions.....	66
 Partie IV : théorie actuelle sur l'étendue territoriale des Diablintes et la situation géographique de Noiodunum	
IV.1. La théorie de l'abbé Lebeuf.....	68
IV.1.1. Ses arguments.....	68
IV.1.2. Tableau récapitulatif.....	69
IV.1.3. Comme des Diables.....	71
IV.2. Autres thèses de lieux pour la Civitas Diablintum avant celle de l'abbé Lebeuf.....	71
IV.3. L'oppidum de Jublains.....	72
IV.4. De versions plurielles à une version unique.....	74
IV.4.1. Tableau chronologique.....	74
IV.4.2. Adoption unanime à la théorie de l'abbé Lebeuf.....	75
IV.4.3. Évolution territoriale de la Bretagne (de l'Antiquité à la Révolution)	77
IV.4.4. Controverses entre historiens.....	78
IV.5. Théorie actuelle : basée sur la liste de la Troisième Lyonnaise.....	80
IV.5.1. Tableau des cités de la Troisième Lyonnaise.....	80
IV.5.2. Carte des limites territoriales des peuples celtiques, selon la thèse actuelle.....	81
 Partie V : les limites (supposées) du territoire des Diablintes avant le V^e siècle	
V.1. Les limites en « Bretagne ».....	84
V.2. Les limites dans « le Maine ».....	85
V.3. Ensemble (supposé) du territoire des Diablintes.....	86
V.3.1. Cartes du territoire des Diablintes d'après mes recherches.....	88
V.3.2. Carte de la division (par absorption dans le territoire franc) du territoire diablinte au V ^e siècle.....	88
 Partie VI : contre-théories	
VI.1. Le camp viking de Saint-Suliac.....	90
VI.2. La cité d'Aleth.....	91
VI.3. La civitas de Nudionnum sur la Table de Peutinger.....	94
VI.4. L'oppidum de Moulay en Mayenne.....	97
VI.5. Proposition pour une nouvelle étymologie du nom de « Jublains ».....	98
 Partie VII : arguments annexes (ou éléments troublants)	
VII.1. La pierre sculptée sur la chapelle du Frêche.....	102
VII.2. Sur l'existence probable d'édifices antiques au cœur du marais.....	103
VII.2.1. Sur l'existence probable d'un temple circulaire.....	104

VII.2.2. Sur l'existence probable d'un théâtre antique.....	105
VII.2.3. Sur l'existence probable d'un réseau hydraulique.....	106
VII.2.4. Sur l'existence probable d'une clavicula.....	106
VII.2.5. En résumé.....	107
VII.3. Le phénomène de la liquéfaction des sols.....	108
VII.3.1. Définition de « la liquéfaction des sols ».....	108
VII.3.2. Géologie du marais.....	109
VII.3.3. Tableau des séismes.....	111
VII.3.4. En résumé.....	114
VII.4. Une fabrique de briques pour colonnes à Saint-Suliac ?.....	116
VII.5. L'hippocampe sur les monnaies diablintes.....	117
VII.6. Théorie du port de Winiau.....	118
VII.7. Romillé en Ille-et-Vilaine.....	121
VII.8. Biducesij et Vorganiũ dans la Géographie de Ptolémée.....	122
VII.9. Les bornes antiques en Mayenne.....	123
VII.9.1. La borne de Genest-Saint-Isle.....	123
VII.9.2. Les bornes leugaires proches de Jublains.....	127
VII.9.2.1. La borne du Gué de Saint-Léonard.....	127
VII.9.2.2. La borne de Châtillon-sur-Colmont.....	127
VII.9.2.3. En résumé.....	128
VII.9.3. Les voies antiques en territoire Diablinte (d'après mes recherches).....	129
VII.10. La tablette dite de Fortunata.....	130
VII.11. Des témoignages de découvertes d'artefacts aux abords du marais.....	132
VII.12. Un Schliemann têtu !.....	134
VII. 13. Adala-Carifes / Dol et Carfantin ?.....	135
Partie VIII. Récapitulatif	139
Partie IX : légendes annexes	
IX.1. Les légendes de la Mare Saint-Coulban.....	144
IX.2. Autres légendes de cités englouties.....	147
IX.2.1. La cité d'Ys.....	147
IX.2.2. Nasado.....	148
IX.2.3. Herbauges.....	149
IX.2.4. L'Atlantide.....	149
Conclusion	151
Postface	154
Remerciements	155
Sources	
Bibliographie.....	157
Sites Internet.....	163
Vidéo.....	163
Différentes études sur « La Chanson d'Aquin » (par ordre de parution).....	164
Éclaircissements	
Sur la définition de « l'Armorique ».....	168
Sur « Diale tenses » selon Arthur Le Moyne de La Borderie.....	169
Cartes	
Carte (des Gaules) dite de Ptolémée, par Gérard Mercator.....	170
Copies de la carte « Cancaven (Cancalle) et ses environs au VI ^e siècle ».....	171
Carte de la baie du Mont Saint-Michel avant le raz-de-marée de mars 709.....	172

Introduction

La Bretagne est connue pour ses mégalithes (menhirs et dolmens), ainsi que pour ses contes et légendes : sa tradition littéraire illustrée notamment par le cycle *arthurien* ou “*Tristan et Iseult*”, les récits que l'on relatait autrefois au coin du feu les longs soirs d'hiver comme les histoires de *Korrigans*, de *l'Ankou* et autres revenants. Il existe aussi des légendes de villes englouties dont la plus célèbre est celle de la cité *d'Ys (Ker-Is)*.

Et si derrière ces improbables histoires se cachaient des faits réels, provenant de très anciennes traditions ?

Étant un amateur d'Histoire, un passage extrait d'un livre de *Bertrand Robidou*, « *Histoire et panorama d'un beau pays...* », aussi appelé “*Le Robidou*”, a attiré mon attention sur l'existence d'une cité engloutie sur les rives d'un petit fleuve du nom de *Bidon*, actuellement nommé le *Bied-Jean*, dans la région de Plerguer, en Ille-et-Vilaine.

M. Robidou parle ici d'une ville du nom de *Gardoyne* qu'une *chanson de geste* du XI^e ou du XII^e siècle, « *La Chanson d'Aquin (ou Aquin)...* », situerait dans cette région, le long du Bidon. Voici quelques vers extraits de ce document médiéval :

« *Ly aultre prince qui a Doret a nom
Sy tient Gardoyne sour l'eve de Budon,
Cité est riche, telle ne vit onc hom,
Il n'a plus belle de cy en adiron.
Là dedans a maint Sarrazin felon,
Et maint paen, maint Tur, maint Esclavon.* »

Vers 121 à 126

« *Sy tient Gardoyne sour l'eve de Budon* », voici la phrase (ou plutôt le vers) qui allait m'emmener dans cette étonnante aventure à travers les âges et dans une véritable quête, non pas du *Graal*, mais bel et bien d'une cité disparue, alors considérée comme étant légendaire, donc inexistante. Bertrand Robidou lui-même croyait à la réalité de cette ville ou, pensait-il, d'un château dont l'auteur du poème en aurait fait une cité. Il en proposa trois localisations :

« Quel est ce château de Gardoyne, sur la petite rivière de Bidon ?

Est-ce Beaufort (en Plerguer) ? Ne serait-ce pas une forteresse ayant précédé l'existence du village de Vildé-Bidon (en Roz-Landrieux) ? Serait-ce une antique demeure voisine de Licastel (en Plerguer), dont le nom, comme on le voit, suppose la proximité d'un château ? – Lez-Castel, près le château. »¹

Bertrand Robidou, « *Histoire et panorama d'un beau pays...* », 1853, première édition. Page 104.

Au début, je me suis lancé dans cette recherche de la cité de *Gardoyne*, ou du moins, du lieu ou d'un édifice ayant été littéralement converti en une ville légendaire, avec beaucoup de réserves, en me disant « *pourquoi pas ?* ». Je connaissais les ruines d'un vieux château-fort dans la forêt de Beaufort, qui est justement une des propositions faites par Bertrand Robidou, j'en avait déduit que c'était l'édifice ayant inspiré l'auteur pour incarner la cité de *Gardoyne*, d'autant plus qu'il surplombe un cours d'eau qui, précisément, se trouve être *le Bidon* !

Ce rapprochement de ces ruines avec la légendaire *Gardoyne* n'est qu'hypothétique, même si, selon les historiens actuels, cette forteresse daterait du XII^e siècle, voire du XI^e siècle, qu'elle serait donc contemporaine à *La Chanson d'Aquin*. L'un de ses occupants aurait été un seigneur du nom de Alain de Beaufort (XIII^e siècle), un lointain aïeul de François-René de Chateaubriand, le domaine de Beaufort est considéré comme étant le berceau familial de ce grand écrivain du *romantisme*. N'ayant pas plus d'éléments, j'ai donc décidé d'en rester là, loin de penser de revenir un jour sur la recherche de *Gardoyne*, mais à huit kilomètres au nord du château de Beaufort.

1 Cet extrait ne paraît que dans la première édition, celle de 1853.

En effet, environ deux ans plus tard, j'ai remarqué que l'on pouvait consulter librement des livres anciens, entre autres les six tomes « *Histoire de Bretagne* » d'Arthur Le Moyne de La Borderie, ainsi que des milliers d'autres documents en tout genre rentrés dans le domaine public et numérisés par la BnF (*Bibliothèque nationale de France*), un puits inépuisable d'archives s'étalant sur plusieurs siècles.

La BnF a aussi numérisé la fameuse chanson de geste, à savoir « *La Chanson d'Aquin ou la conquête de la Bretagne par le roi Charlemagne* », connue aussi sous le titre « *Le Roman d'Aquin ou la conquête de l'Armorique par le roi Charlemagne* », sous la forme d'un fac-similé du XV^e siècle d'un manuscrit de la fin du XI^e ou du début XII^e siècle, ce fac-similé comporte des annotations d'une première étude supposée être faite par un certain Claude Fauchet. Ce document médiéval a été retranscrit et étudié par Frédéric Joïon *Des Longrais* en 1880.

Cette *chanson de geste* est considérée comme étant un des plus anciens poèmes en langue d'oïl, la langue des trouvères.

À cette même période, en consultant un site Internet concernant l'histoire de Saint-Suliac (Ille-et-Vilaine), j'apprends que le (supposé) camp viking, dans l'anse de Vigneux, sur une rive de la Rance et à neuf kilomètres au sud de Saint-Malo, aurait été reconnu comme étant la fameuse *Gardoyne* (ou *Gardaine*), en 1991, par un archéologue du CeRAA (*Centre Régional Archéologique d'Alet*), ce qui, pour moi, ne correspondait pas à la situation géographique de cette cité, car ce site est trop éloigné du *Bidon*, d'environ cinq kilomètres à l'ouest de ce cours d'eau.

Un soir de janvier 2012, en parcourant les six tomes « *Histoire de Bretagne* » d'Arthur Le Moyne de La Borderie, je suis tombé sur une étude concernant *La Chanson d'Aquin*, par de La Borderie lui-même, où apparaît une autre proposition de localisation de la supposée cité de *Gardoyne* :

« cette cité, selon notre poème, s'appelait *Gardoine* et dressait au temps de Charlemagne ses hautes murailles sur le lieu même qu'occupe aujourd'hui un abîme marécageux connu sous le nom de *Mare Saint-Coulman*, près du bourg de Saint-Guinou. » *Histoire de Bretagne*, tome 3, p. 239.

Cette situation géographique me paraît plus conforme, par rapport à Saint-Suliac, car le *Bidon* passe effectivement par cette commune. Par le biais de l'application d'imagerie satellite *Google Earth*, en me situant à *Saint-Guinoux*, j'y ai vu non loin de là (à moins de deux kilomètres au sud-ouest de Saint-Guinoux) des formes très étranges, apparemment des canaux et des mares, de géométries exceptionnelles au cœur d'un marais, celui de Châteauneuf-d'Ille-et-Vilaine aussi connu sous le nom de *marais de Saint-Coulman*.

Sont-ce des biefs de drainage, des travaux de grande envergure ou de l'extraction de tourbe ???

À toutes ces questions, il me venait une réponse à l'esprit :

« il ne peut s'agir que de l'empreinte de la cité de *Gardoyne*. »

Aurait-elle réellement existé ?

Grâce à cette nouvelle thèse, celle d'Arthur Le Moyne de La Borderie, j'ai décidé d'abandonner définitivement la piste du *château-fort de Beaufort*, comme étant la probable *Gardoyne*, pour m'orienter vers celle de la *Mare Saint-Coulman*.

Ce n'est là que le début de longues et passionnantes recherches qui me mèneront loin dans le passé : à nos origines celtiques.

Derrière une légende se cache parfois une part de réalité,
celle de *Gardoyne* pourrait être l'une d'entre elles !

Partie I : la légende de Gardoyne dans « La Chanson d'Aquin »

I.1. La Chanson d'Aquin

I.1.1. Son histoire

I.1.2. Sa description

I.1.3. Son auteur

I.2. Résumé de la chanson de geste

I.3. L'engloutissement de Gardoyne

I.3.1. Charlemagne blessé par un Sarrasin

I.3.2. Charlemagne maudit Gardoyne

I.3.3. Ysoré fait cesser le cataclysme

I.4. Situation géographique de la cité maudite par Charlemagne

I.4.1. Premier indice

I.4.2. Deuxième indice

I.4.3. Troisième indice

I.4.4. Quatrième indice

I.4.5. Récapitulatif

« Sy tient Gardoyne sour l'eve de Budon. » G. Troussebœuf

I.1. La Chanson d'Aquin

« La Chanson d'Aquin » est ce qu'on appelle *une chanson de geste* rédigée en *langue d'oïl* par un personnage du Moyen Âge que l'on nommait « *trouvère* » (*troubadour* au sud d'une ligne ondulante de la Gironde jusqu'en Auvergne [*langue d'oc*]). *Les chansons de geste* étaient destinées à être contées dans les villes et villages, souvent accompagnées par des instruments de musique en tout genre.

I.1.1. Son histoire

L'histoire du manuscrit original de *La Chanson d'Aquin* nous est inconnue, celui qui est parvenu à nos jours n'est qu'une copie directe ou indirecte de l'original. Seules deux notes d'auteurs et d'époques différents accompagnaient ce manuscrit :

Première note : « Je n'ai trouvé aucune marque du tens que ce roman a esté composé, mais il y a plusieurs traitz pareils à ceus des romans de Regnault de Montauban, Doon et Garnier de Nantoel composés du temps de Philippe Auguste, roy de France. Je n'ai point veü de romans où la césure des vers fut plus licentieuses ; et si, il ne parle point tant d'Orient que les autres romans ; ce qui me feroit volontiers penser qu'il fut plus antien que les romans que j'ai nommés. » *Claude Fauchet*.

Deuxième note : « Ce manuscrit, qui est unique, et qui ne se trouve à la bibliothèque du roy ni ailleurs, a été trouvé sous les ruines du monastère des Récollets de l'île de Cézembre, près le fort de la Conchée, à trois lieues de Saint-Malo, que les Anglois brûlèrent et démolirent lorsqu'ils descendirent dans le temps du bombardement de Saint-Malo. Il y a près de trois mille vers sans commencement ni fin. » Cette note est attribuée à Étienne Baluze (1630-1718), qui était éditeur, historiographe, bibliothécaire ainsi que juriste. Elle proviendrait des *catalogues de Baluze*.

Ce manuscrit serait une copie directe ou indirecte de l'original, un fac-similé, il daterait du XV^e siècle et aurait été découvert en 1560, on ignore et le lieu et la circonstance de cette trouvaille. Dès sa découverte, ce document fut conservé dans la bibliothèque du monastère des Récollets sur l'île de Cézembre, île se situant en face de Saint-Malo.

Cette copie, apparemment dégradée, aurait été restaurée peu après sa découverte. Claude Fauchet [auteur de la première note, ci-dessus], historien et magistrat, lors d'un séjour à Saint-Malo, ayant eu connaissance de ce manuscrit, lequel, dit-on, jouissait d'une certaine notoriété, en aurait profité pour l'étudier : les gloses et les annotations, se trouvant en marge sur le manuscrit, seraient de sa main.

Il y aurait eu deux copies réalisées à cette période :

la première, avec un certificat d'authenticité délivré par les moines des Récollets, aurait été réalisée entre 1600 et 1625, on la retrouve dans la Bibliothèque de Sainte-Geneviève à Paris, sous le titre : « *Chronique de Bretagne en vers* », référence « L.F. 29, ancien 1194 ».

La seconde, probablement entre 1610 et 1620, a été faite à la demande de Nicolas Frotet de La Landelle¹, historien et ligueur malouin. De cette copie², il en fera plusieurs, mais de très mauvaise qualité.

Plus tard, en 1693, l'île de Cézembre a été bombardée par les Anglais (voir la note d'Étienne Baluze ci-dessus [deuxième note]), le monastère fut entièrement détruit, mais heureusement, les moines ont réussi à sauver le manuscrit. Frédéric Joüon Des Longrais pense que les moines, désormais installés à Saint-Servan, se trouvant en grande précarité, ont vendu le manuscrit à un agent de la Bibliothèque Colbertine et qu'il fut transféré plus tard dans la Bibliothèque Royale, devenue par la suite la Bibliothèque Nationale.

Une troisième copie (ou seconde ? [voir la note de bas de page n° 2]) a été réalisée au XVIII^e siècle pour la Bibliothèque de l'Arsenal à Paris, sous le titre « *Conquête de la Bretagne Armorique* », référence : B.L.F. 166, nouveau 3846, qualifiée de « très-mauvaise copie sans intérêt » par Frédéric Joüon Des Longrais.

1 Nicolas Frotet de La Landelle voulait prouver, grâce à cette chanson de geste, que la cité d'Aleth a véritablement été occupée et fortifiée par des Sarrasins, car, selon lui, les fortifications (en ruine) de la cité seraient semblables à celles qu'il avait vues en Espagne et qui ont été bâties par les « Maures Affricains (ainsi orthographié) ».

2 Frédéric Joüon Des Longrais n'exclut pas que la copie de Sainte-Geneviève et celle réalisée pour Frotet de La Landelle n'en font qu'une, qu'elle serait en fait un seul et même manuscrit.

I.1.2. Sa description

Le manuscrit est enregistré à la *Bibliothèque nationale de France* : ms unique, BnF, Fr. 2233. *La conquête de l'Armorique par Charlemagne*, chanson de geste,

commençant par :

« ...*Et si Dieu plaist, le vray creatour,
Nous y voirons païen et sarrazinour...* »

et finissant par :

« *Et luy a mys un escu parmy,
Nesmez en fiert sus l'escu à or fin...* »

« Incomplet au commencement et inachevé.

Papier du XV^e siècle.

Référence Fond Colbert : anc. 10307 3.3, Colbert 5232.

Volume petit in-4^o, relié en maroquin rouge, aux armes du roi, portant au dos :

Conquête de la Bretagne, et en faux titre : *le roman d'Aquin et de la conquête de l'Armorique par Charlemagne*.

Le manuscrit se compose de 56 feuillets. Chaque page contient environ 28 vers disposés sur une seule colonne, faisant en tout 3087 vers. »

Source : Frédéric Joüon *Des Longrais : Le roman d'Aquin ou la conquête de la Bretagne par le roy Charlemaigne*. Nantes, société des bibliophiles bretons et de l'histoire de Bretagne, 1880.

Le faux titre, à savoir « *la conquête de la Bretagne (ou de l'Armorique) par le roi Charlemagne* », ne correspond en rien ni au contenu du texte ni à la réalité historique.

Certains nomment ce manuscrit « *Le poème de Cézembre* » (exemple : Bertrand Robidou).

I.1.3. Son auteur

Cette *chanson de geste* daterait de la fin du XI^e ou début du XII^e siècle et serait, probablement, l'œuvre d'un trouvère dolois ¹ du nom de *Garin Trousseboeuf* ². En effet, le poème met en avant le pouvoir à la fois religieux et de chef de guerre d'un archevêque dolois et il se trouve que le nom d'un *trouvère*, dit aussi *jongleur*, apparaît dans un document du XII^e siècle, concernant Dol et sa région, appelé « *Enquête par tourbe de 1181* » :

« enquête instruite [par Rolland III, élu de Dol], en 1181, par ordre de Henri II, roi d'Angleterre, et de son fils Geoffroi Plantagenêt, gendre et héritier présomptif du duc de Bretagne, en vue de rechercher les membres épars du domaine temporel de l'archevêque de Dol. »

Barthélemy-Amédée Pocquet du Haut-Jussé. *Bibliothèque de l'École des chartes*. 1918, 79, pp. 185 et 186.

Voici le passage, extrait de ce document de 1181, où apparaît le nom d'un trouvère dolois :

« *Et omnes mare que sunt in marisco, et campus Trossebof quem dedit Rollandus archiepiscopus Garino Trossebof, joculari, quamdiu viveret,* »

« *Que toutes les mares qui sont dans les marais ; que le champ Trousseboeuf, donné à vie durant par l'archevêque Rolland à Guerin Trousseboeuf, le jongleur.* »

Source : Allenou, Jean : « *Histoire féodale des marais, territoire et église de Dol : Enquête par tourbe ordonnée par Henri II, roi d'Angleterre* ». 1917, pages 49 et 50.

« *Rollandus* » n'est autre que *Rolland II*, archevêque de Dol de 1093 à 1107.

La rédaction de *la chanson de geste*, si ce *jongleur* en est bien l'auteur, daterait donc de cette période et serait l'un des plus anciens poèmes en *langue d'oïl* qui soient parvenus à nos jours.

1 Dolois : (gentilé) de Dol ou actuellement Dol-de-Bretagne (en Ille-et-Vilaine).

2 Garin Trousseboeuf a sa rue à Rennes : « Rue Garin Trousseboeuf – Trouvère Breton – (XI^{ème} siècle) ». Son nom a inspiré une troupe de marionnettistes « la Compagnie Garin Trousseboeuf », ainsi qu'une saga littéraire pour enfants, en 12 tomes (collection « Folio Junior »), créée par l'auteure Évelyne Brisou-Pellen.

Pour moi, il ne fait aucun doute que *le jongleur*, autre appellation du *trouvère*, *Garin (ou Guerin) Troussebœuf* en est bien l'auteur :

un détail troublant me porte à le croire, c'est tout simplement le fait que *Rolland II* lui fasse une donation à vie de « toutes les mares des marais de Dol », le trouvère étant, probablement par de très anciennes transmissions orales ou écrites, persuadé de l'existence d'une ville engloutie dans l'une d'elles : *la Mare Saint-Coulman*.

La thèse de *Garin Troussebœuf* a déjà été proposée par Arthur Le Moyne de La Borderie :

« L'archevêque protecteur et bienfaiteur de *Trossebof (Troussebœuf)* ne peut être que *Roland II*, qui occupa le siège de Dol de 1093 à 1107. C'est donc là aussi l'époque de *Trossebof*, et qui d'ailleurs lui convient très bien, à lui et à son œuvre. Dans l'attribution de la *Chanson d'Aquin* à ce jongleur il y a sans doute une part de conjecture, mais appuyée sur des faits précis et concordants, qui en font une quasi-certitude. » *Histoire de Bretagne*, tome 3, page 242.

Mais de nombreux autres historiens réfutent cette thèse, sans qu'ils aient, pour autant, des arguments probants pour en démontrer le contraire.

Cette donation « *que toutes les mares qui sont dans les marais, [...] à vie durant* », aussi nommée « *le Champ Troussebœuf* », étant originale, peut-on imaginer ce scénario :

alors que l'archevêque de Dol, *Rolland II*, demande à notre trouvère ce qu'il désire pour récompense, concernant la rédaction de la chanson de geste (qui serait une sorte de propagande à la première croisade qui se déroulait à cette période ¹), ce dernier lui aurait-il réclamé la propriété d'une mare bien précise, celle de *Saint-Coulban* (ou quel que soit son nom au XI^e ou XII^e siècle) ? et que l'archevêque, satisfait du résultat (étant probablement le commanditaire de cette *chanson de geste*) ², aurait accepté sa requête en y ajoutant, en prime, toutes les autres mares des marais de Dol ?

Existait-il, à cette époque, d'autres mares (permanentes) que celle de *Saint-Coulban* ?



Carte extraite de l'étude sur *La Chanson d'Aquin* par Frédéric Joüon Des Longrais, en page LXXV.

- 1 Première croisade : de 1096 à 1099, les Bretons y ont participé sous le commandement du Duc Alain Fergent (Alain IV).
- 2 Dans « *La Chanson d'Aquin* », un archevêque de Dol du nom d'*Ysoré* occupe un rôle important tout le long du récit, celui d'un chef de guerre commandant une armée bretonne, de plus, *Charlemagne* éprouve pour *Ysoré*, qui est aussi un faiseur de miracles, un immense respect. L'archevêque *Rolland II (Rollandus)*, s'identifiant à *Ysoré*, s'est probablement senti flatté !

I.2. Résumé de la chanson de geste

Nous sommes sous le règne de Charlemagne (aux environs de la fin du VIII^e siècle), et la Bretagne est alors occupée par des païens, en l'occurrence des Sarrasins, leur roi, du nom d'Aquin, tient la cité de Quidallet (ou Quidalet). Le pays se trouvant en manque d'hommes armés, les Bretons, de ce fait, sont dans l'incapacité de les en chasser. L'archevêque de Dol, Ysoré, eut alors l'idée de faire appel à Charlemagne et lui envoya un messenger afin de le convaincre de venir à l'aide des Bretons. Le roi des Francs, croyant à une probable invasion de son royaume par ces mêmes Sarrasins, accepta la requête et se rendit à Dol accompagné d'une grande armée.

L'archevêque proposa à Charlemagne (qui vient d'arriver à Dol) d'envoyer quelques hommes auprès d'Aquin pour le contraindre à se convertir, sinon, ils livreront bataille contre les siens. Aquin refusa et bataille fut livrée. Après une première tentative, infructueuse, Charlemagne décida d'établir un camp à une lieue de Quidallet et il choisit Chastel Malo, ce qui lui permettait de tenir un siège contre les occupants de cette cité.

Les Bretons et les Francs réussirent à faire fuir les païens grâce à un ingénieux stratagème : ils assoiffèrent un cheval afin que celui-ci, tiraillé par la soif et guidé par son instinct de survie, détecte de l'eau, et c'est ainsi qu'ils trouvèrent la source qui alimente Quidallet¹.

Il leur suffisait alors de contaminer cette source pour libérer la ville de ces mécréants. Après avoir abandonné Quidallet, les Sarrasins s'enfuirent vers Brest par bateau pour, par la suite, rejoindre Carhaix à pied.

À l'issue de cette petite victoire, accompagné par quelques hommes, Nesmes, un des compagnons d'armes de Charlemagne, prit la décision de se rendre à *Gardoyne*, cité occupée par Doret qui n'est autre que le neveu d'Aquin, pour tenter, elle aussi, de la libérer de ses occupants étrangers. Cette ville est à deux lieues, en allant vers le sud, de Quidallet, dans le voisinage du château de *Dorlet* et entourée d'un fleuve dérivé (une rivière), celui du *Bidon*. C'est la plus riche et la plus belle des cités des environs.

Arrivé devant la *mirable cité* nommée *Gardoyne*, et après avoir échoué dans un premier assaut, il se rendit compte que cette mission sera très difficile, voire impossible, la ville étant protégée par un haut mur d'enceinte et de larges et profondes douves bordées de pieux sur lesquels sont empalées des têtes de chrétiens, il y a aussi la présence d'un grand bois (forêt) dense pourvu de lions, de léopards et autres animaux féroces. Heureusement, Ysoré et Charlemagne arrivèrent avec les renforts et une nouvelle bataille s'engagea. Les Sarrasins se mirent à contenir la charge des assaillants avec hargne, et c'est ainsi que l'un d'eux donna un coup de lance entre les côtes du roi des Francs qui, de ce fait, tomba de son cheval pour s'évanouir à terre au milieu du champ de bataille. Ysoré, avec quelques hommes, arrivèrent à l'extirper des griffes des païens et le mirent à l'abri d'où il recouvrit ses esprits.

Charlemagne, en colère et blessé, aussi bien physiquement que moralement, demanda à *Dieu*, par le biais d'une longue prière, de faire disparaître *Gardoyne* et tous ceux qui s'y trouvent. C'est alors qu'un orage intense s'abattit sur la cité, à minuit, quand le coq eut chanté, la ville s'effondra emmenant avec elle ses occupants, ainsi qu'un certain nombre de chrétiens qui combattaient aux abords de *Gardoyne*. La mer, qui est toute proche, entra dans les terres inondant la région, jusqu'au *Terren*², sur six lieues de large et deux de long.

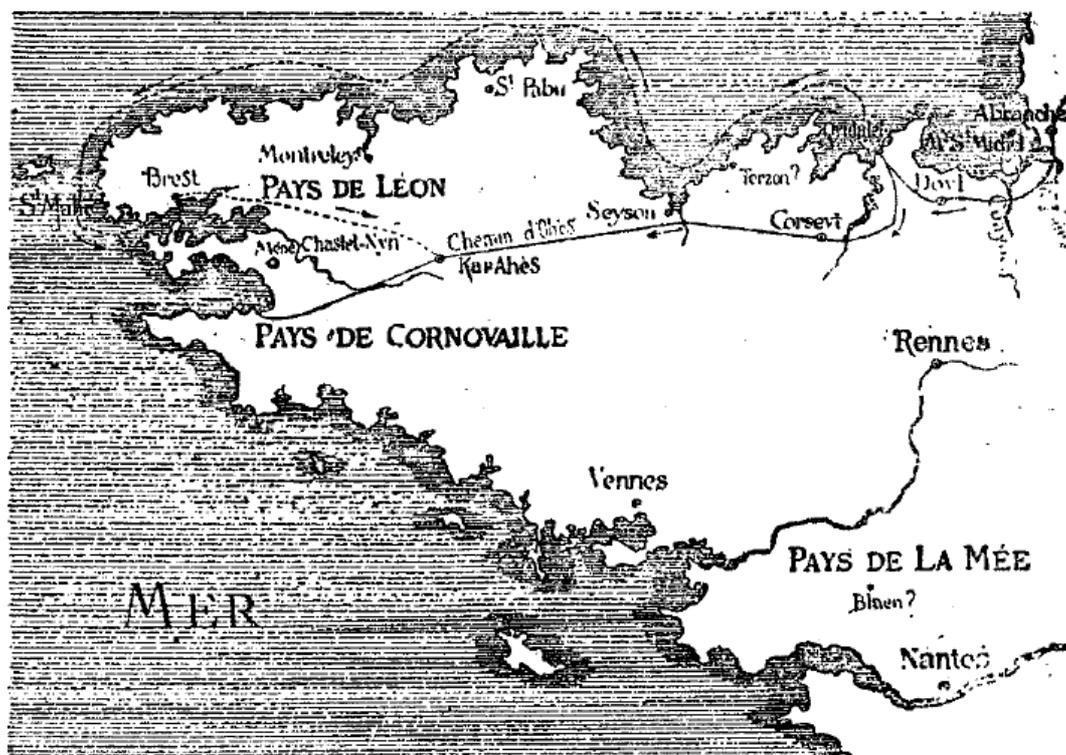
Au quatrième jour, l'orage ne cessant pas, Ysoré improvisa un oratoire pour, à son tour, prier *Dieu*, mais cette fois-ci pour lui demander de mettre un terme à ce terrible cataclysme. Sa prière étant exaucée, la mer retourna à sa place, le ciel redevint bleu, le soleil rayonna de nouveau et les prairies retrouvèrent leur verdure.

De la *mirable cité* plus rien ne subsiste, *Gardoyne* a disparu.

1 Voir au chapitre II.2. *Les différentes appellations de la cité*. Page 44

2 Partie haute du Clos-Poulet.

La suite de la chanson de geste est une infatigable poursuite sur les pas des Sarrasins menée par les Bretons et les Francs, Charlemagne tracté sur un chariot de fortune suite à sa blessure. Ils passeront par *Corseul*¹, *Carhaix*, *le Menez-Hom* ou *le Menez-Bré*, pour finir près d'une chapelle où officiait un ermite chrétien, qui n'était autre que *Saint Corentin*. Grâce à ce prélat, un combat entre Aquin et Nesmes eut lieu et même si l'on ignore la véritable fin, le manuscrit étant inachevé, on ne peut que supposer la défaite d'Aquin. Cette histoire épique dura sept ans.



Carte des itinéraires empruntés par les protagonistes de *La Chanson d'Aquin*, extraite de l'étude sur *La Chanson d'Aquin* par Frédéric Joüon Des Longrais, en page LXXIII.

D'après des études par différents érudits, les Sarrasins en question seraient, sous une forme substitutive, *les Vikings*, lesquels, en effet, envahirent à maintes reprises notre péninsule : un peu avant le règne de Nominoë, 848 ap. J.-C, jusqu'à la victoire d'Alain Barbetorte (Alain II) contre ces Normands à Trans-la-Forêt (près de Dol) en août 939 ap. J.-C². D'ailleurs, dans *La Chanson d'Aquin*, les Sarrasins apparaissent parfois sous les appellations de : *Norois, Noreys, Noreins, Norreins* ou (venant) *du Nort pays*.

Il est à noter qu'une petite terre boisée sur une rive du fleuve de l'Otra en Norvège, pays viking, et qui se situe à 200 km au sud-ouest d'Oslo (la capitale), se nomme *Gardøyne*.

1 Corseul : on lit aux vers 2820 et 2821 : « Droit à Corseul s'estoit l'ost aroté ; Cité fut riche, ville d'antiquité, »

Il est étonnant de voir Corseul comme étant une ville antique dans un texte du XI^e siècle. Les ruines de l'ancienne cité ne furent découvertes qu'au début du XVIII^e siècle. Peut-on y voir là encore la mémoire d'une vieille tradition orale ?

2 Cette victoire en 939 ap. J.-C d'Alain Barbetorte à Trans-la-Forêt est considérée comme marquant la fin des raids vikings en Bretagne, voire dans toute la France, or, Dol a encore connu une dernière invasion normande bien après cette date, ces derniers envahisseurs en ont été chassés, paradoxalement, par d'autres Vikings en 1014.

I.3. L'engloutissement de Gardoyne

Voici les quelques vers décrivant la disparition de *Gardoyne* :
la blessure de Charlemagne, sa prière et celle d'Ysoré.

I.3.1. Charlemagne blessé par un Sarrasin

*« D'entre les aultres s'est ung [Noirés] tourné,
Par la poterne vint au roy en celé,
Ou poign dextre tint ung [dart] anpanné,
Fiert l'emperiere [en] son escu bouclé,
L'escu luy perce, le haubert a frouesé ;
Entre les costes luy est le dart coulé,
De son cheval si chaist jus tout pasmé. »*
Vers 2594 à 2600

Interprétation :

« D'entre les autres (Sarrasins) c'est un noir (ou Normand ?) qui s'est retourné,
Par une porte dérobée vient au roi en cachette (discrètement),
à la main droite il tient un dard (une lance ?) orné de plumes,
frappe l'empereur en son bouclier,
il perce le bouclier, le haubert (cotte de maille) s'est froissé,
la lance pénètre entre ses côtes (de Charlemagne),
il tombe de son cheval et s'évanouit. »

I.3.2. Charlemagne maudit Gardoyne

(après qu'il ait recouvré ses esprits) :

« *Est le roy Charles à genouelz alé ;
Envers le ciel tendit ses mains vers Dé,
Et a maudite Gardoyne la cité ;
Et tout le peuple qui y est ostelé:
[...]
L[y] roys a moult Damme Dieu reclamé,
Par moult grant ire a maudit la cité.
Tantost fist [il] ung si [très] grant oré,
De vent, de pluye et de [grant] tempesté ;
L[y] air espart, moult forment a touné,
A mesnuyt, quant le coq ot chanté,
De maintenant tribucha la cité,
Les fortelessez, le mur et le fousé ;
La mer salée essaut par le regné,
Et est issue de son mestre chané
Jugu'au Terren, bien seix leuez de lé,
Et deux de long, ce dit [l'en] de verté.
Par la requeste et par la vertu Dé
Que Charles fist au roy de majesté. »
Vers 2628 à 2680*

Interprétation :

« le roi Charles (Charlemagne) s'en est allé s'agenouiller ;
sous le ciel il tendit ses mains vers Dieu,
et a maudit la cité de Gardoyne ;
et tout le peuple qui y est logé ;
[...]
Le roi a tellement réclamé le Seigneur Dieu,
par une grande colère il a maudit la cité.
Soudain arriva un si grand orage,
du vent, de la pluie et une grande tempête ;
l'air rempli d'éclairs, a fortement tonné,
à minuit, quand le coq eut chanté,
à cet instant la cité s'effondra,
les fortifications, le mur et le fossé ;
la mer salée s'écoule dans la contrée,
et est sortie de son grand chenal
jusqu'au Terren, bien de six lieues de large,
et deux de long, ce qui est dit en vérité.
Par la requête et par la vertu de Dieu
que Charlemagne fit au roi de majesté (Dieu). »

I.3.3. Ysoré fait cesser le cataclysme

« *Nostre Archevesque s'est d'illec remuez ;
Isnellement es champs s'en est alé,
Soubz une planche, en pendant d'un foucé,
Envers le ciel a devotement regardé,
Doulcement a Damme Dieu reclamé :
« Glorieux, ce redist, pour l'amour de Dé,
« Sere, delivre ceste crestienté !
« Et moy mesmez se il vous vient à gré,
« Que [ge] ne saye noyé ne tourmenté ! »
Moult grant miracle y a fait Damme Dé :
La pluye lesse, le vent et le oré ;
Herbe fut fraiche et verdissent le[s] pré ;
La mer s'en va erriere en son chané ;
Le soulail raye et gecte grant clarté.
Nostre emperiere a Jhesu reclamé ¹
De ce qu'il [l']a illec de mort gardé,
Et du miracle que il luy a monstré. »
Vers 2696 à 2712*

Interprétation :

« De là, notre archevêque (Ysoré) s'est éloigné ;
immédiatement, sur le champ s'en est allé,
sur une planche, sur un fossé,
avec dévotion, a regardé vers le ciel,
douxement il réclama au Seigneur Dieu :
« Glorieux, dit-il, pour l'amour de Dieu,
« Seigneur, délivre ces chrétiens !
« et moi même si il vous en vient la volonté,
« que [je] ne sois noyé ni effrayé ! »
un très grand miracle que le seigneur Dieu a fait :
la pluie cesse, (ainsi que) le vent et l'orage ;
l'herbe fut fraîche et verdit les prés ;
la mer s'en retourne en son chenal ;
le soleil rayonne et lance une grande clarté.
Notre Empereur a remercié Jésus
de ce qu'il [l']a ici épargné de la mort,
et du miracle qu'il lui a montré. »

Et c'est ainsi que naquit la légende de *la mirable cité de Gardoyne*.

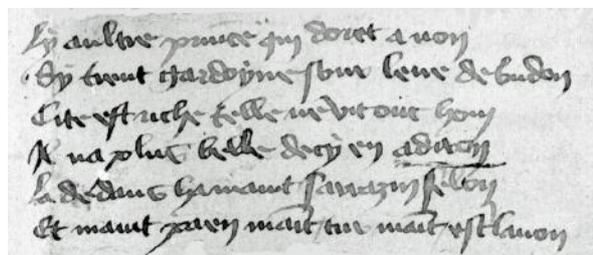
1 Frédéric Joüon Des Longrais, dans les "notes et corrections" de son étude, en page 171, propose de lire, à la fin du vers 2710, « mercié » à la place de « reclamé ».

I.4. Situation géographique de la cité maudite par Charlemagne

Nous savons, sans équivoque, que l'épisode de la disparition de *Gardoyne* (*Gardoine*, *Gardayne* ou *Gardaine*) se situe entre Doull (Dol) et Quidallet (Aleth / St-Servan), à savoir dans la région appelée *le Clos-Poulet*. De nombreux indices nous permettent de situer plus précisément l'emplacement de *la mirable cité* [manuscrit : f° = feuillet n° .. ; r = recto ; v = verso] :

I.4.1. Premier indice

« *Ly aultre prince qui [a] Doret a nom
Sy tient Gardoyne sour l'eve¹ de Budon,
Cité est riche, telle ne vit onc hom,
Il n'a plus belle de cy en Adiron.
Là dedans a maint Sarrazin felon,
Et maint paen, maint Tur, maint Esclavon. »*
Vers 121 à 126



Manuscrit : f° 3r

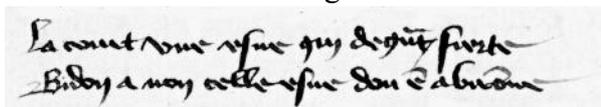
Interprétation :

« L'autre prince qui a pour nom Doret,
qui tient Gardoyne sur le fleuve de Budon,
la cité est riche, telle que ne vit aucun homme,
il n'y a plus belle d'ici (jusqu') aux environs.
Dedans s'y trouvent plein de Sarrasins félons, (cruels)
et plein de païens, de Turcs et d'Esclaves. »

Au vers 122, nous voyons le nom d'un fleuve : « *Budon*. »

Il s'agit du *Bidon* qui prend sa source dans les environs de Combourg et qui se jette dans la Manche à Saint-Benoît-des-Ondes. Ce fleuve se nomme actuellement *le Bied-Jean* (*Biez-Jean*, *Bief-Jean*), suite à des travaux de creusement et de déplacement du lit de ce cours d'eau, commandés par le duc *Jean 1^{er} de Bretagne* (dit "le roux") au XIII^e siècle, ces travaux furent achevés au XV^e siècle sous la souveraineté du duc *Jean V* (dit "le sage"). L'objectif était d'assécher les marais de Dol afin de récupérer des hectares de terres cultivables. Autrefois, le Bidon était la frontière naturelle entre les évêchés de Dol et de Saint-Malo et de nos jours celle séparant le canton de Châteauneuf-d'Ille-et-Vilaine à celui de Dol-de-Bretagne².

« *Là court une esve qui [est] de grant fierté,
Bidon a non celle esve don est avironné. »*
Vers 2419 et 2420



Manuscrit : f° 43v

Interprétation :

« *Là court un fleuve de grande violence, (impétueux)
Bidon est le nom de ce fleuve qui l'entoure. (Gardoyne) »*

Ces deux vers laissent à penser que le Bidon devait être plus important, certainement avant les travaux d'assèchement des marais de Dol (XV^e siècle au plus tard), par rapport à aujourd'hui. En effet, *le Bied-Jean*, donc l'ancien *Bidon*, a une largeur moyenne de 8 mètres (environ) et un débit qu'on ne peut qualifier « *de grant fierté* ».

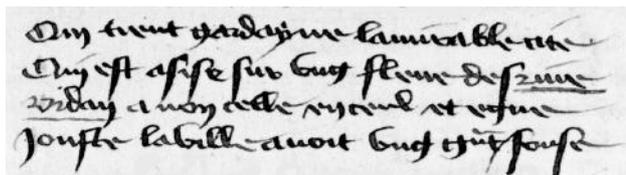
Toutefois, d'après la chanson de geste, ce fleuve avoisinait, d'assez proche, la cité de Gardoyne.

1 Eve (ou esve) : nom féminin signifiant un cours d'eau (fleuve, rivière, ruisseau, etc.).

2 Selon la thèse officielle, *le Bidon* (*Bied-Jean*) était aussi, dans l'Antiquité, la frontière séparant les *Coriosolites* (à l'ouest du Bidon) des *Redones* (à l'est du Bidon), mais d'après mes recherches les deux rives de ce fleuve étaient, de sa source à son embouchure, du territoire des *Diablintes*. Voir le chapitre « VI.2. La cité d'Aleth », en page 91. En page 45, je propose une probable étymologie du nom du « Bidon ».

I.4.2. Deuxième indice

« Qui tient Gardayne la mirable cité,
Qui est assise sur un fleuve desrivé.
Bidan a nom cell [esve] en ceul regné ;
Jouste la ville avoit un grand fousé, »
Vers 771 à 774



Manuscrit : f° 14r

Interprétation :

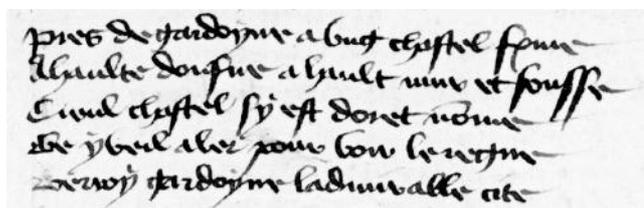
« (Doret) qui tient Gardayne la merveilleuse cité,
qui est assise sur un fleuve dérivé.
Bidan (Bidon) a pour nom celui [fleuve] en cette contrée ;
(le Bidon) jouste la ville prolongeant un grand fossé, »

Le fleuve qui est dérivé et nommé *Bidan* n'est autre que *le Bidon*. *Gardayne* (autre appellation de *Gardoyne*) est donc assise sur un autre cours d'eau, un affluent du *Bidon*, car si l'on suit le fleuve *d'aval en amont*, un fleuve dérivé ne peut être qu'une rivière¹. En effet, il y a bien une rivière ayant cette particularité, laquelle, de vue aérienne, donne l'impression de *jouxter* l'endroit où se situait l'ancienne *Mare Saint-Coulban*, elle a pour nom *le Meleuc*, sa source est dans les environs de Lanhélin (à 12 km au sud-ouest de Dol) et se jette dans *le Bidon* sur sa rive gauche au niveau de Saint-Guinoux.

L'auteur de *la chanson de geste* fait du *Meleuc* une continuité du *Bidon*, de ce fait, il donne à cette rivière le même nom que le fleuve dont elle est l'affluent.

I.4.3. Troisième indice

« Près de Gardoyne a un chastel fermé
A haulte dousve, à hault mur et fousé ;
Iceul chastel sy est Dor[le]t et nommé.
G'i veil aler pour v[e]oir le regné,
Verroy Gardoyne l'admirable cité, »
Vers 2384 à 2388



Manuscrit : f° 43r

Interprétation :

« Près de Gardoyne il y a un château fermé
aux douves profondes, à hauts murs et fossés ;
ce château est nommé Dorlet (Doslet).
Je (Nesmes) veux y aller pour voir la contrée,
(de Dorlet je) verrai Gardoyne l'admirable cité, »

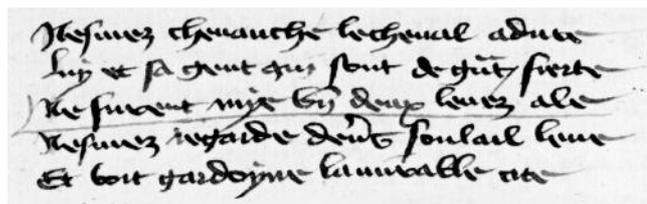
Il y a sous Châteauneuf-d'Ille-et-Vilaine un village nommé *Doslet* (commune de *La Ville-ès-Nonais*). Le « chastel fermé » de *Dorlet* du vers 2386 est sans nul doute ce hameau. *Dorlet* pourrait signifier *porte d'Aleth*. Il est à noter qu'une rue de *Doslet* se nomme :

« Impasse du donjon ».

1 Dans l'étude sur *La Chanson d'Aquin*, de Joüon Des Longrais, dans ses *notes et corrections* (en page 140), à propos du vers 772, « Qui est assise sur un fleuve desrivé. » on peut lire ceci : fleuve desrivé, N. F. (note de Fauchet) : « c'est-à-dire qui n'a point de rive, comme torrent ». Mais Frédéric Joüon Des Longrais propose une autre interprétation : nous comprenons : « détourné de son cours pour entourer la ville. »

I.4.4. Quatrième indice

« Nesmez chevauche le cheval aduré,
Luy et sa gent qui sont de grant fierté ;
Ne furent mye bien deux lieues alé,
Nesmez regarde devers soulail levé,
Et voit Gardoyne la mirable cité. »
Vers 2404 à 2408



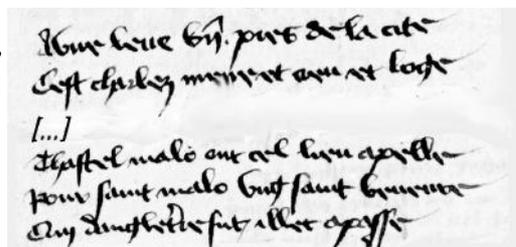
Manuscrit : f° 43v

Interprétation :

« Nesmez (Nesmes) chevauche son cheval vaillant,
lui et ses compagnons qui sont d'une grande audace ;
lorsqu'ils furent au moins à deux lieues, (de Quidallet)
Nesmez regarde vers le lever de soleil,
et voit Gardoyne la merveilleuse cité. »

Grâce à un passage de la chanson de geste, l'ordre de Charlemagne à ses barons de mettre en place un siège devant Quidallet (Aleth), nous connaissons l'équivalence de la distance que représente *une lieue* (dans le texte) :

« A une lieue bien près de la cité (Quidallet /Aleth),
S'est Charlezméne et tréu et logé.
[...]
Chastel Malo ont cel lieu apellé,
Pour saint Malo, ung saint beneüré
Qui d'Angleterre fut illec apassé. »
Vers 1132 à 1148



Manuscrit : f° 20v & f° 21r

Interprétation :

« À une lieue tout près de la cité (Quidallet /Aleth),
Charlemagne dans sa tente s'y est logé.
[...]
Ce lieu est appelé Chastel Malo (Château-Malo)
pour Saint Malo, un saint bienheureux
qui fut passé d'Angleterre (qui venait d'Angleterre). »

De Quidallet à Chastel Malo il y a, selon le texte, *1 lieue*, entre Aleth / Saint-Servan [Quidallet] et Château-Malo [Chastel Malo] nous avons, en réalité, à peu près *5,5 km* ; puisque de Quidallet à Gardoyne il y a *2 lieues*, Gardoyne devrait se situer à environ *11 km* d'Aleth / Saint-Servan ! Les historiens ayant étudié le texte sont unanimes pour en conclure que les itinéraires utilisés dans cette épopée correspondent aux anciennes voies romaines, et celle qui nous intéresse, concernant Nesmes et ses compagnons, est la voie (romaine) d'Aleth à Condate (Rennes) ¹ :

partant de Quidallet (Aleth / Saint-Servan), ils partirent en direction du sud (vers Rennes), puis après avoir parcouru 2 lieues (11 kilomètres), Nesmes regarda vers le lever de soleil (vers l'est) et aperçut Gardoyne.

1 Cette voie croise celle de « Corseul – Avranches » à environ six kilomètres au sud du marais de Saint-Coulban. À la suite de l'épisode de Gardoyne, les Bretons et les Francs se rendent à Corseul après avoir traversé la Rance : « Lors se prennent ensamble à cheminer ; ↓ De cy à Rence [la Rance] ne voudrent arester. » [...] « Rance trespasent les barons à ung gué. ↓ C'est une esve qui est en ceul regné. » [...] « Droit à Corseut [Corseul] s'estoit l'ost aroté ; ↓ Cité fut riche, ville d'antiquité. ». Vers 2798 à 2821.

I.4.5. Récapitulatif

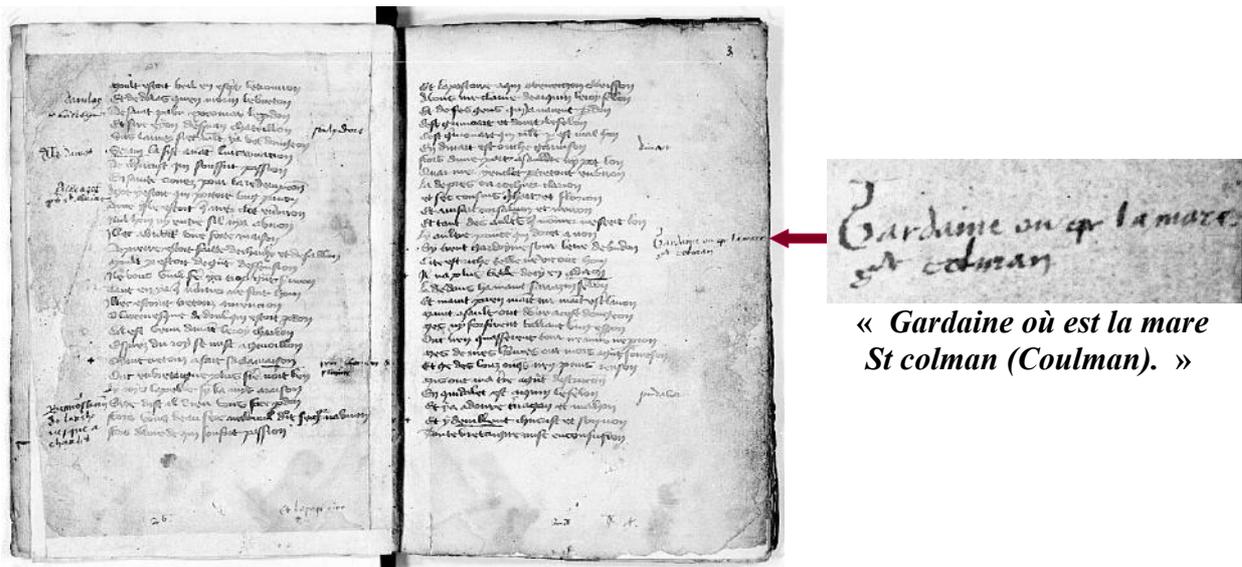
L'ensemble de ces éléments (les quatre indices ¹) situe la cité de Gardoyne dans le *marais de Châteauneuf-d'Ille-et-Vilaine*, plus précisément à l'endroit même où se trouvait autrefois une immense étendue d'eau du nom de *Mare Saint-Coulban (ou Coulman)*, dans la commune de *Miniac-Morvan*. Cette déduction pourrait se trouver confirmée par Frédéric Joüon Des Longrais qui, dans son étude sur « la Chanson d'Aquin », fait aussi mention d'une annotation sur le manuscrit, en marge devant le vers 122 « *Sy tient Gardoyne sour l'eve de Budon* » :

- Introduction, pp. LXXX et LXXXI :

« D'Aleth à Gardaine, deux lieues, c'est-à-dire deux fois la distance qu'il y a d'Aleth à Château-Malo, qui n'est pour lui (l'auteur de *la chanson de geste*) qu'à une lieue de la Cité. A peu près à cette distance, nous trouvons, sous Châteauneuf-de-la-Noüe, *la mare Saint-Coulman*, désignée par la tradition comme le lieu de l'engloutissement d'une ville. Le trouvère de Dol appelle cette ville *Gardoyne* ou *Gardaine*, nom qu'il n'a peut-être pas inventé, mais dont la provenance nous est inconnue. »

- Notes et corrections, page 126 :

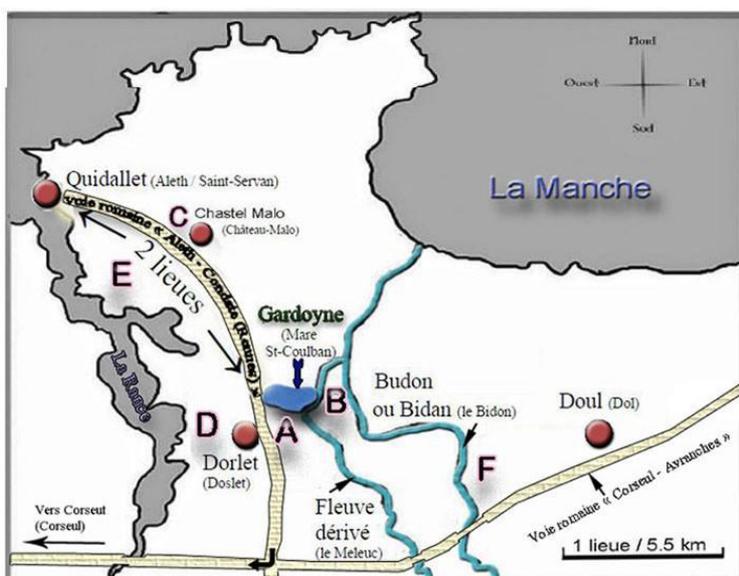
« V. 122. – Vieille note : " Gardaine où est la mare Saint-Colmans." Cette précieuse annotation, qui fixe le théâtre de la légende de Gardoyne, est du XVI^e siècle ; elle est due à un habitant du pays, qui a enrichi les marges du poème de bonnes notes topographiques. C'est à tort que l'histoire littéraire attribue ces notes à Fauchet. Les gloses philologiques appartenant à ce critique sont d'une écriture toute différente et facilement reconnaissable. »



Extrait du fac-similé numérisé par la BnF, on peut voir sur la page de droite (f° 3r), la « vieille note » devant le vers 122.

1 Si la cité de *Gardoyne* n'était qu'une invention de toutes pièces du trouvère, pourquoi il se serait donné la peine de disséminer autant d'indices géographiques dans une large partie de son récit (du vers 122 au vers 2420) ? Peut-on y voir là une intention volontaire de sa part, profitant de cette commande d'une *chanson de geste*, pour indiquer ce lieu (*la Mare Saint-Coulban*) comme renfermant une sorte de secret, ou d'un savoir qui lui aurait été transmis, et que seules des personnes instruites pouvaient interpréter et transmettre à d'autres (trouvères ou autres) ? En admettant que *Garin Troussebaëuf* soit l'auteur de la *chanson de geste*, cette donation « à vie durant », par l'archevêque de Dol, de « toutes les mares des marais de Dol (*la Mare Saint-Coulban* comprise, et qui était probablement la seule [permanente] existante dans ces marais) », me paraît aller dans ce sens : ayant été récompensé en devenant propriétaire, par sa propre volonté, de *la Mare Saint-Coulban*, il devient ainsi, symboliquement, le gardien ou le protecteur de ce savoir de l'existence en ce lieu d'une cité engloutie qu'il nomme *Gardoyne* !

Récapitulatif :
(carte du Clos-Poulet + les marais de Dol)



A	<p>« <i>L'autre prince qui a pour nom Doret, qui tient Gardoyne sur le fleuve de Budon, la cité est riche, telle que ne vit aucun homme, il n'y a plus belle d'ici (jusqu') aux environs. Dedans s'y trouvent plein de Sarrasins felons, (cruels) et plein de païens, de Turcs et d'Esclaves. »</i></p>	Vers 121 à 126
B	<p>« <i>(Doret) qui tient Gardayne la merveilleuse cité, qui est assise sur un fleuve dérivé. Bidan (Bidon) a pour nom celui [fleuve] en cette contrée ; (le Bidon) jouxte la ville prolongeant un grand fossé, »</i></p>	Vers 771 à 774
C	<p>« <i>À une lieue tout près de la cité (Quidallet/Aleth). Charlemagne dans sa tente s'y est logé. [...]</i> <i>Ce lieu est appelé Chastel Malo (Château-Malo), pour Saint Malo, un saint bienheureux qui fut passé d'Angleterre (qui venait d'Angleterre.) »</i></p>	Vers 1132 à 1148
D	<p>« <i>Près de Gardoyne il y a un château fermé aux douves profondes, à hauts murs et fossés ; ce château est nommé Dorlet (Doslet) je (Nesmes) veux y aller pour voir la contrée, (de Dorlet je) verrai Gardoyne l'admirable cité, »</i></p>	Vers 2384 à 2388
E	<p>« <i>Nesmez (Nesmes) chevauche son cheval vaillant, lui et ses compagnons qui sont d'une grande audace ; lorsqu'ils furent au moins à deux lieues, (de Quidallet) Nesmez regarde vers le lever de soleil, et voit Gardoyne la merveilleuse cité. »</i></p>	Vers 2404 à 2408
F	<p>« <i>Là court un fleuve de grande violence, (impétueux) Bidon est le nom de ce fleuve qui l'entoure. » (Gardoyne)</i></p>	Vers 2419 et 2420

Partie II : le marais de Saint-Coulman (ou Saint-Coulban)

II.1. Vues satellites et aériennes

II.2. Sa description

II.3. La mystérieuse Mare Saint-Coulban

II.4. Découvertes et histoires autour du marais de Saint-Coulban

II.4.1. Les découvertes

II.4.2. Les inondations

II.4.3. Les tremblements de terre

II.4.4. Quelques faits historiques

II.5. Les légendes

II.6. Le marais de Saint-Coulban dans la littérature

II.7. La Mare Saint-Coulban sur les cartes anciennes

- Partie des évêchés de Dol et de Saint-Malo, 1710 (auteur inconnu)

- Christophe-Paul de Robien. 1756

- Carte de Cassini. XVIII^e siècle

- Carte de l'État-Major, XIX^e siècle

« La légende raconte que, là où cette mare (St-Coulban) étend aujourd'hui ses roseaux et ses eaux dormantes, se seraient élevés autrefois les remparts d'une cité et les hautes frondaisons de la forêt de Coquelonde. » Th. Briant

II.1. Vues satellites et aériennes



Vue satellite *Google Earth* (2009)



Vue satellite *Géoportail* (2010)



Vue aérienne du marais de Saint-Coulban
(Ouest-France, décembre 2010)



Vue aérienne d'une partie du
marais de Saint-Coulban

II.2. Sa description

Les marais de Dol, 12 000 ha, sont situés entre les baies de Cancale et du Mont Saint-Michel, entre Saint-Coulomb et Roz-sur-Couesnon (Ille-et-Vilaine). Ils sont constitués de deux types de marais : *le marais noir* (1 500 ha), car très tourbeux, et *le marais blanc* (10 500 ha), composé de tange marine, un sédiment calcaire mais cultivable.

Les marais de Dol sont divisés en trois parties (*d'ouest en est*) :

1^{ère} - « *la Rosière* », aussi nommée « *la Petite-Bruyère* », partagée par les communes de *Châteauneuf-d'Ille-et-Vilaine, Saint-Père-Marc-en-Poulet, Miniac-Morvan, Saint-Guinoux et Plerguer*.

2^e - « *la Bruyère, la Brière, la Brieyeur* », aussi nommée « *la Grande-Bruyère* », partagée par les communes de *Lillemer, Roz-Landrieux, la Fresnais* jusqu'à la limite ouest de la commune du *Mont-Dol*.

3^e - « *le marais de Pont-Labat* », portion comprise entre *le Mont-Dol* et *Dol-de-Bretagne*.

La Rosière et *la (Grande-)Bruyère* sont séparées par une digue : « *La Levée des Perches* ».

L'ensemble des marais serait de 2 à 4 mètres au-dessus du niveau de la mer (niveau « zéro »), de 5 à 7 mètres, environ, au-dessous des plus hautes marées. Les marais sont protégés par *la digue de la Duchesse Anne* (36 km de long sur 9 mètres de haut), dont l'origine remonterait au XI^e siècle.

Le marais de Saint-Coulman, qui fait environ 300 hectares, se trouve à l'ouest dans le marais noir, on l'appelle aussi le marais de *Châteauneuf* ou de *Saint-Coulban*, mais il se situe dans la commune de Miniac-Morvan. Autrefois on y cultivait des roseaux (le ros) pour, entre autres, les toitures en chaume, et de nos jours (hors période d'enneigement), ce sont essentiellement des cultures fourragères et des pâturages pour le bétail : vaches et moutons.

Depuis 2009, un projet de gestion d'eau, *le projet W.a.t.e.r.*¹ est actuellement en cours. Il consiste à relier les canaux entre eux afin d'éviter les eaux stagnantes (l'utilisation de pelleteuses est indispensable pour curer et buser ces canaux) et à envoyer le marais pendant six mois (de novembre à avril), grâce à un système de vannage sur le Bied-Jean (le Bidon) et le Meleuc, afin d'accueillir des espèces



Carte des marais de Dol distingués par territoire. Avec La Coste de St-Malo à Cancale, 1758. [BnF]

d'oiseaux migrateurs rares dans la région, ainsi, la Mare Saint-Coulban est artificiellement reformée. Ce projet a été commandé par la F.D.C 35 (fédération des chasseurs d'Ille-et-Vilaine) et la F.D.D (faune et développement durable). Le marais de Saint-Coulban est, en partie, la propriété de *La fondation nationale pour la protection des habitats de la faune sauvage*.

1 W.A.T.E.R. (Wetted-lands : the Assessment, Techniques and Economics of Restoration - Zones Humides : Analyse, Technique et Économie de leur Restauration) est un projet transfrontalier sur la grande région européenne de la Manche. Il s'attache à l'étude, la restauration et la mise en valeur des zones humides en Bretagne et dans le Sud-Est de l'Angleterre. Brochure : Histoire d'une coopération européenne autour des zones humides.

II.3. La mystérieuse Mare Saint-Coulban

Le nom de Coulman ou Coulban vient du moine irlandais *Colomban* à qui l'on doit la légende de *Nessie* (en 565 ap. J.-C), à savoir *le monstre du Loch-Ness* en Écosse.

La tradition locale, celle d'autour du marais de Saint-Coulban, veut que ce Saint ermite, venant par la mer de la Bretagne insulaire, avait posé pied à terre à cet endroit et y aurait bâti un monastère, vers le VI^e siècle, lequel, à une date inconnue, fut englouti sous la mare qui désormais porte son nom. La Mare Saint-Coulban a généré de nombreuses légendes.

Nous ignorons à quelle époque la Mare Saint-Coulban s'est formée, mais une date revient souvent, celle de « mars 709 ap. J.-C » :

d'après d'anciens récits, Saint Aubert, évêque d'Avranches, aurait été témoin de l'apparition de l'Archange Saint Michel qui lui demanda de bâtir une abbaye à son effigie sur un mont, qui deviendra plus tard le Mont Saint-Michel. Afin d'avoir des gages, Saint Aubert envoya trois moines au Mont-Gargan (en Italie) où l'on disait qu'un autre moine avait vu l'Archange (vers 492 ap. J.-C). Les messagers mirent un an à parcourir ce périple. En partant, en 708, ils déclarèrent que le mont était entouré par une forêt et qu'à leur retour, en 709, il n'y avait plus d'arbres. Pour certains ce serait la preuve qu'il y aurait eu un raz-de-marée qui a englouti les forêts connues aussi sous les noms légendaires de *Scissy* et de *Coquelonde* (ou *Quokelunde*). Ce serait en cette année de 709, et plus précisément en mars (marée d'équinoxe), que la Mare Saint-Coulban aurait été formée. Pour certains, il y aurait bien eu une montée des eaux mais toute relative, plus une montée lente et progressive, pas assez puissante pour anéantir une forêt entière !

Mais la formation de la mare reste de nos jours inexplicée. Les nombreuses recherches scientifiques, par des études d'alluvions ou autres pollens constituant la tourbe, n'ont pas donné de résultats assez fiables pour permettre d'évaluer une datation des diverses phases de la formation du marais ¹.

La Mare Saint-Coulban (ou Coulman) a connu d'autres appellations :

la Crevée de Saint-Guinoux, la Mare-normant (vikings ?), la Mare-Coëtquen.

Saint-Coulman s'est vu aussi transformé, par un savant jeu de mots, en (Mare) Sans-Écoulement.

La mare (permanente) aurait disparu vers le milieu du XX^e siècle.

« Mare Saint-Coulman

Cette dépression, vous donnera une idée de ce que fut longtemps la croûte terrestre après la période des déluges. La Mare Saint-Coulman, – ainsi appelée de l'ermite Colomban, – est le vestige le plus solennel de l'inondation de 709 et de celles qui l'ont suivie ». Bertrand Robidou. *St-Malo - St-Servan et leurs environs : guide historique, pittoresque et monumental. 1865.*



Détail : carte des marais de Dol distingués par territoire.

Avec La Coste de St-Malo à Cancale, (1758).

[BnF]

1 Lire l'étude de *Marie-Thérèse Morzadec-Kerfourn et de Georgette Delibrias* : « *Évolution du marais de Dol-de-Bretagne au flandrien* », paru dans le « *Bulletin de l'Association française pour l'étude du quaternaire* » en 1975, (www.persee.fr).

II.4. Découvertes et histoires autour du marais de Saint-Coulban

L'ensemble des marais de Dol, dont dépend celui de Saint-Coulban, regorge de nombreuses découvertes et histoires en tout genre et de toutes périodes.

II.4.1. Les découvertes

- Dans un livre décrivant les différents cataclysmes sur le littoral breton et normand, « *Les mouvements du sol sur les côtes occidentales de la France et particulièrement dans le Golfe Normanno-Breton...* », d'Alexandre Chèvremont (1882), il est dit qu'en 1802 il y eut une sécheresse exceptionnelle qui assécha pour la première fois, de mémoire d'homme, la Mare Saint-Coulban. On raconte que des pierres de taille, dont certaines sculptées ou pourvues d'inscriptions, jonchaient le marais là où auparavant se trouvait de l'eau. M. Chèvremont (ancien préfet et maire de Saint-Servan) nous apprend que les habitants des villages des alentours (*L'Angle, le Havre, la Mare, la Herlise, la Salle, etc.*) les prirent pour construire ou consolider leurs habitations. (« *Les mouvements du sol...* », pages 294 et 295).

Toujours d'après Alexandre Chèvremont, M. Durocher, ancien maire de Saint-Guinoux, aurait découvert dans une fosse ouverte pour l'extraction d'un chêne fossile de dimensions exceptionnelles, destiné à la charpente de l'église, une médaille romaine en or. Un cantonnier, lui aussi de Saint-Guinoux, travaillant à l'extraction des bois fossiles (les coërons ou couërons) près du village de L'Angle en Miniac-Morvan, mit à découvert, à près de 2 mètres de profondeur, un chêne dans lequel un coin en fer était engagé. À quelques pas, enfouies sous la tourbe, et réduites comme lui à l'état fossile, étaient entassées régulièrement des attèles (bûches) déjà sciées et débitées. (« *Les mouvements du sol...* », pages 397 et 398).

- Un peu plus à l'est, en 1907, un agriculteur, *Louis Roger*, du village de *Langas, en Roz-Landrieux*, découvrit une sorte de pot ou de vase en terre cuite dans son champ. Dans ce récipient il y avait à peu près 400 pièces de monnaies antiques et tout près de là une borne en pierre (borne antique ?). En outre, sur une des parcelles de ce hameau, on peut apercevoir des substructions d'une ferme ou d'une villa (non répertoriée), probablement, gallo-romaine :



Image Google Earth (2006).

- Une autre villa antique de grande superficie a été repérée, grâce à une prospection aérienne, par les archéologues du CeRAA, elle se situe à l'emplacement de la ferme de *Boulienne*, en Saint-Père-Marc-en-Poulet, sur le côté nord jouxtant *le marais de Saint-Coulban*.

- Un historien malouin a beaucoup écrit sur *la Mare Saint-Coulban*, Amand Dagnet (1857-1933), voici ce que l'on peut lire dans sa dissertation « *Le marais, zone de dangers et de mystères autour de la Mare ou Mer Saint-Coulban* » :

« Autrefois, à l'endroit où est la « Cléziau », était une église ; et, à un quart de lieue tout à l'entour, une ville, dans la forêt, (on retrouve des pierres taillées en refaisant les douves et tranchées ; et autrefois, lorsque la « Cléziau » était encore un bel étang, quand les eaux baissaient, et que le temps était clair, on voyait comme des murailles et des cheminées au fond.) » Amand Dagnet, 1901.

- L'historien *Christophe-Paul de Robien* (1698 à 1756), également, naturaliste et politicien, a recueilli des témoignages de riverains de la mare qui parlaient de restes de ruines le long des canaux qui bordent l'étendue d'eau, et pour certains des murs avec des anneaux ancrés dedans. (*Description historique, topographique et naturelle de l'ancienne Armorique*, 1756).

Autres découvertes dans les marais de Dol :

- *le gisement paléolithique du Mont-Dol* :

ossements d'animaux (entre autres de mammouths) et outils préhistoriques (Néandertaliens).

- *Le site d'habitats du néolithique, un des plus importants d'Europe*, au pied de la butte de Lillemer.

- *L'atelier de briquetage pour l'exploitation du sel* (I^{er} siècle av. J.-C — III^e siècle ap. J.-C), à Hirel.

Il y aurait eu à l'endroit même du marais de nombreux cataclysmes comme *des inondations, des tremblements de terre* et probablement *des affaissements de terrain* :

II.4.2. Les inondations

- « La nuit du 24 au 25 du mois dernier (mai 1773), la pluie tomba avec tant d'abondance, à Dol & dans les environs, qu'à dix heures du matin, les rivières, les étangs & les plus petits ruisseaux se débordèrent comme des torrens. L'inondation a duré jusqu'au 27. Les marais de cette ville ont été couverts d'eau à une grande élévation ; les chaussées des étangs, plusieurs moulins & quelques édifices ont été détruits. » *Gazette de France*, n° 48, du lundi 14 juin 1773, page 214.

- « Un phénomène curieux, provoqué par les inondations, se produit à Roz-Landrieux, canton de Dol. Depuis le commencement de la crue, une maison s'est enfoncée en terre de près de quatre mètres. Deux autres habitations voisines commencent également à s'enliser. »

Le quotidien *Le XIX^e siècle*, du 6 décembre 1910, n° 14879, article daté du 4 décembre 1910. 2^e page, 6^e col.



Vue aérienne de la partie *est*, inondée, du marais de Saint-Coulban
(photo : les marais/article/, 2015, site Internet « bio-scène.org »)

II.4.3. Les tremblements de terre ¹

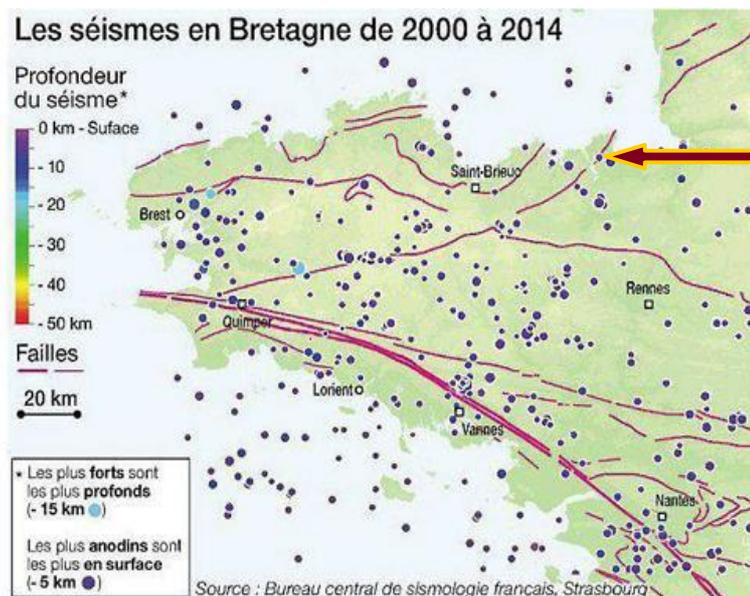
- « On a ressenti à Dol & dans quelques autres parties de la Bretagne, les mêmes secousses de tremblement de terre qu'il y a eu à Saint-Malo, le 15 & le 23 du mois dernier (avril 1773). La commotion du 23 a été un peu plus forte que celle du 15, & elles ont duré chacune cinq à six minutes. Elles n'ont causé aucun dommage. Pendant ces deux jours, l'air étoit doux & le temps serein. » *La Gazette de France*, n° 41, article du 21 mai 1773, page 180.

- « Les tremblements de terre arrivent en France à travers les Alpes, et à l'ouest aussi à travers l'Atlantique, importation d'Amérique.

En effet, on écrit qu'un tremblement de terre s'est fait sentir mercredi dernier dans les marais de Dol-de-Bretagne.

Un bruit semblable à l'explosion d'une mine souterraine s'est fait entendre. Les maisons des bourgs de Saint-Benoît, le Vivier, etc., ont oscillé de telle sorte que les habitants ont véritablement été effrayés. Les personnes qui dans les champs se trouvaient assises par terre ont cru être transportées de quelques mètres.

Un vieillard de 80 ans, appuyé sur le pignon d'une maison, a cru qu'elle allait s'écrouler sur lui et s'est promptement éloigné. Partout dans les marais, le tremblement s'est manifesté de manière à effrayer les personnes qui étaient dans les habitations. L'on n'a pas souvenir dans le pays d'un aussi fort tremblement de terre. » Le journal *La Croix*, article du 30 juin 1887, 3^e page, 1^{ère} col.



On remarque sur la carte « *Les séismes en Bretagne de 2000 à 2014* » que le marais de *St-Coulban* est situé sur une faille sismique et qu'il y aurait eu, pendant cette période de 2000 à 2014, un séisme dont l'épicentre se trouvait exactement à l'aplomb du marais.

¹ Voir aussi le chapitre VII.3.3. *Tableau des séismes*, page 111.

II.4.4. Quelques faits historiques

- L'architecte militaire *Sébastien Le Prestre de Vauban*, en tant qu'ingénieur hydraulicien, eut pour projet la construction d'un canal passant par *la Mare Saint-Coulban* :

« Au demeurant, il est à noter que si l'on voulait procurer un entier écoulement à cette mare, ce serait, selon le projet de M. de Vauban (*), vers la Rance, par Châteauneuf et les Moulins de Beauchet, que l'on aurait plus d'espoir de succès. Les frais, croit-on, n'en dépasseraient pas 250 mille francs ; et l'on y gagnerait 8 à 900 hectares de terrain. Un certain M. Bocquet, ancien ingénieur résidant à Paris, est le dernier, à notre connaissance, qui ait pensé à en faire l'entreprise. Il écrivit à cet effet, en 1819, au préfet de Rennes, qu'il était prêt à réaliser de suite les fonds nécessaires : mais la permission d'opérer ne lui ayant pas été accordée, la chose en est encore cette fois restée là »

Note de bas de page (*) : « Les vues de ce grand homme consistaient à prendre le Couësnon ; soit à Antrain, pour l'amener, par la Vieuville, sous Dol ; soit à Pont-Orson, pour le conduire au même point le long des sinuosités de la côte ; et à le diriger de là jusqu'à la gorge de Châteauneuf, où, à l'aide d'une légère saignée faite à droite ou à gauche, ou l'aurait dégorgé dans la Rance. — Cette grande opération aurait eu sans doute elle-même ses difficultés : mais en retour, elle aurait eu pour elle l'avantage de mieux dénoyer les marais adjacents, par l'effet de la pente presque insensible qu'ils ont tous vers la Mare Saint-Coulman, et celui de rendre incomparablement plus florissant le commerce de Pont-Orson et de Dol avec Saint-Malo. »

Extrait de : « *De l'état ancien à l'état actuel de la baie du Mont Saint-Michel et de Cancale.* »
L'abbé Manet, 1829, p.78.

- Excédés par les inondations répétées dans les marais, les riverains demandèrent l'aide du *parlement de Bretagne* pour tenter de résoudre ce problème :

Exploitation et préservation du marais. De la fin du XVI^e siècle à la Révolution.
Le rôle du parlement de Bretagne :

« Mais au XVI^e siècle face aux assauts répétés de la mer et du Couesnon la nécessité d'entreprendre de nouveaux travaux se fait urgente. Les habitants demandent l'aide du parlement de Bretagne en 1560.

Le Parlement intervient dans la vie locale dans tous les domaines de l'administration, il peut prendre des mesures d'ordre général sous forme d' "arrêt de règlement". Il prend aussi en main la direction des marais par des mesures techniques et financières.

Entre le XVI^e et XVIII^e siècle trois commissaires seront nommés : le premier Bertrand d'Argentré¹, Sénéchal de Rennes, le 20 juillet 1560. Le second, Pierre Descartes (frère aîné du philosophe René Descartes) le 29 février 1643 et le troisième Picquet de La Motte en 1735 ; celui-ci se fera accompagner et conseiller par un ingénieur, le Sieur Loiseleur. »

Source : *Centre Régional de Documentation Pédagogique de Bretagne (C.R.D.P de Rennes.)*

En 1799, le 15 pluviôse an VII (3 février 1799), fut créée « *l'Association des Propriétaires des Dignes et Marais* » qui plus tard deviendra « *le Syndicat des Dignes et des marais de Dol* », il rassemble 22 communes² qui ont la charge de gérer et d'entretenir l'ensemble *des marais de Dol* (canaux, écluses, digues, etc.).

1 Voir chapitre III.4 : *Théories sur la présence des Diablintes dans les régions de Dol et de Saint-Malo.* Page 52.

2 Bagger-Pican, Châteauneuf-d'Ille-et-Vilaine, Cherrueix, Dol-de-Bretagne, Hirel (comprenant Vildé-la-Marine), La Fresnais, La Gouesnière, Le Vivier-sur-Mer, Lillemer, Miniac-Morvan, Mont-Dol, Pleine-Fougères, Plerguer, Roz-Landrieux, Roz-sur-Couesnon, Saint-Benoît-des-Ondes, Saint-Broladre, Saint-Georges-de-Gréhaigne, Saint-Guinoux, Saint-Marcen, Saint-Méloir-des-Ondes, Saint-Père-Marc-en-Poulet.

- Dans le *Ouest-éclair* du 15 octobre 1940, on peut lire un article sur un projet de dénoisement du marais, dans le but d'y faire une tourbière industrielle :

Si l'on dénoyait la "bruyère" de Chateauneuf on pourrait exploiter industriellement les tourbières

Et la tourbe, à défaut de charbon, serait, à notre portée, un excellent combustible

Voilà un sujet où l'on ne pourra guère nous reprocher d'innover dans le domaine. C'est du classique, de l'excellent classique : le premier projet est de d'Argentré en 1560; il y en eut un autre de Descartes en 1643, un troisième de Vauban en 1680. Les projets de d'Argentré et de Descartes sont retournés à la poussière des archives; celui de Vauban est toujours dans les cartons verts de l'Administration. Des générations de fonctionnaires ont dû se le transmettre, bien avant l'emploi de la machine à écrire, alors qu'à la ronde, on moulait sur les dossiers : **«Méfiez en suspens»**. D'autres générations, de politiciens celles là, se servaient des tourbières comme d'une estrade. On était pour le dénoisement par la Rance, ou pour l'évacuation des eaux par la baie du Mont Saint-Michel, comme on eût été de droite ou de gauche, selon les intérêts opposés du concurrent.

La campagne de finie, est «Beu» de la mare St-Coulman continuait à mugir le vobiscum de la légende, et c'était à chaque printemps, les eaux évaporées, la même floraison soudaine et foisonnante de joncs, d'iris, de scirpes, de choins, de volants, de souflets, de préles, de nenuphars et de chicamours.

Dés qu'on s'aperçut que le charbon risquerait d'être fort rare cet hiver, nous avançâmes timidement ici même. Si l'on se chauffait à la tourbe de bruyère. «Port bien, nous dirent alors bon nombre de personnalités compétentes, mais l'exploitation rationnelle des tourbières n'est possible que si est entrepris, d'une façon connexe, le dénoisement des marais».

Et de nous expliquer : Les quatre-vingt-seize hectares du seul marais des Rosières, où la tourbe serait de première qualité, peuvent fournir un tonnage minimum de 200.000 tonnes de combustible marchand; mais toute tentative d'exploitation est vouée à un échec certain si n'est mis en œuvre le projet de dénoisement du marais.

Le lac aux roseaux
La tourbe existe sur trois, parfois quatre mètres d'épaisseur, et sous vingt à trente centimètres de terre de recouvrement.

À la saison la plus favorable de l'année, le niveau hydrostatique est au maximum à 40 centimètres de la surface, dans la zone périphérique du marais. L'extraction à la pelle qui ne peut se faire qu'à une hauteur de pelle sous l'eau n'intéresserait qu'une partie insignifiante du gisement.

Dès l'équinoxe, le niveau hydrostatique s'élève progressivement jusqu'à submerger la totalité du marais. Vers le 15 ou 30 octobre, toute extraction et surtout toute évacuation des produits extraits deviendra impossible.

À la pelle ou à l'excavateur ?
Deux méthodes : ou bien tenter d'exploiter à la pelle avec un personnel non spécialisé; la tourbe sortie de mai à octobre, serait de quantité insignifiante et de qualité trop inférieure pour pouvoir servir utilement de combustible de remplacement.

Ou bien équiper la tourbière rationnellement (extraction à l'excavateur, passage des produits au malaxeur; mais l'exploitation semi-industrielle ainsi montée cessera par force au 15 octobre et le tonnage extrait, tout en étant intéressant par lui-même, sera trop peu considérable pour compenser les frais d'installation et d'exploitation. Et ceci d'autant plus que le matériel devra être démonté et évacué avant chaque hiver.

Il n'est qu'une solution, qui est de rendre possible l'exploitation du marais de Chateauneuf postérieurement au 15 octobre, en novembre, décembre, janvier, et si possible, pendant tout l'hiver.

Dans les circonstances actuelles, on peut même dire que tout le problème est là, car c'est pour l'hiver qui vient que nous aurons besoin d'un combustible de remplacement.

Il est déjà bien tard; mais nous avions soulevé la question dès la mi-août.

Pour dénoyer les tourbières

Pour que l'exploitation des tourbières demeure possible, il faut rendre possible l'écoulement des eaux qui vont progressivement envahir le marais.

La réfection et l'amélioration du Biez Jan qui draine en partie les eaux du marais de Chateauneuf vers la baie du Mont Saint-Michel, à Blanc-Essai, seront-elles efficaces ? Les techniciens ne le croient pas. Pour eux, c'est un coup de plume dans l'eau. Alors rien de nouveau sous le soleil, ils conseillent tout simplement d'en revenir au fameux projet de Vauban, le dénoisement par la Rance.

La technique et la compétence nous manquent pour examiner comment ce projet devrait être repris et modifié.

Aux dires de gens avisés, le projet de dénoisement par la Rance présenterait sur le drainage par Blanc-Essai l'avantage de ne nécessiter que trois kilomètres de canaux au lieu de huit. La pente utile serait de 1 mètre par kilomètre au lieu de 0 m. 37 sur Blanc-Essai.

Par la Rance, exception faite de deux cents mètres en tunnel, le canal à creuser ne traverserait que des terrains bas et des canaux existant en partie, c'est-à-dire qu'il n'aurait que 3 à 4 mètres de profondeur, tandis que le Biez-Jan actuel traverse sur près de 5 kilomètres des terrains plus élevés et jusqu'à plus de 7 mètres de profondeur.

Nous n'entrerons point dans le détail du projet et dont le croquis que nous publions schématisera les grandes lignes, il suffirait, nous a-t-on dit :

1° De creuser un premier canal de 1 km. 200 qui partirait du Biez du Bois Hamon, pour arriver à la route de Chateauneuf à St-Père, à la borne limite de cette commune;

2° La commencerait un tunnel de 200 à 250 mètres, de 300 à 400 disant un projet de 1883, qui passerait la route nationale de Saint-Malo et le tertre de la Motte-Rozon.

3° Du tunnel à la douve du Tertre, nouveau canal de 250 mètres;

4° Approfondissement de la douve du tertre;

5° Approfondissement sur 1000 mètres par trente, du grand canal;

6° Approfondissement et élargissement du canal d'évacuation du Grand Canal, jusqu'à la digue de la Goutte où pourraient être placées les portes automatiques d'écoulement à la mer;

7° Dévasement de ce qui constitue actuellement la réserve d'eau du moulin de Beauchet, en supprimant les portes de retenue (800 mètres);

8° Déviation sur 30 mètres du ruisseau de l'Eure qui actuellement rejoint le canal d'évacuation du Grand Canal pour l'envoyer directement à la mer par une porte à aménager dans la digue.

Nous prendrons garde d'ailleurs de ne point aller nous enliser plus avant dans les projets de dénoisement du marais des Rosières; notre rôle d'informateur consiste simplement à dire ceci : on va manquer de charbon pour cet hiver; il faut chercher un combustible de remplacement. La tourbe qu'on peut employer pour la literie, pour les emballages de fruits, la tourbe dont on peut retirer du sulfate d'ammoniaque, du goudron, de l'alcool analogue à celui du bois, de la potasse, la tourbe peut faire un excellent combustible. Et de cette tourbe, nouvelle panacée industrielle, il en est des tonnes et des tonnes dans les marais de Chateauneuf.

Le dénoisement de ce marais permettrait, outre l'emploi d'une nombreuse main-d'œuvre locale, la récupération de mille hectares et l'amélioration de 2.000 hectares qui deviendraient des terres de premier ordre pour l'agriculture.

Du travail pour les chômeurs, du combustible pour nos foyers, des terres neuves et fertiles pour ceux qu'on rêve de ramener à la campagne, trois raisons suffisantes, nous semble-t-il, pour sortir des cartons de l'Administration le projet... de Vauban.

C'est le moment ou jamais.
Pierre CRESSARD.

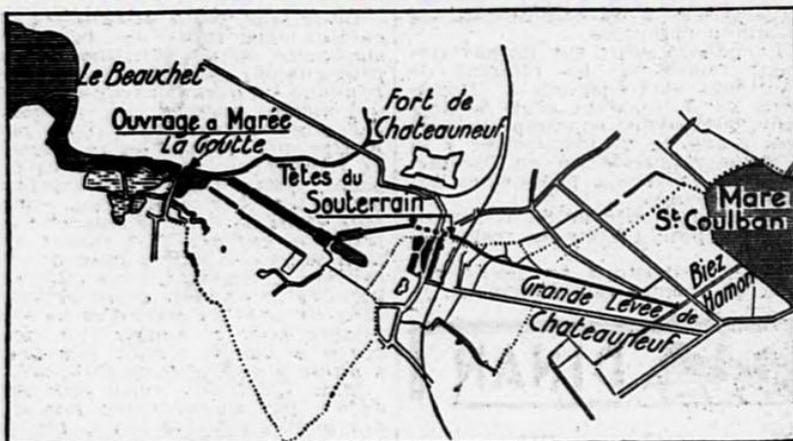


Schéma d'un plan de dénoisement des marais de Chateauneuf par la Rance.

Ce projet de dénoisement n'a jamais eu lieu, trop compliqué à mettre en œuvre et, probablement, trop coûteux, de plus, l'occupation allemande y a certainement joué un rôle, ces derniers avaient un tout autre projet concernant ce marais !

- En 1942, les Allemands avaient commencé à creuser un large canal, à partir de Saint-Benoît-des-Ondes, pour rejoindre la mare afin de noyer toute cette partie du marais afin de faire barrage aux chars alliés et ainsi isoler St-Malo. Tout comme Vauban, ils avaient l'intention de passer sous l'isthme de Châteauneuf-d'Ille-et-Vilaine pour rejoindre la Rance. La stratégie était de laisser les vannes ouvertes lors des hautes marées et de les fermer aux marées basses.

Ainsi, paradoxalement, il se pourrait que ce soit grâce au *canal des Allemands* (canal du côté de Saint-Benoît-des-Ondes, mesurant près de trois kilomètres), que la mare est désormais asséchée une bonne partie de l'année, en effet, il est désormais relié au *Bied-Jean*, permettant ainsi un écoulement plus important des eaux du marais dans *la Manche*.

Les Allemands, en fin de compte, n'ayant pas pu aller jusqu'au bout de leur projet, ont accompli, malgré eux, le projet de dénoisement dont parle l'article du *Ouest-éclair* du 15 octobre 1940 !

On peut ajouter à ces histoires :

- Les différentes occupations vikings dans les environs de Dol (*Hollar* en vieux normand), au XI^e siècle, c'est-à-dire après la victoire d'Alain Barbetorte en 939 ap. J.-C :

« En 1014 à la demande du duc des Normands, Olaf Haraldson, "authentique Viking", c'est-à-dire venant directement de Scandinavie, débarque pour combattre d'autres Scandinaves retranchés dans Dol : "La troisième année, le roi Ethelred mourut et ses fils Edmund et Edward prirent le pouvoir. Alors le roi Olaf tira au sud par la mer, combattit dans le Hringsfjord (nom norrois de la baie du Mont Saint-Michel) et prit à Hollar (Dol) un fjord que les Vikings occupaient. Il brûla le fjord. Ainsi dit Sigvat le scalde (le barde). Dans le beau Hringsfjord le nombre de dix fut atteint par les batailles, l'armée s'y rendit à la voile comme le héros l'ordonna. La haute citadelle de Hol, où se tenaient les Vikings, il la força ; ils ne souhaitèrent pas recommencer un pareil combat à l'arme de jet. »

Le siècle des Vikings en Bretagne ; J.-C Cassard ; ed. Gisserot, page 100, 1996.

- La période de « *l'Association bretonne* », dite aussi « *la Conjuration Bretonne* » (XVIII^e siècle), lutte contre-révolutionnaire menée par *Armand Tuffin de la Rouërie*, suivie de « *la Chouannerie* »¹, à qui les marais de Dol servaient de cache.

- Les longues querelles, parfois violentes, entre les différentes communes voisines, à propos de la gestion et le partage des parcelles du marais (XIX^e siècle).

- Pendant l'occupation, entre le lieu-dit « *Le Mesnil des Aulnays* (en Plerguer) » et « *Lillemer* », les Allemands avaient construit un faux aérodrome pourvue de répliques d'avions en bois (des leurres). Les alliés, prévenus par la résistance locale, ont bombardé ce site, avec des bombes en bois forcément !

- De juillet à décembre 1989, un feu de tourbière s'est consumé dans la Rosière, sur 6 hectares, dans la partie dépendante de la commune de *Plerguer*. Les fumées ont incommodé les habitants de *Lillemer* pendant ces 6 mois, provoquant des irritations aux yeux, de légères intoxications et beaucoup de stress.

1 Voir page 38, Théophile Briant, « *Les Amazones de la Chouannerie* ».

II.5. Les légendes

La Mare Saint-Coulban a toujours été considérée comme étant mystérieuse et elle a engendré de nombreuses légendes, d'autant plus qu'un son sourd et récurrent, qui ressemblait à un beuglement long et lugubre, s'y faisait entendre. Ce grondement inquiétant viendrait soit d'un serpent géant à deux têtes, soit d'un prêtre ayant été dérangé par un corbeau lors de son office, soit d'un monstre marin emprisonné dans la mare, soit de fantômes d'une ville engloutie¹. Les riverains de la mare appellent ce son mystérieux : « *le Bû ou le Beugle de Saint-Coulban.* »

On peut ajouter à ces légendes celles des mystérieuses et mythiques forêts, dites aussi druidiques, *de Scissy (côté Normandie) et de Quokelunde (côté Bretagne)*². De nombreux morceaux de bois fossilisés, voire des arbres en entier, *les couërons* (ou *coërons*), parsèment encore le marais, malgré ces preuves, l'existence de ces forêts est souvent contestée par certains archéologues. Des datations au « carbone 14 », *de couërons*, ont donné ce résultat : « entre 225 et 445 ap. J.-C », avant le raz-de-marée de 709.



Couërons retrouvés dans le Marais de St-Coulban. (Archive personnelle.)

Voici deux extraits de « *La baie du Mont Saint-Michel* », de Tony Le Montréer, concernant la datation de l'anéantissement de la *forêt de Scissy* :

« La marée de 709.

À une date inconnue, probablement vers les III^e et IV^e siècles, le sol s'étant affaissé graduellement par des tassements souterrains, la mer qui minait la côte rocheuse de Chausey, s'infiltra dans la forêt et en renversa peu à peu les arbres géants. Les marées grignotèrent, les bois ; mais ce fut un repas qui dura plusieurs siècles...

Aujourd'hui, si l'on creuse le sol marneux des grèves, ou du marais, le fer se heurte à des souches noircies, à des troncs d'ébène : ce sont les « Couërons », arbres fossiles de la forêt morte. La baie du Mont Saint-Michel est un cimetière d'arbres...

La marée de 709, dont la tradition populaire a conservé le souvenir, paracheva l'œuvre de la mer en abattant les derniers bois environnant le Mont. » Page 20.

[...]

« Serait-ce au IV^e siècle ?

Comme chacun sait, entre le IV^e siècle ...et le IX^e, l'océan Britannique, notre Manche actuelle, sortie de son lit et, bousculant les futaies géantes des forêts de Scissy et de Cancaven, se permit une petite excursion jusqu'aux environs de Dol.

Dates bien imprécises, me direz-vous !

Certes, il y a de la marge entre le IV^e et le IX^e siècles. Mais je suis impuissant à fixer la date exacte de cette catastrophe.

Ici, nous sommes dans le pays de l'inconnu.

Aussi, en désespoir de cause, désirant connaître le fin mot de l'histoire, j'ai consulté quelques auteurs importants, surtout les historiens érudits, explorateurs attirés de la nuit des temps.

1 Voir au chapitre IX.1 : *Légendes annexes, les légendes de la Mare Saint-Coulban*. Page 144.

2 Les forêts de *Scissy* et de *Quokelunde* (ou *Coquelonde*) sont souvent considérées comme étant deux forêts distinctes. Le nom de *Quokelunde* provient du *Roman du Mont Saint-Michel*, rédigé au XII^e siècle par *Guillaume de Saint-Pair* : « *Desouz Avrenches vers Bretaine, ↓ Qui toz tens fut terre grifaine, ↓ Eirt la forest de Quokelunde, ↓ Don grant parole eirt par le monde (vers 49 à 52)* ». Celui de *Scissy* aurait peut-être pour origine le nom de la déesse celte *Sessia*, protectrice des semailles. Il ne fait aucun doute que ces deux noms désignent la même forêt.

Hélas ! Parmi eux l'accord ne règne pas.
 Manet, Chateaubriand, Déric, Grant, Dumaresq, Rouault, Philipot, Bourdon, Robidou, Gout, Orain, etc... fixent cette date à l'année 709 ; certains déclarent « en 709 », d'autres « vers 709 » ; il en est même qui précisent à quelle grande marée, celle de mars ou celle de septembre, se produisit l'événement... Un autre auteur, plus prudent, parle du VIII^e siècle. Haize préfère le V^e. Pour Viel, c'est « vers les IV^e et V^e siècles ». Pour Séguin, c'est « à partir du III^e ». Hamard écrit quelque part : « vers le IV^e », et ailleurs : « à la fin du VI^e et au commencement du VII^e ». Bouleuc cite un auteur fixant la submersion « à la fin du VI^e ou au début du VII^e (541 et 603). Quand à Potiche, se basant sur l'histoire des voies romaines de la région, il situe l'événement « au IV^e siècle, entre 286 et 390 »¹ ; il fut félicité par de La Borderie pour avoir fixé cette date d'une façon « définitive ».

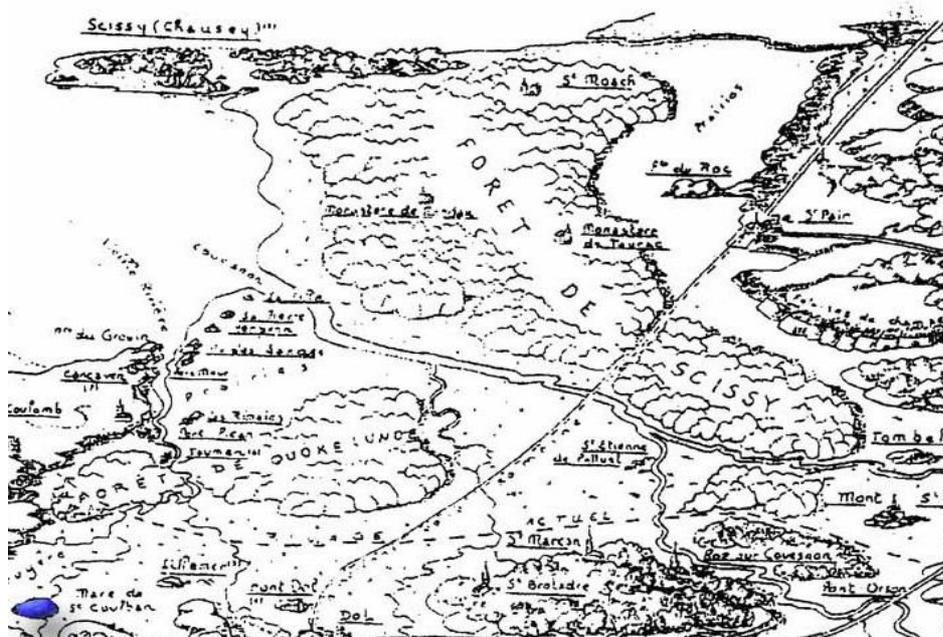
« Êtes-vous renseigné maintenant, ami lecteur ? Comme vous pourrez en juger par ces quelques citations, la science hésite.

En fin de compte, la question de la fixation précise de la date reste pendante :

le malin qui la dénichera n'est pas encore né.

Patiemment nous l'attendrons pour situer enfin dans le temps ce grand événement local de l'anéantissement de l'immense forêt de Scissy. » Pages 26 et 27.

La Baie du Mont Saint-Michel, Tony Le Montréer (1936).



Détail de la carte de *la baie du Mont-Saint-Michel* avant le raz-de-marée de mars 709, d'après l'abbé Manet et l'abbé Déric (XIX^e siècle)².

1 Cette datation de « entre 286 et 390 » proposée par (le vicomte de) Potiche convient parfaitement au résultat de l'analyse au carbone 14 de couërons : « entre 225 et 445 », en page 35.

2 Voir la carte dans son intégralité en page 172.

II.6. Le marais de Saint-Coulban dans la littérature

Le marais a inspiré quelques auteurs de romans, surtout en raison de ses légendes et de son mystérieux *Beugle de Saint-Coulban*.

Roger Verceel, « *La Hourie* », 1942, (rééd. 2014), Paris, Albin Michel :

« Un bruit rauque et puissant l'interrompit. On eût dit d'une sirène dans le brouillard, d'un de ces mugissements d'énorme taureau, un de ces mugissements de combat qui leur tirent le cou et les allongent. Mais au lieu de décroître, cela finit en hoquet, comme si l'on avait tranché le cri dans la gorge monstrueuse. Anna s'était redressée. La tête rejetée en arrière, les yeux brillants, elle cria :

-le Beugle ! »

[...]

« -Vous ne connaissez pas le Beugle Saint-Coulban ? S'exclama Anna.

Mais c'est une curiosité locale, qui nous est rendue cette année, après plus de vingt ans de silence, paraît-il... C'est à votre choix, le hurlement d'un prêtre maudit, englouti dans la Mare, ou le cri du héron étoilé...

C'est plus probablement l'échappement de l'air comprimé dans la tourbière... »

[...]

« On disait que sous le sol élastique, sans cesse oscillant, on avait trouvé du naphte, et qu'un village, évangélisé par saint Colomban, gisait, englouti pour ses péchés, sous la surface morne de la Mare. »

Roger Verceel, « *Au bout du môle* », 1960, (rééd. 2012), Paris, Albin Michel :

« Il y eut là (en la Mare Saint-Coulban), assurent les vieux, une ville avec sa cathédrale où officiait un prêtre irritable. Les croassements d'un importun corbeau l'exaspérèrent à tel point, et précisément à l'instant de l'élévation, qu'il remplaça la formule de la Consécration par un tonitruant blasphème, aussi détestable que tous ceux qu'éruclèrent depuis les charretiers embourbés dans le Marais. Car le Marais prit aussitôt possession de ce lieu maudit. En un clin d'œil, cathédrale, ville et forêt s'enfoncèrent dans le sol. Les eaux recouvrirent la cime des chênes qui noircissent depuis dans les profondeurs. »

[...]

« Avec la même justesse qu'elle prévoyait les inondations, elle annonçait aux riverains de la Mare qu'ils entendraient incessamment le « Bû », ce beuglement puissant qui s'élève parfois des profondeurs de Saint-Coulban.

Les uns affirment que c'est l'âme en peine du prêtre blasphémateur qui hurle par la « Mouer », d'autres que l'arrivée du flux sous les tourbières y refoule l'air et produit le phénomène. Les chasseurs assurent que c'est le fait d'un butor, ce nocturne des marais, qui ne crie qu'en enfonçant la tête dans l'eau, afin d'amplifier son mugissement. Quand on proposait ces explications à la coquetière, elle haussait les épaules.

– La mer ! Va-t'en voir où elle est !... Si elle y venait, je l'aurais vue...

Un oiseau ? Faudrait donc qu'il soit plus gros que tâ pour s'entendre à des lieues. Le curé ? ... Tu me fais rigoler... C'est ben autre chose.

Mais elle ne disait point quoi, et de savoir qu'elle connaissait le secret du Bû ajoutait à son prestige, à la vague frayeur qu'inspirait sa vie étrange. »

Théophile Briant, « *Les Amazones de la Chouannerie* », 1938 (rééd. 1996), Paris, Sorlot-Lanor. Ce qui suit est extrait d'une longue note, dans l'« appendice » de l'ouvrage, concernant *la Mare Saint-Coulban* :

« La légende raconte que, là où cette mare (St-Coulban) étend aujourd'hui ses roseaux et ses eaux dormantes, se seraient élevés autrefois les remparts d'une cité et les hautes frondaisons de la forêt de Coquelonde. »

[...]

« Quoi qu'il en soit de la cause et de l'époque de sa destruction, dit Armand Dagnet, il y eut évidemment une forêt à la place où sont la Mare Saint-Coulban et la Bruyère. Tous les jours on y retrouve des troncs de hêtres, de châtaigniers, et des noisetiers gros comme le corps d'un homme, mais surtout des chênes qui semblent avoir été l'essence principale.

On en retire d'énormes qui pèsent jusqu'à deux mille kilos. »

[...]

« La Mare Saint-Coulban s'appelle encore le “Cléziau”. Les poètes traduisent la clef des eaux. Les vieilles riveraines du Clos-Poulet prétendent que ces marais communiquent souterrainement avec la mer.

Aux grandes marées, on entend à sept lieues à la ronde le “Bû”, beuglement sinistre et considéré par les paysans comme de mauvais présage.

Voici ce que dit le folklore : “Au temps jadis, il y avait là une cathédrale.

Un jour, pendant l'office, un mauvais prêtre, qu'importunaient les croassements d'un corbeau, blasphéma, pendant l'Élévation, le nom du seigneur.

Aussitôt, tout *s'afondra* ; le prêtre, les assistants, l'Église ; les maisons et la forêt disparurent. Un lac se forma à l'endroit même. Et c'est le prêtre qui avait blasphémé, qui revient la nuit, et crie par la “mouer.” »

[...]

« Pendant la Révolution, des chouans et des prêtres insermentés se réfugièrent dans des huttes de roseaux de la Mare Saint-Coulban. »



Exemple d'un empilement de bottes de roseaux, formant une hutte, ayant servi de cache.



Chouan breton.

II.7. La Mare Saint-Coulban sur les cartes anciennes

Partie des évêchés de Dol et de Saint-Malo (détail), 1710, auteur inconnu :



Christophe-Paul de Robien. Planche VII, 1756 :



Carte de Cassini (détail), XVIII^e siècle :



Carte de l'État-Major (détail), XIX^e siècle :



Partie III : théories sur la présence d'une cité antique ¹ dans la région du Clos-Poulet

- III.1. Gardoyne, ou la réminiscence de la cité antique de Noiodunum ?
- III.2. Les différentes appellations de la cité
 - III.2.1. Noiodum, Noiodun, Noiodunum, Νοιόδουνον, Noédunum
 - III.2.2. Noyodan, Noyodun
 - III.2.3. Néodunum
 - III.2.4. Nudionnum, Nœodunum, Noviodunum
- III.3. Les sources antiques
 - III.3.1. Jules César
 - III.3.2. Pline l'Ancien
 - III.3.3. Ptolémée
 - III.3.4. La Notitia Galliarum
 - III.3.5. En résumé
 - III.3.6. Aulerques, Aulercies, etc.
- III.4. Théories sur la présence des Diablintes dans les régions de Dol et de Saint-Malo
 - III.4.1. Pierre Le Baud
 - III.4.2. Bertrand d'Argentré
 - III.4.3. Adrien de Valois
 - III.4.4. Guy-Alexis (Dom) Lobineau
 - III.4.5. Pierre-Hyacinthe (Dom) Morice
 - III.4.6. Christophe-Paul (président) de Robien
 - III.4.7. Auguste Longnon
 - III.4.8. René Kerviler
 - III.4.9. En résumé
 - III.4.10. Cartes de Bretagne de Dom Morice, du président de Robien, d'Auguste Longnon et de René Kerviler
- III.5. Dialetemsem, Dialetemses, Dialetemsis
 - III.5.1. L'énigme du terme « Dialetemsem (ou Dialetemses, Dialetemsis) »
 - III.5.2. Dialetemses d'après René Merlet et Ferdinand Lot
 - III.5.2.1. Selon René Merlet
 - III.5.2.2. Selon Ferdinand Lot
 - III.5.3. L'Indiculus de episcoporum Britonum depositione
- III.6. Diablintes
 - III.6.1. Proposition pour une étymologie du nom des Diablintes
 - III.6.2. Autres définitions

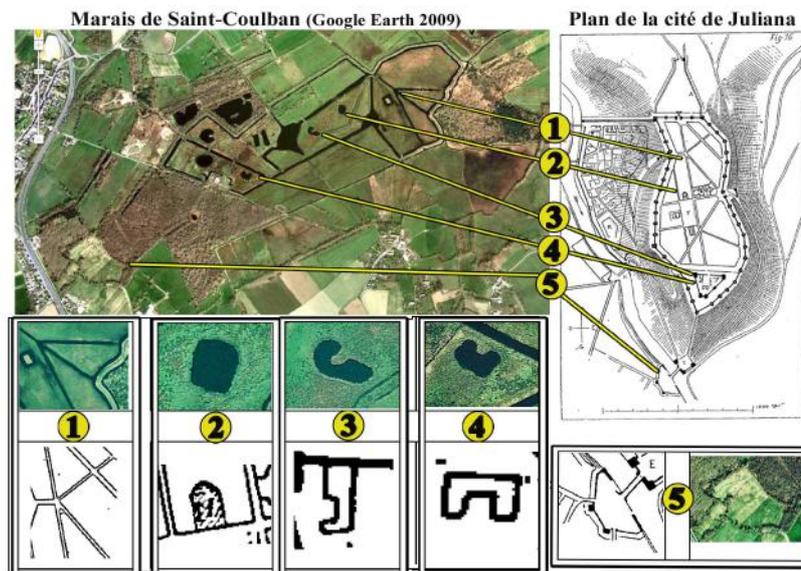
« Leur capitale (des Diablintes) était Néodunum. Quelques auteurs ont prétendu que c'était Châteauneuf-de-la-Nouée. » Ch-P. de Robien

1 Autre que la cité d'Aleth (en Saint-Servan).

III.1. Gardoyne, ou la réminiscence de la cité antique de Noiodunum ?

Les vues satellites (*Google Earth et Géoportail*) du *marais de Saint-Coulban* montrent des canaux étonnamment géométriques et des mares aux formes exceptionnelles (certainement pas naturelles !), dont l'ensemble peut laisser penser à l'emplacement de fondations d'anciennes structures solides : *murs, édifices, etc.*

C'est dans un livre d'Eugène Viollet-Le-Duc, « *Histoire d'une forteresse* », 1874, en page 90, qu'un dessin, plus précisément un plan, d'une cité gallo-romaine imaginaire, nommée *Juliana*, a particulièrement attiré mon attention. En effet, il y a de nombreuses similitudes entre ce plan, inspiré par des exemples architecturaux de véritables cités antiques, et la vue aérienne du marais (*Google Earth, 2009*) : ⇨



L'architecte Eugène Viollet-le-Duc était un des plus grands spécialistes en fortifications. On lui doit de nombreuses restaurations de monuments historiques :

le château de Carcassonne, la cathédrale de Notre-Dame de Paris ainsi que les remparts du Mont Saint-Michel.

Ces similitudes, même si elles ne prouvent rien (vue aérienne du *marais de Saint-Coulban, Google Earth 2009* : formations géologiques [naturelles], travaux récents... ?), sont troublantes, notamment si l'on fait la corrélation avec le *Pouillé de Rennes* d'Amédée Guillotin de Corson (1886) où il est fait mention à *Châteauneuf-d'Ille-et-Vilaine*, en plus de « la ville légendaire de *Gardoyne* », d'une « prétendue ville gallo-romaine nommée *Noiodum* ». Tous ces éléments réunis coïncident trop parfaitement pour me laisser croire que l'on ait affaire aux stigmates, ou à l'empreinte, d'une ville antique... ou alors, ces similitudes entre ces deux images ajoutées à l'extrait du *Pouillé de Rennes* [retranscrit en page suivante] ne sont dues qu'au fruit du hasard, un hasard véritablement déconcertant !

Et si ce n'était pas un hasard ! les cités de *Gardoyne et Noiodum* n'en feraient-elles qu'une ?

J'apprendrais, par quelques recherches, que le nom précis de *Noiodum* est *Noiodunum*, mais il existe une cité gallo-romaine se situant à *Jublains*, en Mayenne, ayant déjà été reconnue comme étant cette ville et chef-lieu d'un peuple celtique : *les Diablintes*.

En allant sur *Gallica* (le moteur de recherche de la BnF), j'ai relevé de nombreux textes relatant diverses théories sur la localisation de cette *civitas* (chef-lieu dans l'Antiquité). En effet, il y a bien différentes hypothèses la situant en *Bretagne armoricaine*, ou, du moins, y fixant l'étendue territoriale des *Diablintes*, dont certaines (autres que celle de Guillotin de Corson) dans la région de *Châteauneuf-d'Ille-et-Vilaine*, c'est-à-dire autour du *marais de Saint-Coulban*.

Dans le doute, et par curiosité (voulant en savoir plus), j'ai décidé de continuer cette fabuleuse et intrigante enquête. Ce n'est qu'à partir de là que mes recherches s'orientent vers la localisation d'une cité ayant réellement existé et non plus légendaire : *de Gardoyne à Noiodunum...*

III.2. Les différentes appellations de la cité

Il y a plusieurs dénominations pour une même cité, on la retrouve aussi bien sous les noms de *Noiodum*, *Noiodun*, *Noiodunum*, *Noiόδουνον*, *Noédunum*, *Noyodan*, *Noyodun*, *Néodunum*, *Nudionnum*, *Næodunum* ou encore *Noviodunum*. Avec le temps et les différents scribes (ou copistes), géographes et historiens, il arrive souvent qu'il y ait une diversité de graphies et de probables confusions avec d'autres cités.

III.2.1. Noiodum, Noiodun, Noiodunum, Noiόδουνον, Noédunum

Nous allons d'abord commencer par *Noiodum*, étant la première appellation rencontrée au début de l'enquête, dans *le Pouillé de Rennes d'Amédée Guillotin de Corson*, t. 4, p. 387, 1886 :

« Il est difficile de savoir ce qu'était primitivement Châteauneuf (d'Ille-et-Vilaine). Le château qui lui a donné vraisemblablement naissance a-t-il remplacé une prétendue ville gallo-romaine nommée *Noiodum*, ou la ville légendaire de *Gardoine*, dont le Roman d'Aquin raconte longuement la submersion ? »

Pour *Noiodum*, *Amédée Guillotin de Corson* se serait inspiré du *Noiodun* que l'on retrouve dans *l'Histoire de Bretagne* de *Guy-Alexis (Dom) Lobineau*, ouvrage édité en 1707¹. Il est tout à fait possible que cette graphie, *Noiodun*, soit une simplification de *Noiodunum* (par la suppression du suffixe « -um »).

En ce qui concerne justement *Noiodunum*, on voit la cité des *Diablintes* sous ce nom sur la carte dite de Ptolémée, carte dessinée au XVI^e siècle, en 1584, par un géographe belge du nom de Gérard Mercator (1512-1594), d'après les indications des anciens écrits de ce savant grec du II^e siècle. Dans son « *Lexique de Géographie* », Ptolémée la nomme *Noiόδουνον*.

La graphie *Noiodunum*², qui semble aussi correspondre à *Noiόδουνον* (grec ancien), a été empruntée à la *Notitia Galliarum* (IV^e s. - V^e s.) concernant une cité helvétique (Suisse) : *Colonia Équestris Noiodunum*³, qui est l'actuelle ville de Nyon, sur les bords du lac de Genève. La graphie *Noédunum* est parfois utilisée par certains de nos anciens géographes/historiens pour nommer la capitale des *Diablintes*.



Carte dite de Ptolémée (détail).



Détail (gros plan).

- 1 Dom Lobineau situe *Noiodun* près de Chateau-neuf de la Noüée (Châteauneuf d'Ille-et-Vilaine). Voir chapitre « III,4.4. Guy-Alexis Lobineau » en page 55.
- 2 J'ai personnellement choisi cette dénomination de *Noiodunum* pour qualifier ce *chef-lieu des Diablintes*, car elle est aussi la plus utilisée par nos anciens historiens (Auguste Longnon, René Kerviler, Arthur Le Moyne de La Borderie, etc.).
- 3 Cette même cité est aussi nommée *Noviodunum Équestris* par certains géographes contemporains. Voir page 48.

On peut tenter de donner une explication sur le plan linguistique à ces différentes racines « *Noio-* et *Noé-* » :

Pour « *Noio-* », comme il n'existe aucune définition, les anciens géographes en ont conclu que cela devait être une altération et qu'il faudrait lire à la place « *Novio-* », ce qui se traduit par « *nouveau / nouvelle* ».

« *Noé-* » paraît correspondre à une situation géographique, voire géologique, associant la cité de *Noédunum* à l'eau ou un marais, cette définition se trouve dans le dictionnaire français « *Le Littré* » (1873-1878) :

« **noe** (nô) s. f. : flaque d'eau laissée par la mer, dans laquelle on peut nager ; terme usité sur la côte entre Caen et le Havre. »

« Étymologie : Voy. *Noue*. »

Noue : (noue) s. f. : terre grasse et humide qui est une espèce de pré servant à la pâture des bestiaux. Sorte de trou ou de lieu bas où se jettent les eaux des rivières lors de leurs débordements. Les *Noues*, nom, à Montereau, d'une promenade sur la rive gauche de l'Yonne. »

« Étymologie :

Norm. **noe**, prairie marécageuse ; bas-lat. *noa* et *novium*. Ce mot paraît être le même que l'ancien français *noue*, qui signifiait *nage*, et qui vient de *natare*, par l'intermédiaire d'une forme latine *notare*, qui se trouve dans l'italien. »

Si l'on considère la définition du « *Littré* » de 1878, il est surprenant d'y voir une description qui convient parfaitement à *la Mare Saint-Coulban* : *noe* = « flaque d'eau laissée par la mer », ainsi que le terme « *noue* », que l'on retrouve dans *Châteauneuf-de-la-Noüe* et qui désigne aussi une terre grasse et humide, comme le marais.

Il est vrai qu'autrefois *Châteauneuf-d'Ille-et-Vilaine* se nommait *Chastel-Noé*, qui, nous le verrons plus tard (en page 52), se trouve être la traduction parfaite de *Noédunum*, mais cela n'est peut-être qu'un simple hasard. Il n'est pas étonnant de nommer ce bourg ainsi étant donné la présence d'un château du XIII^e siècle, et la proximité d'un marais recouvert par une étendue d'eau (souvenir d'un probable *raz-de-marée* ?), d'autant plus que ce nom de *Noédunum* n'est qu'une interprétation faite par certains auteurs pour désigner *la Civitas Diablintum* !

Cependant, cela n'empêche en rien la présence d'une cité antique du nom de *Noiodunum* enfouie dans ce marais ! Bien sûr, il est difficile d'imaginer l'édification d'une cité sur une telle surface ! Il est possible qu'avec une bonne connaissance en hydrologie et un bon savoir-faire, dès l'époque celtique, nos ancêtres savaient maîtriser les eaux ou terrains humides pour y élever des villes, et cela grâce à un système de pompes et de canaux afin d'éviter de potentielles inondations à l'intérieur d'une enceinte citadine. En 1971 a été découvert, au pied de la cité d'Alet, un système complexe de pompage datant de l'Antiquité¹. Donc cette maîtrise des eaux était possible.

Il n'est pas exclu que l'actuel marais de *Saint-Coulban* avait un tout autre aspect il y a plus de deux mille ans, plus sec et boisé, propice à y édifier une cité (primitivement celtique devenue gallo-romaine ?), sans aucune contrainte due à un milieu humide, marécageux !

Malgré cette traduction, due au hasard, de *Noédunum* en *Chastel-Noé*, la cité des *Diablintes* se situerait probablement dans ce marais de *Châteauneuf-d'Ille-et-Vilaine* dit aussi de *Saint-Coulban*

1 « Il faut noter qu'une chanson de geste du XII^e siècle (La Chanson d'Aquin) rapporte que la Ville d'Alet, n'ayant pas de source, était alimentée par des canalisations souterraines à partir d'une fontaine. Si on fait abstraction de détails embellissant, on peut voir dans ce texte la trace légendaire de l'utilisation de cette machinerie gallo-romaine en bois (pompe hydraulique). » Loïc Langouët, Jean-Loïc Meury. *La machinerie en bois du Haut Empire retrouvée à Alet*. Annales de Bretagne. Tome 80, numéro 1, 1973. pp. 163-184.

La deuxième partie du nom, à savoir « *-dunum* », serait du vieux celtique qui définirait un « *lieu fortifié* », voici deux exemples basés sur cette hypothèse :

- premier exemple :

« le géographe Ptolémée nous parle d'une ville d'Irlande qui s'appelait "*Dunum*" ; et la langue irlandaise a conservé ce mot comme nom commun sous la forme *dùn*, avec le sens de *château, forteresse, habitation royale*. »

« *Introduction à l'étude de la littérature celtique* », Henri d'Arbois de Jubainville, page 28. 1883.

- deuxième exemple :

« Au début de la période romaine (fin du 1^{er} siècle avant notre ère), le centre de pouvoir se déplace à Jublains qui devient dès lors la nouvelle capitale du territoire politique (Noviodunum : Novio "nouveau" et *dunum* "fortification"). »

« *L'oppidum gaulois de Moulay*¹ », service régional de l'archéologie, Drac Pays de la Loire.

Certains historiens et géographes voyaient en « *-dunum* » la signification de *lieu surélevé*, mais de nombreuses cités ayant dans leurs noms ce suffixe ne se situent pas sur des hauteurs. Dans son mémoire « *Étude historique sur le pays de la Mayenne à l'époque gallo-romaine* », Guillaume d'Ozouville nous relatait ceci : « *Cæsarodunum*, Tours, est dans une plaine et n'a pu prendre son nom d'une hauteur. Il en est de même de *Noviodunum*, Soissons, selon Danville. ». L'on peut évoquer aussi la ville d'Issoudun qui était une ancienne cité des *Bituriges* (peuple celtique de la région du *Berry*) : *Uxeldunum*. Cette ville est située au fond d'une vallée coudée formée par la rivière *la Théols*. Nous savons que cette ville était fortifiée au Moyen Âge, elle l'était probablement dans l'Antiquité car son étymologie la plus admise serait : du celtique *uxello* qui signifie "élevé" et de *dunum* signifiant "forteresse", ce qui nous donne « *la forteresse élevée* ». Mais sa topographie va en l'encontre de cette définition, la ville d'Issoudun étant, comme pour Tours, dans une plaine, il se pourrait que la définition exacte serait :

« [la cité] à haute fortification (ou aux hautes fortifications) ».

Uxello désignant une élévation, *dunum* ne peut donc pas avoir la même signification, *Uxeldunum* serait alors un *pléonasme* (à hauteur élevée, à haute hauteur, à élévation haute, etc.) !

Il existe aussi des cours d'eau se nommant « *Dun* », comme, entre autres, un fleuve en Normandie (Seine-Maritime) et une rivière en Angleterre (traversant les comtés du Wiltshire et Berkshire). Ces deux cours d'eau sont à l'origine de la formation d'une vallée, il n'est donc pas absurde de supposer que les versants aux pentes (plus ou moins) abruptes d'une vallée, dans l'esprit de nos ancêtres, reflétaient l'image de *murs de protection* ! « *Dun* » aurait donc ce sens de « *rempart* », inspiré par ce relief naturel, ceci expliquerait ce terme commun aux noms de ces cours d'eau et à ceux de certaines villes fortifiées. Quand on observe certaines fortifications gauloises, ou *muris gallicus*, l'on remarque que leurs parois intérieures sont souvent pourvues d'un talus en terre (servant de rampe d'accès au chemin de ronde entourant *l'oppidum*), celles de l'extérieur sont parfois précédées d'un fossé et d'un glacis (servant d'obstacles aux éventuels envahisseurs), ces reliefs artificiels rappellent étrangement le fond et le versant d'une vallée.

Pour revenir au petit fleuve du *Bidon* (l'actuel Bied-Jean), son étymologie pourrait provenir de ce même « *dun* » légèrement altéré (*-dun* ↔ *-don*), car il a lui-même créé une vallée profonde, celle de Beaufort, en Plerguer, et le « *Bi-* » de Bidon serait le préfixe signifiant « deux ou double », dans ce cas, « Bidon » pourrait signifier (étymologie topographique) :

[qui est entre] « *deux pentes* (ou *versants*) » [comme au fond d'une vallée], ou, « *deux murs* ».

Connaissant la vallée, très encaissée, de Beaufort, cette définition me paraît être justifiée.

Selon moi, cette croyance d'une signification de « *-dun* ou *-dunum* » en lieu surélevé viendrait du fait que de nombreux *oppida* (celtiques ou gallo-romains) se situaient sur des monts et de hauts plateaux, ce qui était, en effet, très fréquent dans le *sud* et *l'est* de la *Gaule*, mais c'était beaucoup moins le cas dans son grand quart *nord-ouest* ! Il y aurait donc eu une sorte de généralisation de ce terme « *-dun* » allant dans ce sens de « cité sur une hauteur ».

1 Voir : chapitre VI.4 , *contre-théories. L'oppidum de Moulay en Mayenne*. P. 97.

III.2.3. Néodunum

On doit cette graphie au marquis Christophe-Paul de Robien (1698 à 1756), baron de Kaër, vicomte de Plaintel et chevalier, plus connu sous le titre de *Président de Robien*, qui était aussi historien, naturaliste et président à mortier, à partir de 1727, au parlement de Bretagne.

Il cite *Néodunum* dans ses recherches concernant les civilisations celtiques en Armorique :

« Pour les Diablintins, ou Diaulites, ou diabolitæ, ils occupaient le pays de Dol et une partie de celui d'Avranches. Leur capitale était *Néodunum*.

Quelques auteurs ont prétendu que c'était Châteauneuf-de-la-Nouée, près duquel se voyait, à l'entrée des marais de Dol, non loin de la Mare Saint-Coulman, un vieux quai éloigné de la mer. On remarquait, dans le mur qui le formait, des gros anneaux de fer, qui servaient à y amarrer les vaisseaux. D'autres écrivains disent que cette ville a été engloutie dans le marais ; il y en a enfin qui soutiennent que c'est Dol, dont on a changé le nom de *Néodunum* en celui de Léondoul¹ duquel, retranchant Léon, il n'est plus resté que Doul dont-on a fait Dol. » Page 7.

[...]

« Après le Lac de Grand-lieu, le plus grand est celui qu'on voit au-dessus de Saint-Malo, près Châteauneuf, on l'appelle la Mare Saint-Coulban. C'est encore une vieille tradition, que l'ancienne ville de *Néodunum*⁽¹⁾ a été submergée dans cette mare ; dans les sécheresses de l'été elle n'a qu'environ cent trente et un journaux de surface ; mais dans l'hiver elle est d'une bien plus grande étendue, par les débordements de ses eaux sur les marais voisins, dont elle couvre une grande partie. Le peuple débite qu'au milieu est un gouffre d'une profondeur extrême, et qu'on trouve sur ses bords des restes de murs, et les ruines d'une ancienne ville ; cependant à ses bords on ne trouve qu'environ trois pieds d'eau sur une vase fort profonde, et deux pieds seulement à son milieu sur un fond de sable et de gravier très ferme et très solide... » Page 218.

(1) *Capitale des Diablintes.*

Description historique, topographique et naturelle de l'ancienne Armorique, Joseph Floch Imprimeur, 1974. Édition par Jean-Yves Veillard des manuscrits conservés à la Bibliothèque de Rennes Métropole.

Il est clair que le Président de Robien a altéré *Noédunum* en *Néodunum* par une simple inversion de la seconde avec la troisième lettre, comme de nombreux autres historiens et géographes qui, volontairement ou pas, utiliseront cette graphie pour nommer *la Civitas Diablintum*. Les quelques auteurs dont parle le Président de Robien ont probablement voulu rapprocher le nom de *Châteauneuf* à *Néodunum* car, en effet, le préfixe (grec ?) « *néo-* » signifierait « *nouveau / nouvelle* » et « *-dunum* » (celtique ?) fortification, comme un *château*, ce qui nous donne « *Château-neuf* »

Néodunum signifierait plus vraisemblablement « *nouvelle* » cité fortifiée (et non *élevée*) [comme *Noviodunum* (voir page suivante)]. Le nom même de *Châteauneuf* ne date que du XIII^e siècle, probablement à cause de l'édification en ce lieu d'une nouvelle forteresse, mais au XII^e siècle, cette localité se nommait *Chastel-Noé* ou *Castellum de Noues*, appellations probablement dues à la présence d'une fortification romaine (un camp de légionnaires) ou autre près du marais, lesquelles appellations, là aussi, par un pur hasard, correspondraient à une autre interprétation du nom de la cité des Diablintes : *Noédunum*.

Selon moi, il serait imprudent de faire la corrélation entre ces noms de *Châteauneuf* et de *Chastel-Noé* (ou *Castellum de Noues*) avec ceux, respectivement, de *Néodunum* et *Noédunum*.

1 Voir chapitre « III.4.3. Adrien de Valois » page 54

III.2.4. Nudionnum, Næodunum, Noviodunum

Ces trois appellations proviennent des partisans de la thèse « *Jublains = chef-lieu des Diablintes* » que je me permets de nommer *les Pro-Jublains*. En ce qui concerne *Nudionnum*¹, il existe une très ancienne carte qui a la particularité d'être constituée de onze sections assemblées en ligne représentant des voies romaines, comme une sorte de carte d'itinéraires, illustrée de symboles désignant *des oppida, des civitates, des thermes* ainsi que les distances de part et d'autre de ces localités, que l'on nomme *station(s)*. Sa datation (du document original) est sujette à polémique (entre le II^e et le IV^e siècle ap. J.-C).

Cet assemblage de cartes, parvenu à nos jours, serait une copie datant du XIII^e siècle, elle est aussi connue sous les appellations de *Table Théodosienne* (de Théodose I^{er}, empereur romain de 379 à 395 [ap. J.-C.]) et de *Table de Peutinger* : Konrad Peutinger (1465 à 1547) était un humaniste allemand qui en hérita de de l'un de ses amis.

Les partisans de la théorie de *Jublains* y ont remarqué le symbole d'une *civitas* (ville chef-lieu) se situant sur une voie romaine semblant passer dans la région du Bas-Maine, cette ville se nomme *Nudionnum*, et comme il n'y a aucune distance ni avant ni après cette capitale, ces érudits *Pro-Jublains* en ont déduit qu'ils avaient affaire à la cité de *Næodunum* (ou *Noiodunum*) :

« On remarque dans la Table Théodosienne [Table de Peutinger] la trace d'une route, entre *Arægenus*, qu'il faut prendre pour *Baïeux* [pour *Vieux-la-Romaine* et non *Bayeux* qui est *Augustodurum*], & *Subdinum*, qui est le Mans ; & dans cet intervalle, une position en forme de capitale, sous le nom de *Nudionnum*. Or, il est indubitable, par la disposition des deux termes de cette route, & par la direction de la route, que le lieu intermédiaire est le *Næodunum* des Diablintes. Il y a dans la Table beaucoup de noms de lieu, qui ressemblent moins à des dénominations plus correctes dont ils tiennent la place, que *Nudionnum* ne paroît différent de *Næodunum*. L'omission des distances sur cette route, nous prive de l'usage qu'on en feroit dans l'application de cette position à l'emplacement connu de la capitale des Diablintes [*Jublains*]. »

Jean-Baptiste Bourguignon d'Anville, « *Notice de l'ancienne Gaule, tirée des monumens romains* ». Page 487.

Certains de ces « *pro-Jublains* » ont supposé que le nom de *Nudionnum* serait une altération ayant été faite lors de la reproduction de *la Table de Peutinger* effectuée au XIII^e siècle, ils sont allés jusqu'à supposer que la graphie d'origine serait « *Noviodunum*² ».

En 1675, un géographe du nom d'Adrien de Valois nous mentionnait déjà cette cité de *Nudionnum* comme étant la probable *civitas* des Diablintes en la rapprochant du nom de *Noiodunum*, sans, pour autant, lui donner une situation géographique précise (voir en page 53) :

« dans la table Théodosienne, éditée par Peutinger, *Nudionnum*, peut-être pour *Nuiodunum*, *Niodunnum* ou *Noidunum* » *Historiographi regii Notitia Galliarum, ordine littarum digesta*.



Table de Peutinger : section I.

1 Voir aussi au chapitre VI.3, *La civitas de Nudionnum de la Table de Peutinger*. Page 94.

2 *Noviodunum*, l'on retrouve de nombreuses cités du même nom :

.....: *Biturigum*, Neung-sur-Beuvron (Loir-et-Cher).

.....: *Suessionuin*, Pommiers, près de Soissons dans l'Aisne.

.....: *Équestris*, Nyon en Suisse.

III.3. Les sources antiques

Il n'existe que quatre¹ documents antiques révélant l'existence des Diablintes, plus précisément entre le 1^{er} siècle av. J.-C et le début du V^e siècle ap. J.-C.

III.3.1. Jules César ou *Caius Julius César* (100 av. J.-C — 44 av. J.-C)

La plus ancienne mention du peuple des Diablintes nous vient de César, dans *Les Commentaires sur la Guerre des Gaules (Commentarii de Bello Gallico)*, dans un chapitre concernant la bataille navale opposant *les Romains aux Vénètes et leurs alliés*, en 56 av. J.-C :

Liber III, § IX :

« *His initis consiliis oppida muniunt, frumenta ex agris in oppida comportant, naves in Venetiam, ubi Cæsarem primum bellum gesturum constabat, quam plurimas possunt cogunt. Socios sibi ad id bellum Osismos, Lexovios, Namnetes, Ambiliatos, Morinos, **Diablintres**², Menapios adsciscunt ; auxilia ex Britannia, quæ contra eas regiones posita est, arcessunt.* »

« Leurs résolutions prises, ils fortifient les villes, y entassent les moissons, rassemblent en Vénétie, où chacun pensait que César ouvrirait les hostilités, une flotte aussi nombreuse que possible. Ils s'assurent pour cette guerre l'alliance des Osismes, des Lexovii, des Namnètes, des Ambiliates, des Morins, *des Diablintes*, des Ménapes ; ils demandent du secours à la Bretagne³, qui est située en face de ces contrées. » Livre 3, ch. 9 : (*traduit du latin, L.-A. Constans, 1926*)

Si l'on en croit César, *les Diablintes* sont un peuple *de marins ayant une côte* faisant face à la Bretagne insulaire.

Dans le *chapitre 34 du Livre 2*, on peut lire *Aulercos* (Aulerques), en effet, nous verrons plus tard que Ptolémée les nomme *Aulircies Diaulites* qui signifie *Aulerques Diablintes*, mais trois autres peuples ont le même préfixe : *Aulerques Cénomans*, *Aulerques Eburovices* et *Aulerques Brannovices*. Il est tout à fait probable qu'il s'agisse des *Diablintes* car il est précisé que ces tribus ont un accès à l'océan : « *quæ sunt maritimæ civitates Oceanumque attingunt* », et parmi ces quatre *Aulerques*, ils sont les seuls susceptibles à être les plus proches des côtes (pour ne pas dire « à disposer d'une côte maritime » !), en l'occurrence celles de la Manche :

Liber II, § XXXIV :

« *Eodem tempore a P. Crasso, quem cum legione una miserat ad Venetos, Venellos, Osismos, Coriosolitas, Esvios, **Aulercos**, Redones, quæ sunt maritimæ civitates Oceanumque attingunt, certior factus est omnes eas civitates in dicionem potestatemque populi Romani esse redactas.* »

« À la même époque, Publius Crassus, que César avait envoyé avec une légion chez les Vénètes, les Unelles, les Osismes, les Coriosolites, les Esvii, *les Aulerques*, les Redons, peuples marins riverains de l'Océan, lui fit savoir que tous ces peuples avaient été soumis à Rome. »

Livre II, ch. 34 (*traduit du latin, L.-A. Constans.*)

1 On peut aussi ajouter un cinquième document antique, une tablette de cire (*tabula*) ayant été retrouvée à Londres en 1996, elle serait datée d'entre 75 ap. J-C et 125 ap. J-C. Il s'agit d'un contrat de vente d'une esclave d'origine *diablinte* du nom de *Fortunata*. Cet artefact ne peut être considéré comme étant une source pour géolocaliser le territoire des *Diablintes*. Voir chapitre VII.10. *La tablette dite de Fortunata*, page 130.

2 Voir chapitre III.6. *Proposition pour une étymologie du nom des Diablintres*. Page 66.

3 Bretagne : aujourd'hui la Grande-Bretagne.

III.3.2. Pline l'Ancien ou *Gaius Plinius Secundus* (23 ap. J.-C — 79 ap. J.-C)

Pline l'Ancien était un naturaliste romain et auteur d'une encyclopédie, « *Histoire naturelle* » :

Livre IV, ch. XXXII : « *Lugdunensis Gallia habet Lexovios, Veliocasses, Caletos, Venetos, Abrincatuos, Ossismos, flumen clarum Ligerem, sed pæninsulam spectatiorem excurrentem in oceanum a fine Ossismorum circuitu DCXXV, cervice in latitudinem CXXV. ultra eum Namnetes, intus autem Aedui foederati, Carnuteni foederati, Boi, Senones, Auleri qui cognominantur Eburovices et qui Cenomani, Meldi liberi, Parisi, Tricasses, Andecavi, Viducasses, Bodiocasses, Venelli, Coriosvelites, Diablinti, Riedones, Turones, Atesui, Segusiavi liberi, in quorum agro colonia Lugdunum.* »

« La Gaule Lyonnaise renferme les Lexoviens, les Velloccasses, les Gallètes, les Vénètes, les Abrincatuens, les Osismiens ; la Loire, fleuve célèbre ; une péninsule remarquable qui s'avance dans l'Océan, à partir des Osismiens, dont le tour est de 625.000 pas, et dont le col a 125.000 pas de large ; au delà de cette péninsule, les Nannètes ; dans l'intérieur, les Héduens, alliés, les Carnutes, alliés, les Boïens, les Sénons, les Aulerques, surnommés Éburoviques, et ceux qui sont surnommés Cénomans ; les Meldes, libres ; les Parisiens, les Trécasses, les Andegaves, les Viducasses, les Bodiocasses, les Unelles, les Cariosvérites, les Diablines, les Rhédons, les Turons, les Atésuens, les Segusiaves, libres, dans le territoire desquels est Lyon, colonie. »

Traduction : Dubochet, 1848-1850. Édition d'Émile Littré.

Pline l'Ancien place les *Diablintes* (*Diablines*) entre les *Coriosolites* (*Cariosvérites*) et les *Redones* (*Rédhons*), donc en Armorique, mais certains historiens pensent que l'ordre n'est pas respecté. En revanche, il ne les nomme pas comme étant des *Aulerques* ou *Auleri* :

« les *Aulerques*, surnommés *Éburoviques*, et ceux qui sont surnommés *Cénomans*... »

III.3.3. Claude Ptolémée ou *Claudius Ptolemæus* (env 90 ap. J.-C — 168 ap. J.-C)

Ptolémée était un grand savant du II^e siècle de notre ère, à la fois astronome et géographe :

« *In mediterraneâ autem Venetis magis orientales sunt Aulericii Diaulitæ, quorum civitas Næodunum ;* »

“*Alexandrini Geographiæ libri octo, f 24r.*”

« Dans l'intérieur des terres, plus à l'est que les Vénètes, sont les Aulircies Diaulites (*Aulerques* *Diablintes*) dont la ville est *Næodunum* ; »

Ἐν τῇ μεσογαλίᾳ τῶν μὲν Θυενετῶν εἰσὶν ἀνατολικώ-
τεροι Αὐλιρξιοὶ Διαυλιταί, ὧν πόλις
Νοιόδουνον

Civitas	Longitude	Latitude
Næodunum	18°	50°

Grâce à Ptolémée on apprend le nom de leur cité, *Næodunum*, mais dans l'original de son *Lexique de Géographie*, en grec ancien, elle apparaît ainsi : *Noiόδουνον*. Sur la carte dite de *Ptolémée*, conçue sur ses indications au XVI^e siècle, elle est désignée par le nom de « *Noiodunum* », appellation empruntée à la *Notitia Galliarum* (voir chapitre III.2, page 43). Cette appellation de « *Noiodunum* » semblerait la plus appropriée. *Ptolémée* situe *Næodunum*, ou plutôt *Noiodunum*, au nord, un peu à l'est, des *Vénètes* dont le chef-lieu (*civitas*) se nomme *Darioritum* et qui est, sans aucune contestation, l'actuelle ville de *Vannes* dans le *Morbihan*.

III.3.4. La Notitia Galliarum ou *Notitia provinciarum et civitatum Galliae*, IV^e ou V^e siècle

	Lugdunensis Tercia (Troisième Lyonnaise)
I	Metropolis civitas Turonorum.
II	Civitas Cenomannorum.
III	Civitas Redonum.
IV	Civitas Andicavorum.
V	Civitas Namnetum.
VI	Civitas Coriosopotum ^(*) .
VII	Civitas Venetum.
VIII	Civitas Ossismorum.
IX	Civitas Diablintum.

Notitia Galliarum : Liste des dix-sept provinces, des grandes cités (*civitates*) et des tribus de Gaule, complétée par une liste des *castra*. Ce texte peut être daté de la fin du IV^e s. apr. J.-C., entre 367 et 407. Il est fort probable qu'il ait d'abord été un document d'utilité civile, puis qu'il ait été adapté dans un but ecclésiastique dès le VI^e s. apr. J.-C.; il a dès lors été considéré comme tel par l'Église durant le Moyen Âge. Source : Linda de Torrenté, *Historische Lexikon der Schweiz (Dictionnaire historique de la Suisse [DHS])*.

Sur certaines copies, du VI^e jusqu'au X^e siècle, à la suite de *Civitas Diablintum*, l'on y lit les mentions : « *id est Carifes* » ; « *id est Adala* » ; « *id est Carifes, quæ alio nomine Adala nuncupatur* » ou encore « *quæ alio nomine aliud vel Adalia vocatur* ».

(*) Altération : lire « Coriosoliturum. »

III.3.5. En résumé

Quand on rassemble ces données, cela nous apprend que *les Diablintes* faisaient partie des peuples de la Troisième Lyonnaise, qu'ils étaient proches de la mer, car selon César, ils ont combattu auprès des Vénètes lors de la bataille navale en 56 av. J.-C, et leur côte se trouve face à la Bretagne insulaire. Ils seraient placés entre les Coriosolites et les Redones, au nord des Vénètes, un peu à l'est de ce peuple, et leur territoire est à l'intérieur des terres tout en étant un peuple maritime¹. Le nord de l'Ille-et-Vilaine correspond parfaitement à cette situation géographique.

III.3.6. Aulerques, Aulercies, etc.

Diablintes, Diablintres, Diablinti, Diablinti, Diaulitæ, Diaulites, Aulercies Diaulites, Aulercii Diaulitæ, Aulircij Diaulite ou Aulerques Diablintes, peu importe, on a bien affaire au même peuple, et donc à la même cité. Le terme *d'Aulerque* pourrait désigner la présence de ce peuple en tant que colonie sur un territoire neutre qu'ils partageaient avec d'autres, en l'occurrence avec *les Aulerques Cénomans et les Aulerques Eburovices*.

Le mot latin « *aula* » semble le plus proche étymologiquement parlant, il signifie une cour ou une succursale, ce qui peut coïncider avec la thèse d'une colonie.

Ce même mot désigne aussi une assemblée, ce qui peut laisser penser à l'union de ces trois peuples : une confédération. Il y a un quatrième peuple ayant le même préfixe, les *Aulerques Brannovices*, qui se situaient dans les Vosges (La Bresse), malgré leur préfixe, rien ne permet de les lier aux trois autres « *Aulerques* ». Tout ceci prouve que les *Aulerques* ne sont pas un ancien peuple qui aurait été absorbé par trois autres tribus, thèse soutenue, au XVII^e siècle, par le géographe Nicolas Sanson qui situait *Noiodunum* à Nogent-le-Rotrou en Eure-et-Loir, au nord-est des Cénomans, c'est-à-dire hors de *la Troisième Lyonnaise* car dans *la Seconde Lyonnaise*.

1 Pour Ptolémée, le territoire des *diablintes* ayant sa plus grande superficie dans les terres, il était évident pour ce géographe de placer leur chef-lieu dans l'intérieur des terres (*In mediterraneâ*) et cela en négligeant la possibilité de la présence d'une côte maritime entre la Rance (*Titus flu* [voir la note n° 1 en bas de page 122]) et le Couesnon. Il est probable aussi que le terme « *In mediterraneâ* » signifie « (en allant) vers le nord », car, de *Darioritum* (Vannes) qui se situe sur la côte sud de la péninsule armoricaine et d'après les coordonnées des latitudes communiquées par Ptolémée (49° 15' pour *Darioritum* et 50° pour *Noiodunum*), il faut nécessairement remonter vers le nord pour se rendre à *Noiodunum*, donc à l'opposé de la côte sud, forcément « dans les terres » !

III.4. Théories sur la présence des Diablintes dans les régions de Dol et de Saint-Malo

Ce chapitre est consacré aux historiens du XV^e siècle jusqu'au XIX^e siècle dont les théories sur la présence des *Diablintes* convergent vers l'Armorique, que ce soit sur l'étendue de leur territoire ou de l'emplacement de leur(s) cité(s).

III.4.1. Pierre Le Baud (1450 – 1505)

L'un des premiers à avoir recherché la localisation des Diablintes est incontestablement Pierre Le Baud. Il était un proche de la duchesse Anne de Bretagne, son aumônier, ainsi qu'un grand historien de son époque.

Dans son « *Histoire de Bretagne* » (éditions Gervais Alliot, Paris, 1638), des pages 4 à 8, les *Aulerques* et les *Diablintes* étaient deux peuples distincts.

Pour les *Diablintes*, il s'inspire des appellations de César et de Pline l'Ancien dans lesquelles il croit reconnaître l'adjectif *Aletensis* : pour Pierre Le Baud, cela correspondrait à une altération de Diablintes en Dialethenses et qui, par corruption, est devenu Alethenses par la suppression de la syllabe « Di- », par conséquent, leur *civitas* n'est autre que la cité d'Aleth. Dans une « *Notice des Gaules (ou Notitia Galliarum)* » on y lit *Aliud*¹ et *Adalia* qui selon lui correspondraient à Quidallet, à savoir Aleth. Pour les Aulerques, qu'il nomme les *Anlerigiens Diabolites*, il propose que leur ville était la *Neodunum* de Ptolémée qui serait *Ploarmel* (Ploërmel, Morbihan).

III.4.2. Bertrand d'Argentré (1519 – 1590)

Historien, juriste breton et petit neveu de Pierre Le Baud. Il hérita probablement des recherches de son grand oncle et continua dans le même registre, l'*Histoire de Bretagne* :

Dans son ouvrage « *Histoire de Bretagne, des roys, ducs comtes, et princes d'icelle...* » (troisième édition, éditions Nicolas Buon, Paris, 1618), en pages 62 et 63, en ce qui concerne les Diablintes, ses recherches diffèrent des travaux de Le Baud :

la *Civitas Diablintum*, d'après d'Argentré, se trouverait plus localisée du côté de *Dol*, car non loin de là se trouve un domaine portant le nom de « *Diablères* (ou *Diablares*) », en Bonnemain, à environ 8 km de l'ancienne métropole bretonne. Selon M. d'Argentré ce serait une preuve que l'on se trouve bien en *territoire diablinte*. Il ajoute aussi qu'une famille d'Épiniac, à 7 km de Dol, a pour patronyme « *Le Diable* », mais, selon moi, rien ne prouve qu'il y ait un rapport avec le nom de ce peuple, il est probable que cela devait être un mauvais sobriquet attribué à cette famille depuis des lustres et qui a perduré quelques siècles, donc il ne faut pas s'en prévaloir.

Bertrand d'Argentré propose encore une autre hypothèse, elle concerne le bourg de *Châteauneuf-d'Ille-et-Vilaine*, anciennement *Châteauneuf de la Nouée* (ou *Noüe*) et encore bien avant *Castellum de Noues* (ou *de Noa*) ou *Chastel-Noë* (au XII^e siècle), car, en effet, de *Noédunum*, l'on y reconnaît la racine « *Noé-* » dans « *Nouée, Noüe, Noues, Noa et Noë* » et « *-dunum* ↔ *fortification/château* » pour « *Castellum, Chastel- et Château-* ».

Chastel-Noë (ou *Castellum de Noues/Noa*) serait donc la parfaite traduction de « *Noédunum* ».

1 Dans une des copies (postérieures au VI^e siècle) de la *Notitia Galliarum*, après la mention « *Civitas Diablintum* », on y lit ceci : « *quæ alio nomine aliud vel Adalia vocatur* ». Cette phrase aurait été interprétée ainsi par Pierre Le Baud : « *Civitas Diablintum*, qui a aussi pour nom *Aliud* ou *Adalia*. », Pierre Le Baud étant persuadé qu'*Aleth* devait être la capitale des *Diablintes* (*Aliud = Aleth*). L'ajout de la majuscule à *Aliud*, que l'on retrouve dans des retranscriptions de cette copie qu'à partir du XVI^e siècle, serait inspiré par cette interprétation trompeuse. Et si la traduction la plus sensée était celle-ci : « *Civitas Diablintum*, ou qui a aussi pour autre nom *Adalia* [*Adala*] » ? il est logique de penser qu'« *aliud* » est bien l'adjectif « *autre* » [dictionnaire Latin / Français de Félix Gaffiot : *ālius, a, ud* (grec *ἄλλος*), *autre, un autre*] et surtout pas le nom d'une ville ! De plus, si l'on ajoutait ce *pseudo* nom d'*Aliud* aux deux autres déjà mentionnés plusieurs fois dans les différentes copies recensées, ceux d'*Adala* et de *Carifes* (voir page suivante), la *Civitas Diablintum* aurait alors eu trois noms [en plus de celui de *Noiodunum*] ?

III.4.3. Adrien de Valois (1607 – 1692)

Cet ancien historiographe du roi (Louis XIV), en 1675, a consacré un ouvrage (*Historiographi regii Notitia Galliarum, ordine littarum digesta*) concernant *La Notitia Galliarum*, ou *La Notice des Gaules*, qui serait une sorte de registre des provinces de la Gaule vers le IV^e ou le V^e siècle de notre ère, registre ayant été réutilisé et réadapté au VI^e siècle à des fins ecclésiastiques. Les documents analysés par de Valois proviennent de différentes autres études. Voici un extrait de l'ouvrage d'Adrien de Valois d'un passage concernant *les Diablintes* :

Diablintes : « Urbs primaria Diablintum à PtoIemæo Noiodunum seu Noviodunum nuncupatur; “Noiόδουνον” ; in tabula Theodosiana quæ ab editore Peutingeriana dicitur, Nudionnum corrupte forsitan pro Nuiodunum, Niodunnum aut Niodunum : in Notitiis quarum suprâ mentionem feci, inter civitates provinciæ Lugdunensis terciæ nonum ac novissimum locum tenet Civitas Diablintum ; in Notitia quadam quæ : in Bibliotheca Thuanæ servatur, Civitas Diablintum id est Carifes, quæ alio nomine Adala nuncupatur. In Chronico Roberti Monachi Autissiodurensis, Turonensis provinciæ ultima est Civitas Diablintum, id est Adala : In Notitia Galliæ, quam Andreas Chesnius è bibliotheca Petaviana eruit, Civitas Diablintum, id est Carifes. Sed quæ sit civitas Adala vel Carifes, nomen uti videtur Britannicum, non minùs quàm qui sint Diablintes ignoramus. Raimundus Marlianus qui ante annos CL. Floruit, & ætatis suæ doctissimus est habitus, Diablintes interpretatur Gallice Leondoul, seu Leondol, inepte prorsus ex duabus Britannicæ minoris civitatibus unam faciens, & Leonenses ac Dolenses, longis terrarum spatiis secretos, in unum conjungens. Quippe inter Leonenses & Dolenses tres Britannicæ cismarinæ diœceses intercedunt, Trecorensis, Briocensis, Aletensis vel Macloviensis. Josephus Scaliger cum Notitiam quamdam civitatum Galliæ explicaret, & veteribus earum nominibus nova adjiceret, civitatem Osismiorum ac civitatem Diablintum intactas & sine expositione transmisit : quo silentio agnovit ingenuè palamque fecit, se Diablintum & Osismiorum situm ex æquo nescire. »

- Hadriani Valesii (1675). *Historiographi regii Notitia Galliarum, ordine litterarum digesta*, page 65.

Traduction (avec l'aide du dictionnaire Latin /Français de Félix Gaffiot) :

Diablintes : « La première ville des Diablintes selon Ptolémée, serait appelée Noiodunum ou soit Noviodunum, “Noiόδουνον” ; dans la table Théodosienne, éditée par Peutinger, Nudionnum, peut-être pour Nuiodunum, Niodunnum ou Noidunum. Dans la Notice des Gaules, citée ci-dessus, parmi les cités de la Troisième Lyonnaise, à la neuvième et dernière place, se situe la Civitas Diablintum. Dans une notice conservée dans la bibliothèque de M. de Thou, la Civitas Diablintum qui est Carifes, aussi appelée Adala. Dans la Chronique de Robert, moine d'Auxerre : dans la province de Tours, à la dernière place se trouve la Civitas Diablintum qui est Adala. Dans la notice des Gaules qu'André du Chesne a découvert dans la bibliothèque de M. Petau : la Civitas Diablintum qui est Carifes. Mais quelle est donc cette ville appelée Adala ou Carifes (?), nom qui paraît breton, nous ignorons pas moins que (ou qui) sont les Diablintes. Raimondo Marliani qui florissait il y a 150 ans, et considéré en son temps comme étant un grand savant, interprétait Diablintes en Gaule Leondoul, ou Leondol, c'est une totale ineptie de faire de deux petits territoires bretons un seul, les diocèses du Léon et celui de Dol, pourtant séparés par une longue distance, se rejoindraient pour n'en faire qu'un (!). Le fait est qu'entre le Léon et Dol trois diocèses du littoral breton s'y interposent : Tréguier, St-Brieuc, Aleth ou St-Malo. Joseph Scaliger avec ses connaissances certaines sur les cités de la Gaule, et de leurs anciennes appellations il en trouvait les nouvelles, pas un mot sur les cités Ossismes et les cités Diablintes et il nous a transmis aucune explication : de par ce silence il admet sincèrement et ouvertement ce fait, d'ignorer lui-même la situation (géographique) respective des Diablintes et des Ossismes. »

Cette étude d'Adrien de Valois reste assez vague quant à la localisation et l'étendue du territoire des Diablintes, mais il en ressort qu'il se situait, du moins en grande partie, en Bretagne (péninsulaire). Les noms d'*Adala* et de *Carifes* reviennent souvent, mais il est impossible de leur attribuer formellement des localités actuelles, l'on considère souvent qu'*Adala* est soit Aleth ou Dol, et pour *Carifes* le bourg de Carfantin, tout près de Dol¹. Curieusement, ces deux noms paraissent désigner une seule cité ! L'autre énigme est le terme *Léondoul* de *Raimundus Marlianus* qui laisse penser que le territoire des Diablintes incluait le diocèse de Dol et s'étendait jusqu'au diocèse du Léon (Finistère) qui est pourtant en territoire *Ossisme* ! qu'il comprenait ainsi une grande partie du littoral nord breton. Adrien de Valois ne croyait pas à cette éventualité d'une si grande étendue territoriale, par contre, voici ce qu'il écrit à la fin de son exposé :

« *Ubi sunt ergo Diablintes ? dicet aliquis. Ego in Britannia Armorica quærendos eos esse existimo.* »

Traduction : « Où sont les Diablintes ? se demandent certains. Je pense qu'ils se situaient en Bretagne Armoricaine. »

En fait, je pense avoir une explication tirée du passage concernant « *Léondoul* » :

« *Raimundus Marlianus qui ante annos CL. Floruit, & ætatis suæ doctissimus est habitus, Diablintes interpretatur Gallice Leondoul, seu Leondol, inepte prorsus ex duabus Britanniae minoris civitatibus unam faciens, & Leonenses ac Dolenses, longis terrarum spatiis secretos, in unum conjungens. Quippe inter Leonenses & Dolenses tres Britanniae cismarinæ diœceses intercedunt, Trecorensis, Briocensis, Aletensis vel Macloviensis.* »

« Raimondo Marliani qui florissait il y a 150 ans [vers 1525], et considéré en son temps comme étant un grand savant, interprétait *Diablintes* en *Gaule Leondoul*, ou *Leondol*, c'est une totale ineptie de faire de deux petits territoires bretons un seul, les diocèses de Léon et celui de Dol, pourtant séparés par une longue distance, se rejoindraient pour n'en faire qu'un (!). Le fait est qu'entre le Léon et Dol trois diocèses du littoral breton s'y interposent : *Tréguier, St-Brieuc, Aleth ou St-Malo.* »

Raimondo Marliani n'a certainement pas inventé ce nom de *Léondoul* (ou *Léondol*) par hasard, tout en l'associant aux *Diablintes* ! Selon moi, il faisait allusion à l'ensemble de l'évêché de Dol, car, en effet, cet évêché est divisé en de multiples enclaves², du Léon jusqu'à Dol (*Doul*³). Une enclave étant une subdivision de l'évêché, de ce fait, elle adopte le même qualificatif celtique du lieu d'origine de cet évêché et non de celui où elle se situe : l'évêché de Dol étant en territoire *diablinte*, ses enclaves, disséminées sur tout le territoire breton, sont elles aussi qualifiées de *diablintes* (ou *Diablintum*). *Léondoul* pourrait donc désigner cet ensemble « l'évêché de Dol et ses enclaves », ce qui expliquerait cette **impression** d'une grande étendue territoriale ! Bien sûr (en admettant cette thèse), il faut bien comprendre que ces enclaves situées à l'ouest de *la Rance*, lesquelles peuvent être qualifiées de « *Diablintum* », et probablement créées au VI^e siècle, n'ont aucun rapport avec le territoire historique des *Diablintes* : ce qualificatif « *Diablintum* » associé à ces enclaves ne serait qu'une appellation symbolique à usage ecclésiastique !

Il est à noter que cette définition de *Léondoul*, du Léon à Dol, correspond aussi à l'étendue de l'ancienne *Domnonée*⁴ du début du VI^e siècle.

1 Voir chapitre VII.13. Page 135.

2 Il existait quatre autres enclaves de Dol, mais en Normandie :

St-Samson-de-la-Roque dite "de Pentel", St-Samson-sur-Risle, Conteville et le Marais-Vernier. Ces enclaves proviendraient d'une donation faite à Saint Samson par le roi Childebert 1^{er} au VI^e siècle. Elles étaient donc en territoire Franc. Certains historiens prétendent que les îles de *Jersey* et de *Guernesey* auraient été des enclaves de Dol provenant de cette même donation et que Childebert 1^{er} serait aussi à l'origine de cet évêché de Dol.

3 La ville de Dol est ainsi nommée dans *la Chanson d'Aquin* (vers 765 et 766) :

« *Tretouz estoit o le bon Ysoré,
Ly arcevesque de Doul l'arcevesché ;* »

4 Voir le chapitre IV.4, la carte des territoires bretons en page 77.

Voici la liste des enclaves de l'évêché de Dol (avant la révolution), d'après *Le Cartulaire de l'Abbaye de Redon en Bretagne* par Aurélien de Courson, 1863, page 552 :

Enclaves dans l'évêché de Saint-Malo	Aucaleuc, Bobital, Illifaut, La Landec, Langan, Languéan, La Nouais, Le Hinglé, le Lou-du-Lac, Saint-André-des-eaux, Saint-Carné, Saint-Coulomb, Saint-Ideuc, Saint-Jacut-de-la-Mer, Saint-Judoce, Saint-Launeuc, Saint-Méloir près Bourseul, Saint-Méloir-sous-Hédé, Saint-Mervon, Saint-Samson, Saint-Tual ou Tugdual, Sainte-Urielle.
Enclaves dans l'évêché de Saint-Briec	Bréhat, Coëtmiex, Kérity, Landébia, Landéhen, Langast, Lanloup, Lannevez, Lanvignec, Lanvallon, Penguily, Perros-Hamon, Saint-Glen, Saint-Quay, Trégenestre.
Enclaves dans l'évêché de Tréguier	Coadout, Lanmeur ¹ et Locquirec (sa Trêve), Lanmodez, Lanvellec, Loguivy, Perros-Guirec, Trévou.
Enclave dans l'évêché du Léon	Loquénoilé.
Enclave dans l'évêché de Rennes	La Fontenelle. ²

Il faut ajouter à cette liste les paroisses situées autour de Dol : Bager-Morvan, Bager-Pican, Bonaban, Bonnemain, Carfantin, Cherrueix, Épiniac, Hirel, La Boussac, Lanhélin, Meillac, Miniac-Morvan, Mont-Dol, Pleine-Fougères, Plerguer, Plesder, Roz-Landrieux, Sains, Saint-Guinoux, Vildé-Bidon, Vildé-la-Marine, etc. Aurions-nous affaire à cette interprétation de *Léondoul*, l'évêché de Dol et ses enclaves ? Toutes ces localités pourraient alors être vues comme étant des paroisses *Diablintes* !



Carte de l'ensemble des enclaves de l'évêché de Dol.

III.4.4. Guy-Alexis (Dom) Lobineau (1667 – 1727)

« La ressemblance des noms de Dol & de Diaulites, & la situation que Ptolémée donne aux Aulerciens Diaulites au Septentrion de ceux de Vannes, nous portent à croire que ces peuples occupoient le país de Dol & des environs. Leur ville principale s'appelloit Noiodun, qui pouvoit n'estre pas loin du lieu où l'on a basti depuis Chasteau-neuf de la Noüée. » *Histoire de Bretagne*, tome 1, livre premier, 1707, page 2.

III.4.5. Pierre-Hyacinthe (Dom) Morice (1693 – 1750)

Histoire ecclésiastique et civile de Bretagne, tome 1^{er}, 1741 :

« les Diablintes s'étendoient depuis Dol, jusqu'à Nœun près de Mayenne ; leurs villes étoient Dol, Cariffe, Ernée & Nœun. » ³. Page 2.

En page 8, Dom Morice raconte que *Saint Patrick* aurait fui l'Écosse (Albanie), avec son père et ses sœurs. Conan Meriadec, cousin de Calphurnius (père de *Maewyn Succat*, véritable nom de Saint Patrick), les accueille en *Bretagne armoricaine* et leur fit don d'une terre **en territoire diablinte, assez près de la mer**, en échange de son mariage avec Darérea (ou Darerca), une des sœurs de Saint Patrick. Ce serait de là que Saint Patrick fut enlevé avec Lupite, une autre de ses sœurs, par les Irlandais (Hibernois).

1 Voir la note n°1 en bas de page 58.

2 Voir la note n° 2 en bas de page 87.

3 Voir la carte de la Bretagne en page 60, extrait de son ouvrage « *Histoire ecclésiastique et civile de Bretagne* ».

III.4.6. Christophe-Paul (président) de Robien (1698 – 1756)

Christophe-Paul de Robien était à la fois historien, naturaliste et politicien. Il était considéré par Arthur Le Moyne de La Borderie comme étant « *le père de l'archéologie bretonne* ». Il est plus connu sous le titre de *président* car il fut président à mortier au parlement de Bretagne à partir de 1724, mais sa plus grande passion était l'Histoire, en particulier celle de la Bretagne. Voici sa version en ce qui concerne *les Diablintes* et leur cité :

Description historique, topographique et naturelle de l'ancienne Armorique. Page 7 :

« Pour les *Diablintins*, ou *Diaulites*, ou *Diabolitæ*, ils occupaient le pays de Dol et partie de celui d'Avranches. Leur capitale était *Néodunum*. Quelques auteurs ont prétendu que c'était *Châteauneuf-de-la-Nouée*, près duquel se voyait, à l'entrée des marais de Dol, non loin de la mare *Saint-Coulman*, un vieux quai éloigné de la mer. On remarquait, dans le mur qui le formait, des gros anneaux de fer, qui servaient à y amarrer les vaisseaux. D'autres écrivains disent que cette ville a été engloutie dans le marais ; il y en a enfin qui soutiennent que c'est Dol, dont on a changé le nom de *Néodunum* en celui de *Léondoul* duquel, retranchant *Léon*, il n'est plus resté que *Doul* dont on a fait *Dol*. »

J'ignore si le *Président de Robien* avait eu connaissance de la légende de *Gardoyne*, mais il donne l'impression de croire les villageois à propos de ces ruines et va même plus loin en précisant que, selon quelques auteurs, cette ville engloutie dans le marais serait *Néodunum* (*Noédunum*) la capitale des *Diablintes* et que cette cité comprenait un port : les anneaux en fer dans les murs, pour attacher des embarcations, en seraient la preuve.

Pour étayer son hypothèse, il reprend l'appellation « *Diablintres* » du livre 3 au chapitre 9 des « *Commentaires sur la Guerre des Gaules* » de *Jules César* :

Chapitre IX. « Des *Diablintres* et des monuments qui nous en restent »

« On croit que ces peuples avaient tiré leur nom de certains petits bateaux appelés *lintres*, dont ils se servaient. Leur vraie situation sur le bord des marais semblerait confirmer l'usage de ces petits bateaux, et l'étymologie qu'on en tire ¹. »

Description historique, topographique et naturelle de l'ancienne Armorique. Page 35.

De Robien, pour compléter sa thèse, s'inspire aussi du fameux « *Léondoul* » car il s'agirait d'une ancienne appellation de « *Dol* », le marais faisant parti de cet évêché : d'après certains écrivains, le nom de *Néodunum* s'est modifié en *Léondoul* puis en *Doul* pour finir en *Dol*.

Au chapitre X, « du Diocèse de Dol », en page 37, il évoque surtout ceci :

« Le diocèse de Dol était incontestablement la patrie des anciens *Diaulites* ou *Diablintres* »

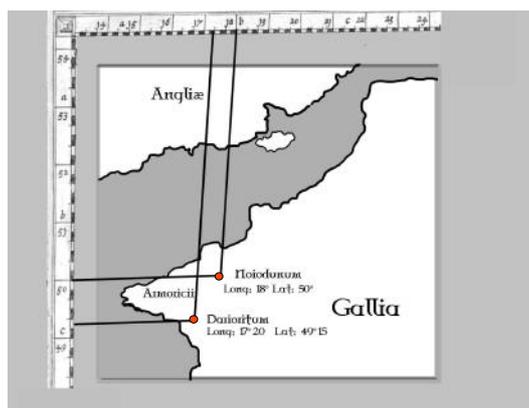
Le président de Robien. 1756

1 Voir la définition de « *lintre* » au chapitre III.6. Page 66.

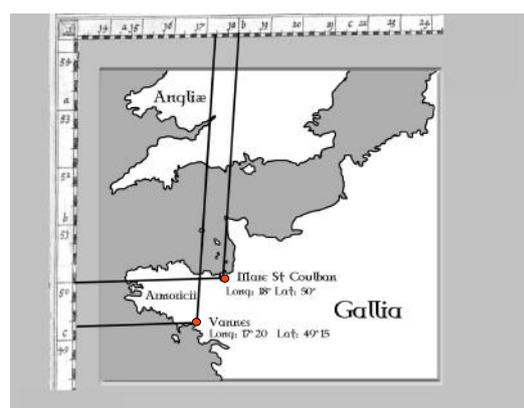
III.4.7. Auguste Longnon (1844 – 1911)

En se référant à *Darioritum (Vannes)*, dont on connaît la position géographique avec certitude, *Auguste Longnon, attaché aux travaux de la commission de topographie des Gaules (1872)*, applique les coordonnées fournies par *Ptolémée (tableau ci-dessous)* et situe *Noiodunum* dans la région du *Clos-Poulet* :

Civitates	Longitudes	Latitudes
Noiodunum	18°	50°
Darioritum (Vannes)	17° 20'	49° 15'



Carte de Ptolémée (XVI^es) par G. Mercator, basée sur ses écrits du II^e siècle ap. J.-C.



Carte moderne (XX^e siècle).

« Noiodunum, placée par Ptolémée au nord-est de Darioritum (Vannes), la capitale des Vénètes, est éloignée de cette ville, d'après son calcul de deux tiers de degré de latitude et de trois quarts de degré de longitude. Ainsi, si l'on accorde quelque confiance au célèbre géographe grec, en ce qui concerne les contrées voisines de la mer, on placera, d'après ses indications, *la ville des Diablintes dans l'ancien diocèse de St-Malo, position convenable par rapport aux Vénètes, à Dariorigum...* » *Les cités Gallo-romaines de la Bretagne. Auguste Longnon (1872), page 39.*

En effet, en remplaçant la carte de Ptolémée par une carte moderne (entre le XIX^e et le XXI^e siècle), tout en l'adaptant à une échelle s'y rapprochant le plus, en gardant les repères des longitudes et des latitudes et en se référant à *Darioritum / Vannes*, il est vrai que le repère correspondant à *Noiodunum* tombe parfaitement sur *le Clos-Poulet, ou l'ancien diocèse de Saint-Malo, voire exactement sur le marais de Saint-Coulban*¹. ***Est-ce le fait du hasard ?***

Dans sa dissertation de 1872, en page 34, Auguste Longnon revient longuement sur l'étendue du territoire des Diablintes avant le V^e siècle, qu'il s'étendait sur l'ensemble des évêchés de *Saint-Brieuc, d'Aleth et de Dol* :

« Le vaste territoire qu'il convient d'attribuer à la *civitas Diablintum* n'est cependant pas uniquement formé du pays des anciens Diablintes ; il comprenait aussi celui des Curiosolites, peuple mentionné par César et Pline et qui, avant l'époque de la rédaction de la *Notitia*, c'est-à-dire avant le commencement du V^e siècle, avait perdu son autonomie et avait dû, sans doute, être uni aux Diablintes ; nous avons montré plus haut que ce fait d'annexion d'un peuple autrefois indépendant, à un peuple voisin, n'était pas un fait isolé. »

¹ Cette comparaison par superposition des deux cartes (carte de Ptolémée / carte moderne) a été effectuée à l'aide du logiciel « Photoshop[®] ».

Il relate aussi ceci (en page 41) :

« Malgré l'existence de l'adjectif *Dialentensis*, il semble que la tradition du XI^e siècle conservait le souvenir de la civitas Diablintum sous une forme bien plus rapproché de la forme classique. En effet, une Vie de saint Viau, ermite du pays de Retz, dont une partie au moins, celle-là même qui contient le texte intéressant pour nous, daterait du XI^e siècle, parle des invasions des Normands au IX^e siècle et X^e siècle ; elle rapporte que les bandes dévastatrices ravagèrent la Bretagne et pillèrent la ville métropolitaine de Dol et sept cités qui lui étaient soumises, à savoir : Vannes, Carhaix, Quimperlé, Quimper-Corentin, Portus Saliocan (près de Brest), *Diablentic ou Diablenticum*¹ et Saint-Pol-de-Léon. » [...] « Son témoignage (de l'hagiographe de saint Viau) nous semble donc une des meilleures preuves de la position des Diablintes dans la péninsule armoricaine ; nous ne croyons pas cependant qu'il n'ait encore été remarqué. »

« Il ne faut cependant pas désespérer de retrouver un jour les vestiges de cette cité (Noiodunum). » *Les cités Gallo-romaines de la Bretagne. Page 41, Auguste Longnon (1872).*

Auguste Longnon est le plus farouche opposant à l'encontre de la théorie de *Jublains* (en tant que chef-lieu), car pour lui il ne s'agissait que *d'une colonie de Diablintes*. Cette assertion « *Diablentic ou Diablenticum* » [lire *Diallentic* au lieu de *Diablentic*, *Diallentic* étant la graphie exacte dans les *Acta sanctorum*, Les Bollandistes, octobris, t. VII, page 1098 ; et pour *Diablenticum* : ms 170, Bibliothèque de Rennes] parmi ces six autres localités bretonnes prouve, selon lui, que les *Diablintes* se situaient forcément en *Bretagne* (armoricaine). Ses détracteurs, une grande majorité de ses contemporains (historiens et géographes), excluaient la présence des *Diablintes* en Bretagne en se basant, entre autres, sur une théorie de 1739, celle de l'abbé Jean Lebeuf² (historien et chanoine d'Auxerre), qui fait mention de documents du VII^e au IX^e siècle dans lesquels apparaissent des qualificatifs de lieux exclusivement dans le Bas-Maine, l'actuel département de la Mayenne, rappelant le nom de *Diablinte* : *Diablenticæ*, *Diablentis*, *Diablentica*, etc. Dans cette même thèse, l'abbé Lebeuf prétend que le nom de *Jublains* (*Jublent et Jublens* au XII^e siècle) dont les ruines d'une cité antique en prouvent l'ancienneté, serait issu de *Diablente*, et c'est cette théorie qui fut admise par tous au cours des siècles suivants (et encore de nos jours). Seul Auguste Longnon, en 1872, avait osé contredire la théorie de *l'abbé Lebeuf*, il a été soutenu par René Kerviler qui s'est associé à lui à partir de 1873 ou 1874, mais ils ont été très durement critiqués sur leur thèse d'une absorption des *Coriosolites* par les *Diablintes* (*armoricains*). En 1884, René Kerviler a rejoint cette majorité d'érudits, partisans de la théorie de l'abbé Lebeuf (que je nomme « *les Pro-Jublains* »), dont l'influent historien breton Arthur Le Moyne de La Borderie en était, sans aucun doute, le fervent défenseur et principal représentant.

Il se pourrait qu'on ait conseillé, ou obligé, *Auguste Longnon* à démentir sa théorie sur les *Diablintes* en Bretagne, afin qu'il puisse, en quelque sorte, garder une certaine crédibilité auprès des illustres historiens de son temps [opinion personnelle] :

« Article *Aulerici Diablintes*³. Supprimer les lignes relatives à l'opinion que j'ai tout d'abord professé au sujet des *Diablintes*. Il me semble maintenant hors de doute que cette fraction des *Aulerques* habitait la partie nord-ouest du Maine. » Auguste Longnon, *Atlas historique de la France depuis César jusqu'à nos jours*, 1885.

1 Pour *Diallentic* ou *Diablenticum*, Albert le Grand, dans « *La vie des Saints de la Bretagne-Armorique* » de 1637, dans *la vie de Saint Viau (ou Vial)*, proposait que ces noms désignaient la paroisse de *Lanmeur* (*grande paroisse*), dans le Finistère. Autrefois, *Lanmeur* se nommait *Kerfeunteun* (comme *Carfantin* près de Dol), il a cru, à tort, qu'il avait affaire au premier monastère fondé par St Samson. J'ignore la raison pour laquelle il a rapproché ces noms de *Diallentic* ou *Diablenticum* à cette paroisse, Albert le Grand a-t-il été influencé par la *Civitas Diablintum* du nom de *Carifes* de la *Notitia Galliarum* (*Carifes* ↔ *Kerfeunteun*) ? Cette thèse est tout de même probable, en effet, *Lanmeur*, en plus d'avoir connu les ravages vikings, était une des *enclaves de Dol* comprises dans l'évêché de *Tréguier*, donc, une des paroisses *Diablintum* du fameux *Léondoul* de Marliani.

2 Voir chapitre IV.1. *La théorie de l'abbé Lebeuf*. Page 68

3 Voir l'article en question en page 75 (chapitre IV.4).

III.4.8. René (Pocard du Cosquer de) Kerviler (1842 — 1907)

René Kerviler était ingénieur des ponts et chaussées et aussi historien-archéologue, et seul allié d'Auguste Longnon. Pour situer *les Diablintes* en Armorique, il s'inspire de *La Chronique de Nantes* dans laquelle il est mentionné « *episcopus Dialetensis* ». *Le Diaulite* de Ptolémée étant à l'origine de ce qualificatif de *Dialetensis*, il aurait ainsi donné le nom à la cité d'*Alet* (*Diaulite* ↔ *Dialetensis*) [l'extrait qui suit représente la situation géographique du territoire Diablinte, selon Kerviler, antérieurement à l'occupation romaine, avant que le territoire Coriosolite ait été absorbé par celui des Diablintes (thèse soutenue seulement par Auguste Longnon et René Kerviler)] :

« Les Diablintes, bornés au nord par la Manche, à l'ouest par la Rance et la forêt de la Nouée, au sud par l'Oust, et à l'est par le Couësnon, le Meu et la Vilaine. Le chef-lieu, Noiodunum, depuis, Dialet ou Alet, aujourd'hui Saint-Servan. » *Étude critique sur la géographie de la presqu'île armoricaine, au commencement et à la fin de l'occupation romaine*, page 46, 1874.

Cette thèse de « *Diaulite* → *Dialetensis* ↔ *Alet / Noiodunum* » provient seulement de René Kerviler, Auguste Longnon l'a toujours réfutée ¹, c'est l'un des rares arguments qui les diffèrent.

III.4.9. En résumé

Ces théories, plus ou moins différentes et à des époques diverses, convergent toutes dans le même périmètre : le Pays d'Aleth et ses environs, à savoir le *Clos-Poulet* (Saint-Servan [Aleth], Saint-Malo, Châteauneuf-d'Ille-et-Vilaine) et dans les alentours de *Dol*. De nombreux autres historiens (bretons ou pas), vont dans cette même direction, *l'Armorique*.

Des « *Pro-Jublains* » concèdent que le territoire s'étendait au moins jusqu'à Dol et sa région :

- « Si nous voulions attacher une importance rigoureuse aux limites des anciens évêchés, comme ayant été fondées sur celles des peuplades celtiques, je ne dissimule pas toute l'incertitude qui en résulterait pour l'étendue que je présente comme formant le pays des Diablintes. Il embrasse ainsi, par la position de Jublains, la portion N.-O. de l'évêché du Mans, tout l'évêché de Dol, celui de Saint-Malo ; et la capitale de tout ce pays, Noiodunum, serait à son extrémité orientale » [...] « D'après cette distinction des évêchés de Dol et du Mans, nous pourrions peut-être admettre deux sections parmi les Diablintes, les Diablintes-aulerci, ou Cenomani, et les Diablintes-armoricici ? » J. M. Bachelot de La Pilaye. *Excursion archéologique à Jublains. Observations sur les Diablintes et l'étendue de leur territoire*. Dans le *Journal de l'institut historique*, tome XI^e, 1839-1840. P. 203.

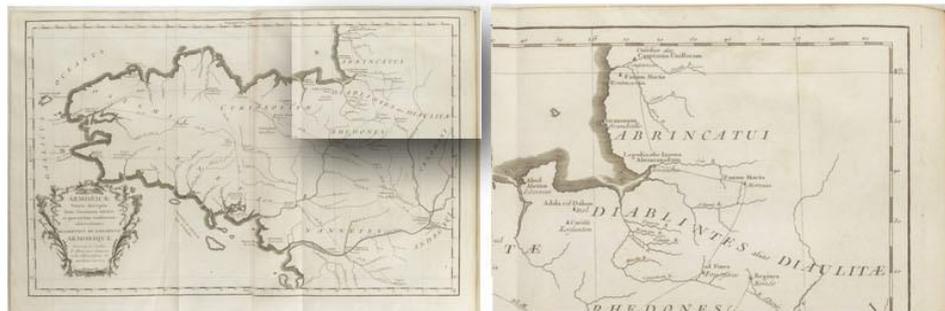
- « J'admets, avec Lebeuf, d'Anville et la plupart des géographes modernes, la position qu'ils donnent aux Diablintes dans le diocèse du Mans ; mais je pense que leur territoire s'étendait plus au nord et bien davantage à l'ouest, et que, se contournant un peu vers le nord-ouest, il atteignait jusqu'à l'Océan. » [...] « Je tracerait une ligne au sud du Fougerais, laquelle passera par Feins et Dingé, suivra le coteau qui s'étend vers le nord et d'où s'épanchent les eaux de la Guiole ; puis cette rivière et celle du Biedjean, qui réunies, se rendent dans la baie de Cancale. » François Etoc-Demazy, *Dissertation sur le pays des Diablintes, ancien peuple du Maine*, dans *Le bulletin de la société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe*, tome 5, le Mans, 1844, page 273.

- « Quant à moi, que j'y trouve honneur ou résignation, il faut que je consente à reconnaître que les Diablintes occupaient le pays où je suis né, et que d'un côté ou de l'autre, je suis peut-être un de leurs descendants, car il m'est prouvé que ce peuple habitait la contrée de Fougères et s'étendait d'une partie de la contrée dite aujourd'hui le Bas-Maine jusqu'au district de Dol. »

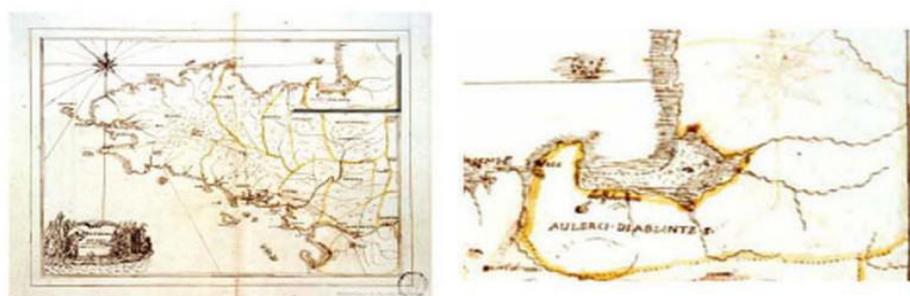
Abbé Badiche, [observations concernant l'ouvrage de *Guillaume-François d'Ozouville*] : *Recherches sur les Diablintes et sur les origines du pays de la Mayenne. Contenant les réponses aux objections contre l'existence de l'ancien évêché de Jublains...* *L'Investigateur*, tome X, 2^e série, 1849. Page 118.

1 « Il ne faut pas cependant oublier qu'Alet ne saurait être considéré comme le chef-lieu de la *civitas Diablintum*, puisque la *Notitia dignatum*, rédigée au temps d'Arcadius et d'Honorius, nous fait connaître *Aletum* comme l'un des postes militaires de l'Armorique. » Auguste Longnon, *Les cités Gallo-romaines de la Bretagne*. Page 42.

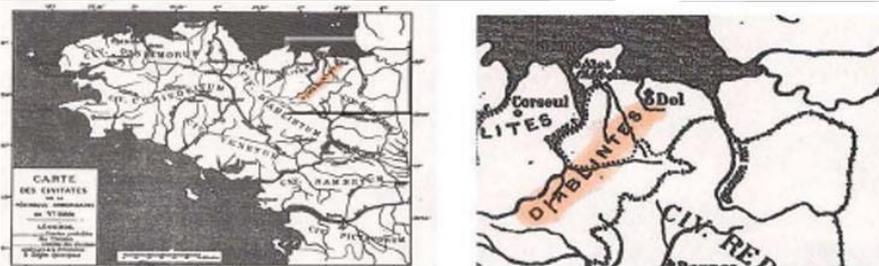
III.4.10. Cartes de Bretagne de Dom Morice, du président de Robien, d'Auguste Longnon et de René Kerviler



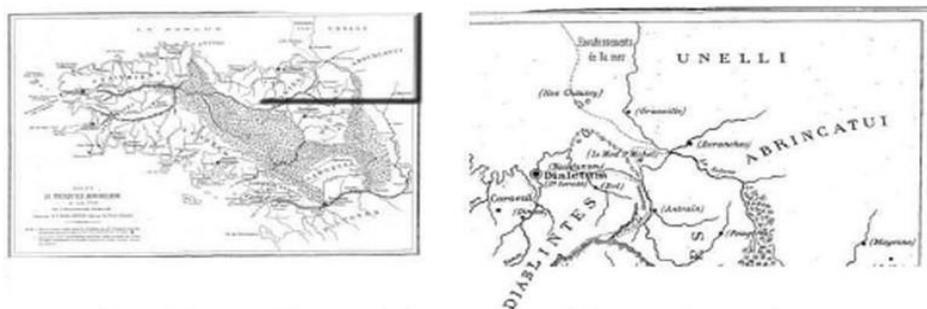
Carte « Description de l'ancienne Armorique » Histoire ecclésiastique et civile de Bretagne. Tome 1. Dom Pierre-Hyacinthe Morice. 1741.



Carte de l'ancienne Armorique et des noms de ses anciens habitants. Planche I. « description historique, topographique et naturelle de l'ancienne Armorique », page 7. Christophe-Paul de Robien. 1756.



Carte des civitates de la péninsule armoricaine au VI^e siècle. «Les cités gallo-romaines de la Bretagne.», page 65. Auguste Longnon, 1872.



Carte de la presqu'île armoricaine au moment de l'occupation romaine. « Étude critique sur la géographie de la presqu'île armoricaine, au commencement et à la fin de l'occupation romaine », page 120. René Kerviler, 1874.

III.5. Dialetemsem, Dialetemses, Dialetemsis

« Salacon, Évêque de Dol, que Nominoë fit déposer au neuvième siècle, est qualifié dans plusieurs actes Episcopus Dialetemsis. On s'aperçoit facilement que de Diaulitæ, on aura fait d'abord Diauletensis, & par abbréviation Dialetemsis. » *Introduction à l'histoire ecclésiastique de Bretagne*. 1778, G. Déric. page 28.

III.5.1 L'énigme du terme « *Dialetemsem (ou Dialetemses, Dialetemsis)* »

L'historien breton Arthur Le Moyne de La Borderie excluait la présence des Diablintes dans notre ancienne Armorique, car selon lui il n'y aurait aucune preuve ecclésiastique rappelant, de près ou de loin, ce peuple sur ce territoire. De ce fait, il se rangea du côté des partisans de Jublains, dont la théorie, dite de *l'abbé Lebeuf*, a pour critère un passage du testament de *S. Bertran* (évêque du Mans au VII^e siècle) où l'on peut lire la mention : « *res antiquas Sanctæ Ecclesiæ Diablenticæ (les biens antiques de la Sainte Église des Diablintes)*. »

Il y aurait d'autres documents évoquant *les Diablintes*, mais cette fois, les reliant à *la Bretagne* :

- *La Notitia Galliarum* (copies du VI^e siècle) où l'on y lit « *Civitas Diablintum id est Carifes, quo alio nomine Adala nuncupatur* » (*la cité des Diablintes c'est-à-dire Carifes, aussi appelée Adala*). Certains de nos anciens historiens voyaient en *Carifes* le *bourg de Carfantin*, et pour *Adala*, soit *Dol*¹ ou *Aleth*. Les recoupements de ces noms à ces localités ont été peu considérés

- Dans deux copies de *La Vie de saint Viaud (ou Viau, Vial)*, qui est une hagiographie de ce saint rédigée au XI^e siècle, l'on trouve *Diallentic*, dans les *Acta sanctorum (Les Bollandistes)*, octobris, t. VII ; et *Diablenticum* dans un manuscrit (*ms 170*) conservé dans la Bibliothèque de Rennes. Ces noms apparaissent parmi sept localités bretonnes ayant subi les ravages par les Vikings aux IX^e et X^e siècles, et Albert Legrand, hagiographe du XVII^e siècle, a proposé de les rattacher à la paroisse de *Lanmeur (enclave de Dol comprise dans l'évêché de Tréguier)* dans le Finistère.

Un autre lien (reliant les *Diablintes* à la Bretagne) se trouve peut-être dans un manuscrit du XI^e siècle (ayant pour sources des documents du IX^e siècle), *La Chronique de Nantes*, qui, dans deux chapitres, utilise un terme qui a donné lieu à de nombreux débats :

« *Dialetemsis (ou Dialetemsem, Dialetemses)* ».

L'un de ces chapitres (chap. XI) raconte l'épisode du synode de Coët-Louh (St-Congard, entre Redon et Vannes). Il s'agit d'un procès de quatre évêques francs suspectés de « crime de simonie » (trafic des choses saintes ; vente ou achat de biens spirituels, de charges ecclésiastiques [déf. *Larousse*]). Après avoir reçu les aveux de culpabilité de deux de ces prélats, le pape Léon IV (pontificat : de 847 à 855) accorda au prince breton (*Princeps britaniæ*) *Nominoë* de présider ce procès qui eut lieu vers le début de l'année 848 ap. J.-C. Ce procès aboutira à la destitution des quatre évêques. Le texte donne les noms de ces prélats destitués avec leurs (anciens) évêchés respectifs : « *Susannum Venetensem et Felicem Corisopitensem et Saloconem Dialetemsem et Liberalem Ocismoreensem* ».

Dialetemsem, voici le terme qui porte débat. Il se trouve qu'un autre texte, *l'Indiculus de episcoporum Britonum depositione*², qui serait postérieur de quelques années à *La Chronique de Nantes*, mentionne le même épisode mais avec une différence : ***Saloconem Aletensem***.

Des érudits de la fin du XIX^e siècle et du début du XX^e siècle, *René Merlet et Ferdinand Lot*, pour des raisons différentes, ont vu dans ce qualificatif *Dialetemsem* le diocèse d'*Aleth*. Selon ces deux historiens, le chroniqueur de Nantes faisait de *Salacón (Saloconem)* soit un évêque d'*Aleth* soit un abbé-évêque de *Dol* dépendant d'*Aleth* avant sa destitution et le *Dialetemsem* de *La Chronique de Nantes* n'est qu'une altération, volontaire ou pas, faite par le chroniqueur ou les copistes³. René Merlet, qui est l'auteur d'une étude sur « *La Chronique de Nantes* », en 1896, s'est basé sur la traduction qu'en avait faite *Pierre Le Baud*, au XV^e siècle, et qui avait interprété *Dialetemsem (-enses, -ensis)* en *Alethense*, c'est-à-dire *l'évêché d'Aleth*.

1 Voir chapitre VII.13. *Adala-Carifes / Dol et Carfantin ?* Page 135.

2 Voir : *L'Indiculus de episcoporum Britonum depositione*, page 65.

3 Voir : « *Dialetemses* » d'après René Merlet et Ferdinand Lot, pages 64 et 65.

Dans *La Chronique de Nantes* on retrouve cet adjectif au *chapitre IV*, en rapport avec les batailles de *Messac (Ille-et-Vilaine)* et de *Blain (Loire-Atlantique)*, en l'an 843, où le comte franc *Lambert II*, qui s'est allié à *Nominoë*, attendait aux portes de *Nantes* des renforts d'une armée bretonne dans le projet de s'accaparer le comté de *Nantes* qui fut confié, injustement selon lui (car devant lui revenir), au comte d'*Herbauges, Renaud*, par *Charles le Chauve*, le roi des Francs ([Francie occidentale] ☞ 843 - 877) :

« *Lambertus autem, exspectans Britannos Dialeteses, minime in primo hujus belli congressu esse potuit.* »

Traduction : « Lambert, cependant, en attendant les Bretons *Dialeteses* (-ensem, -ensis), pourrait en aucun cas être dans la première rencontre de cette guerre. »

Pour René Merlet et Ferdinand Lot, ce n'est que la même altération qui se répète. Mais une lettre, connue pourtant de ces deux historiens, contredit ce fait : ce document provient des pères du concile de Soissons et est adressé au pape *Nicolas 1^{er}* (pontificat : de 858 à 867). Cette lettre, rédigée en 866, sous le règne de *Salomon de Bretagne* (☞ 857 - 874), accuse le synode de Coët-Louh d'avoir été une conspiration des Bretons à l'encontre des évêques francs (ou placés par les Francs) afin de déstabiliser la métropole de Tours, qui, de ce fait, perd le contrôle sur des évêchés dépendant alors de sa juridiction au bénéfice de la nouvelle métropole de Bretagne, Dol.

On appelle cette querelle ecclésiastique « *le Schisme breton* », Dol contre Tours.

Dans cette lettre il est bien stipulé « *Salacone Dolensi* » (voir *Histoire de Bretagne, t. II, A. Le Moyne de La Borderie*, page 482). Il est désormais possible que le mot *Dialetesis* (avec ses différentes terminaisons) soit la véritable graphie, et s'il y a eu altération c'est forcément dans *l'Indiculus (Aletensem)* ! René Merlet et Ferdinand Lot, dans leurs études respectives, reconnaissent pourtant que *Salacon* était bien l'évêque de Dol avant 848 !

On peut supposer que l'auteur de *l'Indiculus*, qui se serait inspiré du *chapitre XI de La Chronique de Nantes*, ignorant le sens de ce mot (*Dialetesem*), a cru y reconnaître *Alet* et a tout naturellement supprimé la racine « *Di-* » pour enfin donner *Aletensem*, l'évêché d'*Alet*. Cette altération et celle, quasiment semblable, faite quatre siècles plus tard par Pierre Le Baud dans sa traduction de *la Chronique de Nantes (Dialetesem → Alethense)* [voir la note de bas de page n° 2 en page 65] ont contribué, en quelque sorte, à valider cette croyance que cet adjectif *Dialetesem* (avec ses différentes terminaisons) était lié à nul autre évêché qu'à celui d'*Aleth*.

Il existe encore un argument allant à l'encontre des partisans du « *Dialetesis* » comme étant une altération (volontaire ou pas) du qualificatif de l'évêché d'*Aleth*, c'est-à-dire « *d'Aletensis, d'Alethensis, d'Alethense (Pierre Le Baud)* ou encore *d'Aletensem (l'Indiculus)* » :

« Ces évêques chassés de leur siège étaient :

Susannus, évêque de Vannes ; Félix, de Quimper ; Liberalis, de Saint Pol de Léon, et Salacon, de Dol, ce dernier n'était point évêque d'*Alet*, comme on l'a prétendu, car ce siège était occupé par *Maën*, lequel, conserva sa dignité, soit qu'il fût innocent, soit que le prince (*Nominoë*) ne lui en voulût pas, ce qui suffisait pour lui tenir lieu d'innocence.»

Dom. Lobineau. « *Histoire de Bretagne* », tome I, livre second, 1707, page 47.

Il est donc de plus en plus probable que le terme *Dialetesis* (-ensem, -enses) soit un synonyme de *Diablintum*. Mais pourquoi ce changement radical de ce nom ?

Cette transformation est certainement due à la phonétique du mot *Diablintum*.

En effet, on entend le nom du « *Diable* » dans sa consonance, ce qui, pour un diocèse ou un évêché chrétien, n'est pas très respectable (ou catholique) !

Une autre explication est tout aussi probable : pour se différencier des paroisses *diablintes* du côté des Francs, qualifiées de *Diablenticæ*¹, de celles des paroisses bretonnes issues du même peuple, soit vers le V^e siècle lors de l'absorption de la partie orientale du territoire par l'évêché du Mans, soit au IX^e siècle lors de la création du royaume breton par *Nominoë*.

1 Voir au chapitre IV.1, *La théorie de l'abbé Lebeuf*. Page 68.

Il est possible que le nom de « *Diablintum* » résulte des appellations de ce peuple qu'en faisaient César (*Diablintre – Diablinte*) et Pline l'Ancien (*Diablinti – Diablinti*), ou encore, de la Notice des Gaules [*Notitia Galliarum*] (*Civitas Diablintum*). Il est tout à fait concevable de penser que des religieux (le chroniqueur de Nantes compris), pour une des raisons évoquées plus haut, auraient pris la décision de changer le nom de *Diablintum* par un synonyme. Ils avaient probablement eu connaissance de l'autre appellation, à savoir le « *Diaulitæ* » de Ptolémée, ce qui ferait, par une transformation plus adoucie, le mot *Dialetensis* (voir la théorie de l'abbé Gilles Deric au début de ce chapitre), la terminaison « *-ensis* » ayant supplanté celle en « *-um* » du vieux latin romain, ces deux suffixes déterminent un nom de lieu.

Il n'est pas à exclure que le « *Diallentic* » dans *la Vie de Saint Viau (Acta sanctorum, Les Bollandistes* [voir en page 58]) découle de ce même processus : *Diaulitæ* → *Diallentic*.

On a bien fait de *Diablinte* le nom de *Jublains*, et cela n'a choqué personne ¹ !

Dom Lobineau proposait une théorie proche de celle-ci : *Dol* serait une altération de *Diaulite*.

René Kerviler voyait en Alet le même principe de transformation :

son hypothèse était que le terme *Diaulite* aurait donné *Dialetensis* d'où résulterait le nom *d'Alet*, ce qui revient presque au système évoqué par Merlet et Lot : *Dialetensis* → *Aletensis* → *Alet*, excepté que ces deux historiens ont littéralement ignoré le *Diaulite* de Ptolémée.

Arthur Le Moyne de La Borderie, dans ses différents ouvrages, ne mentionne jamais ce lien étymologique de « *Dialetensis* » avec le « *Diaulite* » de Ptolémée, théorie qu'il ne pouvait ignorer car Auguste Longnon en parle dans sa dissertation de 1872 (éditée en 1873) ².

Dialetensis, selon lui (comme Merlet et Lot) n'est qu'une altération provenant du nom *d'Aleth* :

« La forme *Guialeth*, latinisée, est *Guialetum*, et adjectivée, *Guialetenses*. Les *Brittani Guilatenses* sont probablement les Bretons habitants de la ville *d'Aleth* [...] « les deux sons *Dialetenses* et *Guialetenses* sont si près l'un de l'autre, qu'une méprise est parfaitement naturelle. ». *Diablintes, curiosolites et corisopites...*, 1881 (voir l'intégralité de cet extrait en page 169).

« Dans le texte de *la Chronique* venu jusqu'à nous, les noms propres, ou du moins plusieurs d'entre eux, ont certainement subi de fortes altérations, et *Dialetensis* peut être du nombre : ainsi rien à tirer de là. »

Arthur Le Moyne de La Borderie : *Histoire de Bretagne T II*, 1898, p. 485 (note de bas de page).

Pourquoi de La Borderie a-t-il toujours ignoré (volontairement ?) ce recouplement du *Diaulitæ* de Ptolémée avec le *Dialetensis* de *la Chronique de Nantes* ? Du moins, il n'en parle nulle part, et il n'a, de ce fait, jamais remis en question cette thèse ! Est-ce du fait que sa position sur la situation géographique (territoire et chef-lieu) des Diablintes était fermement et définitivement entérinée depuis longtemps, et que cette thèse « *Diaulitæ* > *Dialetenses* », qui placerait donc les *Diablintes* en Bretagne, le dérangeait car n'ayant trouvé aucun argument pour pouvoir la contester ?

Se voyait-il enfermé dans un dilemme (se contredire ou se taire) ? Est-ce pour cela qu'il préconisa ceci : « **Nous comptons bien que ce rapt des Diablintes (de la Mayenne vers l'Armorique) est dès à présent condamné de tous et ne pourra plus être soutenu.** » ?

« *Diablintes, Curiosolites et Corisopites...*, 1881. »

Comme il a toujours soutenu, il n'y a pas de trace ecclésiastique en Bretagne pour y affirmer la présence des Diablintes. Mais aucun autre document fait de Dol une ancienne appartenance à un territoire Coriosolite (*Coriosolium / Coriosolitensis*) ou Redone (*Redonum / Redonensis*) ! On peut supposer que ce terme de *Dialetensis* devait, quelque part, le déranger [opinion personnelle] ! Ce qualificatif pour désigner l'évêché de Dol est certainement la preuve ecclésiastique rappelant l'existence des *Diablintes en Armorique*.

1 Voir au chapitre IV.1, *La théorie de l'abbé Lebeuf*. Page 68.

2 « [...] nous nous sommes arrêtés à voir dans l'adjectif *Dialetensis* la dénomination véritable de l'évêché du pays des *Diablintes*, dénomination évidemment altérée ou dérivant d'une forme du nom de ce peuple presque identique à celle qu'employait Ptolémée (*Diaulitæ*) » Auguste Longnon, « *Les cités gallo-romaines en Bretagne* », 1873, p. 40.

III.5.2. Dialectenses d'après René Merlet et Ferdinand Lot

Ces deux historiens donnaient au nom de « *Dialet-* “-ensem”, “-enses”, “-ensis” » celui d'un qualificatif désignant l'évêché d'*Aleth*, mais tous deux ont suggéré qu'il s'agissait d'une altération, pour l'un (R. Merlet) une altération volontaire et pour l'autre (F. Lot) une erreur de copiste.

III.5.2.1. Selon René Merlet, « *La Chronique de Nantes (étude)* » 1896. Page LIV

« Parmi les cités de la troisième Lyonnaise, il y en avait une, celle des Diablintes, qui était disparue de bonne heure et avait été annexée tout entière au diocèse du Mans. On ignorait complètement au XI^e siècle ce qu'était devenue cette cité, et personne ne se serait alors avisé d'en placer le chef-lieu à Jublains. Mais une certaine analogie entre les noms fit qu'on s'imagina que la civitas Diablintum n'était autre que la cité d'*Aleth*. Pour rendre cette analogie plus frappante et pour témoigner en même temps de son érudition, le chroniqueur de Nantes donna constamment dans son récit à la ville et aux habitants d'*Aleth* le titre de *Dialetensis*, *Dialetenses**.

De ce fait il semblait résulter qu'antérieurement aux entreprises de Nominoé, il n'y avait que quatre diocèses en Bretagne, celui de Quimper répondait à la civitas *Coriosopitensis* de la Notice des Gaules, celui de Vannes, civitas *Venetensis*, celui de Saint-Pol-de-Léon, civitas *Ossismorum*, et celui d'*Aleth*, civitas *Diablintum*. »

* *Dialetenses*, note au bas des pages 10 à 12 :

« Le chroniqueur de Nantes emploie habituellement l'expression *Britannos Dialetenses* au lieu de *Britannos Aletenses* pour désigner les Bretons du pays d'*Aleth*. cette forme *Dialetenses*, qui ne se rencontre jamais chez les écrivains plus anciens, a dû prendre naissance au X^e ou XI^e siècle par suite d'une identification tardive faite entre la civitas *Diablintum* de la *Notitia Galliarum* et l'évêché d'*Aleth*. On sait que la civitas *Diablintum*, la neuvième cité de la III^e Lyonnaise, fut supprimée d'assez bonne heure, vers le milieu du V^e siècle probablement.

Les écrivains postérieurs, se piquant de quelque érudition, voulurent retrouver dans les circonscriptions civiles ou religieuses existant de leur temps la trace de l'ancien territoire gallo-romain indiqué par la *Notitia Galliarum*. Cette préoccupation se manifeste à partir du X^e siècle dans les variantes ajoutées au texte de la *Notitia* par plusieurs copistes, qui interpolèrent à la suite de la simple mention civitas *Diablintum* les mots *id est Carifes*, ou bien *quæ alio nomine Aliud vel Adalia vocatur*.

Cf. Mommsen, édition de la *Notitia* dans les *Monumenta Germaniæ*, section in-4^o, *Auctores Antiquissimi*, IX, 587.

Il est assez naturel que l'on ait songé à considérer le territoire l'évêché d'*Aleth* comme répondant à celui de la cité disparue de *Diablintum*, et c'est, je crois, pour donner quelque force à cette hypothèse que l'auteur de la chronique de Nantes applique aux habitants d'*Aleth* ainsi qu'aux évêques de cette ville le titre de *Dialetenses*, dont la forme se rapproche sensiblement de *Diablintum*.

Mais il ne faudrait pas prêter trop d'importance à cette opinion d'un écrivain du XI^e siècle pour déterminer l'emplacement réel de l'ancienne cité gallo-romaine. »

III.5.2.2. Selon Ferdinand Lot, « *Mélanges d'histoire bretonne* ». 1907, pages 83 et 475

Page 83 :

« Selon le chanoine nantais (l'auteur de *La Chronique de Nantes*), Nominoé est un ambitieux criminel qui veut se soustraire à l'autorité légitime du roi des Francs et constituer un état indépendant, aussi bien au point de vue ecclésiastique qu'au point de vue politique : il y parvient en érigeant en métropole le monastère de Dol jusqu'alors dans le ressort de l'évêché d'Alet⁽¹⁾ et en augmentant le nombre de ses créatures par la transformation en évêchés des abbayes de St-Brieuc et de Tréguier. »

Note de bas de page :

(1) « [...] **in monasterio Doli, quod tunc temporis erat ex diocesi Dialezensis ecclesia** ¹ ». « [...] dans le monastère de Dol, lequel en ce temps-là était du (ou “de l'ancien”) diocèse de l'église Dialezensis »

« Je crois maintenant, avec M. Levillain (loc. Cit. p. 218), que les déductions ingénieuses de M. René Merlet (*Chronique*, p. LIII) sur cette forme Dialezensis sont superflues et que nous avons affaire à une simple cacographie du copiste. »

Page 475 :

« Il est bien clair qu'il y avait dans l'original de la *Chronique de Nantes* “Salaconem Alethensem” et non “Dialezensis”. Cette dernière graphie se retrouverait dans la souscription d'un évêque d'Alet, Raoul (1034-1059) apposée au bas d'une charte des ducs Alain et Eudes, au dire d'Albert Legrand, *Catalogue des évêques de S. Malo à la suite de Vie des Saints de Bretagne* (éd. Thomas et Abgrall, p. 166).

C'est une erreur. Cet acte a été publié par M. de La Borderie (*Recueil d'actes inédits des ducs de Bretagne*, Rennes, 1888, in-8°, p. 4-5) et le prélat souscrit Radulphus episcopus Aletensis et non Rodolphus episcopus Dialezensis. »

III.5.3. L'Indiculus de episcoporum Britonum depositione

« Notice sur la révolution opérée en Bretagne par le roi Nominoé en 848 et sur l'érection du siège de Dol en archevêché. Éditée par Sirmond en 1623, d'après un man. du Mont-Saint-Michel², par Duchesne, II, 407, et Bouquet, VII, 288³. M. R. Merlet (*Chronique de Nantes*, XLVIII-L) croit ce texte composé à l'aide de la chronique ; M. l'abbé Duchesne (*Bulletin critique*, 1897 > 3~7) estime au contraire que l'Indiculus est la source de la chronique et qu'il peut remonter au IX^e siècle. M. Merlet, dans un article intitulé *L'émancipation de l'église de Bretagne et le concile de Tours, 848-851* (*Moyen Âge*, XI (1898), 12), maintient ses conclusions ; M. Duchesne, de son côté, n'a point voulu modifier sa première opinion (*Fastes*, II, 256-274). » Auguste Molinier. *Indiculus de episcoporum Britonum depositione*. Les Sources de l'histoire de France. Page 254.

1 Cette phrase extraite de *La Chronique de Nantes*, toujours dans le chapitre XI, désigne bien Dol comme étant une ancienne cité Dialezensis, mais M. Lot s'obstinait à croire que ce terme désignait le diocèse d'Aleth. Selon MM. Lot et Merlet, le chroniqueur nantais laisse entendre que Dol, alors simple monastère avant le synode de 848, dépendait de cet évêché (ou diocèse) d'Aleth et que Salacon (*Dialezensis*) en était l'évêque. Cela pourrait expliquer, d'après René Merlet que, suivant l'auteur de *La Chronique de Nantes*, dans la lettre des pères du concile de Soissons de 866 ap. J.-C, Salacon soit nommé « *Salacone Dolensi* », puisque Dol serait aussi sous sa juridiction. Selon moi, la raison pour laquelle il est dit que « le monastère de Dol, en ce temps-là, était du (ou “de l'ancien”) diocèse de l'église Dialezensis » est que le chroniqueur, écrivant au XI^e siècle, tenait à préciser que cet évêché de Dol existait déjà au IX^e siècle, voire antérieurement, et qu'il était (lui seul) apparenté à ce qualificatif de « *Dialezensis* ». Dol n'a jamais été « dans le ressort de l'évêché d'Alet », l'évêché de Dol fut fondé bien avant le synode de Coët-Louh : au VI^e siècle par (ou pour) Saint Samson et non par Nominoë, au IX^e siècle.

2 L'interprétation par Pierre Le Baud de *Dialezensis* en *Alethense* n'a pas pu lui être induite par l'*Indiculus*, en effet, il ignorait l'existence de ce document qui ne fut découvert que plus d'un siècle après sa mort († 1505).

3 Martin (Dom) Bouquet, « *Recueil des historiens des Gaules et de la France* », tome 7, 1749. Pages 288 et 289.

III.6. Diablintres

Appellation des *Diablintes* ou *Diaulites* selon Jules César dans le livre III au chapitre IX (*Les Commentaires sur la Guerre des Gaules*).

III.6.1. Proposition pour une étymologie du nom des *Diablintres*

Di – ab – lintre(s) :

di- :

Du latin : “dis-” signifiant *division, séparation ou distinction* ;

(ou) du grec ancien : *δι-*, *di-* « deux » ou « double ».

En breton, *Diaul*¹ (*Diaoul* ou *Dioul*) se traduit par *Diable*, qui lui-même signifie « celui qui divise (qui créer la dualité) ». Peut-on en conclure que le *Diaulite* [*Diaul-ite*] de Ptolémée serait le nom le plus proche de celui d'origine celtique (qui nous est inconnu) ?

-ab- :

Du latin « ab- » qui indique *l'éloignement, la séparation ou l'achèvement*. Peut être aussi assimilé à : « à partir de » ou « depuis ».

Source : *dictionnaire illustré Latin – Français, Félix Gaffiot. (1934)*

-lintre(s) :

« Les petits cours d'eau étaient également parcourus par des bateaux à fonds plats, manœuvrés à la rame ou par halage, les rates. Tout aussi répandus étaient les *lintres*, barques de transbordement à coque et à fond arrondis dont la poupe et la proue étaient relevées et recourbées. Munis d'un petit mât auquel s'attachaient les cordages destinés au halage, ces barques étaient dirigées grâce à une rame gouvernail manœuvrée à l'arrière. »

Source : *Les Gallo-Romains. Gérard Coulon, éd. Armand Colin*

Si l'on considère le sens de « ab » dans celui de « depuis ou à partir de... (par le biais de..., par l'intermédiaire de..., à l'aide de..., etc.) », et que le terme « lintre » implique automatiquement le verbe « naviguer », le préfixe « di- » (*division, séparation ou distinction*) peut alors désigner les deux pratiques de navigation, maritime et fluviale, cela avec la même embarcation nommée « lintre » et qui n'était destinée normalement qu'à la navigation fluviale², on peut donc supposer que l'étymologie de *Diablintre(s)* pourrait être :

« Ceux qui depuis [ab] une [lintre] naviguent sur
les deux [di] eaux (maritime et fluviale). »

Ou (dans l'ordre des syllabes) :

« **Ceux qui sur les deux [di] eaux (maritime et fluviale)
naviguent depuis [ab] une [lintre].** »

III.6.2. Autres définitions

- 1- « Ceux qui sont loin de leurs traces » (site Internet “l'arbre-celtique”).
- 2- Dia - blintes : de blino (fatigue) et dia, particule et suffixe privatif ou intensif ;
littéralement : « **les Infatigables** » ou « **les Inlassables** » (Wikipédia).
- 3- Di - ablintes : de ablo- (force) et di- préfixe intensif ; « **les Très forts** » (Wikipédia).

1 Une pierre à cupules (du néolithique ?) dans la commune de Larmor-Baden, dans le Morbihan (près de Vannes), se nomme en breton « *Pat en Diaul* » qui se traduit en français par « *la main du Diable* ».

2 Peut-on imaginer que seuls les *Diablintes* (ou *Diablintres*) pratiquaient cette double navigation avec ce type d'embarcation que sont les *lintres*, et que cette particularité expliquerait leur nom ?

Partie IV : théorie actuelle sur l'étendue territoriale des Diablintes et la situation géographique de Noiodunum

IV.1. La théorie de l'abbé Lebeuf

IV.1.1. Ses arguments

IV.1.2. Tableau récapitulatif

IV.1.3. Comme des Diabls

IV.2. Autres thèses de lieux pour la Civitas Diablintum avant celle de l'abbé Lebeuf

IV.3. L'oppidum de Jublains

IV.4. De versions plurielles à une version unique

IV.4.1. Tableau chronologique

IV.4.2. Adoption unanime à la théorie de l'abbé Lebeuf

IV.4.3. Évolution territoriale de la Bretagne (de l'Antiquité à la Révolution)

IV.4.4. Controverses entre historiens

IV.5. Théorie actuelle : basée sur la liste de la Troisième Lyonnaise

IV.5.1. Tableau des cités de la Troisième Lyonnaise

IV.5.2. Cartes des limites des peuples celtiques, selon la thèse actuelle

« In oppidum Diablentis, juxta ripam Arœnæ fluvioli. » Testament de S. Bertran.

IV.1. La théorie de l'abbé Lebeuf

C'est en 1739 que cette théorie a vu le jour, plus exactement dans un chapitre intitulé : « *Découverte d'un ancien peuple des Gaules, mentionné dans nos plus anciens Historiens et Géographes, et du lieu où étoit l'une de leurs principales citez.* » paru dans un livre de Jean Lebeuf, chanoine d'Auxerre et historien, « *Dissertations sur l'histoire ecclésiastique et civile de Paris, suivies de plusieurs éclaircissemens sur l'histoire de France. T. 1.* » en pages 165 à 193.

IV.1.1. Ses arguments

Ce savant se base sur d'anciens actes concernant le pays du Mans, notamment des testaments et des chartes datant du VI^e siècle au IX^e siècle, en l'occurrence ceux de :

S. Béraire, S. Bertran (ou Bertrand), S. Siviard, S. Aldric et S. Domnole, tous (anciens) évêques du Mans.

La première allusion aux Diablintes dans la région du *Maine*, recueillie par l'abbé Lebeuf, provient du testament de S. Béraire, mort en 677. Il est dit dans ce texte que ce prélat fit bâtir un monastère de filles « *Caladunno in pago Cenomanico in **Condita Diablentica*** », ainsi que dans un autre acte du VIII^e siècle, la Vie de S. Siviard, où il est écrit : « *Natus est, in pago Cenomanico & in **parochia Deablentica**, Christianis ac Deum timentibus parentibus .»*

Pour l'abbé Lebeuf, cela prouve que cet ancien peuple celtique se situait proche de la région du Mans et ses alentours. Mais le manque de précision géographique ne permet pas de situer leur cité principale, *leur civitas*. Le testament de S. Bertran, mort en 623, lui apportera un élément essentiel pour rétrécir son périmètre de recherche :

« ***Domum Diablentes** quam meo opere ædificavi [...] in loco qui dicitur Calviaco vel undique **in oppidum Diablentis, juxta ripam Arænae fluvio**li [...] eum taxonnaria quam vindicavi [...] exepo res antiquas Sanctæ Ecclesiæ Diablentice...* »

« *Arænae* » n'est autre que la rivière de *l'Aron* qui coule au nord-ouest du Mans, plus précisément à moins de trente kilomètres au nord-est de Laval, en Mayenne.

En étudiant de plus près ces chartes, dans celle de S. Bertran il est écrit ceci : « *Villa Marcliaco sita **secus Diablentas vico*** », ce serait une terre acquise pour Leodechran son neveu.

Dans la vie de S. Domnole on trouve ceci :

« *Vir quidam nobilis vittam ecclesiæ (Cenomannicæ) Tridentem vocabulo, sitam **in Condita Diablentica** obstinato animo invasit* », et dans la Vie de S. Aldric, une mention d'un village nommé « *Villa Mansiones, **in Condita Diablentica*** ».

Il est écrit dans un autre document :

« *Villa Mansiones, **in vicaria Diablentica**.* » (dans un acte de *Merolus*, évêque du Mans sous le règne de *Charlemagne*, VIII^e siècle).

Deux autres chartes parlent de « *Monasteriolum S. Martini **in Diablentico*** » :

l'une relevée par l'évêque *Francon*, d'après une charte de *Charlemagne* (VIII^e siècle), et l'autre dans la Vie de S. Aldric d'après une charte du IX^e siècle de *Louis le Débonnaire*, fils et successeur de *Charlemagne*.

Caladunno, Calviaco, Villa Marliaco, Tridentem, Villa Mansiones et Monasteriolum S. Martini, toutes ces appellations de paroisses ont en commun des termes rappelant le nom des Diablintes : *Diablentes, Diablentica, Diablenticæ, etc.* Pour M. Lebeuf, le territoire diablente ou diablinte se trouve bien dans cette région du Bas-Maine, plus exactement au nord de Laval, et que leur chef-lieu serait *l'oppidum Diablentis* qui se situe sur une rive de la rivière de l'Aron (*Arænæ fluvioli*). M. Lebeuf pense l'avoir identifié avec le bourg de *Jublains*, car dans un acte de 1120, attribué à Hildebert de Lavardin, ancien évêque du Mans, il est écrit ceci : « *Ecclesiam de Doreta, de Jublent, de S. Mariæ de Gurzanna...* ». Il trouva aussi ce nom sous une autre graphie : « *Jublens* ».

Selon lui, il ne fait aucun doute que *Jublent ou Jublens* doit être le fameux *oppidum Diablentis* qui jouxte la rivière de l'Aron. L'abbé Lebeuf va même évoquer la possibilité que le nom de *Jublent (ou Jublens)* serait issu de *Diablente*¹. Ce bourg étant légèrement surélevé (alt. = 40 mètres) cela correspond aussi au *Noiodunum* de Ptolémée, car pour cet abbé la syllabe « *-dun* », en celtique, signifie *une élévation*. Un élément vient le conforter dans sa thèse, c'est la découverte un an auparavant (1738) par deux érudits, Dom Rivet (Bénédictin de S. Vincent du Mans) et l'abbé Tessier (curé de Jublains), de vestiges antiques dans ce bourg de *Jublains*.

IV.1.2. Tableau récapitulatif

Noms des lieux d'après les textes anciens	Adjectifs associés	Lieux supposés par l'abbé Lebeuf
Caladunno (S. Beraire, VII ^e siècle)	Conditā Diablentica	Chalon ou châlons-du-Maine
Calviaco (S. Bertran, VII ^e siècle)	Domum Diablentes	château de Chelay ou Chelé
Villa Marliaco (S. Bertran, VII ^e siècle)	secus Diablentas	Marcillé-la-Ville
Tridentem (S. Domnole, VI ^e siècle)	Conditā Diablentica	Trans
Villa Mansiones (acte de Merolus, VIII ^e siècle ; et Vie de S. Aldric, IX ^e siècle)	Conditā Diablentica et in vicaria Diablentica	Mésangé ou Mézangers
Monasteriolum S. Martini (charte de Charlemagne, VIII ^e siècle ; et Vie de S. Aldric, d'après une charte du IX ^e siècle de Louis le Débonnaire)	in Diablentico	Église Saint-Martin de Mayenne (la ville)
Oppidum Diablentis, juxta ripam Arænæ fluvioli (S. Bertran, VII ^e siècle)	Res antiquas Sanctæ Ecclesiæ Diablenticæ	Jublent, Jublens, Jublains

1 Voir chapitre «VI.5. Proposition pour une nouvelle étymologie du nom de « *Jublains* » », page 98



Cartes basées sur la théorie de l'abbé Lebeuf.

Quelques années plus tard, de nombreux érudits ont adopté le système de l'abbé Lebeuf et se sont attachés à renforcer ou à prouver sa théorie par tous les moyens :

il se trouve que sur la carte, dite, de *Peutinger*, il y a une *civitas* répondant au nom de *Nudionnum*, sans aucune distance de part et d'autre de la cité et semblant se trouver sur une voie romaine passant par *le Mans* (*Subduinum*) et se dirigeant au nord vers *Araegenuae*, c'est-à-dire *Vieux-la-Romaine* dans le Calvados, et comme Jublains se situe géographiquement entre ces deux localités, il suffisait de transformer *Nudionnum* en *Noviodunum*, vague ressemblance avec *Noiodunum*, et désigner Jublains comme étant cette *civitas*.

Nous savons aussi que *les Diablintes* sont un *peuple maritime* grâce à César, or, la cité de Jublains et leur territoire sont bien éloignés de la mer, qu'à cela ne tienne, un de ces érudits, l'abbé Auguste Voisin, trouva un moyen de les rattacher à *la Manche* (mer) en inventant un couloir menant de *la Mayenne jusqu'au Mont Saint-Michel*, plus précisément *entre la Sélune et le Couesnon*¹, les Diablintes deviennent ainsi maritimes tout en ayant leur cité dans les terres : « *In mediterraneâ autem Venetis magis orientales... [Ptolémée]* ».

Cet hypothétique *couloir menant à la Manche* est aujourd'hui rejeté par tous (historiens et archéologues), avec raison, car il empiétait sur le territoire des *Abrincates*, peuple celtique de la région d'Avranches. Mais il est toujours hors de question de situer les Diablintes le long d'une quelconque côte maritime, ce qui les placerait forcément en Bretagne armoricaine (seules côtes maritimes possibles comprises dans la Troisième Lyonnaise) !

Désormais, historiquement parlant, le territoire des Diablintes est entièrement enclavé dans les terres, quasiment l'ensemble de l'actuel département de la Mayenne.
Les Diablintes ont donc perdu leur qualité de peuple maritime !

Jules César se serait-il trompé (par deux fois : *ch. 34 du livre 2* et *ch. 9 du livre 3*) ?

¹ *Mémoire sur les divisions territoriales du Maine avant le dixième siècle*, Bulletin de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts de la Sarthe, tome 8, 1848-1849, p.119.

IV.1.3. Comme des Diables

M. Lebeuf, dans une note au bas de la page 182, dans sa dissertation, nous fait savoir que les paysans de Jublains avaient une drôle de façon de faire les moissons, il suggéra que l'expression « *comme un (des) Diable(s)* », c'est-à-dire en y mettant beaucoup d'énergie ou de volonté, serait peut-être issue de cette pratique, car pour lui Jublens (ou Jublent) viendrait de *Diablente* (ou *Diablinte*) et, de ce fait, que ses habitants étaient probablement nommés *les Diables* :

« Quiconque voudroit employer tout ce qui peut se rapporter au mot Diablintes, n'omettroit point cette circonstance, non plus que la qualité particulière des habitans de Jublent, qui passent pour les plus laborieux de tout le Maine. On m'a rapporté une singularité de leur labeur, qui consiste en ce que dans la moisson ils forment les plus grosses gerbes, qu'on fasse peut-être dans tout le Royaume. Une gerbe de Jublent est de la grosseur de quinze ou vingt gerbes, réunies ensemble & pour la monter dans la charrette, les paisans font un pont de leur dos à peu près comme les soldats Romains, formoient la tortue pour monter à l'assaut ; & sur ce pont formé de dos humains, on roule la gerbe jusques dans la voiture. Je ne doute pas qu'il ne vienne en pensée à quelques-uns de mes lecteurs, que ces gens là travaillent comme des Diables. Il seroit plaisant que cette expression si triviale, tirât son origine de ce village. »

IV.2. Autres thèses de lieux pour la Civitas Diablintum avant celle de l'abbé Lebeuf

- Pierre le Baud (1450 – 1505) : *Neodunum* serait *Ploarmel* (Ploërmel, dans le Morbihan), mais pour cet historien les *Aulerques Diablintes*, qu'il nomme les *Anlergiens Diabolites* (auxquels il attribue la cité de *Neodunum*) et les *Diablintes*, qu'il nomme *Diablintres* ou *Diablintres*, seraient deux peuples différents et pour ces derniers leur cité était *Aleth* :
Diablintres → *Diablintreses* → *Dialethenses* → *Alethense* → *Aleth*.

- Bertrand d'Argentré (1519 – 1590) proposait *Châteauneuf-de-la-Nouée* (ou *Noüë*).

- Adrien Van Scribeck, sieur de Rodorne (XVI^e siècle) :
ce savant nomme ce peuple les « *Diabintes* », il aurait trouvé cette graphie dans un manuscrit de *La Guerre des Gaules*. Pour le sieur de Rodorne, le chef-lieu des *Diabintes* serait *Dunkerque* (département du Nord), il précise aussi que l'origine de ce nom devait être Tudesque (Teutonnie) et s'écrivait « *Die-hap-inden* » traduit en latin *Diabinte* qu'il interprète ainsi : « *navigantes in portus securis forme* » ou « *ceux qui naviguent dans le port fait comme une hache* ».

- Nicolas Sanson (1600 – 1676) cartographe, plaçait la cité *diablinte* dans *le Perche* en supposant que le terme *Aulerque* désignait un ancien peuple absorbé par trois autres tribus voisines dont les *Diablintes* (en plus des *Eburovices* et des *Cénomans*). Pour ce géographe, *Noiodunum* était *Nogent-le-Rotrou*, en *Eure-et-Loir* (dans *la Seconde Lyonnaise*).

- Adrien de Valois (1607 – 1692) : quelque part en Bretagne armoricaine.

- Guy Alexis (Dom) Lobineau (1667 – 1727) : *Noiodun* près de Chateau-neuf de la Noüée (Châteauneuf d'Ille-et-Vilaine). *Dol* (probable altération de *Diaulite*).

- La carte dite de Deschamps-Vadeville, de 1714, basée sur des documents du VI^e siècle :
« *Mare St Coulman*, avant 458 à la place de cette mare était *Noyodan*, ville des Diablintes. »

IV.3. L'oppidum de Jublains

D'après une campagne de prospection effectuée en 1984, l'oppidum de Jublains a une superficie d'environ 25 hectares. Cette cité antique est composée d'un temple (dit "de la fortune") et d'un (supposé ¹) forum, qui, d'après Henri Barbe en 1878, se trouvait à l'emplacement de la maison dite de la Tonnelle, ces deux édifices sont au nord de l'actuel bourg. Au sud se situe le théâtre et au centre du bourg des thermes (sous l'église). Ces quatre édifices paraissent parfaitement alignés. Entre le temple et les thermes, de nombreuses ruelles forment un quadrillage, à la mode des cités romaines, cette disposition des rues se nomme « trame orthonormée », elles marquent probablement d'anciens quartiers de la ville antique.

Le monument le plus surprenant et le plus mystérieux de Jublains est sans nul doute *le fortin* ou *castellum*, au sud-ouest de la cité, cet édifice daterait du III^e siècle ap. J.-C. On ignore quel était le rôle de cette forteresse, on suppose qu'elle servait d'entrepôt pour les céréales ou autres denrées, soit pour la cité soit pour le ravitaillement militaire, d'où, probablement, les fortifications et son emplacement hors de la ville. Il n'est pas exclu non plus qu'elle était, en quelque sorte, un genre d'immense coffre-fort renfermant des objets de valeur, voire des monnaies, provenant de collectes d'impôts ou autres taxes.



Castellum de Jublains. (Image Google Earth)

En 1989, un fragment avec une inscription a été retrouvé par des ouvriers qui travaillaient sur la restauration du théâtre, il est inscrit sur ce fragment :

IN [HONOREM]
DOM [VS DIVINAE]
ORGETO [RI] X A [...]
SRI FILIVS THEATRUM
VSIBVS CIVITATIS
DE SVA PECVNIA

En l'honneur
de la maison divine
Orgétorix, fils de A... surus
offre un théâtre
pour l'usage de la cité
de ses propres deniers

Les lettres entre crochets correspondent au manque (bloc cassé) et celles en orange au développement des abréviations présentes dans le texte.



Fragment exposé au musée de Jublains.

On voit clairement la gravure « CIVITA... », mais rien n'indique qu'il s'agit de la *Civitas Diablintum*, en tant que chef-lieu, mais plus vraisemblablement dans le sens de ville (*oppidum*). Ce fragment paraît avoir été utilisé comme un élément de réemploi. Pour les archéologues du site, ce fragment en calcaire coquillier proviendrait de l'ancien théâtre du 1^{er} siècle ap. J.-C. Un second morceau, beaucoup plus abîmé, semble avoir la même inscription.

1 À ce jour, aucun vestige retrouvé à Jublains n'a permis d'accréditer la présence d'un *forum* au sein de cette cité antique. L'existence d'un *forum* à Jublains aurait prouvé que cette cité avait eu un rôle administratif et politique important pour l'ensemble du territoire, comme peut l'être un *chef-lieu* ! Malgré cela, dans certains articles concernant Jublains, il est souvent mentionné la présence d'un *forum* parmi les édifices publics de la cité (temple, thermes, théâtre, *forum*), probablement dans l'idée de convaincre (peut-être de bonne foi ?) que Jublains était l'ancienne *Noiodunum*, la *Civitas Diablintum* !

Il ne fait aucun doute que Jublains était bien une cité diablinte (oppidum), sa situation géographique et des monnaies *diablintes* retrouvées dans ses alentours en attestent. Personnellement, je reste sceptique sur le fait que ce bourg était autrefois *Noiodunum, la Civitas Diablintum*¹. Pour en savoir plus sur Jublains, lire « *Le plan antique de Jublains* » de Jacques Naveau, article paru dans la *Revue archéologique de l'ouest* de l'année 1986, on y découvre tous les détails architecturaux de la cité. Il y a aussi « *L'épigraphie du site de Jublains* », *Revue archéologique de l'ouest* de l'année 1991, toujours du même universitaire, cet article présente tous les artefacts retrouvés dans la cité, dont le fragment dit *d'Orgétorix* retrouvé en 1989. Ces deux articles sont numérisés sur le site *Persée* : « www.persee.fr ».



Jublains (image *Google Earth*).

¹ Extrait de « *Jublains (Mayenne), capitale d'une cité éphémère* ». D'Anne Bocquet et Jacques Naveau, *Supplément à la revue archéologique du centre de la France*, 2004. (www.persee.fr) :

« **Une agglomération secondaire élevée au rang de chef-lieu ?**

Ainsi, la mise en place des attributs urbains n'est pas antérieure aux années 70, ce qui semble assez tardif en comparaison d'une grande partie des chefs-lieux de cité dotés d'un plan et de monuments dès les règnes d'Auguste ou de Claude. La surface de la trame urbaine théorique est modérée (25 ha) et une partie du projet n'a sans doute jamais été réalisée. Enfin, les monuments publics, qui occupent une proportion importante de l'espace urbain, sont alignés selon un axe nord-sud d'une longueur de 800 mètres traversant l'ensemble du site. **Ce caractère rapproche Jublains de certaines agglomérations secondaires**, où l'ensemble de l'espace s'organise par rapport aux monuments publics, tandis que les chefs-lieux ne comportent, généralement, que des scénographies partielles comme le quartier du sanctuaire de Nemausus à Nîmes ou l'ensemble sanctuaire-théâtre à Vienne. »

IV.4. De versions plurielles à une version unique

Il est troublant de voir les théories d'Auguste Longnon et de René Kerviler changer radicalement pour se rallier à celle de l'abbé Lebeuf, à savoir que seule la Mayenne représente le territoire diablinte et donc Jublains n'est autre que la Civitas Diablintum, *Noiodunum*. Ce changement d'avis eut lieu, étonnamment, après la parution du mémoire d'Arthur Le Moyne de La Borderie, en 1881.

IV.4.1. Tableau chronologique

Auteurs	Années	Ouvrages	Thèses
Auguste Longnon	A V A 1872	<i>Les cités Gallo-romaines de la Bretagne.</i>	Le territoire des Diablintes comprenait l'ensemble des évêchés de St-Brieuc, d'Aleth et de Dol, Noiodunum se situait dans les environs de St-Malo (Aleth) ou de Dol.
René Kerviler	N T 1874	<i>Étude critique sur la géographie de la presqu'île armoricaine au commencement et à la fin de l'occupation romaine.</i>	Le territoire des Diablintes comprenait l'ensemble des évêchés de St-Brieuc, d'Aleth et de Dol, Noiodunum se situait à Aleth
Arthur Le Moyne de La Borderie	1881	<i>Diablintes, Curiosolites et Corisopites : géographie gallo-romaine de l'Armorique.</i>	Le territoire des Diablintes comprenait l'ensemble du département de la Mayenne et Noiodunum n'était autre que l'actuel bourg de Jublains (théorie de l'abbé Lebeuf).
« Nous comptons bien que ce rapt des Diablintes est dès à présent condamné de tous et ne pourra plus être soutenu. » (cf supra.)			
René Kerviler	A P R È S 1884	<i>Dernières études critiques sur les travaux récents d'ancienne géographie armoricaine.</i>	Le territoire des Diablintes comprenait l'ensemble du département de la Mayenne et Noiodunum n'était autre que l'actuel bourg de Jublains (théorie de l'abbé Lebeuf).
Auguste Longnon	1885	<i>Atlas historique de la France depuis César jusqu'à nos jours.</i>	Le territoire des Diablintes comprenait l'ensemble du département de la Mayenne et Noiodunum n'était autre que l'actuel bourg de Jublains (théorie de l'abbé Lebeuf).

IV.4.2. Adoption unanime à la théorie de l'abbé Lebeuf

Dans son « *Atlas historique de la France depuis César jusqu'à nos jours* » de 1885, Auguste Longnon, à propos des Diablintes, écrit ceci :

« Aulerici Diablintes : nous avons à plusieurs reprises développé une opinion d'après laquelle ce peuple aurait été placé entre les Redones, les Curiosolitæ et les Vénètes : les arguments de nos adversaires ne nous ont pas convaincu. Cependant nous n'avons pas voulu, pour une question aussi controversée, abuser de l'occasion qui nous est offerte aujourd'hui pour faire pénétrer en quelque sorte notre opinion dans le domaine public, et nous avons marqué le nom des Diablintes auprès de la ville romaine de Jublains (Diablintes), en leur attribuant une portion de l'ancien diocèse du Mans, composée des doyennés de Passais au Maine, de Passais en Normandie, de la Roche-Mabille, de Javron, de Lassay, de Mayenne, d'Ernée et d'Évron. ». Page 4, col 2.

En page 287, dans les « *additions et corrections* », voici ce que l'on peut lire :

« Page 4, col 2, article *Aulerici Diablintes*. Supprimer les lignes relatives à l'opinion que j'ai tout d'abord professé au sujet des *Diablintes*. Il me semble maintenant hors de doute que cette fraction des Aulerques habitait la partie nord-ouest du Maine. »

Pour René Kerviler, voici l'explication de son changement d'avis concernant les *Diablintes*, dans sa dissertation « *Dernières études critiques sur les travaux récents d'ancienne géographie armoricaine*. », éditée dans « *Bulletin archéologique de l'Association bretonne* », tome 4, série 3, 25^e congrès tenu à Lannion en septembre 1884, édition 1885, en pages 213 à 239 :

« mais pour les *Diablintes*, je ne crois pas qu'il suffise de renvoyer simplement aux derniers mémoires de M. de la Borderie, car si M. Loth n'avait pas publié l'année dernière sa thèse sur l'*Émigration bretonne*, je soutiendrais probablement encore le système de M. Longnon. Je demande donc la permission d'exposer ici les motifs qui me décident à l'abandonner : on me pardonnera bien ces quelques pages, puisqu'elles doivent sur ce point consommer ma défaite.

Lorsque je soutenais, en 1881, mes positions contre M. de La Borderie au sujet des Curiosolites et des Diablintes, je parlais de ce principe posé par M. Longnon, que les cités gallo-romaines ayant, à très peu près, gardé leurs situations respectives après l'émigration bretonne, il y avait imprudence à ne pas faire concorder autant que possible le tableau de la distribution administrative gallo-romaine, connu par la *Noticia provinciarum* du V^e siècle, avec celui de la distribution des diocèses de la métropole de Tours au IX^e siècle. »

[...]

« Mais la thèse nouvelle de M. Loth, aujourd'hui professeur à la faculté des lettres de Rennes, a complètement modifié les bases de la concordance, et m'a démontré que, si l'on peut appliquer la superposition approximative des cités anciennes aux trois évêchés d'origine gallo-romaine, cela devient impossible pour ceux d'origine bretonne. Il y a eu bouleversement, et dans cet état de choses les Gallo-romains doivent céder la place aux Bretons. »

[...]

« D'un autre côté, César range formellement les Diablintes parmi les nations maritimes. Si donc nous reportons leur capitale à Jublains, il faut leur trouver une portion de territoire accédant à la mer. Pour cela, une solution est possible : c'est de maintenir les Redhones entre la Rance et le Couesnon, et de donner aux Diablintes la pointe du Mont Saint-Michel, entre le Couesnon et la Sélune. M. de la Monneraye fait avancer les Rhedones jusqu'à la Sélune, mais il ne remarque pas que dans ce système les Diablintes maritimes n'ont pas d'accès au rivage de la mer, puisque les Abrincatui commencent immédiatement au-delà. »

Voici un extrait de la thèse de Joseph Loth évoquée par René Kerviler :

« On ne comprendrait pas qu'un érudit de la valeur de M. Longnon s'obstinât ainsi à lutter contre l'évidence, si l'on ne savait que la présence des Diablintes à Jublains le gêne pour son système des évêchés. Pour M. Longnon, les évêchés viennent se superposer exactement sur les civitates du V^e siècle. Or, il n'y a pas trace d'évêché à Jublains : donc Jublains n'est pas une cité ; donc les Diablintes doivent être placés ailleurs. De la sorte, on a en Bretagne une superposition exacte des évêchés sur les cités : l'évêché de Cornouailles représente les Corisopites ; celui de Léon, les Ossismes ; l'évêché de Dol ayant juridiction, suivant M. Longnon, sur toute la Domnonée, est formé de la cité des Diablintes. Pour Rennes, Nantes et Vannes, pas de difficulté. À qui fera-t-on croire que les Bretons émigrants soient venus précisément par tribus se renfermer exactement dans les limites d'anciennes cités gallo-romaines ; que les Cornovii soient venus de Grande-Bretagne tout exprès pour se superposer aux Corisopites, les Léonards aux Ossismes, les Domnonii aux prétendus Diablintes, en se contentant par un reste de scrupule national de changer simplement le nom des cités ? D'ailleurs, il n'est pas vrai que les Domnonii se soient étendus seulement du Léguer à la Rance ; nous verrons, par des textes irrécusables, qu'ils ont poussé jusqu'à la rade de Brest. » Joseph Loth, « *L'émigration bretonne en Armorique, du V^e au VI^e siècle de notre ère* », 1883. Note au bas des pages 64 et 65.

Dans sa thèse, Joseph Loth limitait, à l'est, la Domnonée à la Rance, ce qui lui permettait, comme de nombreux historiens de son époque, de situer les Redones entre ce fleuve et le Couesnon, de ce fait, il mettait la théorie d'Auguste Longnon en défaut. Son système lui donnait l'occasion de faire remonter l'évêché de Rennes qui fut créé au V^e siècle, c'est-à-dire antérieurement à ceux de Dol et d'Aleth qui sont du VI^e siècle, sur les côtes du nord de l'Ille-et-Vilaine et ainsi maintenir les Diablintes en Mayenne, dont le territoire et le (prétendu) chef-lieu, Jublains, ont été absorbés dans l'évêché du Mans. Or, on le sait avec certitude que la Domnonée s'étendait jusqu'au Couesnon et que les Redones n'ont pas été impactés par l'émigration bretonne¹, sachant cela, il est étonnant que René Kerviler ait adhéré à cette thèse² !

M. Longnon n'avait pas tout à fait tort, dans un sens, car en admettant la théorie des Diablintes dans le nord de l'Ille-et-Vilaine, on remarque que la Domnonée correspondait, à quelque chose près, à l'ensemble des territoires des Coriosolites et des Diablintes (jusqu'au Couesnon). Son erreur était d'avoir présumé, en se basant sur la *Notitia Galliarum*, que la Civitas Diablintum (territoire) aurait absorbé celle des Coriosolites. Hélas, cette erreur d'interprétation l'a amené à croire ceci :

« Au VI^e siècle, le territoire que nous assignons à la civitas Diablintum formait un État presque complètement indépendant, le petit royaume de Domnonée, administré au spirituel par un prélat dont la résidence, selon le biographe de saint Samson, aurait été la ville de Dol. »

Auguste Longnon, *Géographie de la Gaule au VI^e siècle*, 1878. Page 319.

Cette croyance que la Domnonée s'était substituée au territoire Diablinte, et que l'évêché de Dol, administré au spirituel par Saint Samson, y avait toute juridiction, ont sûrement été les arguments de trop pour ses adversaires, tels que Joseph Loth et Arthur Le Moyné de La Borderie, lesquels se sont empressés d'en démontrer l'improbabilité, avec virulence, contribuant ainsi à l'abandon de l'unique soutien qu'avait Auguste Longnon, à savoir celui de René Kerviler.

Se retrouvant seul, sa thèse des Diablintes en Bretagne se voit à présent de plus en plus fragilisée, indéfendable. Cette erreur de discernement lui a été fatale.

1 « Quant aux évêchés de Rennes et de Nantes, il est certain qu'ils ne furent jamais transformés ; leur population resta la même. M. de La Borderie incline, il est vrai, fortement à croire que les Redones s'étendaient jadis jusqu'à la Manche, et qu'ainsi les évêchés bretons de Dol et d'Alet furent formés aux dépens de celui de Rennes sur des terres abandonnées ; mais ceci est fort douteux. » *Une polémique bretonne sur les émigrés du VI^e siècle*. Félix Robiou. Le correspondant, tome 76, pages 318 et 319. 1868.

2 En page 126, au chapitre « VII.9.1. La borne de Genest-Saint-Isle », nous verrons que Joseph Loth, en 1893 (donc 10 ans plus tard), sera obligé de revoir sa thèse et d'admettre que les Redones n'atteignaient pas les côtes de la Manche.

Dans le chapitre III.4 « *Adrien de Valois* » (des pages 54 et 55), en ce qui concerne le terme « *Léondoul* », il est surprenant de constater que *l'évêché de Dol et ses enclaves* se superposent quasi parfaitement sur l'ancienne *Domnonée*, et l'on est à peu près sûr que *la Notitia Galliarum* a été réadaptée à des fins ecclésiastiques les siècles postérieurs à sa première rédaction (voir la définition en page 51), comme des mises à jour. On peut alors en conclure une autre thèse :

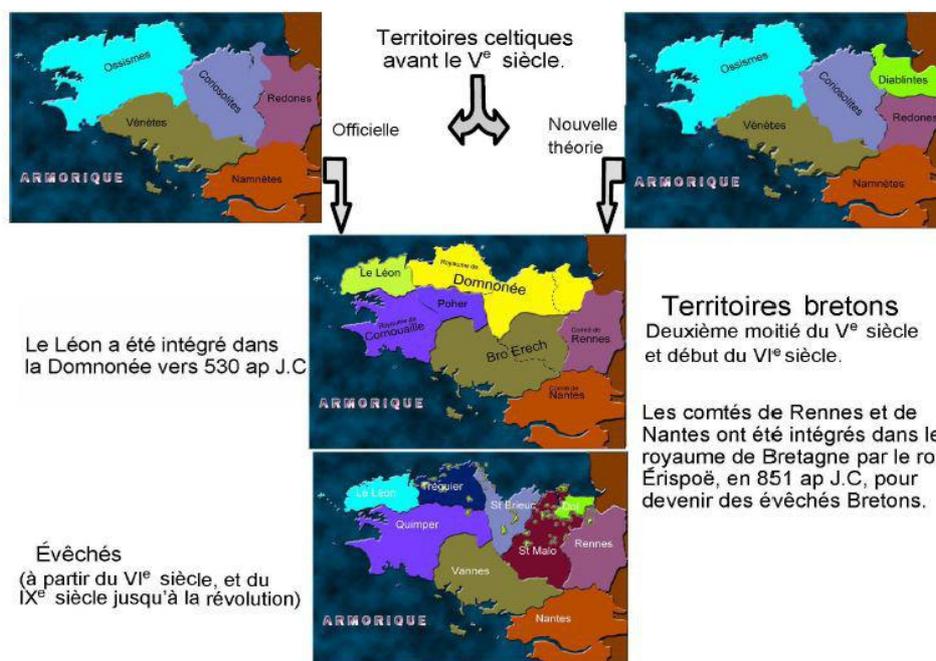
la Domnonée se serait superposée sur une grande partie *des territoires des Coriosolites, des Diablintes et la moitié nord de celui des Ossismes* (vers 530 ap. J.-C), et *le roi Judual*, au VI^e siècle, aurait proposé à *Saint Samson* d'étendre son évêché (de Dol) en le disséminant, par le biais d'enclaves (*Léondoul* ?), sur tout son royaume, *la Domnonée*.

Judual était le roi légitime de *Domnonée*, mais son beau-père, Conomore, usurpa ce titre. Judual, alors trop jeune pour faire face et sous la menace d'un complot d'assassinat, se réfugia auprès de Childebert 1^{er}, roi de Paris. C'est alors qu'intervient Saint Samson qui dut convaincre Childebert 1^{er} de lui remettre le jeune prince déchu, et c'est ainsi qu'il emmena Judual à Jersey (ou Guernesey) pour constituer une armée afin de récupérer son trône. De retour en Bretagne, Judual réussit à tuer Conomore l'usurpateur lors d'une ultime bataille. C'est donc grâce au prélat gallois qu'il a pu se rétablir en *Domnonée*, son royaume [récit d'après « *La Vita Samsonis* » du VIII^e s.].

Il est possible que cela soit la raison de la création des enclaves de Dol exclusivement dans le royaume de *Domnonée* : le nouveau roi, Judual, aurait proposé à Saint Samson une extension de son évêché de Dol sous cette forme, en guise de remerciement, pour le rôle majeur qu'il a eu dans son rétablissement sur le trône de *Domnonée*. *Saint Samson*, et donc l'évêché de Dol, aurait eu alors juridiction que partiellement sur la *Domnonée* (par le biais d'enclaves) et non intégralement (sur la totalité de sa superficie) comme l'avait cru, à tort, Auguste Longnon ¹.

Même si ce récit tient, peut-être, ou en partie, de la légende, *la Domnonée et les enclaves de Dol*, elles, ont réellement existé !

IV.4.3. Évolution territoriale de la Bretagne (de l'Antiquité à la Révolution) ²



1 Dans *la Vie de Saint Samson* il est bien écrit ceci : « *et totam dominationem totius Domnoniae heridatorio pontificati tradit illis* », ce qui laisse penser, en effet, que *Judual* aurait donné à *Saint Samson* (et à ses successeurs) une totale juridiction (épiscopale) sur toute *la Domnonée*, cela n'exclut en rien « une totale juridiction de son évêché (de Dol) dispersée (en enclaves) sur toute de la *Domnonée* » !

2 La conception des cartes a été basée sur les thèses unanimement admises par la majorité des historiographes (excepté celle *des territoires celtiques avant le V^e siècle, nouvelle théorie*).

IV.4.4. Controverses entre historiens

Auguste Longnon et René Kerviler soutenaient (avant 1881) que le territoire des Diablintes comprenait les trois évêchés de *Saint-Brieuc, d'Aleth et de Dol*, comme leur laissait croire *la Notitia Galliarum*, et que ce peuple aurait absorbé celui des Coriosolites, ces derniers n'apparaissant pas dans la liste de la troisième Lyonnaise (ni dans la *Géographie* de Ptolémée). En effet, on peut lire dans cette fameuse liste, à la sixième place, « *Civitas Corisopitum* », ce qui pour Longnon et Kerviler correspondait soit à l'évêché de Quimper soit à un peuple éphémère venu de la Bretagne insulaire. De La Borderie, dans son mémoire « *Diablintes, Curiosolites et Corisopites : géographie gallo-romaine de l'Armorique* », a démontré judicieusement que *Corisopitum* est une erreur de copiste et qu'il s'agit bien de *Coriosolitum*¹. Cette erreur d'interprétation a certainement contribué, indirectement, à décrédibiliser la théorie des Diablintes en Armorique.

Mais, à y regarder de plus près, cela ne remet pas en cause la possibilité de la présence des Diablintes à l'est de la Rance, c'est-à-dire dans les diocèses d'Aleth et de Dol :

pour M. de La Borderie, les Redones doivent posséder une côte, conformément aux écrits de César, car au *chapitre 34 du livre 2 de ses Commentaires*, il est mentionné une énumération de peuples qui *atteignent* la mer, dont les Redones (on y voit aussi *les Aulerques [Aulercos]* qui sont vraisemblablement *les Diablintes*). De nos jours, il est admis que ce terme d'« *atteignent (atingunt)* » peut inclure les fleuves, c'est-à-dire que des peuples se situant dans les terres, lesquels, par une courte distance, pouvaient accéder directement à l'océan par ces cours d'eau, ce qui était le cas pour les Redones grâce à la Vilaine qui se jette, au sud de Condate (Rennes), dans l'Atlantique. Si l'on maintient les Diablintes seulement dans la Mayenne, ils perdent donc leur qualité de peuple maritime, qualité pourtant prouvée par la présence d'un *hippocampe* pour emblème sur leur monnaie ainsi que leur participation dans la *bataille navale auprès des Vénètes* contre la flotte romaine, dans le golfe du Morbihan, en 56 av. J.-C.

La Mayenne, qui traverse du nord au sud le département du même nom, n'est qu'une rivière qui est un affluent d'une autre, *la Maine*, qui elle-même se déverse dans *la Loire* au sud d'Angers, c'est pour cette raison que certains érudits, l'abbé Voisin entre autres, ont imaginé un *couloir menant à la Manche*, entre *le Couesnon et la Sélune* pour y trouver une côte en baie du Mont Saint-Michel, donc face à la Bretagne insulaire, cela pour concorder avec les écrits de César (*livre III, chapitre IX*). Cette idée de couloir imaginaire fut abandonnée vers la fin du XX^e siècle.



Dans ce même *chapitre IX du livre III des Commentaires de César*, les Redones n'apparaissent pas parmi les *alliés des Vénètes*, qui étaient tous (excepté les *Namnètes*) *vis-à-vis de la Bretagne insulaire (l'actuelle Angleterre)*, cela signifie, selon moi, qu'ils ne possédaient pas de côte sur *la Manche*, contrairement aux *Diablintes*².

Les *Diablintes* occupaient, inéluctablement, les terres et le littoral entre la Rance et le Couesnon : *les diocèses d'Aleth et de Dol*.

Si Auguste Longnon avait pris en compte les enclaves de l'évêché de Dol disséminées sur tout le nord de la Bretagne (*Léondoul* : [assimilé] *Diablinte*) au lieu d'avoir supposé une absorption des *Coriosolites* par les *Diablintes*, et d'une *pseudo* fusion de *la Domnonée* avec leur territoire (désormais élargi [évêchés *de Dol, d'Aleth et de Saint-Brieuc*]), sa thèse aurait été plus difficile à contester, même par Arthur Le Moyne de La Borderie et Joseph Loth, il aurait, de ce fait, crédibilisé la corrélation de l'évêché de *Dol* avec les *Diablintes* !

1 Voir « *Éclaircissement sur Dialeutenses selon Arthur Le Moyne de La Borderie.* » page 169.

2 Voir « *La borne de Genest-Saint-Isle* », chapitre VII.9, page 124.

En 1864, huit ans avant la théorie d'Auguste Longnon, les membres de *la commission sur la topographie des Gaules* avaient pour hypothèse *une Domnonée Curiosolite (Coriosolite)* et dans leur thèse, ils excluaient la présence des Redones sur les côtes nord de l'Ille-et-Vilaine :

« Redones :

après un mûr examen, (la commission) reste convaincue qu'il faut laisser Dol et Saint-Malo aux Curiosolites et admettre, malgré la phrase de César, que la Vilaine seule mettait les Redones en communication avec la mer. Pour la Commission, l'ancien diocèse de Rennes représente aussi exactement que possible, au moins à l'est et au nord, la Civitas Redonum. Les arguments apportés à l'appui de cette thèse adoptée par la Commission sont les suivants : César ne dit en aucune façon que les Redones et autres populations qualifiées par lui de maritimes et d'Armoricaines eussent des ports sur l'Océan. Sa phrase est beaucoup moins explicite ; il se contente de dire que les cités qu'il désigne ainsi étaient en communication avec la mer, *quæ civitates Oceanum, attingunt* (livre 2, ch 34).»

[...]

« Il n'y a donc point de nécessité d'étendre les Redones jusqu'à la Manche.»

[...]

« Or la Domnonée comprend les diocèses de Saint-Malo et de Dol ; elle s'étend de la rivière de Morlaix au Couesnon. N'y a-t-il pas quelque raison de croire qu'elle répond à l'ancien territoire Curiosolite ? »

[...]

« Quoi qu'il en soit, il ressort de ces considérations que si l'on veut absolument que les Redones touchent par quelque côté de plus près à la mer qu'ils ne le font en restant renfermés dans les limites du diocèse de Rennes, c'est au sud-ouest qu'il faut les étendre, le long de la Vilaine, dont ils possédaient probablement le cours entier au temps de César. Les territoires de Dol et de Saint-Malo ne paraissent pas leur avoir jamais appartenu. »

Les anciennes populations de la Gaules, résumé des travaux de la commission de la topographie des Gaules, Alexandre Bertrand. *Revue archéologique*, cinquième année, vol. IX, 1864. Pages 328 à 330.

La commission de la topographie des Gaules, de 1864, n'a pas pris en compte le chapitre 9 du livre 3 de *la Guerre des Gaules*¹ qui est pourtant mentionné, mais sans être retranscrit, plus haut dans ce même ouvrage (*les anciennes populations de la Gaules, résumé des travaux de la commission de la topographie des Gaules*), dans un chapitre concernant les « Osismi (Ossismes) » en page 324, texte qui confirme pourtant cette thèse, celle des Redones ne pouvant remonter au nord de l'actuel Ille-et-Vilaine !

Pourquoi ignorer ce chapitre de César ? est-ce parce qu'il y a *la présence des Diablintes* dans cette énumération de peuples maritimes, alliés des Vénètes, ayant une côte faisant face à la Bretagne insulaire ? Cela remettrait forcément en cause la théorie des Coriosolites dans les diocèses d'Aleth et de Dol !

De nos jours, il n'est plus question *des Diablintes* et de *Noiodunum* en Bretagne. La thèse actuellement admise est que le territoire des Redones s'étendait (au nord) jusqu'à la Manche, comprenant Dol et même Fougères (malgré des monnaies diablintes retrouvées dans cette région), quant à Aleth, cette cité serait coriosolite ainsi que l'ensemble du Clos-Poulet, jusqu'au Bied-Jean. La théorie de L'abbé Lebeuf (1739) est celle qui prévaut encore aujourd'hui.

1 voir chapitre III.3, *Les sources antiques*, page 49.

IV.5. Théorie actuelle : basée sur la liste de la Troisième Lyonnaise

Voici, en détail, les localités actuelles qui auraient été reconnues comme étant les neufs cités celtiques de la Troisième Lyonnaise ainsi que l'étendue de leurs territoires respectifs :

IV.5.1. Tableau des cités de la Troisième Lyonnaise

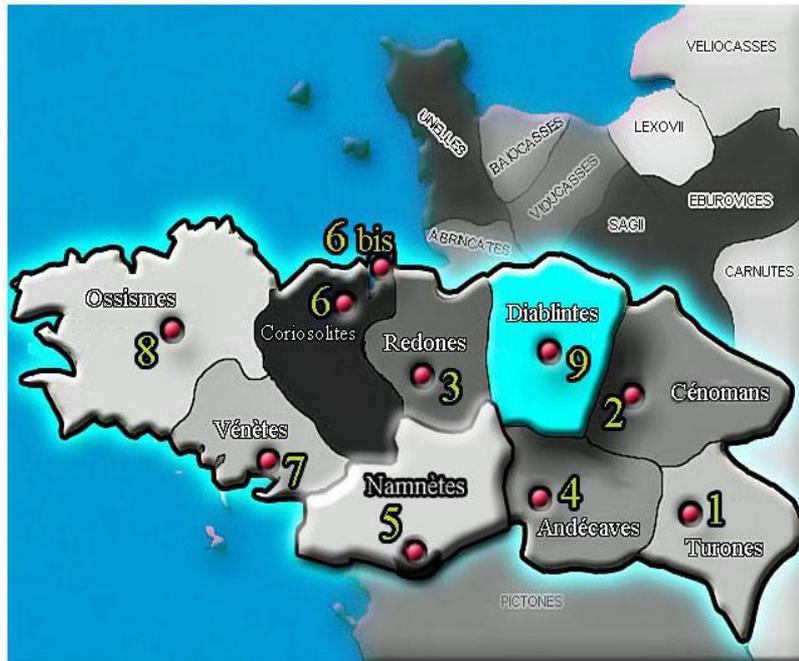
Provincia Lugdunensis Tertia	Noms des Civitates	Peuples	Noms des villes actuelles
(Metropolis) Civitas Turonorum	Cæsarodunum	Turones	Tours
Civitas Cenomanorum	Vindinum ¹	Aulerci-Cenomani	Le Mans
Civitas Redonum	Condate	Redones	Rennes
Civitas Andecavorum	Juliomagus	Andecavi	Angers
Civitas Namnetum	Condevincum ²	Namnètes	Nantes
Civitas Coriosolitum	Fanum Martis	Coriosolites	Corseul puis Alet (St-Servan)
Civitas Venetum	Darioritum	Vénètes	Vannes
Civitas Osismorum	Vorgium	Osismi	Carhaix
Civitas Diablintum	Noviodunum	Aulerci-Diablinti	Jublains unie au Maine (V^e s.)

1 *Vindinum* ou *Subduinum* sur la Table de Peutinger.

2 *Condevincum* ou *Portus Namnetus* sur la Table de Peutinger.

IV.5.2. Carte des limites territoriales des peuples celtiques, selon la thèse actuelle

La Troisième Lyonnaise



- 1 = Cæsarodunum > Tours
 - 2 = Vindinum > Le Mans
 - 3 = Condate > Rennes
 - 4 = Juliomagus > Angers
 - 5 = Condevincum > Nantes
 - 6 = Fanum-Martis > Corseul
 - 6 bis = Aleto > Aleth
 - 7 = Darioritum > Vannes
 - 8 = Vorgium > Carhaix
 - 9 = Noviodunum > Jublains
- } Civitas Coriosolitim

Partie V : les limites (supposées) du territoire des Diablintes avant le V^e siècle

V.1. Les limites en « *Bretagne* »

V.2. Les limites dans « *le Maine* »

V.3. Ensemble (supposé) du territoire des Diablintes

V.3.1. Cartes du territoire des Diablintes d'après mes recherches

V.3.2. Carte de la division (par absorption dans le territoire franc) du territoire diablinte au V^e siècle

« L'évêché de Dol, établi au milieu du VI^e siècle, l'a été pour tenir lieu de celui qui, tout naturellement, aurait dû être fixé dans le chef-lieu des Diablintes c'est-à-dire dans l'ancienne Néodunum, aujourd'hui Jublains, simple village, à dix kilomètres sud-est de Mayenne. » Fr. Étoc-Demazy

V.1. Les limites en « Bretagne »

Les frontières attribuées actuellement aux Diablintes, avant le V^e siècle, correspondent à peu près à celles des limites du département de la Mayenne. Les raisons à cela sont dues à la théorie de l'abbé Lebeuf et au refus des anciens historiens d'y placer une partie de ce peuple en Bretagne. Selon la théorie qui situe Noiodunum dans le marais de Saint-Coulban, il ne fait aucun doute que les côtes du nord de l'Ille-et-Vilaine étaient de leur territoire, l'évêché de Dol étant qualifié sous le nom de *Dialetensis* ainsi que ses enclaves de *Léondoul* et qui sont assimilées au nom de *diablinte*, il ne peut en être autrement.

Se pose la question de *la cité d'Aleth*¹, supposée être la seconde *civitas*, chef-lieu, des Coriosolites après la destruction de leur première capitale *Fanum Martis*, à savoir Corseul, vers le III^e siècle ap. J.-C :

quelles sont les preuves tangibles pour accréditer cette thèse ?

D'après Jules Haize, co-fondateur de *La Société historique et archéologique de l'arrondissement de St-Malo (ShaaSM)*, cette hypothèse n'est que subjective :

« D'autre part, il n'est pas absolument prouvé, croyons-nous, que la cité d'Aleth ait été capitale des Curiosolites ; cette hypothèse s'est fondée surtout sur l'excellente situation commerciale et maritime d'Aleth, qui dans les derniers temps de l'Empire lui aurait donné la suprématie sur Corseul. Or, il faudrait prouver cette suprématie que l'importance acquise par Corseul au jour de sa destruction et attestée par ses ruines, semble contester. »

Jules Haize - Annales de la Société historique et archéologique de l'arrondissement de St-Malo ; année 1901, page 65.

De nombreux historiens admettaient la possibilité que les Diablintes confinaient jusqu'en Bretagne, certains *Pro-Jublains* entre autres, mais ils les délimitaient jusqu'au *Bied-Jean*, notre *Bidon* de *La Chanson d'Aquin*. Mais cette thèse ne fut pas admise. À la place, entre la rive droite du Bied-Jean et la frontière séparant l'Ille-et-Vilaine de la Mayenne se situeraient les Redones.

Il y a au nord-ouest de Rennes un bourg du nom de *Romillé* qui, d'après un certain *Jean-Marie Launay*, était du territoire Diablinte :

« Les indications toponymiques attestent l'origine gallo-romaine de Romillé, confirmée par de nombreuses trouvailles archéologiques. Le seigneur romain Romel vient établir sa demeure sur tout le territoire, fixé à la limite de la tribu des Redones, **et faisant partie de celle des Diaulites ou Diablintes.** » *Histoire de la commune de Romillé.*

Ce bourg se situerait au nord de la frontière séparant les Diablintes des Redones. Il est tout à fait possible que *la limite ouest*, en Bretagne, partait de *la Rance* jusqu'à *Saint-M'hervon* d'où part une rivière rejoignant *le Néal*, rivière qui sur un trajet sud-nord se jette dans la Rance.

Pour la limite sud, sur un trajet ouest-est :

de *Saint-M'hervon*, ancienne enclave de l'évêché de Dol, en passant par *Romillé*, *la Bouëxière*, pour ensuite rejoindre *Vitré* et suivre *le cours de la Vilaine vers Laval*.

Bien sûr, cette limite « *Saint M'hervon - Laval* » ne repose pas entièrement sur des anomalies naturelles, comme c'est souvent le cas pour établir des frontières, elle est donc facultative, en attendant des recherches un peu plus poussées, mais c'est en tout cas la plus plausible, d'après une certaine logique en corrélation avec la théorie de la Civitas Diablintum sur les côtes nord de l'actuel Ille-et-Vilaine. Serait-ce aussi, en partie, la même frontière (sud-est) de la *Domnonée* ?

1 Voir chapitre VI.2, *La cité d'Aleth*. Page 91.

V.2. Les limites dans « le Maine »

Dans la grande majorité des cas, les anciens territoires celtiques correspondaient, à peu près, aux anciens évêchés de la moitié du V^e siècle, qui ont, pour la plupart, réutilisé les noms de ces civilisations antiques :

Rennes : *Redones, Redonum, Redonenses* ;

Le Mans : *Cénomans, Cénomannorum, Cénomannorenses* ;

Tours : *Turones, Turonorum, Turonorenses* ;

etc.

Depuis 1790, les évêchés ont laissé place aux départements qui reprennent à peu près les mêmes limites. En partant de ce principe, j'ai donc étudié de plus près cette région qui était autrefois appelée *Maine* et qui fut divisée en deux :

le Bas-Maine et le Haut-Maine (XVI^e siècle ?) donnant par la suite *la Mayenne et la Sarthe*.

Il se trouve que ces deux départements n'ont pas du tout connu le même système :

leurs limites n'ont aucun rapport ni avec les antiques territoires celtiques ni même avec d'anciens évêchés.

Léon Maître, qui était archiviste de la Loire-inférieure, dans son « *Dictionnaire topographique du département de la Mayenne* », en 1878, nous relate ceci :

« Au moment où César vint en Gaule, le territoire qui porte le nom de département de la Mayenne était partagé en trois parties, dont la plus petite appartenait aux Andes, et les deux autres aux Cénomans et aux Diablintes. Ces trois peuplades sont indiquées si sommairement dans César et dans les anciens géographes, qu'il est difficile de fixer les limites dans lesquelles elles se mouvaient ; cependant on sait que les Cénomans habitaient la région de Subdinum (Le Mans), et les Diablintes, celle de Néodunum (Jublains).

[...]

Les principaux centres de population n'étaient pas alors où ils sont aujourd'hui :

Laval, Mayenne et Château-Gontier n'existaient pas ; les deux premières ne sont pas antérieures au IX^e siècle, et la dernière est du XI^e siècle. Il paraît avéré aujourd'hui que Jublains (Civitas Diablintonum) fut à l'époque Gallo-Romaine la principale et peut-être la seule cité du Bas-Maine. »

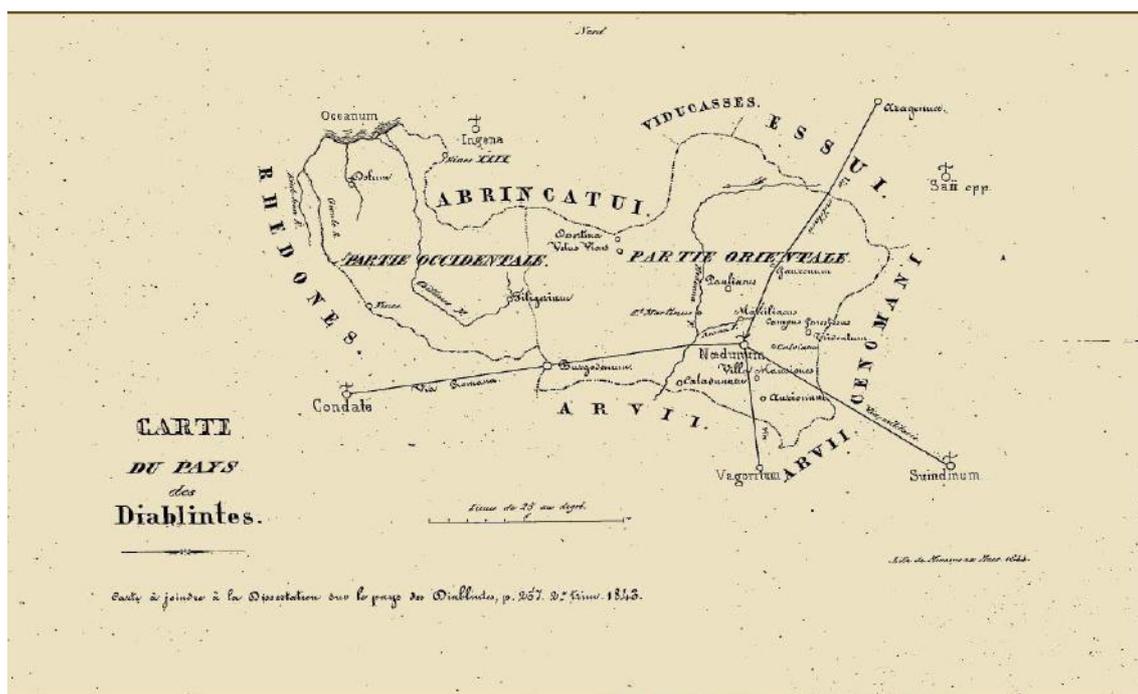
Si l'on résume les propos de M. Maître, les Diablintes n'occupaient que le nord de l'actuel département de la Mayenne (ou de l'ancien Bas-Maine), au-dessous, une partie des Cénomans, et encore plus au sud, les Andes (Andécaves, peuple celtique de la région d'Angers).

Cette hypothèse est basée sur l'étude des anciennes paroisses de cette partie de l'ancien *Maine* et corrobore avec celle de l'abbé Lebeuf qui situait toutes les paroisses *Diablenticæ* dans la même zone, à savoir la moitié nord de la Mayenne.

V.3. Ensemble (supposé) du territoire des Diablintes

Un autre historien s'est lui aussi intéressé à l'étude des limites du *territoire des Diablintes*, il s'agit de *François Étoc-Demazy* (1781 – 1846).

Dans sa « *Dissertation sur le pays des Diablintes, ancien peuple du Maine* » parue dans le *Bulletin de la société d'agriculture, science et arts de la Sarthe*, au tome V (1844) il a établi une carte se rapportant à ses recherches. Mis-à-part le fait qu'il situe la frontière occidentale sur le *Bied-Jean (ou Bidon)*, qu'entre la *Rance* et le *Bied-Jean* il place les *Redones*, et qu'il désigne la *Sélune*¹ comme étant la limite entre les *Diablintes* et les *Abrincates*, tout le reste coïncide parfaitement à mon système² :



Carte du *territoire des Diablintes* d'après les recherches de *François Étoc-Demazy*.
« *Dissertation sur le pays des Diablintes, ancien peuple du Maine* »

- 1 *La Sélune* a bien été une frontière séparant la Bretagne de la Normandie mais seulement moins de deux siècles. C'est soit le roi breton *Nominoë* (☉ 848 – 851), soit *Érispoë* (☉ 851 – 857), son fils et successeur, qui a annexé au royaume de Bretagne cette partie entre le *Couesnon* et la *Sélune*, mettant ainsi le *Mont Saint-Michel* en Bretagne. Les Normands ont récupéré le *Mont Saint-Michel*, et les terres des alentours, sous le règne de *Robert le Magnifique (Robert 1^{er} de Normandie, père de Guillaume le Conquérant)* vers l'an 1027, en redonnant au *Couesnon* son rôle de frontière.
- 2 Voir chapitre V.4 : *Cartes du territoire des Diablintes d'après mes recherches*. Page 88.

François Étoc-Demazy doutait du fait que la cité de *Jublains*, voire *Noédonum*, aurait été élevée au rang d'évêché :

« Rien ne prouve que cette ville (Néodunum) ait été le siège d'un évêché. Qu'il paraît très-vraisemblablement, au contraire, que par la suite d'un démembrement du territoire des Diablintes, opéré par Caradog, roi de la Petite-Bretagne, vers l'année 383, l'évêché de Dol, établi au milieu du VI^e siècle, l'a été pour tenir lieu de celui qui, tout naturellement, aurait dû être fixé dans le chef-lieu des Diablintes ; c'est-à-dire dans l'ancienne Néodunum, aujourd'hui *Jublains*, simple village, à dix kilomètres sud-est de Mayenne. »

Dans une note de bas de page (note n° 3, en page 283), M. Étoc-Demazy nous apprend qu'il y a (ou aurait) eu un traité de signé entre les Bretons et les Francs. Cette note est un extrait de « *Mémoire sur l'origine des Bretons* », de *l'abbé Gallet*, chap. IV, § 12 :

« La frontière de l'Armorique, du côté de la Cénomanie, était alors un objet de litige entre les Francs et les Bretons. Il paraît certain que ces derniers en cédèrent une partie à Chlovis, par le traité qui fut fait entre les deux souverains (*Chlovis pour les Francs et Budic pour les Bretons*). »

Ne serait-ce pas la partie la plus orientale de l'ancienne Civitas Diablintum (territoire) ?

Cela expliquerait cette fameuse absorption de *la région de Jublains* (plus largement : le nord du département de la Mayenne) dans *l'évêché du Mans* (évêché franc) au V^e siècle !

Mais ce territoire breton cédé aux Francs ne comprenait pas seulement *Jublains* et ses alentours : une autre portion se situant entre l'actuelle limite de « *la Mayenne / Ille-et-Vilaine* » et celle de *l'est du Pays dolois*, se nommant *le Pays de Fougères*, se retrouvait quant à elle dans *l'évêché de Rennes*¹, alors franc à cette époque, évêché qui, de ce fait, se voit s'étendre vers le nord (sans atteindre la côte). C'est ce qui a sûrement contribué à l'exclusion *des Diablintes de la Bretagne armoricaine* par nos anciens historiens (*Arthur Le Moyne de La Borderie* et *Joseph Loth* entre autres...) : cette extension, laquelle, selon eux, déterminait aussi le territoire *des Redones*, faisait barrage à un éventuel prolongement du territoire *diablinte* plus à l'ouest de *la Mayenne*, c'est-à-dire vers la Bretagne.

Le Pays de Fougères était compris dans un autre Pays (*Pagus*²), celui du *Coglais*.

Des monnaies *diablintes*, à *l'hippocampe*³, ont été retrouvées dans cette région au XIX^e siècle. Le mot « *coglès* », ancienne graphie de *Coglais*, d'après certains historiens, serait issu du bas-breton « *gogleiz* » qui signifie « *le nord* » [*gogledd* en gallois et *gogledh* en cornique].

Selon moi, cela coïncide avec cette extension territoriale, vers le nord, de *l'évêché rennais* : *Coglès (ou Coglais)* → « *le nord* » de *l'évêché*.

Au sud du *Coglais* se situe un autre Pays (ou *Pagus*), celui du « *Vendelais* » qui est « *le Pays de Vitré* », cette partie (seulement du nord de ce *Pagus*) a elle aussi connu le même sort, celui d'avoir été intégrée dans *l'évêché de Rennes* car se situant entre cet évêché franc et le *Coglais*.

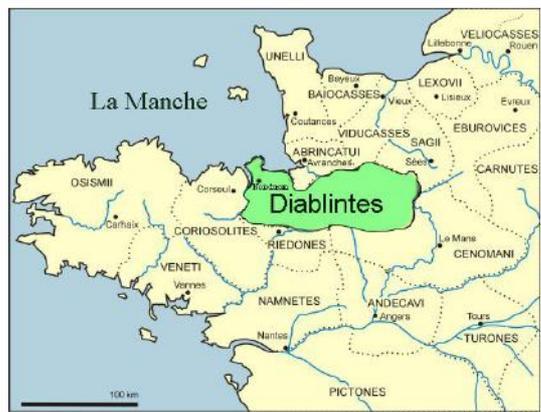
Ce territoire breton, qui était sans aucun doute *Diablinte*, cédé au V^e siècle par la signature d'un traité avec les Francs, aurait donc été divisé en deux : une première partie, celle de la région de *Jublains*, donnée à *l'évêché du Mans* ; et la seconde, comprenant les *Pagii* du *Coglais* (et donc *le Pays de Fougères*) et du (nord) *Vendelais*, donnée à *l'évêché de Rennes* qui, de ce fait, se voit agrandi vers le nord, jusqu'à la frontière des *Abrincates*, *l'évêché d'Avranches*.

1 L'on remarque que dans cette extension de *l'évêché de Rennes* se trouve une enclave de Dol : *La Fontenelle*. Cette localité devait marquer (ou être proche de) la frontière séparant le territoire franc de *la Domnonée*, territoire breton postérieur d'à peu près un siècle à cette extension. Cette enclave faisait-elle partie de la donation faite par Childebert 1^{er} à Saint Samson (voir la note n° 2 en bas de page 54, *chapitre III.4.3. Adrien de Valois*) ?

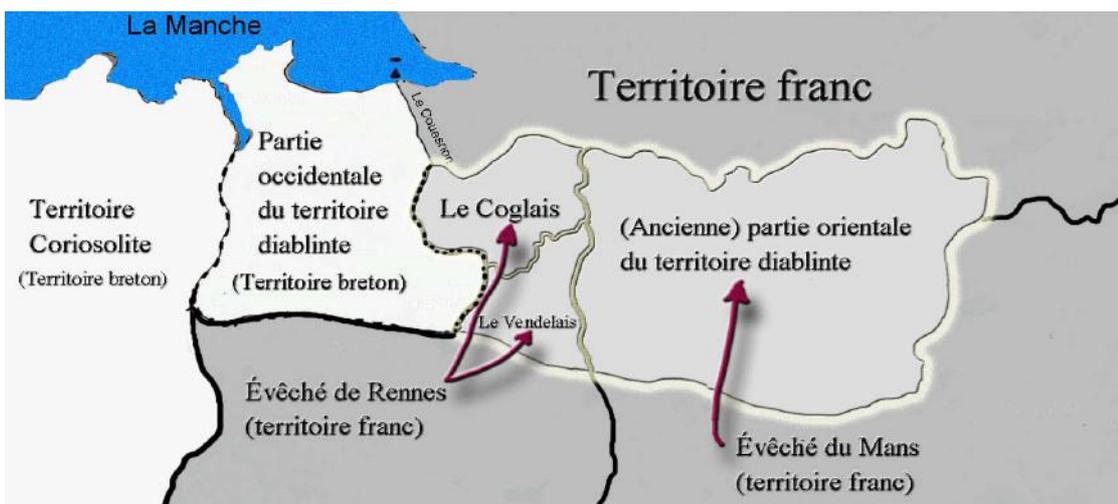
2 L'historique de cette division en *Pagii* ([ou *Pagi*] pluriel de *Pagus*) est encore de nos jours très difficile à déterminer, aussi bien dans leurs limites que dans leurs datations. Il s'agirait d'une sorte de subdivision des *civitates* en circonscriptions rurales. Ce découpage en *Pagii* remonterait dès l'époque celtique et aurait perduré jusqu'à l'ère carolingienne, s'adaptant ainsi à l'évolution des évêchés. Leurs délimitations respectives ont connu certainement de nombreux changements au cours de ces siècles.

3 Voir le chapitre VII.5. *L'hippocampe sur les monnaies diablintes*, en page 117.

V.3.1. Cartes du territoire des Diablintes d'après mes recherches



V.3.2. Carte de la division (par absorption dans le territoire franc) du territoire diablinte au V^e siècle



Partie VI : contre-théories

VI.1. Le camp viking de Saint-Suliac

VI.2. La cité d'Aleth

VI.3. La civitas de Nudionnum sur la Table de Peutinger

VI.4. L'oppidum de Moulay en Mayenne

VI.5. Proposition pour une nouvelle étymologie du nom de « Jublains »

*« “Corseul appartenait aux Curiosolites, donc Aleth leur appartenait aussi.”
Il est facile de sentir le faible ou plutôt le ridicule de ce raisonnement. » J. Ogée*

VI.1. Le camp viking de Saint-Suliac (ou « la Huîtrière » dans l'anse de Vigneux)

Reconnu en tant que *Gardoyne* par le CeRAA, car se situant à 9 km (un peu moins de deux lieues) d'Aleth et proche de Doslet (mais à l'ouest), ce site est pourtant éloigné du Bidon de cinq km à l'ouest, et ne borde pas son affluent le Meleuc :

« *Qui tient Gardayne la mirable cité,
Qui est assise sur un fleuve desrivé.
Bidan a nom cell [esve] en ceul regné ;* »
Vers 771 à 773

Depuis 1991¹, *Loïc Langouët*, du CeRAA, affirme que cette enceinte fortifiée serait la fameuse cité de *Gardoyne*, ou du moins celle qui aurait inspiré l'auteur de la chanson de geste, il la nomme *Gardaine*, autre appellation dans *La Chanson d'Aquin*, car non loin de là, sur la rive ouest de la Rance, se trouve *le château de la Rigourdaine*² (nom d'une ancienne seigneurie locale), il croit discerner dans ce nom la signification *gué de Gardaine* :

« Rigourdaine : gué de Gourdain ; en effet on reconnaît facilement, d'une part, le radical *Ri-* que l'on retrouve en vieux breton sous la forme *Rit* avec le sens de "gué", d'autre part, celui, à peine modifié, de *Gardaine*. »

En juillet 2011, le *DRASSM* (Département des Recherches Archéologiques Subaquatiques et Sous-Marines) est venu prospecter le site, et ces archéologues ne reconnaissent pas ces vestiges comme étant un camp viking. Cette enceinte reste encore aujourd'hui une véritable énigme.



Image Google Earth.



L'enceinte vue du Mont Garrot, en Saint-Suliac
(photo : archive personnelle).

L'on nomme aussi cette structure « *la Huîtrière* » car, au XIX^e siècle, un ostréiculteur local l'avait converti en « parc à huîtres » pendant quelques années, l'ouverture visible sur sa face nord serait son œuvre.

1 Bulletin de l'AMARAI n° 4 – 1991. Langouët L. *Un retranchement normand « insulaire »* : Gardaine, à Saint-Suliac ?

2 On remarque sur la carte « *du roman d'Aquin...* » par Joïon Des Longrais, sous la Mare de St-Coulban, l'inscription : « *Angle du parc de Rigourdayne* », voir la carte en page 14 (chapitre I.1).

VI.2. La cité d'Aleth

« D'autre part, il n'est pas absolument prouvé, croyons-nous, que la cité d'Aleth ait été capitale des Curiosolites ; cette hypothèse s'est fondée surtout sur l'excellente situation commerciale et maritime d'Aleth, qui dans les derniers temps de l'Empire lui aurait donné la suprématie sur Corseul. Or, il faudrait prouver cette suprématie que l'importance acquise par Corseul au jour de sa destruction et attestée par ses ruines, semble contester. » Jules Haize, *Annales de la Société historique et archéologique de l'arrondissement de St-Malo*, 1901, page 65.

Un an auparavant, c'est-à-dire en 1900, le même *Jules Haize* proposait une thèse différente :

« Grâce à son excellente situation commerciale et maritime, Aleth finit, dans les derniers temps de l'Empire, par devenir la véritable capitale des Curiosolites, au détriment de l'antique cité de Corseul. » Jules Haize, *Au Pays d'Aleth. Étude sur Aleth et la Rance et l'histoire de Saint-Servan (Ille-et-Vilaine) jusqu'à la révolution*. 1900, pages 41 et 42.

La théorie prétendant qu'*Aleth* était la seconde *civitas* des *Coriosolites* ne repose sur aucune preuve (ni inscriptions, ni textes anciens), mais sur l'éventualité que les *Coriosolites* ont migré vers l'est, en traversant *la Rance*, après la destruction de leur chef-lieu, *Corseul* (III^e siècle ap. J.-C. ?). L'on prétend que les *Coriosolites* occupèrent la cité d'Aleth vers 80 av. J.-C et qu'ils l'auraient abandonnée sous l'occupation romaine vers l'an 10 de notre ère, les éloignant de cette ville dotée d'un port, *Reginca*¹, les coupant ainsi d'un transit stratégique, commercial (importation d'étain ?) et militaire (coalition), avec la Bretagne insulaire. Ce serait à cette période que fut fondée une nouvelle capitale, *Corseul*, qui n'était alors qu'une cité secondaire. La cité d'Aleth aurait été élevée au titre de *civitas* des *Coriosolites* par deux fois ? de 80 av. J.-C à 10 ap. J.-C, dans un premier temps, jusqu'à leur exclusion par les Romains ; et de la fin du III^e siècle jusqu'au VI^e siècle ap. J.-C, dans un second temps, lorsque cette cité devint le siège d'un évêché ? Loïc Langouët (CeRAA) propose l'érection en évêché d'Aleth vers la fin du IV^e siècle, et d'après l'archéologue, Aleth fut une sorte de second *chef-lieu* (*Corseul* étant le principal) ayant juridiction seulement dans le *Pagus-Aletis* : « Alet n'était alors que le chef-lieu du pagus Aletis (l'actuel Clos-Poulet) [Pou-Alet], partie intégrante de cette *civitas* [des *Coriosolites*] »².

Deux chefs-lieux pour un même territoire celtique ?

Quelques monnaies coriosolites (parmi d'autres monnaies de différents peuples) y ont bien été retrouvées lors de fouilles, cela n'en faisait pas l'une de leurs cités, si ce n'est seulement la preuve d'échanges commerciaux ! De nombreuses monnaies coriosolites ont aussi été retrouvées hors de leur territoire³, dont dans le fameux *trésor de Grouville* sur l'île de *Jersey* en juin 2012 (750 kg de monnaies, majoritairement coriosolites, et d'une dizaine autres peuples, dont les *Diablintes*, et quelques bijoux), ce trésor serait daté d'entre 50 et 30 av. J.-C, après la conquête des Gaules par *César* (52 av. J.-C). Certains numismates pensent que ces *statères*, ou *billons*, *coriosolites* ont été frappés par des tribus voisines (des *Coriosolites*) dans le cadre d'une coalition dirigée contre l'occupant romain et conduite par les *Coriosolites*, d'où leur effigie sur ces monnaies, afin de financer une armée commune ainsi que des mercenaires. Les *Coriosolites* auraient aussi joué un rôle important dans l'organisation de la bataille navale ayant eu lieu dans le golfe du Morbihan en 56 av. J.-C, malgré leur absence lors du conflit (empêchés par une légion romaine [*Guerre des Gaules : chapitres X et XI du livre III*]), ils auraient, en quelque sorte, financé en grande partie cette première coalition en frappant un grand nombre de monnaies (*coriosolites*)⁴.

1 Reginca : ancien nom de la Rance. On trouve ce nom sur un itinéraire sur la *Table de Peutinger* : Condate – XXV – Fanomartis – XIV – *Reginca*.

2 Loïc Langouët, *Alet, l'antique cité, berceau de Saint-Malo*, Ce.R.A.A, 1976.

3 « Les monnaies coriosolites ont connu une diffusion « européenne » allant de l'Écosse, au nord, à la Catalogne, au sud, et de la pointe de la Bretagne, à l'ouest, à la Suisse ou la Hollande, à l'est. »

Les monnaies coriosolites - une diffusion européenne. Loïc Langouët, Les dossiers du CeRAA, n° 29, 2001, p. 8.

4 « Mettant cette accalmie à profit, les confédérés rassemblèrent leurs flottes chez les Vénètes – on comptait 220 vaisseaux alliés lors du combat contre les Romains – fortifièrent leurs places fortes et y entassèrent les récoltes, puis firent frapper monnaie par l'atelier coriosolite pour alimenter la coalition en numéraire. »

Patrick Galliou, *La Bretagne romaine : de l'Armorique à la Bretagne*. Éd. Jean-Paul Gisserot, 1991. Page 14.

Le fait que la frontière séparant les évêchés de Saint-Malo, anciennement celui d'*Aleth*¹, à celui de *Dol* se trouvant être le *Bied-Jean*, ou notre fameux *Bidon*, a sûrement joué un rôle dans cette supposition d'une division territoriale entre deux peuples celtiques, qui selon la thèse actuelle, étaient les *Redones à l'est* (du Bidon) et les *Coriosolites à l'ouest*.

Autres textes qui vont à l'encontre de la thèse de cité *Coriosolite* pour *Aleth* :

Jean Ogée, *Dictionnaire historique et géographique de la province de Bretagne*.

Tome 2, nouvelle édition. 1853, page 785 :

« Il est probable et nous pensons que la ville d'*Aleth* est une des plus anciennes de la Bretagne Armorique. Tout se réunit pour appuyer cette opinion :

le canton où elle est située était, sans doute, habité par un peuple quelconque, et ce peuple avait une ville à laquelle les anciens historiens donnent le nom d'*Aleth* ; leur silence, l'état actuel du pays et l'histoire, nous font croire qu'il n'y en avait pas d'autres dans les environs. *Dol*, selon toute les apparences, n'existait point avant la conquête des Romains, ou ce n'était qu'un village de peu d'importance.

Il faut donc convenir qu'elle était le chef-lieu et la principale cité de cette partie de la Bretagne ; mais la difficulté est de savoir quel était le peuple qui l'habitait.

Ici les sentiments sont partagés : les uns la donnent aux *Diablintes*, les autres aux *Curiosolites*. Le premier sentiment, qui nous semble le meilleur, est celui d'Antonin, dans son itinéraire du père Dom Denis dans la *Gallia Christiana*, et paraît être celui de César dans ses commentaires.

La seconde opinion n'est pas fort suivie, et n'est fondée que sur des conjectures. Le bourg de *Corseul*, qui se trouve à quatre lieues de Saint-Malo, a donné lieu à ces conjectures ; voici ce qu'on a dit :

« *Corseul* appartenait aux *Curiosolites*, donc *Aleth* leur appartenait aussi. »

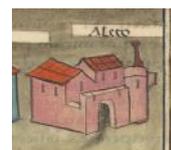
Il est facile de sentir le faible ou plutôt le ridicule de ce raisonnement.

Les *Curiosolites* pouvaient posséder *Corseul*, et les *Diablintes* *Aleth*, malgré la proximité de ces deux places, comme le roi de France possède les villes en-deçà du Rhin, et l'empereur celles qui sont au-delà. »

Dans la *Notitia Dignitatum*, qui est un registre administratif civil et militaire de la fin du IV^e ou du début V^e siècle (contemporain de la *Notitia Galliarum*), il est écrit qu'une garnison de la *Légion de Mars* s'était établie à *Aleth*. Ce document est le seul, de l'époque antique, à mentionner le nom *Aleth*, plus exactement *Aleto* :

« XXXVII. Dux tractus Armoricani.-Praefectus militum Martensium, Aleto »

Illustration : *Aethicus. BnF, ms. Latin 9661, éd. 1401-1500. Folio 139r.* ⇨



« La présence de cette garnison [de la Légion de Mars] à l'estuaire de la Rance peut avoir suffi à protéger la capitale qui ne se serait alors pas dotée de remparts comme d'autres agglomérations. Ce tout relatif gage de sécurité peut aussi très bien avoir favorisé la pérennisation du pouvoir municipal à *Corseul*. L'implantation d'une garnison à *Alet* n'aurait alors pas abouti au déplacement du chef-lieu de la cité des *Coriosolites* de *Corseul* vers cette cité côtière comme cela est généralement admis. » *Le déclin progressif de Corseul (Côtes-d'Armor), ancien chef-lieu de la Cité des Coriosolites, Hervé Kerebel, Alain Provost. Supplément à la Revue archéologique du centre de la France. Année 2004, Volume 25, n°1, pp. 157-172 (www.persée).*

1 La cité d'*Aleth* ayant été érigée en siège d'évêché (vers la fin du VI^e siècle ?), a sans doute été un des critères dans la conception de cette théorie : certains pensaient que seules d'anciennes *civitates* pouvaient connaître cette translation, or, les sièges d'évêchés de *Quimper*, de *Tréguier*, de *Saint-Brieuc*, de *Saint-Malo* et de *Dol* (excepté si *Dol* est la cité d'*Adala* mentionnée dans plusieurs copies, du VI^e siècle, de la *Notitia Galliarum*, voir « chapitre VII.13. » page 135) n'ont jamais été des *civitates* !

René Kerviler, « *Armorique et Bretagne* ». Tome 1, 1892. Page 230 :

« M. Loth démontre, du reste, que Corseul était encore important à cette époque (V^e siècle). Mais cela ne prouve pas qu'Alet ait fait partie de leur territoire (des Coriosolites). La Rance est une frontière tellement naturelle, qu'elle a dû séparer de tout temps les Coriosolites des Redhones ; et les Martenses (la légion de Mars) ont pu tenir garnison à Alet, chez une peuplade autre que celle qui possédait Fanum Martis. »

En 1874, René Kerviler tenait un tout autre discours, il donnait à la Rance le rôle de frontière entre les Coriosolites (à l'ouest) et les Diablintes (à l'est) :

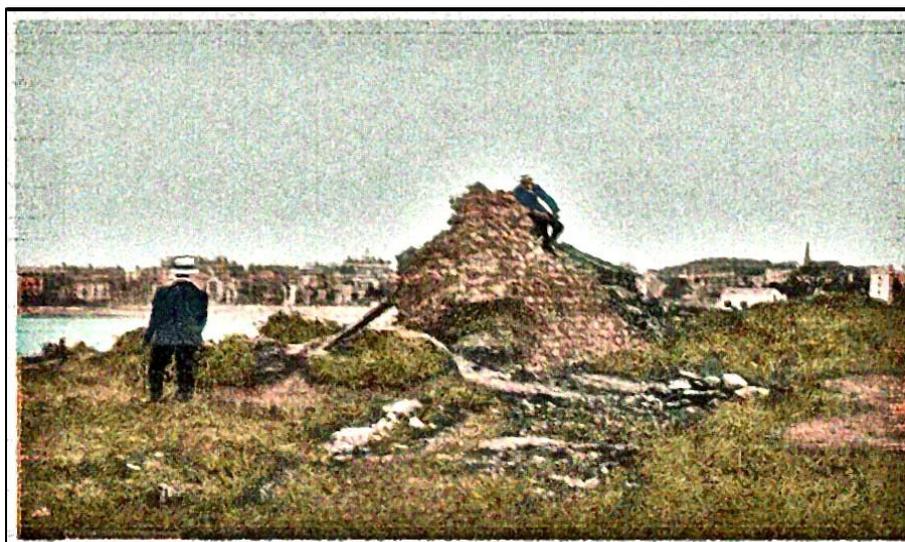
Étude critique sur la géographie de la presqu'île armoricaine au commencement et à la fin de l'occupation romaine. Page 38 :

« De tout ceci résulte pour nous qu'au V^e siècle, les Diablintes, ayant pour chef-lieu Dialet ou Alet occupaient le territoire des évêchés actuels de Saint-Brieuc, Saint-Malo et Dol. Ils avaient donc complètement absorbé les Curiosolites leurs voisins, dont il n'est plus question, ni dans les textes authentiques des historiens ou géographes contemporains, ni dans les inscriptions à partir de la fin du III^e siècle, et qui avaient sans doute été ruinés par une invasion barbaresque venue de la côte ; et toute porte à croire que la séparation primitive des deux peuplades distinctes au moment de l'occupation romaine devait être la Rance, la plus large et la plus profonde de toutes les rivières de ce pays, celle qui se présente le mieux au point de vue topographique pour limiter une peuplade. »

Université de Rennes 1, « *Lieux et bâtiments historiques de l'administration et de la Justice en Bretagne : Saint-Malo, Saint-Servan, Paramé* » :

« Souvent décrite comme un « vaisseau de pierre », la ville de Saint-Malo (Saint-Malo-en-l'Isle) est établie sur un rocher à l'entrée du fleuve côtier La Rance, lors des invasions normandes ; cet établissement, procurant plus de sécurité et de facilités défensives que le site antérieur d'Aleth ^[1], est celui à partir duquel se développe le port de commerce et de course. »

« [1] Ou Quidalet. Cette presqu'île, à l'Est de l'estuaire de la Rance (ancienne route de l'étain venu d'Angleterre, et voie d'accès à l'intérieur des terres, navigable jusqu'à Dinan), est le chef-lieu de la tribu armoricaine des **Diablintres**, prise en -56 par les troupes de César et forteresse gallo-romaine ensuite. Fortifiée par un mur de pierre au IV^e siècle, elle est siège épiscopal jusqu'en 1146 (transfert à Saint-Malo-en-l'Isle). »



Carte postale : ruines des anciennes murailles de la cité d'Aleth, 1915.

VI.3. La civitas de Nudionnum sur la Table de Peutinger

La théorie qui place *Noiodunum* à Jublains repose en grande partie sur le fait qu'une cité nommée *Nudionnum*, ayant pour symbole celui d'une *civitas*, est représentée sur une très ancienne carte, celle de la *Table de Peutinger*, située sur une voie romaine qui semble passer par le Maine. En effet, cette cité est placée entre *Subduinum* (le Mans), capitale des *Cénomans* et *Araegenuae*, capitale des *Viducasses*, qui est le bourg de Vieux-la-Romaine, dans le Calvados, ce qui peut laisser croire qu'elle se trouve entre ces deux cités sur un même axe, donc une même voie, allant du sud vers le nord.

Le problème est qu'il n'y a aucune distance de part et d'autre de cette ville. Aussi, on peut remarquer qu'il n'y figure aucune autre localité, comparé aux autres itinéraires, lesquels, souvent, comportent de nombreuses inscriptions d'*oppida* ou autres lieux plus ou moins importants, de ce fait, on pouvait situer cette cité n'importe où entre le Mans et Vieux-la-Romaine, c'est-à-dire sur un vaste périmètre. Alors, pourquoi pas à Jublains ?



Le premier à avoir prétendu que la *civitas* du nom de *Nudionnum*, de la *Table de Peutinger*, serait la *Noiodunum* ou *Νοιόδοουνον* de Ptolémée est le géographe Jean-Baptiste Bourguignon d'Anville. C'est dans son livre « *Notice de l'ancienne Gaule, tirée des monumens romains* »¹ en 1760, page 487, qu'il propose cette théorie, tout en admettant que *Noiodunum* est la cité antique de Jublains. Depuis, elle a été reprise et admise par plusieurs érudits de l'époque qui vont jusqu'à supposer que la véritable graphie serait *Noviodunum*, à savoir « *nouvelle cité fortifiée* »².

Un siècle plus tard une personne contestera cette théorie :

Auguste Longnon envisageait d'y voir la ville de Sées, dans l'Orne, il s'appuie pour cela sur une thèse de 1838, celle de Charles de Gerville.

En effet, comme l'inscription de *Nudionnum* sur la *Table de Peutinger*, Sées se situe exactement entre Vieux-la-Romaine (*Araegenuae*) et le Mans (*Subduinum*), en outre, il est avéré qu'elle était une ancienne *civitas*, celle des *Sagii*, qui plus tard (III^e siècle ?) fut dénommée *Saiorum*.

De nos jours, la théorie qui désigne Jublains comme étant *Nudionnum* est, de nouveau, contestée, notamment par un certain Richard Talbert, de l'université de Chapel Hill en Caroline du Nord (U.S.A.), il est considéré comme un des plus grands spécialistes de la *Table de Peutinger*, et ses recherches sont parues dans un livre :

« *Rome's world, the Peutinger Map reconsidered (Cambridge University Press, 2010)* ».

Pour cet universitaire, comme Auguste Longnon et Charles de Gerville, Sées serait bien *Nudionnum*.

Il semble que les seules voies antiques (avérées), rattachées à Jublains, sont des voies secondaires, c'est-à-dire qu'elles ne sont pas reliées directement à d'autres cités, contrairement aux voies principales, dites voies romaines (*viae romanae*), qui relient les capitales entre elles.

La voie passant par *Nudionnum*, sur la *Table de Peutinger*, est forcément une voie principale, ou *via romana*.

1 Voir le chapitre III.2.4. *Nudionnum, Næodunum, Noviodunum*, page 48.

2 Site archéologique de Jublains [Wikipédia] : « Une ville baptisée *Noviodunum* (selon l'étymologie gauloise « la nouvelle forteresse ») est fondée, chef-lieu des Diablintes dans la réorganisation du territoire opérée par Auguste. La ville est citée par Ptolémée et figure sur la *Table de Peutinger* où elle est dénommée de façon erronée *Nu dionnum* sur la même voie qu'*Araegenue*. »

Dans son étude « *Voies antiques. Les relations entre Jublains et Vieux* », parue dans *Les annales de Normandie*, en 1960, Gabriel Hubert affirme que ces deux cités antiques n'étaient pas reliées entre elles directement : il constate en effet que deux voies partent de Jublains en se dirigeant vers le nord, mais elles obliquent à gauche, rejoignant ainsi une autre voie passant à l'ouest de la cité, cette dernière menant bien à « *Vieux / Araegenuæ* ». Ces trois voies paraissent antérieures à la conquête romaine ¹, de ce fait, aucune d'elles ne peuvent correspondre à la voie romaine « *Subduinum* (le Mans) – *Araegenuæ* (Vieux-la-Romaine) » de la Table de Peutinger ! Voici ce qu'il écrit en conclusion :

« A mon avis, cette voie Jublains-Vieux par Pont-d'OUILLY (Calvados), malgré les affirmations répétées de divers auteurs, est un mythe issu de cette croyance qu'une ligne droite, tracée sur la carte, réunissant deux cités antiques, permettait de retrouver la voie qui les unissait. » Page 190.

Cette thèse de Pont-d'OUILLY est celle d'Arcisse de Caumont, dans ses « *Cours d'antiquités monumentales* » en 1831. Cet historien croyait à l'existence d'une voie romaine passant par la commune de Boulon dans le Calvados et qui serait dans le prolongement de celle partant de Vieux-la-Romaine (Araegenuæ) et qui lui semblait se diriger au sud vers une autre commune de ce même département, le Pont-d'OUILLY. Cet itinéraire paraît tracer directement une ligne droite vers Jublains. De Caumont en a déduit qu'il s'agissait de la voie reliant *Araegenuæ* (Vieux-la-Romaine) à *Nudionnum* (Jublains ?), celle de la Table de Peutinger. D'autres historiens de son temps émettaient des doutes sur l'existence de cette voie, c'était le cas d'un certain Frédéric Galeron, dans son ouvrage « *Statistique de l'arrondissement de Falaise* » (III^e tome, en pages 211 et 212). Dans ses *notes et corrections*, M. de Caumont revient sur sa thèse concernant ce supposé itinéraire en déclarant que rien ne prouve son existence, aucune trace de voie (antique), reliant directement *Vieux-La-Romaine* à *Jublains*, n'a pu être authentifiée sur toute sa longueur :

« Observations relatives à la voie romaine décrite page 136 et suivantes.

Cette voie n'ayant encore été reconnue que de Vieux à la Motte de Cesny (Calvados), il doit rester une grande incertitude sur le point vers lequel elle tendait ; les renseignements que j'ai demandés à ce sujet m'ont appris jusqu'ici fort peu de chose. Je ferai prochainement une excursion dans le département de l'Orne, afin de voir si j'y trouverai le prolongement de l'antique voie de Vieux à Boulon et à la Motte de Cesny, et si, de ce dernier lieu, elle tendait vers Jublains, ce qui paraît fort incertain. »

Pour revenir à Gabriel Hubert, voici ce qu'il écrit dans son étude « *Voies antiques. Les relations entre Jublains et Vieux* », en page 188 :

« Voici donc une question qui aurait dû être enterrée : de Caumont ne croyait plus à l'existence d'une voie Jublains-Vieux par le Pont-d'OUILLY. Il y avait bien une voie antique depuis Vieux jusqu'à Boulon, mais rien ne permettait d'affirmer que cette voie se prolongeait vers Jublains. Pourtant, nombre d'archéologues ne craignirent pas d'affirmer que la voie Jublains-Vieux passait par le Pont d'OUILLY, Briouze, La Carnaille, Lonlay-le-Tesson, Couterne, Lassay, car on croyait – et certains croient encore – qu'il suffit de relier par une ligne droite, tracée sur la carte, deux lieux antiques, pour retrouver la voie qui les unissait. C'est une recherche un peu simpliste. »

1 Anne Bocquet et Jacques Naveau nous affirment que Jublains, à l'époque de la Tène (VI^e et III^e siècle av. J.-C), devait être un sanctuaire.

Cela pourrait expliquer, selon moi, la présence de ces voies antérieures à l'époque gallo-romaine :

« **Un sanctuaire pré-romain** : Jublains ne fait pas partie des villes créées ex nihilo ; le site présente des traces d'occupation depuis l'âge du Fer. En particulier, les recherches archéologiques réalisées sur le sanctuaire ont démontré la présence ancienne d'un lieu de culte à cet endroit. En effet, des céramiques des IV^e et III^e s. av. J.-C. et surtout des armes volontairement pliées semblent indiquer qu'un sanctuaire existait dès La Tène ancienne ou moyenne. Celui-ci n'est pas isolé ; une occupation diffuse (enclos, fossé, céramiques) est connue pour le second âge du Fer, notamment dans la partie orientale du site. Il est trop tôt pour savoir si ces structures appartiennent à une agglomération ou s'il s'agit simplement d'habitats ruraux implantés autour du sanctuaire. »

Anne Bocquet et Jacques Naveau, « *Jublains, capitale d'une cité éphémère* », 2004, (www.persée.fr).

Dans une autre étude, « *La topographie de Vieux – Araegenuae, capitale de la cité des Viducasses, d'après les sources anciennes et les sondages récents* » de Dominique Bertin, dans la même revue « *Les annales de Normandie* » mais de l'année 1977, il est écrit ceci :

« La localisation d' « *Araegenuae* » a été longtemps imprécise, mais la découverte du Marbre de Thorigny ne laisse aucun doute à ce sujet. Par ailleurs, on voit la Table de Peutinger qu' « *Araegenuae* » est située sur la voie qui va de Chartres (*Autricum*) à Valognes (*Alauna*) en passant par le Mans (*Subduinum*), Sées (*Nudionnum*), Bayeux (*Augustodurum*) et Carentan (*Crotiatunum*). »



Table de Peutinger, section I (détail) : voie romaine « Chartres (*Autricum*) à Valognes (*Alauna*) ».

Là encore, Jublains n'apparaît pas comme étant la fameuse *Nudionnum* de la Table de Peutinger. Il semble beaucoup plus probable que la ville de Sées serait la véritable civitas représentée sur cette carte. Cette voie romaine, de Chartres (*Autricum*) à Valognes (*Alauna*), a été attestée par l'archéologie et passe effectivement par Sées (l'ancienne *Saiorum*), elle est aussi nommée « le Chemin Haussé ».

Voici un autre exemple, allant dans le même sens, dans une étude de François Neveux, « *La ville de Sées du Haut Moyen Âge à l'époque ducale* », *Anglo-Norman Studies*, XVII, 1994, Woodbridge, Boydell Press, 1995, pp. 145 à 163 :

« La ville de Sées est située sur un grand itinéraire, bien connu à l'époque romaine. Il figure en effet sur la *Table de Peutinger*. C'est le « *Chemin Haussé* » qui relie Cherbourg au Mans en passant par Valognes, Bayeux, Vieux, Exmes et Sées. »

[...]

« Sées est incontestablement une ville romaine. Son nom est *Nudionnum* mais, à partir du III^e siècle, il disparaît et la cité prend le nom de Civitas Saiorum. La ville elle-même est d'abord appelée Saiiæ puis Sagiaë. »

Sur un site Internet consacré aux randonnées sur les traces des voies antiques : « <http://itinéraires-romains-en-france.pagesperso-orange.fr> », on peut lire ceci à propos de la voie reliant Valognes au Mans (VR 19) sur la Table de Peutinger :

« la localisation de *Nudionnum* à Sées plutôt qu'à Jublains, semble bien confirmée par une étude des milliaires ; Jublains est plutôt au voisinage d'une voie reliant le Mans à Rennes vers Corseul jalonnée par le milliaire de Genest-Saint-Isle. »

Il ne fait plus aucun doute que la cité de *Nudionnum* sur la Table de Peutinger est sans rapport avec la cité antique de Jublains et ne peut non plus être assimilée à celle de *Noiodunum* (ou *Noiόδουνον*) de Ptolémée :

« *Noedunum* (*Noiodunum*), la ville des Aulerques Diablintes, citée par Ptolémée, n'existe pas sur la table de Peutinger, par la même raison qu'elle n'était pas traversée par une voie de la table. » Eugène Orioux, *De Nantes et de Condevincum. Bulletin de la société archéologique de Nantes*, tome 29, 1890. Page 157.

Malgré tous ces éléments *pertinents, irréfutables et surtout avérés* (pourtant connus par tous les historiens et archéologues d'aujourd'hui !), la thèse « *Nudionnum* = *Noviodunum* / Jublains » est encore, officiellement, considérée comme étant la seule admissible. **Pourquoi ?**

VI.4. L'oppidum de Moulay en Mayenne

À environ 10 km à l'ouest de Jublains se trouve un bourg du nom de *Moulay* dans lequel, au XIX^e siècle, a été mis au jour un oppidum de 12 hectares. Ce site était entouré d'un mur d'enceinte de 6 mètres de haut et on y a aussi retrouvé des artefacts (des meules et des céramiques entre autres...) datant, pour les plus récents, du premier siècle avant J.-C, antérieurement ou au début de l'occupation romaine dans cette région. Quelques fermes et greniers y ont aussi été repérés grâce aux trous laissés par des poteaux supportant ces bâtiments.

En 2004, des travaux routiers ont permis de mettre au jour un autre mur d'enceinte situé à 1300 mètres au nord du premier. Cette nouvelle découverte agrandit la surface passant de 12 hectares à 135 hectares, faisant de cette cité la plus grande du massif Armoricaïn. Il n'existe ni gravure ni document donnant le nom de cet oppidum, mais il n'y a aucun doute qu'il se situe en territoire diablinte !

L'abbé Lebeuf nous indiquait l'existence d'une cité antique dans la région du *Bas-Maine* à partir d'une phrase relevée dans le testament de S. Bertran :

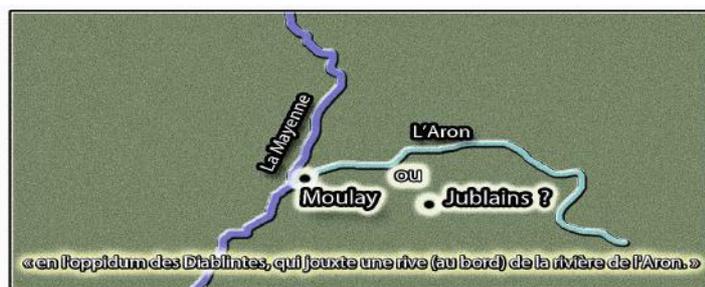
« *in oppidum Diablentis, juxta ripam Arænae fluvioli .»*

« *en l'oppidum des Diablintes, qui jouxte une rive (au bord) de la rivière de l'Aron. »*

Dans sa dissertation, il était persuadé qu'il avait affaire à Jublent (ou Jublains). Bien sûr, à son époque (en 1739), il ignorait l'existence de cette ville antique, or, *Moulay* correspondrait mieux, car ce bourg et donc l'ancien *oppidum*, se situe au confluent des rivières de *la Mayenne* et de *l'Aron (Arænae)*. Ce recoupement de *Jublains* avec cet « *oppidum Diablentis* » au bord de *l'Aron* lui a déjà été reproché par un certains *Pottier*, procureur fiscal de Paray en Berry, dans une virulente critique sur sa dissertation. *Pottier* proposait de voir en l'« *oppidum Diablentis* » la ville *d'Aron* qui borde aussi la rivière du même nom (*Suite de la clef...*, novembre 1740, pp. 332-337). La cité de *Jublains* est bien plus éloignée de cette rivière !

En plus de sa petite superficie, 25 hectares, la cité antique de Jublains n'est pas entourée d'un mur d'enceinte, elle est ce qu'on appelle *une ville ouverte*, par conséquent, cet oppidum ne peut être en aucun cas *Noiodunum*¹, car « *dun* » signifie *une fortification* et non une élévation comme le suggérait l'abbé Lebeuf. De nos jours, les archéologues supposent que cette ville (Jublains) a été édifiée qu'au 1^{er} siècle de notre ère (70 ap. J.-C) et n'est donc pas une ancienne cité celtique romanisée. Ils pensent que *Moulay* devait être cette cité d'origine des Diablintes, voire le chef-lieu, et sous l'occupation romaine, ces derniers firent construire un nouvel *oppidum* à l'emplacement d'un ancien sanctuaire, lieu plus stratégique grâce aux voies plus proches, certainement pour des raisons commerciales.

En admettant que M. Lebeuf avait eu connaissance des ruines antiques de Moulay, aurait-il pour autant changé sa théorie sur Jublains ?



1 L'oppidum de Moulay ne peut correspondre à la cité de *Noiodunum* (ou *Noióδουνον*) de Ptolémée, car elle fut abandonnée au moins 1 siècle ½ avant les écrits de ce savant grec (Ptolémée : env. 90 – 168 ap. J.-C).

VI.5. Proposition pour une nouvelle étymologie du nom de « *Jublains* »

Depuis 1739, c'est-à-dire depuis la théorie de l'abbé *Jean Lebeuf*, le nom de *Jublains* serait issu d'une mutation (ou métaplasme) provenant du nom des *Diablintes*. Autrefois, au XII^e siècle, *Jublains* se nommait « *Jublent ou Jublens* », ces deux graphies sont les plus anciennes connues dans la littérature. Ayant déterminé que cette région du nord du *Bas-Maine*, ou actuellement de *la Mayenne*, faisait partie du territoire des *Diablintes*, l'abbé *Lebeuf* croit reconnaître la capitale (*civitas*) des *Diablintes* dans ce bourg de *Jublains*, car, en effet, des vestiges gallo-romains, laissant apparaître une ville, y ont été mis au jour, il en a donc déduit qu'il avait affaire à la cité de « *Noiodunum* » mentionnée par *Ptolémée* au II^e siècle ap. J.-C. Pour appuyer sa thèse, l'abbé *Lebeuf* voit dans les anciennes graphies de *Jublains*, à savoir « *Jublent et Jublens* », une sorte d'altération du nom des *Diablintes*, lesquels, dans de vieux documents tels que des testaments et autres chartes concernant des évêques du *Mans* du VII^e siècle jusqu'au IX^e siècle, apparaissent sous le nom de « *Diablentes (Diabenticæ, Diablentis, Diablentas, etc.)* ».

Voici son explication, extraite de son ouvrage « *Dissertations sur l'histoire ecclésiastique et civile de Paris suivies de plusieurs éclaircissements sur l'histoire de France* », dans son chapitre intitulé : « *Découverte d'un ancien peuple des Gaules, mentionné dans nos plus anciens Historiens et Géographes, et du lieu où étoit l'une de leurs principales citez* », t.1, 1739, p. 184 :

« On a vû ci-dessus qu'au douzième siècle, on écrivoit *Jublent* ; j'ai une carte du Maine faite sous Charles IX. dans laquelle il y a aussi *Jublens* ; c'est de même dans le Poüillet imprimé l'an 1648. Il est infiniment plus certain, que *Jublent* est le nom même de *Diablentes*, de la tête duquel l'usage a fait retrancher la lettre D. Les exemples de ces sortes d'aphérèses sont assez communs : en faut-il chercher un autre plus sensible aux Manceaux, que celui de *Cenomani*, dont l'usage fait retrancher les deux premières syllabes en entier ? & les mêmes Manceaux n'ont-ils pas appelé *S. Annoley* leur Saint Évêque, dont le nom latin est *Domnolus* ? voilà une suppression du D, toute semblable à celle de *Jublent*. J'ai pour garent de ce fait, M. l'Abbé Chastelain en son Martyrologe universel, au premier jour de Décembre. »

Sa thèse, faut l'avouer, est discutable, car si l'on résume son raisonnement il transforme « *Diablente* » en « *iablente* » simplement par la suppression du « D » initial, mais il n'explique pas pourquoi les lettres « *ia* » ont muté en « *Ju* » pour donner « *Jublent* » !

Des historiens, du XIX^e siècle, ont repris à peu près le même principe de mutation phonétique, passant par plusieurs phases de transformation, en considérant cela comme étant un phénomène naturel de l'évolution linguistique du *latin* au *français* :

- *Jules Le Fizelier*, dans « *Arvii et Diablintes* » en 1879 :

« le dérivé régulier de *Diablintes* étant *Djablente, Djublent, Jublent...* »

- *Arthur Le Moyne de La Borderie*, dans « *Diablintes, Curiosolites et Corisopites : géographie gallo-romaine de l'Armorique* » en 1881 :

« il est donc absolument certain que le pays des *Diablintes* était compris dans le territoire qui plus tard forma le diocèse du Mans, certain aussi que sa capitale était *Jublains* ; car il n'y a pas entre les deux noms « simple analogie, » comme le dit M. Kerviler ; c'est le même nom, passé de *latin en français* par l'intermédiaire des formes *Jablent, Jaiblent, Jeblent, Jeublent, Jublent.* »

Jules Le Fizelier et *Arthur Le Moyne de La Borderie*, dans leurs démonstrations respectives, ne donnent aucun exemple du même type de transformation !

L'historien *Auguste Longnon*, qui, pourtant, ne reconnaît pas *Jublains* comme étant le chef-lieu (*civitas*) des *Diablintes*, dans « *Les cités gallo-romaines de la Bretagne* », propose ceci :

« *Jublains*, localité du diocèse du Mans où se trouvent de grands vestiges de l'époque romaine, et dont le nom est dérivé de celui de *Diablintes* ou *Diablinti* par la consonification de l'*i* qui suit la lettre initiale, comme notre mot *jour* est dérivé de *diurnus*. » Page 36.

En réalité, si « *diurnus* » s'est transformé en « *jour* : [ʒuʁ] » c'est probablement dû à sa phonétique : la racine « *diurn-* » se prononce « *diourn* : [di.uʁ.n] »¹, c'est donc dans un souci d'adoucissement phonétique de cet adjectif latin, tout en gardant à peu près la même sonorité, que cette mutation a eu lieu, donnant le mot « *jorn* » pour devenir « *jour* ». « *Diurnus* » a pour synonyme « *dies* » qui se traduit aussi par « *jour* » en français. « *Dies* » a pour deuxième sens « *dieu(x)* » : « *Diespiter* (*Dieu le père*) », *dieu* (ou les *dieux*) étant la représentation symbolique de la clarté, comme le « *jour* », d'où cette synonymie. Des prêtres romains étaient nommés « *Flamines* (*Flamen* au singulier) *Dialis* “*dieu(x) ailé(s)*” », ils étaient liés, entre autres, au culte du dieu *Jupiter*, *Jovis* en latin, ils étaient aussi appelés « *Jovialis* », contraction de « *Jovis* » avec « *Dialis* ». Le nom de « *Jupiter* » résulte donc de cette transposition de « *dieu* » en « *Jovis* » :

« *Dies-piter* » → « *Ju[Jovis]-piter* »

Dictionnaire illustré Latin-Français « *Félix Gaffiot* » :

Jupiter : fils de Saturne, **roi des dieux** et des hommes, **roi du jour**.

Dans un ouvrage de A. du Peyroux, *Les Alpes Mancelles* (1861), dans un chapitre consacré à *Jublains*, l'on peut lire ceci :

« On se connaissait en flatteries, sous Auguste ; les gouverneurs des provinces savaient mettre des délicatesses infinies à courtoiser leur maître à distance ; – et l'une de celle qu'ils imaginèrent à l'envi fut d'introduire partout l'initial *J*, et le mot entier de *Jules* autant qu'il pouvait s'ajuster heureusement aux mots celtiques. *Jublains*, vous diront les bons faiseurs en étymologies, est un des heureux effets de cet euphémisme ; *Dia* dut par ce procédé céder la place à *Ju*, pour le plus grand agrément des lieutenants de César. » Page 230

Deux contemporains de L'abbé Lebeuf, l'abbé *Jean-Baptiste Guyard de La Fosse* (qui plaçait la capitale des *Diablintes* à *Mayenne* [la ville]) et un procureur fiscal du nom de *Pottier*, voyaient en *Jublains* « *Julii balnea* », c'est-à-dire les *Bains de Jules* (*César*) ou *Jules les Bains*.

Guyard de La Fosse : *Remarques sur les observations de M. Lebeuf sur les peuples Diablintes et leur pays...* (1741).
Pottier : *Suite de la clef, ou le journal historique sur les matières du tems*, novembre 1740, pp. 333 et 334.

Pour reprendre la thèse de « *Diablente* » en « *Jublen(-s ou -t)* », il n'existe aucune similitude entre les sons « *dia* : [dja] ou [dia] » et « *ju* : [ʒy] », cela n'a, de ce fait, aucun sens ! à moins de prouver que la racine « *dia-* » de « *diablente* » s'est vue remplacée par la syllabe « *Ju-* » provenant du nom de *Jules* (*César*) ou qu'elle signifie « *jour* », « *dieu* » ou « *Jupiter* », ce dernier ne faisant pas partie du panthéon des divinités celtiques est donc peu vraisemblable !

Il faut alors chercher l'étymologie de « *Jublains* » ailleurs, et c'est justement dans le *celtique* (*du bas-breton et/ou du vieux gallois*) que l'on y trouve un probable résultat : pour cela, nous allons reprendre les graphies de « *Jublent* » et de « *Jublens* » du XII^e siècle, en supprimant leurs terminaisons respectives à savoir le « *t* » et le « *s* », ce qui nous donne « *Jublen* ».

Pour mes recherches, j'ai utilisé le dictionnaire « *Mémoires sur la langue celtique* » de *Jean-Baptiste Bullet*, de 1760. Dans cet ouvrage, nous trouvons le mot « *jub* » :

jub (dérivé des mots gallois « *uch* », « *wb* » et « *ub* »)² : sur, dessus, haut, élevé.

Cette définition indique donc « *une hauteur* » ou « *se trouvant sur une hauteur* ».

1 « Examen critique de la grammaire des grammaires de M. Girault-Duvivier », de Joseph Dessiaux, 1832, p. 159 : *Dies* en latin a formé *diu*, *diurnus*; *diurnus* qui se prononçait *diournous* a fait en italien *diorno*, qui s'est écrit *giorno*, et *giorno* est l'étymologie de *jour*.

2 *Uch* devient *Jub* par une mutation de “*ch*” en “*b*”, comme le “*b*” de « *wb* » qui donne le mot « *ub* », et par l'ajout du “*J*” en lettre initiale. « *Jub* » serait aussi dérivé du mot « *juch* » qui a donné le verbe « *jucher* ».

Le « *len* » de « *Jublen* » pourrait provenir du mot breton « *blaen* » :

blaen : aiguillon, pointe, extrémité, sommet, le plus haut, le haut, partie antérieure, avant, devant, priorité, premier, auparavant (G : Gallois). B paroît être ici une lettre indifférente, puisqu'en Breton *Lein*, signifie le haut, faîte, sommet.

Ces deux définitions ont donc à peu près le même sens : élévation, hauteur, sommet, etc.

Il y a en *Loire-Atlantique* une commune du nom de « *Blain* » (que l'on retrouve dans « *Jublains* ») qui en breton est nommée « *Blaen* ». Dans un manuscrit du XI^e siècle rédigé en latin, *La Chronique de Nantes*, cette localité est appelée « *Blanii* », dans sa traduction (*de La Chronique de Nantes*) par *Pierre Le Baud*, au XV^e siècle : « *Bleign* ». *Blain* se situe, en partie, sur une colline culminant à environ 40 mètres d'altitude, les ruines d'une cité gallo-romaine y ont été mises au jour.

Il est donc probable que l'étymologie de « *Jublains* », en celtique, serait en corrélation avec sa situation géographique : *quelque part sur une hauteur*.

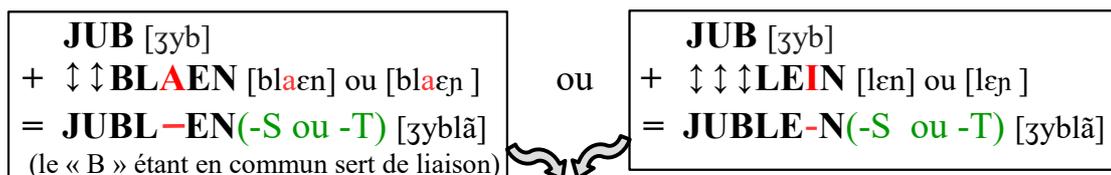
Dans une brochure touristique, « *Laissez-vous conter Jublains, ville romaine* », l'on peut lire ceci : « **à l'extrémité d'un plateau**

Jublains se trouve à l'extrémité sud-est d'un plateau au sommet bombé. Placé en rupture de pente, le site domine le bassin d'Évron d'environ 40 m. ».

Jublains est donc bien *sur une hauteur* [à environ 40 mètres d'altitude, comme pour *Blain*], dans la définition de « *blaen* » l'on voit aussi que ce mot désigne une *extrémité*, comme pourquoi pas *d'un plateau* ! Ce même mot peut tout aussi s'écrire « *lein* », et si l'on place « *jub* » soit devant « *lein* » ou soit devant « *blaen* » cela nous donne « **jublein** » [il est à noter que l'abbé Lebeuf et d'autres historiens ou géographes utilisent parfois la graphie « *Jubleins* »] et « **jublaen** (le « *b* » étant en commun sert de liaison) », on a donc deux analogies troublantes avec les graphies « **Jublens, Jublent et Jublains** (ou **Jubleins**) » et une étymologie (commune aux deux mots) coïncidant parfaitement à la topographie de cette cité antique !

Il est probable que les ajouts des terminaisons « *-s* » ou « *-t* », à la fin de « *Jublen* », servaient à annihiler la consonance celtique comme les sons [ɛn] ou [ɛɲ] pour donner le son [ã], après avoir aussi supprimé, selon le cas, soit le « *a* » de « *blaen* » ou soit le « *i* » de « *lein* ».

Cela nous donne donc (■ : suppressions ; ■ : ajouts) :



JUBLEINS ou JUBLAINS [ʒyblɛ̃]

On ignore vers quelle année la graphie de « *Jublains* » a pris naissance, forcément après le XII^e siècle, certains historiens proposent vers le début du XVIII^e siècle¹, mais il est certain qu'elle découle de « *Jublen(-s ou -t)* » et de son étymologie. Les toponymies de nombreuses localités du *Grand Ouest de la France* résultent souvent de ce genre de système : l'étymologie de leurs noms correspond à la description géographique (topographique) du lieu où elles se situent, provenant du lexique grammatical *celtique*, par exemple « *Blain / Blaen (sur une hauteur)* » !

Jublains [étymologie supposée] : qui est à l'extrémité d'une hauteur (ou d'un plateau).

Contrairement au commentaire d'*Arthur le Moyne de La Borderie*, concernant *René Kerviler*, **on aurait bien affaire à une « simple analogie » du nom de Jublains avec celui de Diablinte !**

1 En effet, l'abbé Lebeuf ayant trouvé la graphie « *Jublens* » dans *le Pouillet* imprimé en 1648 et qu'à son époque, c'est-à-dire vers 1739, on utilisait déjà la graphie « *Jublains* », cette période du début du XVIII^e siècle, ou de la fin du XVII^e siècle, paraît donc convenir.

Partie VII : arguments annexes (ou éléments troublants)

- VII.1.** La pierre sculptée sur la chapelle du Frêche
- VII.2.** Sur l'existence probable d'édifices antiques au cœur du marais
 - VII.2.1.** Sur l'existence probable d'un temple circulaire
 - VII.2.2.** Sur l'existence probable d'un théâtre antique
 - VII.2.3.** Sur l'existence probable d'un réseau hydraulique
 - VII.2.4.** Sur l'existence probable d'une clavicula
 - VII.2.5.** En résumé
- VII.3.** Le phénomène de *liquéfaction des sols*
 - VII.3.1.** Définition de « la liquéfaction des sols »
 - VII.3.2.** Géologie du marais
 - VII.3.3.** Tableau des séismes
 - VII.3.4.** En résumé
- VII.4.** Une fabrique de briques pour colonnes à Saint-Suliac ?
- VII.5.** L'hippocampe sur les monnaies Diablintes
- VII.6.** Le port de Winiau
- VII.7.** Romillé en Ille-et-Vilaine
- VII.8.** Biducesij et Vorganiū dans la Géographie de Ptolémée
- VII.9.** Les bornes antiques en Mayenne
 - VII.9.1.** La borne de Genest-Saint-Isle
 - VII.9.2.** Les bornes leugaires proches de Jublains
 - VII.9.2.1.** La borne du Gué de Saint-Léonard
 - VII.9.2.2.** La borne de Châtillon-sur-Colmont (ou borne de Launay)
 - VII.9.2.3.** En résumé
 - VII.9.3.** Les voies antiques en territoire Diablinte (d'après mes recherches)
- VII.10.** La tablette de Fortunata
- VII.11.** Des témoignages de découvertes d'artefacts aux abords du marais
- VII.12.** Un Schliemann têté !
- VII.13.** Adala-Carifes / Dol et Carfantin ?

*« On voyait comme des murailles et des cheminées au fond
(de la Mare Saint-Coulban). » A.. Dagnet*

VII.1. La pierre sculptée sur la chapelle du Frêche

Au hameau du Frêche, en Miniac-Morvan, aux abords du marais, il y a une chapelle dédiée à Saint Julien, elle est aussi nommée *chapelle de Saint Coulban*. Cette bâtisse a sur une façade une pierre sculptée, elle se situe sur le côté ouest au niveau d'une gerbière au-dessus de la porte d'entrée. On remarque au premier coup d'œil qu'elle n'est pas en granit mais dans une sorte de calcaire. En effet, elle semble plus blanche et moins poreuse, aussi, on s'aperçoit qu'elle est calée avec de petits morceaux de pierres plates, ce qui laisse présumer qu'elle n'est pas taillée spécifiquement pour cet édifice, on peut en conclure qu'elle fut rapportée et placée à cet endroit, qu'elle est une pierre de réemploi.



La chapelle du « Frêche ».



Pierres de calage.

La représentation de la sculpture, pour moitié abîmée¹, est énigmatique. En regardant de plus près, il semble y avoir comme des feuilles d'acanthes, typique de l'Antiquité. Pour certains, il s'agirait ni plus ni moins que de la représentation d'un chevalier en armure (avec son heaume) et elle serait donc datée des environs du XV^e ou XVI^e siècle à cause de cette supposée représentation chevaleresque (ou *pseudo* héraldique). Selon moi, il se pourrait qu'il s'agisse de l'une de ces pierres retrouvées en 1802 dans les marais, car après enquête, j'apprends que cette chapelle a été rénovée après la révolution (vers 1797), aux environs de la date de la fameuse sécheresse.

J'ai recherché des sculptures antiques, sur Internet, qui ressemblent de près ou de loin au dessin de cette pierre et c'est sur *une frise antique romaine* de la cathédrale de *San Vigilio de Trente*, en Italie, qu'il me semble y avoir une certaine similitude entre ces deux sculptures (même style ornemental et les feuilles d'acanthes similaires) :

San Vigilio de Trente. La chapelle du Frêche (Miniac-Morvan)



Originale.

Après montage.

¹ La pierre de la chapelle du Frêche après montage (photo de droite), est un montage par symétrie verticale, car 1/3 de la sculpture, le côté gauche, est trop abîmée (la chapelle du Frêche, photo au centre [originale]), mais il est certain que le dessin d'origine devait être parfaitement symétrique et ressemblait certainement à la photo de droite [après montage], mais sans les effets du temps.

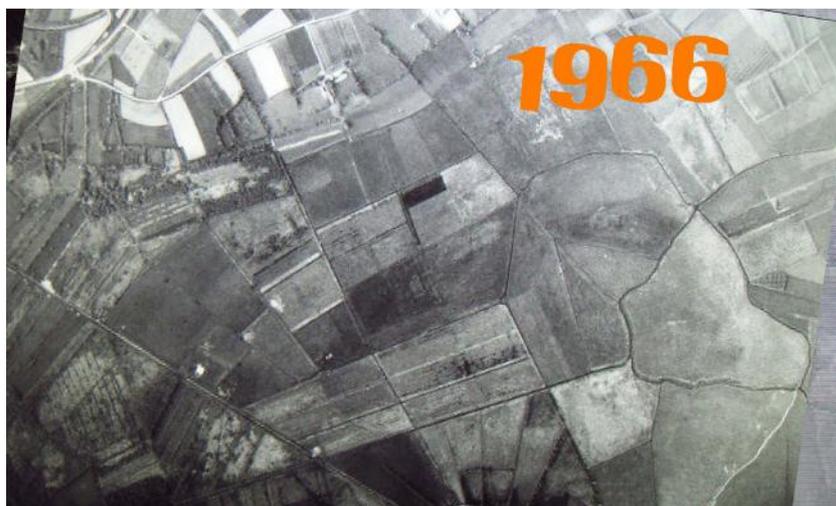
VII.2. Sur l'existence probable d'édifices antiques au cœur du marais

Le marais de Châteauneuf-d'Ille-et-Vilaine, ou de Saint-Coulban, se distingue nettement en vue aérienne, grâce à ses canaux et mares aux aspects étonnants et uniques. Ces formes surprenantes ne résultent certainement pas seulement des travaux du *projet W.a.t.e.r*¹ (ou autres travaux d'entretien), certains de ces canaux font environ un kilomètre de long sur une vingtaine de mètres de large. Il est tout à fait improbable, voire inutile, que de tels canaux (n'ayant aucune logique de drainage, vue la configuration apparente) soient seulement l'œuvre de pelleteuses. Les anciens du coin prétendent qu'ils ont toujours connu ces douves, comme ils disent².

Sur d'anciennes photos aériennes des années 60 (*Géoportail*), on aperçoit clairement certaines de ces formes surprenantes :



Photos aériennes anciennes sur *Géoportail*.



1 Voir le chapitre II.2, “*Sa description*”, page 27.

2 « À certaines époques de l'année, surtout vers le printemps, les brouillards sont si intenses dans les parages de la Mare Saint-Coulban, qu'il arrive fréquemment aux gens, aux voitures et aux bestiaux de ne plus pouvoir se diriger le long des routes, et de tomber dans les douves et fossés pleins d'eau. »
Amand Dagnet, *La Mare Saint-Coulban*, 1901.

VII.2.1. Sur l'existence probable d'un temple circulaire

Sur une image satellite de 2010 (*Géoportail*), une mare semble être entourée de multiples petits rectangles. Au début il me semblait qu'il s'agissait de bottes de foin, mais j'étais loin de me douter que c'était tout autre chose. J'en ai eu le cœur net un jour où je me suis rendu sur place à un moment où le marais était asséché, en septembre 2012, les photos en témoignent :

Vue d'ensemble de la mare :



Détail (en gros plan) :



Images satellite : *Géoportail*.



Photos : archives personnelles.

Il y a, autour de cette mare, un peu plus d'une trentaine de ces petites fosses parfaitement rectangulaires et de mêmes dimensions (environ 1,50 mètre sur 2 mètres), elles sont disposées avec une certaine régularité. Il n'y a aucune explication logique, on peut facilement exclure un phénomène naturel !

En admettant qu'elles soient l'œuvre d'une pelleteuse, quelle en serait la raison ? une expérimentation, et dans quelle intention ? Dans les différentes documentations, concernant le projet *W.a.t.e.r.*, il n'est fait mention nulle part de tels travaux !

Un historien malouin a beaucoup écrit sur le marais de Saint-Coulban, voici un extrait :

« Autrefois, lorsque la « Clêziau » (nom donné à une partie du marais) était encore un bel étang, quand les eaux baissaient, et que le temps était clair, *on voyait comme des murailles et des cheminées au fond.* »

Le marais, zone de dangers et de mystères autour de la Mare ou Mer Saint-Coulban.

Amand Dagnet. 1901.

Il est probable que ces fameuses cheminées correspondent à ces fosses rectangulaires alors visibles du fond de la mare, si cela est bien le cas, elles ont sûrement une très grande ancienneté, forcément antérieure à la formation de cette mystérieuse étendue d'eau !

Cet ensemble de fosses rectangulaires autour d'une mare me fait penser à un édifice antique : *un temple circulaire.*

Je me suis mis à rechercher des exemples de temples circulaires.

Un m'a particulièrement attiré, celui de *Barzan* en Charente-Maritime, le temple du Fâ (ou moulin du Fâ). Grâce à un subtil montage, j'ai effectué une superposition sur la photo aérienne, en gardant la même proportion, pour comparer la forme globale du temple à celles du site.



Maquette et image 3D du temple du Fâ.



Vue aérienne du site de Barzan ¹.



Avant montage.

(marais de Saint-Coulban.)
Images satellite *Géoportail*.



Après montage.

La superposition du *temple du Fâ* sur cette *mare entourée de fosses* est saisissante ! le hasard ?

VII.2.2. Sur l'existence probable d'un théâtre antique

Partant du même principe, je me suis intéressé à une autre mare dont l'aspect me fait penser à un théâtre antique, j'ai utilisé pour exemple celui d'Aubigné-Racan dans la Sarthe :

Gros plan de la mare (Géoportail) :



Avant montage :

Théâtre d'Aubigné-Racan (Sarthe) :
(Google Earth)



Après montage :



Images satellite
Géoportail.



Idem que pour le temple, la correspondance est presque parfaite mais ne constitue pas pour autant une preuve tangible, encore le hasard !

¹ La tour visible au centre de l'édifice est un ancien moulin à vent du XVI^e siècle et n'a donc aucun rapport avec le monument antique.

VII.2.3. Sur l'existence probable d'un réseau hydraulique

Pour les autres petites mares, je ne peux avancer aucune hypothèse quant à leurs significations, par ailleurs, un peu plus à l'est, d'autres formes me paraissent, elles aussi, assez énigmatiques, entre autres ces canaux parfaitement parallèles et étonnamment rectilignes, forcément l'œuvre de l'homme :

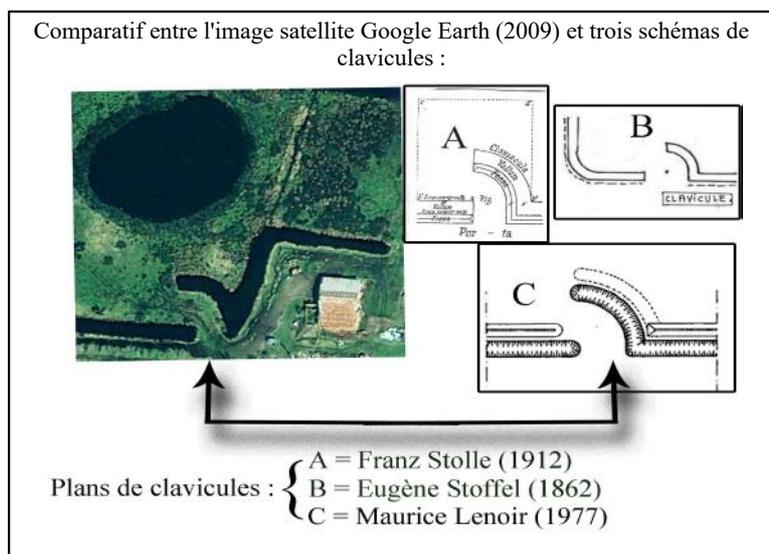


Ce que j'avais pris pour des traces de roues de tracteur (à première vue), s'avèrent être deux canaux peu profonds (une vingtaine de centimètres), formés de sections rectilignes, parallèles et espacés l'un de l'autre d'à peu près 10 mètres sur une longueur de 495 mètres. La surface entre ces deux canaux est légèrement surélevée (entre 15 et 20 cm [hors profondeur des canaux]) par rapport à la surface, dans cette même zone, du marais¹. L'un de ces canaux est coupé en son milieu formant comme un « T », cette dérivation de 70 m rejoint un petit monticule de forme circulaire qui empiète sur une mare qui marque le croisement de trois larges canaux. Cette partie centrale surélevée, entre les canaux, ne serait-ce pas un réseau hydraulique enfoui permettant l'approvisionnement en eau [du type aqueduc ?] de la (supposée) cité ou bien d'un collecteur d'égout, ou alors est-ce tout autre chose comme le tracé d'un parcours processionnel ? la question reste entière. Sans prospection par des outils modernes (sonde électrique, radar à pénétration de sol [RPS]) *in situ*, cela restera à jamais un véritable mystère...

VII.2.4. Sur l'existence probable d'une clavicula

Il y a, près du (supposé) temple, un petit canal formant un quart de cercle englobant l'extrémité d'un long canal de même largeur.

Cet intrigant et surprenant canal arrondi (longueur de l'arc de cercle = 52 m) était pour moi une véritable énigme, jusqu'au jour où je fis la découverte, au cours de mes recherches, qu'il existerait un système, supposé être défensif, aux portes de certains camps romains ayant les mêmes caractéristiques (entre autres : ceux de *Mauchamps* dans l'Aisne, de *Chanturgue* en Auvergne et ceux se situant au pied de la forteresse de *Massada* en Israël). Ce système défensif est nommé en latin *clavicula*, en français clavicule = « *petite clef*² ».



1 L'on discerne mieux cette surélévation sur la vue aérienne de la partie est du marais, qui est alors inondé, se trouvant en page 30, « II.4.2. Les inondations ».

2 Cette partie du marais, là où se situe la (supposée) *clavicula*, se nomme « *la Cléziau* ou *le Cléziau* ». Selon Théophile Briant, « *Les Amazones de la Chouannerie* » : « La Mare Saint-Coulban s'appelle encore le « *Cléziau* ». Les poètes traduisent *la clef des eaux*. », peut-on y voir là une corrélation entre ce nom et la « *petite clef* » ?

Voici la seule définition connue datant de L'Antiquité d'une *clavicula*, elle provient de l'ouvrage *De munitionibus castrorum* (Des fortifications du camp), chapitre 55, rédigé par un certain *Hygin*, arpenteur militaire romain entre le II^e et le III^e siècle de notre ère :

« De même, la clef (*Clavicula*) est tracée en arrondi, à partir d'un point situé sur la ligne intérieure du rempart au milieu de la porte ; le compas doit être ouvert pour toucher l'extrémité de la porte. De ce point médian, on tracera une ligne continue, qui sera assujettie au centre, mais en laissant la place pour une voie. Ensuite, ce point restant fixe, on ajoutera la largeur du rempart et on tracera un nouveau cercle en ligne continue, de sorte que ceux qui entrent soient toujours sans protection, et que ceux qui arrivent en courant tout droit soient retenus à l'extérieur ; la clef tirera son nom de ce résultat. » (traduction Lenoir, éditions les Belles Lettres - 1979) [Source : site Internet « César et les Gaulois », 8-2. La clavicule.]

Les *claviculae* étaient censées empêcher l'entrée d'assaillants en nombre de par ce couloir arrondi gênant et désorganisant leur progression, surtout quand ils sont équipés de boucliers, les rendant ainsi vulnérables, et donc, pour la garde armée positionnée aussi bien sur les remparts et au sol, plus facile à les repousser. Cette même forme empêchait aussi l'usage d'un bélier, contrairement à une porte en façade. Ce système de défense, concernant son efficacité, est très discuté par de nombreux historiens, certains suggèrent que les *clavicules* à elles seules ne seraient pas efficaces et qu'elles devaient être complétées, en plus d'une garde armée, d'éléments supplémentaires.

Ce canal en quart de cercle, dans le *marais de Saint-Coulban*, est sûrement l'empreinte d'une *clavicula*, il est inimaginable que cela soit le fait de travaux récents (dans quel intérêt aurait-on creusé un canal sous cette forme précise ?), et encore moins à une formation naturelle !

Il est vrai que ce système de *clavicula* équipait seulement, du moins, dans nos connaissances actuelles, que des camps militaires romains, cela n'exclut pas qu'il fut réutilisé, ou réadapté, dans le cadre d'une protection d'une cité, laquelle devait être forcément protégée par une enceinte !

Là encore, seule une prospection par des outils modernes pourrait l'affirmer...

VII.2.5. En résumé

Si toutes ces anomalies ne sont ni issues de travaux récents ni (entièrement) de phénomènes naturels, je pense que les chances que l'on ait affaire aux empreintes de fondations de structures antiques, que la tourbe n'a pu recouvrir complètement, me semblent tout à fait probables. Il est étonnant que les habitués du marais (*agriculteurs, riverains et les protagonistes du projet W.a.t.e.r...*) ne se soient posés aucune question concernant la formation de ces mares, de ces fosses rectangulaires et de ces canaux dont l'ensemble est d'une étonnante géométrie, n'existant nulle part ailleurs (à ma connaissance) que dans ce marais, ont-ils pensé que ces anomalies sont simplement naturelles, qu'elles sont l'œuvre d'anciens agriculteurs (pour assécher le marais), ou bien n'y ont-ils pas prêté plus d'attention ?

Le fait est que ces étranges mares et canaux sont bien réels et probablement anciens, antérieurs à la formation de la Mare Saint-Coulban : les stigmates d'une cité ensevelie mis au jour, involontairement, par des travaux d'entretien du marais de ces dix ou vingt dernières années, le projet « *W.a.t.e.r.* » compris... ou alors, nous avons affaire à un canular d'une grande ampleur, et coûteux, pour laisser croire, de vue aérienne, à la présence d'une ville antique enfouie dans ce marais ! Personnellement, je ne crois pas à cette dernière suggestion.

Sont-ce les emplacements des fondations de murs et d'édifices, d'une ancienne cité, ayant ainsi laissé leurs empreintes à la suite d'un phénomène géologique rare ¹ ? est-ce aussi un hasard, ou une trompeuse coïncidence, que certaines autres de ces anomalies sont sensiblement similaires avec différents détails d'un plan dessiné par *Eugène Viollet-Le-Duc* d'une cité gallo-romaine (imaginaire) nommée *Juliana* ², plan inspiré par de véritables cités antiques ?... *Noiodunum* ?

1 Voir : chapitre VII.3, *Le phénomène de la liquéfaction des sols*. Page 108.

2 Voir : chapitre III.1. *Gardoyne, ou la réminiscence de la cité antique de Noiodunum* ? Page 42.

VII.3. Le phénomène de la liquéfaction des sols

Dans *La Chanson d'Aquin*, nous avons vu que la cité de *Gardoyne* fut ensevelie à la suite d'un puissant orage et d'un raz-de-marée, causant ainsi sa destruction et sa disparition dans les fonds de la terre. Ça, c'est la légende !

Mais n'est-ce vraiment qu'une légende ?

Son auteur (supposé), Garin Trousseboeuf, devait certainement connaître des textes ou des traditions transmises oralement depuis des siècles, *de bardes en bardes puis de trouvères en trouvères*. Il a multiplié les indices pour désigner *le marais de Saint-Coulban* comme étant le théâtre de cet événement. Faut-il y voir sa volonté d'assurer la continuité de cette transmission, probablement, très ancienne ?

Reste à savoir si un tel phénomène était possible à cet endroit, ou du moins divers cataclysmes pouvant créer des affaissements de grandes structures, comme une ville antique par exemple !

Pour cela, je me suis lancé dans des recherches d'ordre scientifique, notamment sur la géologie spécifique aux marais de Dol. Cette enquête m'a amené à m'intéresser à un phénomène nommé : « *la liquéfaction des sols*. »

VII.3.1. Définition de « la liquéfaction des sols »¹

« Description des phénomènes :

Le phénomène de liquéfaction des sols peut être un effet induit des séismes.

Sous l'effet d'une onde sismique, le sol perd une partie ou la totalité de sa portance. Le sol se comporte alors comme un liquide. Ce phénomène est généralement brutal et temporaire, les sols reprenant leur consistance solide après.»

« Conditions d'apparition :

Pour produire le phénomène de liquéfaction, une onde mécanique, généralement sismique, importante est nécessaire. Le type de sol est un des facteurs importants de la liquéfaction ; de type sables, limons et vases, ils sont peu compacts et saturés en eau. La présence de nappes souterraines à proximité ou dans ces sols est un facteur aggravant.»

« Effets et conséquences :

Étant donné la rapidité, la soudaineté et le caractère souvent imprévisible de ces phénomènes, la liquéfaction des sols peut entraîner la ruine partielle ou totale des constructions, voire la perte de vies humaines. Elle provoque aussi l'enfoncement des constructions dans le sol.»

Source :

fiche 5 *Aléa liquéfaction des sols*, CETE de Lyon, département laboratoire d'Autun.

Ce phénomène de *la liquéfaction des sols* paraît convenir parfaitement pour expliquer une (supposée) disparition d'une ville ou d'un ensemble de bâtiments construit sur un terrain aussi instable et humide (en profondeur), qui plus est se situant à l'aplomb d'une faille sismique.

Pour vraiment en être sûr, il faut aussi connaître la structure géologique voire sédimentaire du sous-sol du *marais de Saint-Coulban*.

1 Lire aussi l'étude de Mohamed Mekerbi et d'Ismail Benabderrahmane : « *Liquéfaction des sols. Description, méthodes d'évaluation, traitement, poste liquéfaction* » U.S.T.H.B. (Université des Sciences et de la Technologie Houari Boumediene [Alger]), 2009.

VII.3.2. Géologie du marais

Il existe une étude de Marie-Thérèse Morzadec-Kerfourn et de Georgette Delibrias : « *Évolution du marais de Dol-de-Bretagne au flandrien* »¹, paru dans le « *Bulletin de l'Association française pour l'étude du quaternaire* » en 1975.

Cette étude est basée sur l'analyse des sédiments et pollens prélevés par carottage en 1969, elle a pour but de comprendre la formation et l'évolution des *marais de Dol* ainsi qu'une probable datation des diverses avancées de la mer sur ce site.

Pour mes recherches, j'ai utilisé la représentation de l'un de ces carottages se trouvant au plus près de l'ancienne Mare Saint-Coulban, le sondage n°4 :

Sondage n° 4 à proximité du site.

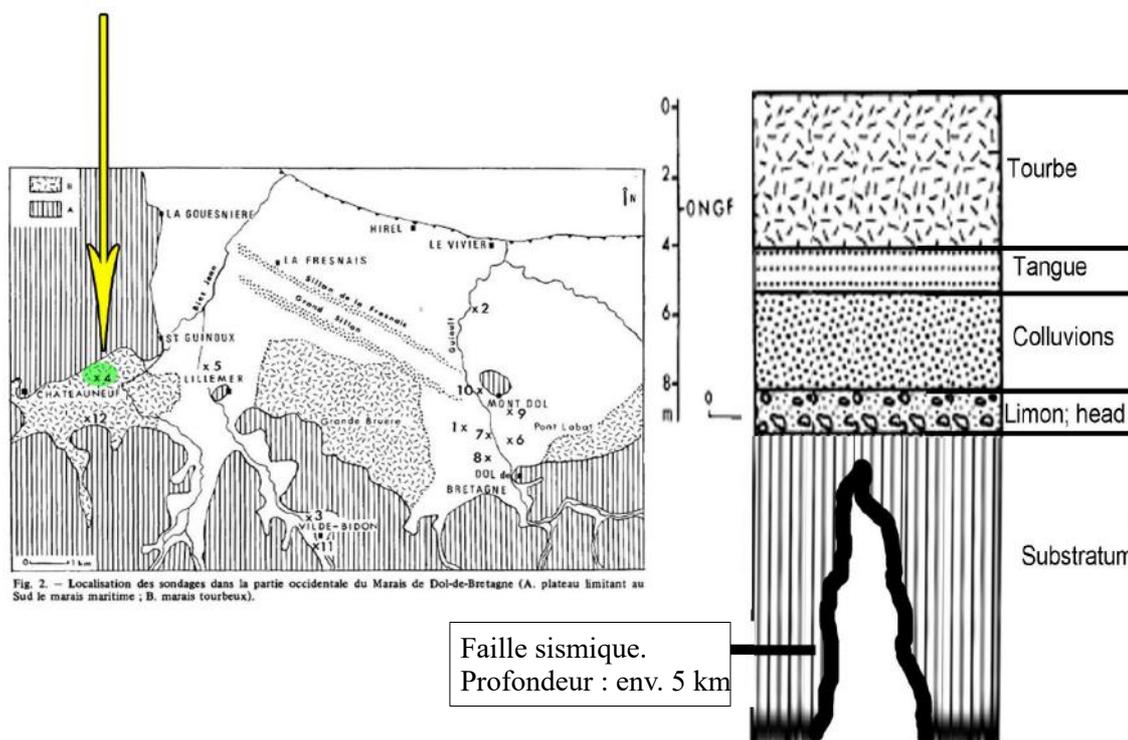
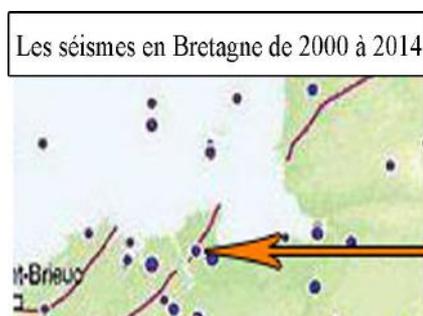


Fig. 2. — Localisation des sondages dans la partie occidentale du Marais de Dol-de-Bretagne (A. plateau limitant au Sud le marais maritime ; B. marais tourbeux).

J'ai ajouté à ce schéma une fissure représentant la faille sismique, qui d'après la carte² « *les séismes en Bretagne de 2000 à 2014* », se situe à 5 km de profondeur (source : *bureau central de sismologie français*, Strasbourg) :



Détail de la carte des séismes en Bretagne.

- 1 Dans cette étude, de 1975, il n'est fait mention nulle part du phénomène de « la liquéfaction des sols », car, en effet, ce phénomène était peu connu (ou reconnu) cette année là. Les premières études scientifiques concernant ce phénomène n'ont été faites qu'en 1979 par un universitaire américain, considéré comme étant le père fondateur de l'ingénierie sismique géotechnique, du nom de Harry Bolton Seed.
- 2 Voir la carte dans son intégralité en page 31 (*chapitre II.4*).

Pour compléter mon enquête, j'ai trouvé une autre étude concernant la géologie du marais, plus précisément le long de la digue de la Duchesse Anne :

« *Évaluation du risque érosif et sismique au niveau de la digue de protection marine de la Duchesse Anne entre Cancale et le Mont-Saint-Michel.* »

Raphaël Benot, Olivier Malassingne. *Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie, Centre d'Études Techniques de l'Équipement de l'Ouest*, Département Laboratoire de Saint-Brieuc.

Voici trois extraits de cette étude qui me paraissent importants pour établir un probable scénario d'engloutissement de la (supposée) cité de *Noiodunum* (le sol support de *la digue de la Duchesse Anne* étant de la même constitution géologique que l'ensemble des *marais de Dol et donc du marais de Saint-Coulban*) :

1- « Au niveau du risque sismique, les mesures en ondes de surface corrélées par les essais géotechniques semblent indiquer que les sols supports de l'ouvrage (la digue de la Duchesse Anne) sont *potentiellement liquéfiables sous sollicitation sismique.* »

2- « La carte géologique du BRGM (Bureau de Recherches Géologiques et Minières) indique que l'épaisseur des sédiments quaternaires est comprise entre 15 et 20 mètres au droit de la digue et ceux-ci sont essentiellement *constitués de sols saturés en eau, des tangues (classe granulométrique des lutites) et de sables fins.* L'ensemble repose sur le substratum schisteux Brioverien. »

3- « Au niveau du risque sismique, plusieurs approches basées sur des essais sur prélèvements et des sondages *in situ* complétés par des mesures en ondes de surface ont permis de caractériser *un sol support liquéfiable de façon certaine sous un séisme de référence d'une magnitude de 5.5 (échelle de Mercalli).*¹ »

Comme nous le voyons, tous les critères pouvant créer une destruction voire un affaissement de structures solides sont réunis :

1 - la composition du sous-sol : *la tourbe, la tange, le sable, le limon, l'argile.*

2 - la présence d'eau dans les profondeurs : *eau douce et eau saumâtre.*

3 - la présence d'*une faille sismique et active* (voir la carte des *séismes en Bretagne* en p. 109).

Bien sûr, il est difficile de savoir quelle était la densité du *marais de Saint-Coulban* en surface, il y a 2000 ans environ, et s'il était possible d'y édifier une ville, mais cela reste probable.

1 5.5 (V-VI) sur l'échelle de *Mercalli* ou entre 4 et 4 ½ sur l'échelle de *Richter*.

VII.3.3. Tableau des séismes

L'histoire des marais de Dol, et de ses alentours, comporte de nombreux témoignages de secousses sismiques, certaines d'entre-elles ont été assez puissantes pour rester dans la mémoire collective :

Dates	Régions	Localisations	Intensités ¹	Observations
Mars 709	Manche	Cotentin, Iles Anglo-Normandes	?	Le plus ancien séisme dont nous ayons la certitude en Normandie. Il a été ressenti dans le golfe normanno-breton, notamment au Mont-Saint-Michel et dans tout l'archipel anglo-normand, selon Léon Vignols, l'épicentre étant situé près de Jersey.
895	Manche	Ouest de la France	?	Cette année-là, " tout l'Ouest de la France fut agité par de grands tremblements de terre". (J.Verchaly,1909, p.4)
01 avril 1155	Manche	Mont-Saint-Michel	?	Au début d'Avril, la baie du Mont-Saint-Michel fut le siège de secousses violentes, ressenties tant sur le Mont qu'à Tombelaine.
12 Novembre 1584	Manche	Mont-Saint-Michel	?	Violent tremblement de terre au Mont-Saint-Michel
10 Mars 1619	Manche	Mont-Saint-Michel	?	Tremblement de terre au Mont-Saint-Michel
06 Juillet 1640	Manche	Normandie, Iles Anglo-Normandes ,Bretagne	?	Entre 22 et 23 heures , un violent tremblement de terre s'étend de la Bretagne Septentrionale à la Normandie en passant par les Iles Anglo-Normandes
01 décembre 1671	Côtes de la Manche	Saint-Malo, Le Havre, Calais, Dunkerque, Anvers	?	secousse le long des côtes de la Manche et de la Mer du Nord, en particulier à Saint-Malo, au Havre, Calais, Dunkerque et Anvers.
29 Mars 1750	Iles Anglo-Normandes	Jersey, Guernesey, Plymouth	?	Cette année-là, " tout l'Ouest de la France fut agité par de grands tremblements de terre". (J.Verchaly,1909, p.4)
22 Juin 1770	Bretagne	Dol	?	Le soir entre 7h 00 et 8h 00 , des secousses, accompagnées d'un raz de marée envahissant les marais, se produisent dans la région de Dol.

1 Les intensités exprimées dans ce tableau sont basées sur l'échelle de *Rossi-Forel* qui est assez proche de celle de *Richter*.

15 avril 1773	Iles Anglo-Normandes	Guernesey, Pléneuf, Saint-Malo, Dol, Cotentin	?	Un tremblement de terre ressenti à Guernesey vers 13h 15 fut également perçu à Pléneuf (Côtes-du-Nord) et à Saint-Malo où, en même temps que l'on entendit un bruit pareil à un tonnerre éloigné, une secousse violente se manifestait près du rivage. La semaine suivante (23 avril), nouvelle secousse à Jersey la nuit du 23 au 24 un peu avant minuit. La même secousse fut signalée à Dol et ressentie dans tout le Cotentin.
Février 1804	Normandie	Saint-Servan	?	Plusieurs secousses perçues à Saint-Servan.
23 Septembre 1804	Bretagne	Saint-Malo, Cancale, Saint-Servan, Dinan, Jersey, Granville	?	Une première fois à 4h 00 du matin, puis une seconde fois à 5h 15, des secousses ébranlent la ville de Saint-Malo, ressenties au rocher de Cancale, à Saint-Servan et Dinan, le séisme est même ressenti à Jersey et à Granville ; l'épicentre paraît avoir été proche de Saint-Malo.
04 Août 1826	Bretagne	Saint-Malo	?	Secousse à Saint-Malo dans la nuit du 03 au 04.
22 Décembre 1843	Iles Anglo-Normandes	Guernesey, Cherbourg, Tourlaville, Saint-Malo	?	Vers 16h 00, violente secousse ressentie à Guernesey, à Cherbourg, dans le quartier des Mielles et de Tourlaville, la secousse est aussi très forte ; Elle se fait sentir jusqu'à Paramé et Saint-Malo, mais aussi dans toutes les îles Anglo-Normandes sans exception.
15 Janvier 1845	Bretagne	Saint-Malo	?	À 20h 30, secousse et bruit sourd à Saint-Malo.
09 Décembre 1847	Bretagne	Saint-Malo, Dinan	?	Dans la nuit du 08 au 09, Saint-Malo et Dinan éprouvent une très vive secousse avec forte détonation.
21 Août 1877	Iles Anglo-Normandes	Jersey, Guernesey, Dieppe, Saint-Malo, Dinan, Saint-Brieuc	?	Séisme à Jersey et à Guernesey, ressenti à Dieppe, Saint-Malo, Dinan, et Saint-Brieuc.
22 Juin 1887	Normandie-Bretagne	Dol, Pontorson	?	À 4h 50, séisme à Dol, La Fresnaie et Pontorson.
06 Décembre 1895	Ouest de la France	Mont-Saint-Michel, Granville, Avranches, Pontorson, Dol, Saint-Malo, Cuguen	5 à 6	À 4h 33, tout l'Ouest de la France, notamment la Normandie et d'une façon générale le Nord-Ouest de la France, fut affecté par un séisme étendu, ressenti au Mont-Saint-Michel, à Granville, Avranches, Pontorson, Dol, Saint-Malo, Cuguen, avec une intensité comprise entre 5 et 6.

26 juin 1920	Bretagne	Dinan, Saint-Malo	?	À 21h 40, un séisme fut ressenti dans de nombreuses localités des environs de Saint-Malo.
12 Avril 1933	Iles Anglo-Normandes	Jersey, Manche, Ille-et-Vilaine	3 à 5	Séisme ressenti avec l'intensité 5 à Jersey et seulement 3 dans le département de la Manche ainsi que quelques localités d'Ille-et-Vilaine.
17 Novembre 1950	Bretagne	Saint-Malo	5,5	À 2h 06, séisme d'intensité 5,5 au large de Saint-Malo.
29 Mai 1952	Bretagne	Saint-Malo	?	Un séisme a été ressenti, ainsi que des bruits accompagnant le phénomène, dans la région de Saint-Malo.
19 Février 1959	Bretagne	Saint-Malo, Dinard	?	À 2h 15, séisme ressenti à Saint-Malo et Dinard.
17 janvier 1967	Manche	Granville, Montmartin, Cerisy la Salle, Saint-Méloir-des-Ondes	2 à 5	À 6h 06' 56", séisme ressenti avec une intensité de 4-5 à Saint-Méloir-des-Ondes, 3 à Montmartin et 2 à Cerisy la Salle.

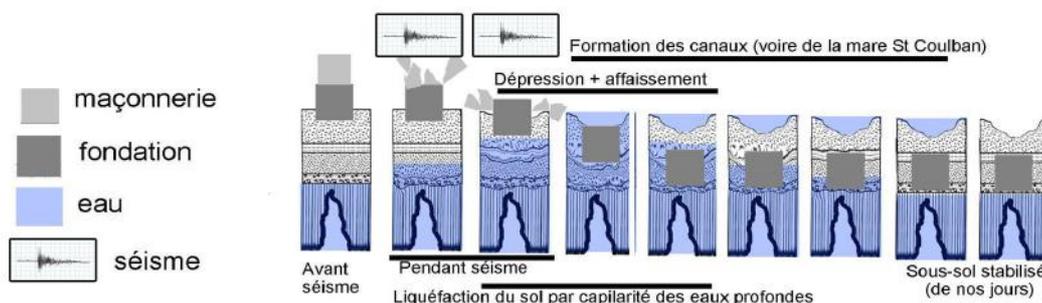
Source : site Internet « *Cossmannia, sismicité du Cotentin et de la Basse-Normandie.* »

Lire aussi : *Les tremblements de terre du Massif Armoricain*, de Marcel Gautier, article paru dans la revue « *Norois* », n° 86, 22^e année, avril-juin 1975, pp.189-205.

Site Internet *Persée* « *persee.fr* ».

VII.3.4. En résumé

À partir de ces éléments, j'ai donc établi un scénario possible à l'aide de schémas (d'après le carottage du sondage n°4 de la page 109) :



Dans un magazine relatant le projet *W.a.t.e.r.*, « *L'Esprit Village* », deux photos aériennes montrent des mares et canaux d'une partie du marais, elles sont accompagnées d'une légende qui explique qu'ils furent creusés par les anciens il y a des dizaines d'années (voir ci-contre). Il est vrai que des canaux ont été creusés par des agriculteurs dans les années 50 ou 60, mais des petits canaux avec de modestes moyens. Il est certain que tous ces travaux d'entretien de ce marais, ayant eu lieu ces dernières décennies (le projet *W.a.t.e.r.* compris), ont forcément modifié et modelé son paysage, d'ailleurs, la plupart des mares et canaux visibles de nos jours (voir page 26) n'apparaissent pas sur les anciennes photos aériennes (voir page 103). Il est difficile de savoir quelle influence ont eu les pelleteuses sur l'aspect actuel du *marais de Saint-Coulban*, elles ont sûrement mis en évidence ce qui était alors de petits canaux étroits, non visibles sur les anciennes vues aériennes, en les élargissant. Le sol étant très instable, il n'est pas impossible qu'il y ait eu de légers affaissements de terrain (sous le poids ou les vibrations causées par les pelleteuses et autres engins agricoles, ou par de multiples micro-séismes ?) laissant apparaître d'autres canaux et mares qui étaient alors occultés par quelques centimètres d'un dépôt sédimentaire solidifié.

Comme nous l'avons vu plus haut, dans le chapitre « *Sur l'existence probable d'édifices antiques au cœur du marais* », page 103 et suivantes, l'ensemble de tous ces canaux et mares forme un aperçu compatible avec l'image d'une cité antique et non à celui que l'on peut s'attendre dans le cadre d'un drainage pour assécher un marais, ou tout autre (récent) projet hydraulique :

soit que le hasard est facétieux, soit que c'est un acte volontaire (une supercherie ?), soit que l'on ait affaire aux empreintes d'une véritable cité antique ensevelie sous la tourbe. Selon moi, il n'existe aucune autre explication rationnelle, seule une de ces trois propositions est juste, mais laquelle ?

Quant à mes (potentiels) futurs détracteurs, s'ils ont d'autres suggestions à proposer concernant l'aspect général de ce *marais de Saint-Coulban*, je suis prêt à les entendre !

L'Esprit Village (Hiver 2010-2011)

N° 106

Au chevet des zones humides.



Sur ces vues aériennes, on voit bien les canaux que les hommes ont tracés il y a quelques dizaines d'années pour assécher les marais. Aujourd'hui, pendant l'hivernage, l'eau reprend possession des terres et son niveau oscille entre 4 et 70 cm formant une superbe réserve pour nombre d'animaux.

La liquéfaction des sols peut aussi être la conséquence d'une inondation lors de fortes pluies ou l'arrivée soudaine d'une masse d'eau, par exemple un raz-de-marée :

- « La nuit du 24 au 25 du mois dernier (mai 1773), la pluie tomba avec tant d'abondance, à Dol & dans les environs, qu'à dix heures du matin, les rivières, les étangs & les plus petits ruisseaux se débordèrent comme des torrens. L'inondation a duré jusqu'au 27. Les marais de cette ville ont été couverts d'eau à une grande élévation ; *les chaussées des étangs, plusieurs moulins & quelques édifices ont été détruits.* »

Gazette de France, n° 48, du lundi 14 juin 1773.

- « Un phénomène curieux, provoqué par les inondations, se produit à Roz-Landrieux, canton de Dol. Depuis le commencement de la crue, *une maison s'est enfoncée en terre de près de quatre mètres. Deux autres habitations voisines commencent également à s'enliser.* »

Quotidien *Le XIX^e siècle*, du 4 décembre 1910.

Ce « *phénomène curieux* » s'est sûrement déroulé dans la partie du marais se trouvant dans cette commune de Roz-Landrieux, *la Bruyère*. En effet, cette année-là (1910), il y eut une brèche dans la digue séparant *la Rosière* de *la Bruyère*, dite « la Levée des Perches ». Les eaux provenant du *Meleuc* (à l'ouest de la digue) ont rejoint celles du *Bidon* (à l'est de la digue), ces deux cours d'eau étant en crue, et s'engouffrèrent dans le marais de *la Bruyère*. L'enlissement de ces trois maisons, ce « *phénomène curieux* », est certainement dû au fait que le marais, déjà saturé en eau suite aux intempéries, a connu cet effet de *liquéfaction des sols* sans pour autant qu'il y ait eu un quelconque séisme !



Carte postale de 1910 :
Inondations de Dol-De-Bretagne.
Rupture de la Digue de la Bruyère.

Pour revenir à la théorie d'un affaissement d'une ville par ce phénomène de « la liquéfaction des sols », entièrement ou partiellement, l'on peut citer trois cas similaires et attestés par des études :

1 – *Thônis-Héracléion*, cité engloutie au large de l'Égypte, dans la baie d'Aboukir, il y a environ 1500 ans, elle fut découverte par Franck Goddio (IEASM, institut européen d'archéologie sous-marine) au début des années 2000.

2 – *Néapolis*, ville romaine engloutie partiellement par l'effet de *la liquéfaction des sols* provoqué par un séisme de magnitude supérieure à 8,5 [Échelle de Richter] ayant eu lieu en juillet 365 ap. J.-C (suivi d'un tsunami), dont l'épicentre était au large des côtes de la Grèce. Cette cité engloutie se situe au large de la ville de Nabeul, en Tunisie. Elle fut découverte en 2017 après sept ans de recherches. Cette cité était connue pour sa production et le commerce du *garum* (condiment à base de poisson et de sel, très prisé par les Romains).

3 – *Port-Royal*, en Jamaïque, ancienne cité portuaire de corsaires et de pirates britanniques. Elle fut détruite et engloutie partiellement par ce phénomène à la suite d'un tremblement de terre suivi d'un tsunami, le 7 juin 1692.

VII.4. Une fabrique de briques pour colonnes à Saint-Suliac ?

Alexandre Chèvremont (*Les mouvements du sol...*), nous apprend qu'à Saint-Suliac un probable site de fabrication de briques de l'époque gallo-romaine fut découvert sur un versant du Mont-Garrot (à Saint-Suliac). Ces briques ont la particularité d'être larges et épaisses laissant penser qu'elles étaient destinées à devenir des éléments de colonnes. Ce site se situe à moins de 4 km du marais de Saint-Coulban. Aucune étude sur la destination de ces *briques en quart-de-rond* n'a été faite. Étaient-elles conçues pour Corseul, Aleth ou *Noiodunum* (beaucoup plus proche) ?

« Débarqué vers le milieu du VI^e siècle à Aleth, le prince gallois Suli-ac'h (Enfant du Soleil), sans doute issu de l'un de ces immigrants « du Pays de l'été » dont parlent les Triades, remonte la vallée, alors couverte de bois et déserte, de la Rance. Il se bâtit une cellule sur la rive droite, dans l'anse du Garrot. Les jardins où se passe l'épisode de Rigourdaïne occupent la pente méridionale de la montagne, et portent encore, bien que toute trace de culture maraîchère ou florale ait disparu, le nom de « Jardins de Saint-Suliac ». Ce nom est inexplicable autrement que par le choix de ce lieu pour la demeure du saint ; le bourg du même nom, que l'on a considéré comme la place de son ermitage, est situé sur le revers opposé de la montagne. Un établissement romain, dont nous avons reconnu les traces*, avait dû être l'origine de ces jardins. C'est également au milieu de vestiges romains que saint Samson et saint Pol Aurélien fondaient, au même temps, leurs monastères. »

* Nous en avons extrait de belles briques, de ces briques larges et épaisses, moulées pour faire, par assemblage, des fûts de colonne ; on trouve de ces briques à Pompéi. - Note E. P 415



Images satellites Google Earth et Géoportail (détail de la mare).

La cité des Coriosolites, Guy Guennou (CeRAA, 1981) :
« Saint-Suliac : briques en quart de cercle. »

Exemple de briques en quart-de-rond (ou de cercle) :

Lot de briques quart-de-rond, Haute-Goulaine « Les Cléons ».

Cliché J.-F. Nauleau, Inrap :

Les matériaux de construction en terre cuite d'époque romaine dans l'ouest des Pays de la Loire – Premier bilan. Revue archéologique de l'Ouest (R.A.O).



VII.5. L'hippocampe sur les monnaies diablintes

Les Diablintes avaient leur propre monnaie. La plupart de ces statères ont été retrouvées dans les alentours de Jublains et d'autres dans la région de Fougères, au nord de cette ville. Certaines de ces monnaies ont la particularité d'avoir comme symbole un *hippocampe*. Cet emblème signifie, selon les numismates, que ce peuple était forcément maritime, ce qui concorde avec les chapitres 34 du livre 2 et 9 du livre 3 des *Commentaires sur la Guerre des Gaules* de Jules César.

Notice de numismatique celtique armoricaine. J.B. Colbert de Beaulieu, 1959, (note en bas de la page 44) :

Fr. Merlet, « *La formation des diocèses et des paroisses en Bretagne* », Mém. SH.A.B., XXX, 1950, p. 29 et n. 149 :

« On expliquerait ainsi que, lors de la suppression de la Civitas Diablintum au V^e siècle, la cité de Rennes ait concouru avec celles d'Avranches et du Mans à se partager le territoire de la cité supprimée : la cité de Rennes aurait obtenu de cette façon une compensation sensible à l'abandon qu'elle faisait à celle d'Alet de la partie nord-ouest de son territoire. » – Les numismates seraient favorables à cette hypothèse¹, car la contiguïté maritime de la cité des Diablintes rend mieux compte du choix du type marin de l'hippocampe, comme le remarquait déjà Lambert au siècle dernier :

« ces monnaies, en raison même de leur emblème, doivent appartenir à un peuple maritime »
(Lambert, *o. c.*, II, p. 21).

Description :

Aulerques Diablintes (II^eme siècle av. J.C.).
Statère d'or. Av. Profil apollinien lauré, à droite.
Sous l'oreille pendentif à trois points. Rv. Cheval androcéphale à droite conduit par un aurige tenant un étendard bouleté. Dessous, cheval marin.

Source : MDC* Monaco.

* Monnaies de Collection.



La région comprise entre La Rance et le Couesnon, correspondrait davantage à l'emblème de l'hippocampe en raison de sa côte que (uniquement) *la Mayenne*². Le couloir menant à la Manche, entre la Sélune et le Couesnon, qui est souvent évoqué, n'est qu'une invention sans aucun fondement, le territoire entre ces deux cours d'eau (pour le Couesnon : de son embouchure à 20 kilomètres en amont) a toujours appartenu aux *Abrincates*, peuple celtique de la région d'Avranches (Légédia).

En octobre 2020, lors d'une vente aux enchères à Monaco, un de ces statères d'or diablintes à l'hippocampe a été adjugé au prix de 40 000 € (la mise à prix était de 10 000 €), mais le record revient à un autre exemplaire (similaire) ayant été adjugé lors d'une vente aux enchères à Genève, en novembre 2012, à 100 000 CHF (1 Franc-Suisse [CHF] = 0.82827 € [en nov. 2012]) soit 82 827 € (mise à prix = 75 000 CHF / 62 120,25 €). Ces statères à l'hippocampe sont considérés comme des chefs-d'œuvre de l'art monétaire occidental par les collectionneurs.

1 Dans l'éventualité de l'existence d'un couloir menant à la Manche entre la Sélune et le Couesnon.

2 Jean Ogée, *Dictionnaire historique et géographique de la province de Bretagne*, tome 1. 1843.

« On place, bien certainement contre la vérité de l'histoire, les Diablintes dans le Bas-Maine, à neuf ou dix lieues du Mans, ou dans le Perche, dont les habitants éloignés de la mer et des côtes, n'avaient ni vaisseaux ni matelots, et qui, quand ils auraient eu la volonté de secourir les Vénètes de quelques manières que ce fût, étaient hors d'état de le faire. » Page 82.

VII.6. Théorie du port de Winiau

L'auteur de « *Les mouvements du sol...* », Alexandre Chèvremont, propose une thèse pour expliquer le toponyme de « *Saint-Guinoux* », le nom de cette commune serait, selon lui, issu du nom d'un ancien port fluvial : le port de *Winiau*. Le port de *Winiau* est mentionné dans « *La vie de Saint Samson* (VIII^e S.) » comme étant celui où il débarqua pour la première fois sur le sol de notre péninsule armoricaine, vers 548.

« Un problème géographique de la baie de Dol, qui a dû paraître jusqu'à présent insoluble, est celui qui se rapporte à la position de ce port de *Winiau*, désigné dans la Vie de saint Samson comme le lieu de son débarquement quand il arriva dans la Petite-Bretagne.

Ce port est donné comme étant situé sur un fleuve nommé « *Gubiolus* ».

Nul doute que ce soit le Guyoul actuel, ou plutôt l'ancien Guyoul. avant qu'il eût été dérivé de son cours naturel, et alors qu'il suivait encore, comme nous l'avons montré, le thalweg de l'Ancienne Rivière, le long des coteaux de Dol jusqu'à Cancale (anciennement, Canc-aven, anse du fleuve). « *Portus Winiau.* » dit le manuscrit, « qui est *in flumine Gubioli* ». VII^e siècle, « *Portu in flumine Gubiolo capto* », port qui est dans le fleuve Guyoul ; c'est-à-dire sur le cours du Guyoul, comme l'étaient la plupart des ports des anciens, et non à l'embouchure. L'abbé Manet (page 9), après avoir proposé l'anse Duguesclin, en Saint-Coulomb, à grande distance de tout tracé possible du Guyoul, revient à cette rivière, ajoutant sans doute comme objection à cette hypothèse, que tous les vieux titres jusqu'à l'an 1032 qu'on n'en parle plus, s'accordent à dire que ce port n'était pas éloigné de Cancaven (Cancale).

Cette indication est en effet précise et répétée, et ne peut être négligée.

Il faut donc chercher le port de *Winiau* à quelque distance de l'embouchure du Guyoul, qui devait être, à l'époque de saint Samson, ramenée par le progrès de la mer, bien au sud de Cancaven.

Inutile de rappeler que l'embouchure actuelle, au Vivier-sur-Mer, est moderne et faite sur une dérivation du fleuve.

Un ange avertit le Bienheureux, à peine débarqué, que, le jour suivant, il trouvera dans le fond du désert un vieux puits comblé, et que là il doit bâtir une église et sa demeure. Dès l'aube du jour, les disciples se dispersent dans les lieux voisins pour chercher cet indice. Samson, en compagnie de deux religieux, « Dieu le guidant, *Deo duce* », trouve le puits, et jette aussitôt les fondements de son monastère.

Le bourg actuel de Saint-Guinou, situé au bord du Guyoul, de l'Ancienne Rivière, nous semble réunir bien des conditions pour avoir été le lieu du débarquement de saint Samson. Il est, non seulement sur le vieux lit de Guyoul, mais aussi au fond de l'ancienne anse de marée, dite des Nielles, et sur les confins du territoire de Dol, comme l'exige le passage suivant d'une Vie de saint Samson :

« *Mare transfretavit, properans finibus territorii dolensi* ».

Le nom du bourg moderne rappelle de très près celui du port en question. Par l'un de ces métaplasmes si habituels dans les langues celtiques, on écrit et prononce indifféremment « *Winiau* » et « *Guiniau* ». Du moule latin, la prononciation du Moyen Âge a tiré « *Guiniou* », et les scribes français « *Guinoux* ». On lit dans une très ancienne litanie en l'honneur des saints insulaires de Bretagne :

« *Sancte Guiniau, ora pro nobis* » et, dans le cartulaire de Redon, « *Treb Winiau* », Trêve ou succursale de *Winiau*. Charte (XCII).

La place où Samson rencontre le puits miraculeusement désigné, débris sans doute de quelque agglomération gallo-romaine, cette place n'est guère qu'à deux lieues et demie de Saint-Guinou, distance qui s'accorde avec les textes.

Mais, si le bourg de Saint-Guinou représente le site du port de Winiau, il faut reconnaître que la progression de l'affaissement du sol avait, dès le milieu du VI^e siècle, ramené le flot marin assez avant dans le lit du Guyoul pour qu'un port propre à recevoir les navires à très faible tirant d'eau de l'époque, pût exister, au moins dans les marées de vive-eau, à la hauteur de Saint-Guinou. Les parties les plus basses des prairies situées sur le parcours de l'ancienne Rivière dans l'anse des Nielles ou Miellés, sont à 5 m.17 au-dessous des hautes mers d'équinoxe.

Il faut y ajouter trois mètres pour la tourbe, très épaisse sur ce point, formée depuis la fermeture du marais de Dol aux eaux salées ; mais il faut, d'autre part, déduire 4 mètres pour l'affaissement du sol, que nous avons reconnu s'être produit depuis le VI^e siècle. Reste 4 m.17 pour la tranche d'eau en face de Saint-Guinou, c'est-à-dire dans le port de Winiau, dans les vives-eaux, sans compter l'approfondissement contemporain du chenal par les courants d'eau douce et par les marées. Cette tranche d'eau était bien suffisante pour le mouillage des plus grandes barques galloises. »

Les mouvements du sol..., Alexandre Chèvremont, pages 417 à 420.

En effet, il me semble distinguer des traces de substructions sur une parcelle qui se situe à moins d'un kilomètre du site (supposé) de la cité des Diablintes, on est juste au-dessous de Saint-Guinoux et comme le laisse supposer cet extrait de « *Les mouvements du sol...* » d'Alexandre Chèvremont (ci-dessus), le nom de *Guinoux* serait issu de *Winiau*.

Le long de cette parcelle, il y a un chemin désigné comme étant « *la rue du port* » et non loin de là un hameau nommé « *le Havre* » (en Miniac-Morvan), malgré ces indications, je préfère mettre cela sur le compte du hasard, mais il n'est pas impossible que *Noiodunum* ait eu son propre port fluvial la reliant à la mer (La Manche), comme l'avait déjà évoqué *le Président de Robien*.



(Originale) ← Images satellite *Google Earth*. → (+ substructions ?)

Loïc Langouët suggère la possibilité d'un port (attribué aux Coriosolites) dans les environs de St-Guinoux et du marais de Saint-Coulban, mais il propose le village de *la Mare* en Miniac-Morvan, qui se situe à 1,20 km à l'ouest du hameau *le Havre* (port abrité, en vieux normand) :

Réflexions sur les sites portuaires de la civitas des Coriosolites, Loïc Langouët (CeRAA) :

Port possible :

« La Mare, en Miniac-Morvan, où aboutit une voie secondaire, greffée au lieu-dit *la Barre* sur la voie *Corseul – Avranches* et marquant encore le paysage. »

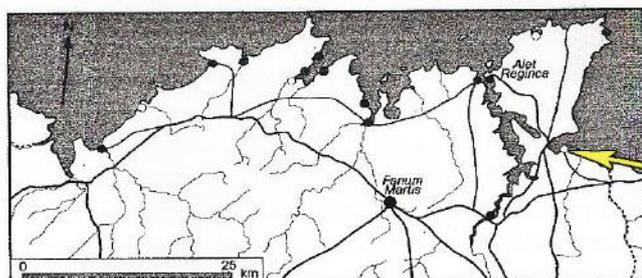


Figure 6 : Répartition des sites portuaires sûrs, probables ou possibles du littoral coriosolite.

- ports avérés ou très probables
- ports probables
- ports possibles
- limites de la civitas
- voies principales
- voies secondaires

Autres textes relatant la présence du port de *Winiau* dans cette même région :

L'abbé Gilles Déric : *Histoire ecclésiastique de Bretagne*, tome I, page 397 :

« Cela fait, il s'embarqua avec St Magloire et ses autres coopérateurs, qui, presque tous, étoient religieux : il prit terre sur les côtes de Dol ⁽¹⁾, à un petit port qui étoit à l'embouchure d'une rivière et au-près d'une rivière et au-près d'une montagne. »

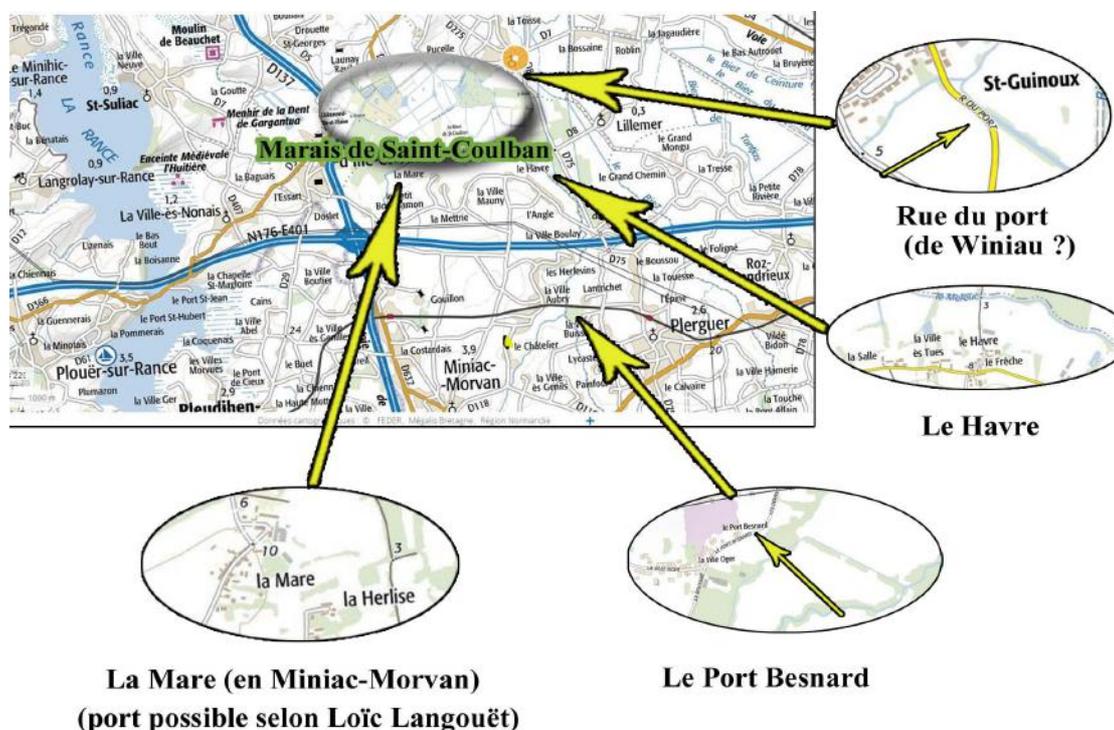
(1) « La vie de Saint Samson, qu'on lit au 1. tom. des Actes des saints de l'ordre de S. Benoît, par D. Mabillion, ne dit point dans quel lieu cet évêque aborda. D. Lobineau rapporte qu'il s'arrêta à la partie orientale de la côte septentrionale de la Bretagne Armorique, à un petit port qu'on nommoit pour lors Winiau. Ce terme qui est celtique, a pour racine vin, confluent ; i, rivière, et au, port. Ce qui veut dire : « port au confluent d'une rivière ».

Cela posé, on conçoit que **ce port étoit dans le district des Diablintes de Dol**, à l'embouchure de quelqu'une des rivières de ce pays, vers Chosey et les autres rochers de Cancaven dont nous avons parlé, et qui servoient de digues à la mer. Le même Lobineau nous apprend que cette rivière s'aploit Gubiolus. Portus Winiau qui est in flumine Gubioli.

Le terme Gubiolus n'a été employé que pour désigner la position de l'embouchure de cette rivière. Gwb, embouchure ; i, rivière ; ol, montagne. Ce qui signifie une rivière qui a son embouchure auprès d'une montagne. »

Il y a, à près de quatre kilomètres au sud du *marais de Saint-Coulban*, un hameau nommé « *le Port Besnard* », en Miniac-Morvan, il se situe sur une rive du *Meleuc*. Il y aurait eu un second port plus en amont (*le Meleuc* étant un affluent du *Bidon*) de celui de *Winiau* ?

Vue d'ensemble (détails : carte IGN) ¹ :



1 La parcelle où il me semble y distinguer des substructions (images satellite *Google Earth*, page 119), se situe dans la vignette « Rue du port (de Winiau ?) », exactement à l'emplacement de la flèche jaune.

VII.7. Romillé en Ille-et-Vilaine

Un bourg nommé *Romillé*, se situant à 25 km au nord-ouest de Rennes, serait, d'après des recherches sur cette commune effectuées en 1928 par un certain *Jean-Marie Launay*, recteur de cette paroisse, une ancienne cité diablinte. Cette ville antique devait se situer au nord (côté Diablinte) d'une frontière séparant les Diablintes des Redones.

Histoire de la commune de *Romillé* :

« Les indications toponymiques attestent l'origine gallo-romaine de Romillé, confirmée par de nombreuses trouvailles archéologiques. Le seigneur romain Romel vient établir sa demeure sur tout le territoire, fixé à la limite de la tribu des Redones, et faisant partie de celle des Diablites ou Diablintes. »

Source : site Internet « *fr:Topic-Topos.com* ».

Ce document constitue un argument supplémentaire sur la possibilité de l'étendue du territoire des *Diablintes* dans le nord de l'Ille-et-Vilaine.



Croix des trois évêchés (1891), près de Romillé :
les trois évêchés sont celui de *Rennes* pour Gévezé, celui de *St-Malo* pour Romillé
et celui de *Dol* pour Langan (faisant partie du doyenné de Bobital, enclave de *Dol*).
Cette croix se situe au croisement de ces trois communes (Gévezé, Romillé et Langan),
chaque face de la base indique leurs directions respectives.

VII.8. Biducesij et Vorganiū dans la Géographie de Ptolémée

On remarque sur la carte de Ptolémée (celle de G. Mercator, XVI^e s.) un nom : « Biducesij ». Cette inscription se trouve à l'embouchure d'un fleuve, « Argen flu ». De nombreux historiens y voient le fleuve de l'Arguenon qui coule près de Saint-Brieuc, d'autant plus qu'au Moyen Âge cette ville se serait nommée *Bidue* (aucune preuve, ni par des textes anciens ni par l'archéologie, ne confirme cette thèse). Mais il y a un problème, l'inscription sur la carte est située à l'est de *La Rance*¹ (Titus flu), on trouve aussi *Vorganiū*(um ?), toujours à l'est de La Rance, entre *Titus flu* et *Noiodunum*. Est-ce Carhaix (*Vorgium* sur la *Table de Peutinger*), dans le Finistère, ou bien avons-nous affaire à une autre cité ? On croit lire sur une borne milliaire de Kerscao (Finistère) : *Vorganium*, et un certain Louis Pape place cette ville à *Kerilien* (commune de Plouénéventer), toujours dans le Finistère. Pourtant, Ptolémée fait de cette cité le chef-lieu des *Ossismes* : « et enfin jusqu'au cap Gobæum [Pointe Saint-Mathieu] les *Ossimij* dont la ville est *Vorganiū* », peuple qu'il situe bien à l'extrémité ouest de la péninsule ! Pourquoi trouve-t-on cette cité *Vorganiū*(um) plus à l'est des *Ossismes* ?

Si *Vorganiū*(um?) doit se trouver à l'extrémité ouest de la péninsule plutôt qu'à l'est, cela situerait *Noiodunum*, donc les *Diablintes*, sur les côtes de la Manche : la partie terrestre représentée autour de *Vorganiū*, sur la carte, n'a donc plus lieu d'exister et peut être remplacée soit par la mer soit comme étant le prolongement du territoire diablinte !

- Aurait-on affaire à cette même cité :

Vorganiū ↔ *Vorganium* (Kerilien) ?

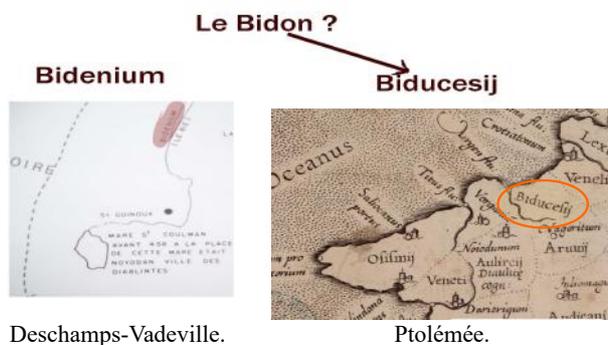
- Y aurait-il eu une méprise de la part de Ptolémée ?



Ces questions restent insolubles, mais il se trouve que le nom de *Biducesij* apparaît dans un ancien ouvrage de géographie, celui de Philiberto Moneto, *Galliæ geographia, veteris, recentisque*, 1634, pages 109 et 110 :

« *Biducesij*, Biducasse, Dolois, & Maloüins, peuple de la côte de Dol, & de Saint-Malo, Celticæ. »

Pour ce géographe, ce peuple (?) se situait donc du côté de Dol et de Saint-Malo, ce qui m'avait laissé croire que le nom de *Bidon* pouvait avoir pour origine celui de *Biducesij* (même racine : « *Bid-* »), il apparaît aussi sur une autre carte, celle dite de Deschamps-Vadeville, sous le nom de *Bidenium*².



Deschamps-Vadeville.

Ptolémée.

Biducesij désigne probablement les *Viducasses*, dont la *civitas* est la fameuse *Araegenuæ* de la *Table de Peutinger*, c'est-à-dire *Vieux-la-Romaine*, dans le Calvados. L'on remarque que sur la carte de Ptolémée la cité n'apparaît pas et seul le nom du fleuve, *Argen flu*, peut nous rappeler le nom d'*Araegenuæ* qui signifierait « devant la baie » ou « proche de l'embouchure ».

Il est à noter qu'un hameau de la *Manche* (département) se nomme « *Argennes* », situé à l'embouchure de la *Sélune* et à trois kilomètres au sud d'Avranches, dans la commune du *Val-Saint-Père*. Certains historiens ont fait la corrélation entre ce hameau et l'inscription d'« *Argen flu* ».

1 *La Rance: réflexions sur les sites portuaires de la civitas des Coriosolites* :

« Le fleuve Titus serait identifiable soit à l'Arguenon, soit à la Rance. Mais il faut reconnaître que, pour des marins, la deuxième rivière est plus remarquable que la première, ce qui irait en faveur d'une identification avec la Rance ; si c'était bien le cas, cette rivière aurait eu deux noms, l'un pré-romain, Reginca, l'autre donné par les navigateurs romains, Titus. »

Loïc Langouët, Professeur des Universités (ER). Président du Centre Régional archéologique d'Alet.

2 Voir chapitre III.2, *Les différentes appellations de la cité*. P 46.

VII.9. Les bornes antiques en Mayenne

L'on a retrouvé, en Mayenne, trois bornes antiques pourvues d'inscriptions. Ces bornes longeaient forcément des voies, qu'elles soient principales ou secondaires.

VII.9.1. La borne de Genest-Saint-Isle (au nord-ouest de Laval).

Cette borne a été découverte en 1889 dans la maçonnerie de l'église de Genest-Saint-Isle, elle a la particularité d'avoir l'inscription « C COR » (*Civitas Coriosolitim*), c'est-à-dire Corseul, or, elle se situe en territoire diablinte.

Cette inscription « C COR » fait que le territoire limitrophe des Diablintes ne peut être que celui des Coriosolites, mais entre ces deux territoires se situe celui des Redones !

Cette borne est en contradiction avec la situation *officiellement* admise, sauf si les Redones ne remontent pas dans la région de Dol !



Interprétation :

nobilissimo caesari Flavio Valerio Constantio, p(io), f(élici) invicto, (au)g(usto), c(ivitas) Cor(iosolitim) ...

Au très noble César Flavius Valerius Constantius, pieux, heureux, invaincu, auguste, la cité des Coriosolites (...lieues)

source : site internet "voiesromaines35.e-monsite.com".

Flavius Valerius Constantius ou « Constance Chlore »
Connu sous le titre de "César" de 293 à 305 après J.C, et
Empereur romain de 305 à 306 après J.C.

Cette borne est soit de la fin du III^e ou soit du début du IV^e siècle, elle est désormais exposée dans la mairie de Laval.

« M. Mowat conclut du fait que la borne marque les distances du chef-lieu des Coriosolites à celui des Diablintes, que les territoires des deux cités étaient limitrophes. *Dans ce cas, que devient l'assertion de César, que les Redones étaient une des cités qui atteignaient l'océan ?* »
La Civitas Coriosolitim d'après de nouvelles découvertes épigraphiques. Joseph Loth, 1893.
Page 3.

Dans le livre 2 au chapitre 34, dans ses *Commentaires*, César fait des Redones un peuple touchant à la mer :

« À la même époque, Publius Crassus, que César avait envoyé avec une légion chez les Vénètes, les Unelles, les Osismes, les Coriosolites, les Esuvii, les Aulerques, *les Redons, peuples marins riverains de l'Océan*, lui fit savoir que tous ces peuples avaient été soumis à Rome. »
(traduit du latin, L.-A. Constans.)

C'est la raison pour laquelle la théorie actuelle fait remonter ce peuple sur les côtes nord de l'Ille-et-Vilaine.

Dans le livre 3 au chapitre 9, César ne nomme pas les Redones comme étant un des peuples ayant fourni des vaisseaux lors de la fameuse bataille navale, qui se déroula dans le golfe du Morbihan, en 56 av. J.-C :

« Leurs résolutions prises, ils fortifient les villes, y entassent les moissons, assemblent en Vénétie, où chacun pensait que César ouvrirait les hostilités, une flotte aussi nombreuse que possible. Ils s'assurent pour cette guerre l'alliance des Osismes, des Lexovii, des Namnètes, des Ambiliates, des Morins, des Diablintes, des Ménapes ; ils demandent du secours à la Bretagne, qui est située en face de ces contrées. » (traduit du latin, L.-A. Constans.)

À en croire César, les Diablintes auraient bien fourni des embarcations et que leur côte se situerait vis-à-vis de la Bretagne insulaire, ce qui n'est pas le cas pour les Redones !

Les Coriosolites, dont la côte fait face à la Bretagne insulaire, ne font pas partie des peuples ayant fourni des vaisseaux lors de la bataille navale, mais ils avaient une bonne excuse. En effet, on apprend dans le livre 3 de « la Guerre des Gaules », que César envoya une légion chez les Coriosolites afin de les empêcher d'apporter leur aide aux Vénètes :

Livre 3 : traduit du latin par L.-A. Constans, 1926.

Chapitre 10 :

« Aussi, sachant que les Gaulois en général aiment le changement et sont prompts à partir en guerre, que d'ailleurs tous les hommes ont naturellement au cœur l'amour de la liberté et la haine de la servitude, il pensa qu'il lui fallait, avant que la coalition se fit plus nombreuse, diviser son armée et la répartir sur une plus vaste étendue. »

Chapitre 11 :

« Le légat Quintus Titurius Sabinus est envoyé avec trois légions chez les Unelles, les Coriosolites et les Lexovii ¹, avec charge de tenir leurs troupes en respect. »

On remarque dans l'énumération du chapitre 9 la présence des Namnètes, or, leur côte ne se trouve pas au nord de l'Armorique, donc face à l'actuelle Angleterre, d'après René Kerviler, cela s'explique du fait qu'ils sont voisins directs par la mer des Vénètes.

Tous les autres peuples cités par César (dans les chapitres 9 et 11) : les Unelles, les Lexovii, les Ambiliates, les Morins et les Ménapes, se situaient sur le littoral de la Manche orientale, de Cherbourg à la province de la Flandre-orientale (Belgique), hormis les Osismes (ou Ossismes) qui, comme les Coriosolites, étaient sur le littoral de la Manche occidentale, mais à l'extrême ouest de l'Armorique (l'actuel Finistère). Ils faisaient tous face à la Bretagne insulaire.

Il est vrai que les Redones touchaient à la mer, mais par le sud, c'est-à-dire par la Vilaine (en partant de Condate [Rennes]) qui se déverse dans l'Atlantique, en passant entre les Vénètes et les Namnètes, d'où leur présence dans le chapitre 34 du livre 2 des Commentaires sur la Guerre des Gaules.

La cité de Condate était probablement reliée à un port situé sur une rive de la Vilaine :

« avant la conquête romaine, l'embouchure de la rivière était fréquentée par la puissante marine des Vénètes. Cette navigation d'estuaire resta toujours florissante, tandis que les bateaux plus légers remontaient jusqu'à Rennes (Condate Rhedonum), assise dans une position fluviale excellente, à l'angle formé par la Vilaine et la rivière d'Ille, descendue du nord. »

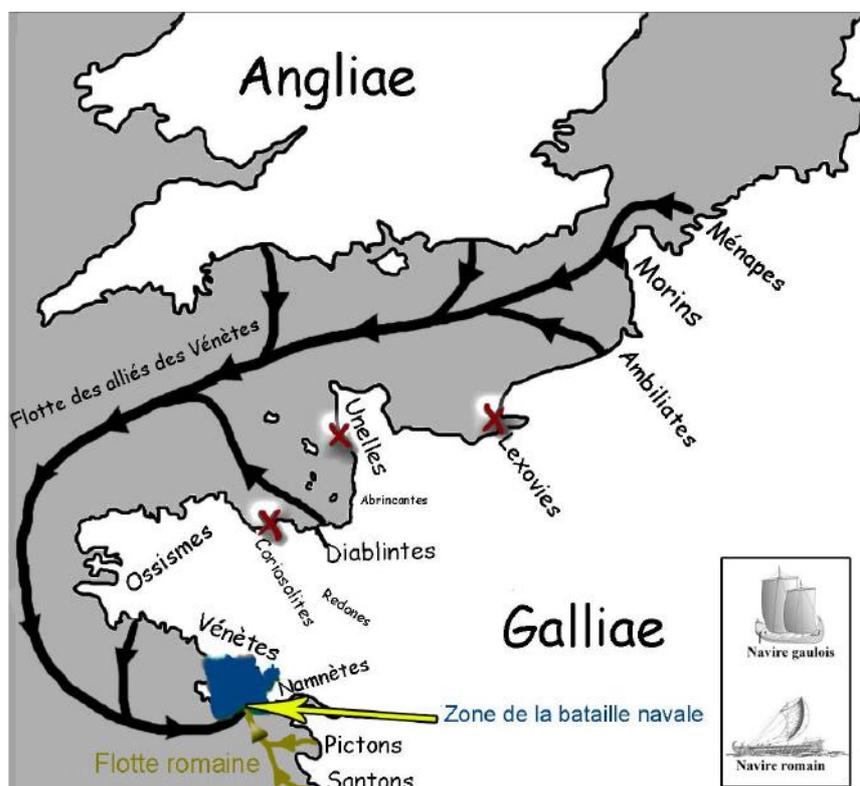
« La navigation intérieure de la Gaule à l'époque Gallo-romaine », 1913, Louis Bonnard, p. 115.

¹ Les Lexovii apparaissent à la fois dans les chapitres 9 et 11 du livre 3. César ayant envoyé une légion chez eux, ils ne devraient donc pas être présents lors de la bataille navale, comme pour les Unelles et les Coriosolites !

La borne ayant été retrouvée à *Genest-Saint-Isle*, en Mayenne, un peu au nord-ouest de Laval, est donc en territoire diablinte. Elle devait se situer sur la voie romaine « *le Mans – Corseul (Subduinum – Fanum-Martis)* » qui passait effectivement par cette commune.

L'inscription « *C COR* », selon M. Robert Mowat (1823 – 1912), laisse supposer que les Coriosolites étaient limitrophes aux Diablintes, ce qui serait en parfaite concordance avec *les Commentaires* de César, il est donc impossible de retrouver les Redones entre ces deux peuples. L'énumération de *Pline l'Ancien* paraît, elle aussi, tout à fait correspondre à ce système :

« *Curiosolites, Diablintes, Redones...* »



Carte de la bataille navale dans le golfe du Morbihan, en 56 av. J.-C (d'après les chapitres IX, X et XI du livre III de *la Guerre des Gaules*).

Mais l'hypothèse de M. Mowat repose seulement dans l'éventualité que *Jublains* était bien la *Civitas Diablintum*. Si l'on considère que *Jublains* n'était pas cette capitale des Diablintes, cette inscription « *C COR* » paraît néanmoins cohérente, puisque la borne se trouvait sur la voie « *Subduinum (le Mans) → Fanum Martis (Corseul)* » et ne passait, apparemment, pas par une capitale d'une autre tribu celtique, l'on peut donc facilement en déduire que *Jublains* n'était pas une *civitas*. En effet, il est difficile d'imaginer qu'une voie principale, *de civitas à civitas*, et d'une si grande longueur, plus de 200 km, puisse passer à si peu de distance (environ 40 km à vol d'oiseau) d'un chef-lieu aussi isolé, tout en l'ignorant, cette voie ne rejoint pas *Jublains* directement, donc *Jublains* n'est pas une capitale. Cette cité antique se trouvait pourtant sur un possible itinéraire (d'est en ouest) entre *Subduinum* et *Fanum Martis*, ce qui aurait donné ceci :

« *Subduinum (le Mans) → Noiodunum [?] (Jublains) → Fanum Martis (Corseul)* », d'autant plus que ce tracé aurait eu le double avantage de diminuer d'environ trois kilomètres (à vol d'oiseau) la distance séparant *le Mans* à *Corseul*, par rapport à celle passant par *Genest-Saint-Isle*, et de desservir trois *civitates* au lieu de deux !

L'épigraphie sur cette borne est donc conforme à la réalité géographique, le tracé de cette voie relie directement le Mans à Corseul sans croiser aucune autre *civitas* (chef-lieu)

Quant à *Joseph Loth*, il suggéra que cette borne se trouvait sur une voie plus au nord : « passant par *Belgeard, Moulay, Montenay, Ernée, la Pèlerine* et reliait, presque en ligne droite, *Jublains à Corseult*. », toujours dans cette même certitude que *Jublains* était bien la *Civitas Diablintum*.

Pour expliquer la gravure « C COR », il est allé jusqu'à supposer que le territoire des *Coriosolites* s'étendait jusqu'au *Couesnon*, remettant ainsi en cause la thèse qu'il a toujours soutenue depuis une dizaine d'années (dès 1883), à savoir que *les Redones* remontaient jusqu'à la *Manche* (mer) :

« En supposant même que le territoire des *Redones* ait été exactement représenté par l'ancien évêché de *Rennes*, il n'en serait pas moins certain que la voie de *Jublains à Corseult* traversait un coin de leur domaine. L'évêché de *Rennes*, vers le Nord, arrivait, en effet, à peu près de la mer. Tout ce qu'on peut légitimement conclure, c'est qu'une voie directe unissait les chefs-lieux des deux *Civitates* et que le territoire des *Coriosolites* s'étendait beaucoup plus à l'est qu'on ne l'a cru jusqu'ici. Si on admet les déductions de *M. Mowat*, il faut reconnaître que l'évêché de *Rennes* ne répond pas à la *Civitas Redonum*, qu'il a pris une partie considérable du territoire des *Coriosolites*. Il devient de plus en plus impossible de superposer les évêchés aux *civitates*. »
La Civitas Coriosolium d'après de nouvelles découvertes épigraphiques. *Joseph Loth*, page 3.

L'on voit bien que dans cet extrait *M. Loth* a l'air embarrassé, il est obligé d'admettre que sa thèse ¹ à propos des *Redones*, en 1883, celle dans « *L'émigration bretonne en Armorique, du V^e au VII^e siècle de notre ère* », ne tient plus : « il faut reconnaître que l'évêché de *Rennes* ne répond pas à la *Civitas Redonum* ». *Joseph Loth* admettait, avec *Arthur de La Borderie*, que ce peuple remontait au nord sur les côtes de la *Manche* et que les *Coriosolites* ne dépassaient pas la *Rance* (là où il limitait aussi la frontière est de la *Domnonée*), mais pour éviter de placer les *Diablintes* en *Armorique*, c'est-à-dire jusqu'à la *Rance* (ce qui aurait été en parfaite concordance avec l'inscription « C COR » de la borne), et ainsi donner raison à *Auguste Longnon*, il a préféré étendre le territoire des *Coriosolites* encore plus à l'est, jusqu'au *Couesnon*. En ce qui concerne l'évêché de *Rennes* remontant vers le nord, dans les *Pays du Coglais* et de *Fougères*, « à peu près de la mer (sans atteindre l'océan) », sur ce point il n'y a rien à redire, en effet, cette extension s'est faite au V^e siècle, au même moment que l'absorption de la partie orientale du territoire des *Diablintes* dans l'évêché du *Mans* (en territoire *Cénomane*), l'oppidum de *Jublains* compris (voir page 87).

L'évêché de *Rennes* n'a pas pris une partie considérable du territoire des *Coriosolites* mais bel et bien de celui des *Diablintes* !

En réalité, cette borne était bien, à l'origine, dans les parages de *Genest-Saint-Isle*, sur une voie (avérée) reliant le *Mans* à *Corseul*, et des territoires, autres que ceux des *Cénomans* et des *Coriosolites*, pouvaient très bien se trouver entre ces deux villes, donc pourquoi pas celui des *Redones* ? La preuve en est que cette borne se situait dans le territoire des *Diablintes*, de ce fait, cette inscription « C COR » indique, incontestablement, la destination finale de cette voie : *la Civitas Coriosolium* (*Fanum-Martis*), l'actuel bourg de *Corseul*, dans les *Côtes-d'Armor*. Or, pour les *Redones*, comme nous l'avons vu plus haut, c'est peu probable voire impossible, car il est certain qu'ils ne remontaient pas sur les côtes du nord de l'*Ille-et-Vilaine*, donc malgré son erreur d'interprétation ², *Robert Mowat* n'avait pas tort, au détriment des *MM. Loth et de La Borderie* (entre autres) qui ont toujours soutenu que les *Redones* s'étendaient jusqu'à la *Manche* !

1 Cette thèse de 1883 a été celle qui a déterminé *René Kerviler* à rejoindre l'ensemble des historiens partisans de la théorie de l'abbé *Lebeuf*, laissant ainsi *Auguste Longnon* seul contre tous (voir p. 76).

2 *Robert Mowat* supposait que la borne indiquait les distances séparant *Jublains* (avec la certitude que cette cité était *la Civitas Diablintum, Noiodunum*) de *Corseul* (*Fanum-Martis, la Civitas Coriosolium*), alors qu'elle était, indiscutablement, une borne se situant sur la voie reliant directement *Subduinum* (le *Mans*) à *Fanum-Martis* (*Corseul*) !

VII.9.2. Les bornes leugaires proches de Jublains

Sur la voie reliant, indirectement, *Jublains à Avranches (Légédia)* ont été retrouvées deux bornes antiques, celle dite du Gué de Saint-Léonard et la seconde de Châtillon-sur-Colmont, en Mayenne.

VII.9.2.1. La borne du Gué de Saint-Léonard

Découverte, en 1864, dans le lit de la Mayenne (rivière) sur le passage de la voie secondaire, car indirecte, « Jublains → Avranches », elle a une forme assez irrégulière et de section ovale.

Épigraphie :



[...]
NIO V[
INVICI[
AVG P[
L IIII

Interprétation :

À l'empereur César Publius Licinius Valérianus (ou Piauonius Victorinus), vaincu, pieux, heureux, grand pontife, investi de la puissance tribunicienne. [Jublains] 4 lieues.

Datation supposée : 2^e moitié du III^e siècle.

Distance, par rapport à Jublains, du lieu de sa découverte : 10 km.

Distance indiquée : 4 lieues (gauloises ou romaines).

VII.9.2.2. La borne de Châtillon-sur-Colmont (ou borne de Launay)

Cette borne a les mêmes caractéristiques que celle du Gué de Saint-Léonard et paraît datée de la même époque.

Distance, par rapport à Jublains, du lieu de sa découverte : 22 km.

Distance indiquée : 9 lieues (gauloises ou romaines).

Épigraphie (les caractères en gris clair désignent les lettres supposées) :



MAGNO
PER////
IMP C
DOMITIO
AVRELIAN
PIO FELIC
INV////V
GVST////
TR P V
C/NS III
//D//VI
L VIII

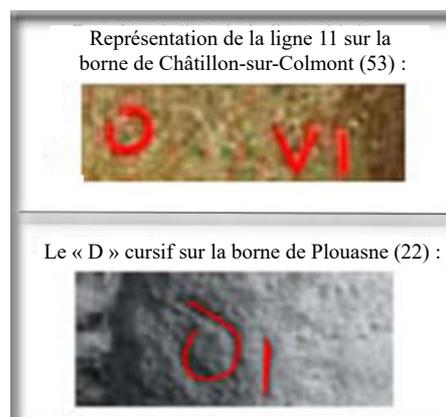
Interprétation :

« Au grand, perpétuel empereur César Domitius Aurelianus, pieux, heureux, vaincu, Auguste, grand pontife, revêtu de la puissance tribunicienne pour la cinquième fois, Consul, pour la troisième fois. **La cité des Diablintes**, neuf lieues. »

Source : *Découverte d'une borne leugaire d'Aurélien à Châtillon-sur-Colmont (Mayenne)* Jacques Naveau, 1981.

Nous voyons, d'après l'interprétation des gravures, que Jacques Naveau, à la 11^e ligne (//D//VI), propose *la cité des Diablintes*. Or, le « D (supposé) » sur la borne ressemble plus à un « O », voici l'explication de son choix :

« ligne 11 : la première lettre discernable semble être un O. Cependant, il peut s'agir d'un D cursif comme celui qui apparaît sur la borne de Plouasne (Côtes-d'Armor). Dans ce cas, on y verrait l'initial de Diablintum, ce qui correspond bien à l'indication de distance de la ligne suivante et à l'emplacement de la borne (9 lieues de Jublains). Après un espace sans signe lisible, les lettres VI sont nettement dessinées. »



En 1991, dans son étude « *L'épigraphie du site de Jublains* » il reprend à peu près le même texte, mais avec moins d'assurance en ce qui concerne la 11^e ligne :
« la restitution [A] **D(iablintum)** /ci/**VI**/t(ate) est donc très hypothétique. »

VII.9.2.3. En résumé

Les *civitates*, en tant que chefs-lieux, sont généralement désignées avec un « C » (*Civitas*) suivi de la première ou des premières lettres du peuple qu'elles représentent, par exemples :

- les bornes de Genest-saint-Isles (Mayenne) et de Saint-Méloir-des-bois (côtes-d'Armor) :
« C COR » *Civitas Coriosolitum (Fanum-Martis)*.
- les différentes bornes retrouvées autour de Rennes (*Condate*) :
« C R », *Civitas Redonum*.

Si l'on admet ce système, l'inscription devant figurer sur ces deux bornes devrait ressembler à ceci : « C D » ou « C DIA », *Civitas Diablintum*.

D'après les lieux des découvertes de ces deux bornes, par rapport à Jublains :

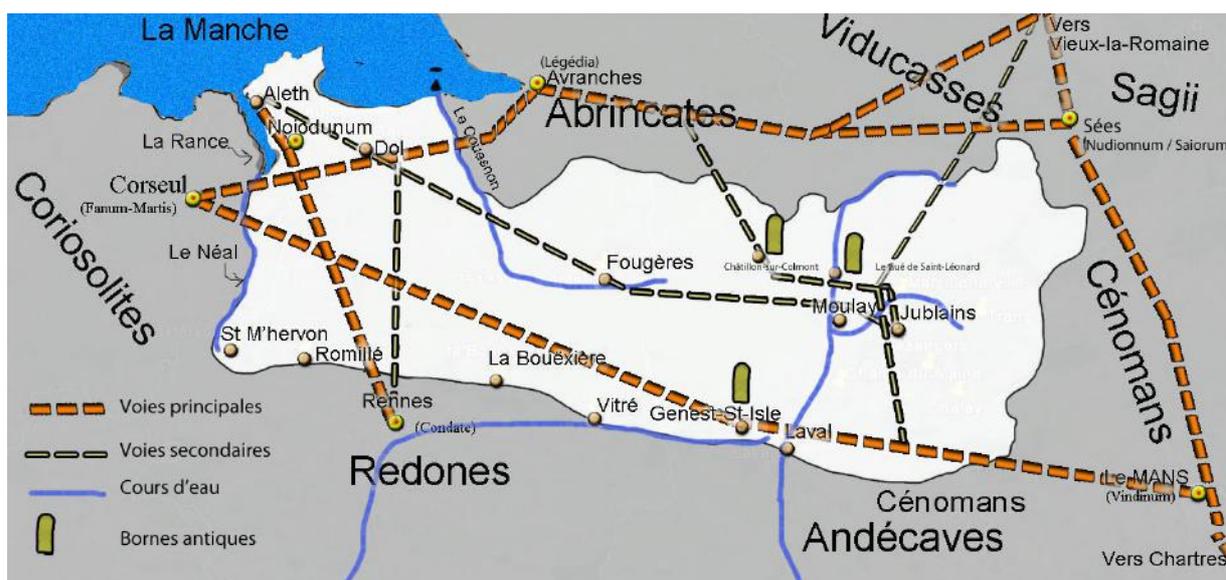
- le Gué de Saint-Léonard : 10 km
 - Châtillon-sur-Colmont : 22 km
- il semble que les distances gravées sur ces bornes sont en lieues ¹ gauloises [1 lieue gauloise (*leuga gallica*) = 2415 m] :
- le Gué de Saint-Léonard : 4 (lieues) x 2415 = 9660 m, près de 10 km.
 - Châtillon-sur-Colmont : 9 (lieues) x 2415 = 21735 m, près de 22 km.

Jacques Naveau constate aussi qu'elles ont une section plus ovalaire que circulaire. On peut admettre la possibilité que ce soient d'anciennes bornes gauloises ayant subi des modifications vers le milieu du III^e siècle, par les Romains, et que seules les distances ont été préservées sous cette unité gauloise. Ces distances devaient indiquer le nombre de lieues les séparant de Jublains, mais à l'époque où s'y élevait un sanctuaire gaulois ², vers le IV^e et le III^e siècle av. J.-C (période de *la Tène*), c'est-à-dire antérieurement à la fondation de la cité qui eut lieu vers 70 ap. J.-C.

1 La lieue romaine (*Leuga romana*) est de 2222 m.

2 Lire, Jacques Naveau et Anne Bocquet, *Jublains, capitale d'une cité éphémère* (www.persée).

VII.9.3. Les voies antiques en territoire Diablinte (d'après mes recherches)



Sources (pour la conception de la carte) :

- Dominique Bertin, *La topographie de Vieux – Araegenua, capitale de la cité des Viducasses, d'après les sources anciennes et les sondages récents.*
- Gabriel Hubert, *Voies antiques. Les relations entre Jublains et Vieux.*
- Loïc Langouët et Guy Souillet, *Reginca et la baie de Saint-Malo dans l'Antiquité*¹.
- Daniel Levalet, *De la cité des Abrincates au diocèse d'Avranches.*
- Jacques Naveau, *Découverte d'une borne leugaire d'Aurélien à Châtillon-sur-Colmont (53).*
- Site Internet : « <http://itinéraires-romains-en-france.pagesperso-orange.fr> ».
- Site Internet : « voiesromaines35.e-monsite.com ».

1 Dans cette étude, Loïc Langouët proposait de situer la station de *Fanum Martis*, de la *Table de Peutinger*, dans la commune de Baguer-Pican (à 3 km à l'est de Dol-de-Bretagne), alors que ce même *Fanum Martis* (Temple de Mars) est considéré depuis longtemps comme étant la cité antique de *Corseul*, la capitale des Coriosolites :

« Les distances coïncident trop bien, en localisant Fanum Martis entre le Petit-Pont-Gérouard et *la Mancelière* (en Baguer-Pican), pour ne pas admettre que la Table de Peutinger et l'Itinéraire d'Antonin désignent le même Fanum Martis comme étape. »

Cette situation géographique de *Fanum Martis* à Baguer-Pican a permis à Loïc Langouët de localiser *Réginca* près de la cité d'Aleth, détruisant ainsi l'ancienne thèse « *Reginea* [Reginca] = Erquy (Côtes-d'Armor) » :

« Il reste que la localisation de Fanum Martis (T. P.) conditionne celle de Reginca. Si le premier site (*Fanum Martis*) est situé près de la Vieuville [à 1,7 km au sud-ouest de la Mancelière], un peu à l'est de Dol, on doit rechercher Reginca vers l'ouest, et même vers le nord-ouest, c'est-à-dire dans le pagus Aleti. Il serait tentant d'identifier ce site à Alet, puisqu'une distance de 31 km se mesure approximativement sur un tracé passant par Miniac-Morvan et Châteauneuf. »

Personnellement, j'adhère à cette thèse car une vue satellite (Google Earth) laisse apparaître, sur une parcelle de *la Mancelière*, des substructions ayant les caractéristiques d'un temple : un quadrilatère au centre d'un autre quadrilatère. De plus, l'étymologie de *La Mancelière* pourrait être, d'après le dictionnaire « *Mémoires sur la langue celtique* » de Jean-Baptiste Bullet : « *Man-* » = maison, et « *-celière* » ou « *-cellière* » de *cella* = demeure, cachette, chambre, etc. Une « *cella* » étant la pièce où se trouve la représentation (en général une statuette) de la divinité à laquelle le temple est consacré, il n'est donc pas inconcevable de supposer l'une de ces deux étymologies pour expliquer l'origine du nom de *la Mancelière* (parfois écrit avec la graphie *la Mancellière*) :

« *la maison où est la cella* » ou « *la maison de la cella* », c'est-à-dire un temple.

VII.10. La tablette dite de Fortunata

Cette tablette de cire (*tabula*) a été découverte en 1996 à Londres dans le quartier de Walbrook. Il s'agit d'un contrat de vente d'une esclave du nom (supposé) de *Fortunata*, d'après l'inscription elle serait d'origine *diablinte*. Elle daterait (la tablette) de la période allant de 75 ap. J.-C à 125 ap. J.-C.

Description : dimensions, 140 mm × 114 mm ; épaisseur, 6 mm ; matière, sapin argenté.

Cette tablette antique est le plus ancien témoignage de la traite d'esclaves découvert sur le sol britannique.



« *Vegetus Montatni imperatoris Aug(usti) ser(vi) Sucundiani vic(arius) emit mancipioque accepit puellam Fortunatam sive quo alio nomine est natione **Diablintem** de Albiciano LEG[...] (denariis) sescentis ea(m)que puella(m) que de qua agitur sanam traditam esse erronem fugitivam non esse præstari quod si qu[is] eam puellam de qua agitur par[tem]ve quam [evecerit] cera quam pe[r- geni]um [imperatoris] Cæsaris scr[ipsit iura]vitaque [...] ARIS »*

Traduction :

« *Vegetus*, esclave assistant de *Montanus* l'esclave de l'empereur *August* et esclave parfois assistant de *Secundus*, a acheté et reçu par *mancipium* la fille *Fortunata*, ou quel que soit le nom qu'elle est connue, de nationalité *diablinte*, de *Albicianus* [...] pour six cents deniers ¹. Et que la fille en question est transférée en bonne santé, qu'elle est justifiée de ne pas être tenue de se promener ou de fuir, mais que si quelqu'un prétend à la fille en question ou à toute action en elle, [...] dans la cire comprimée qui a écrit et sous serment par le génie de l'empereur César [...] »

1 Ce prix de 600 deniers représente environ deux ans de salaire d'un légionnaire romain.

Une vidéo ¹ sur l'histoire de la cité Gallo-romaine de Jublains, utilise le personnage *de la fille et esclave du nom de Fortunata* comme fil-rouge tout le long du film, en supposant qu'elle en était originaire. Bien sûr, ceci n'est qu'une éventualité ! Il est tout à fait possible qu'elle ait été l'esclave d'un officier romain (*Albicianus* ?), qui est alors basé à Jublains, et ce serait lors d'une mutation sur l'île bretonne qu'il emmena avec lui la pauvre *Fortunata*, et ce serait de là qu'elle fut vendue à l'esclave nommé *Vegetus* (en effet, les esclaves de l'Empire romain avaient ce droit).

Personnellement, je ne crois pas que *Fortunata* était originaire de Jublains, car un autre scénario est possible :

Fortunata habitait quelque part sur les côtes armoricaines, entre la Rance et le Couesnon, *en territoire diablinte*, peut-être même à *Noiodunum*, et qu'elle fut enlevée lors d'une incursion de Romains basés outre-Manche qui étaient à la recherche d'esclaves, ou bien par des barbares bretons (insulaires) pour la même raison et le commerce très lucratif qu'était alors l'esclavage. De telles incursions devaient être rapides et donc le rapt ne pouvait se faire trop profondément dans les terres, dans ce cas, *Jublains* ne peut correspondre à un tel projet !

Dès son arrivée sur l'île de Bretagne, l'esclave *Fortunata* fut achetée par *Albicianus* qui, plus tard, l'aurait vendue à *Vegetus*, esclave lui aussi.



Femme gauloise d'après un bas-relief de Langres (Haute-Marne)

Hélas, personne ne connaîtra la vérité sur l'arrivée de *Fortunata* en Bretagne insulaire, mais une chose est sûre, elle est *la seule Diablinte identifiée* par un nom que le passé nous a laissé sous les traces de gravures sur une tablette antique, merci au scribe qui avait la main lourde sur son stylet à cire !



« *puellam Fortunatam sive quo alio nomine est natione Diablintem* »

« la fille *Fortunata*, ou quel que soit le nom qu'elle est connue, de nationalité *diablinte* »

¹ « *Jublains, la disparition d'une cité antique* », 2006, durée 43 mn, d'Olivier Vincent avec la collaboration de Jacques Naveau. Production Pixom.

VII.11. Des témoignages de découvertes d'artefacts aux abords du marais

- *Le marais, zone de dangers et de mystères Autour de la Mare ou Mer Saint-Coulban*, Amand Dagnet (1857 – 1933) :

« Autrefois, à l'endroit où est la « Clêziau », était une église ; et, à un quart de lieue tout à l'entour, une ville, dans la forêt, (on retrouve des pierres taillées en refaisant les douves et tranchées...) »

- Une habitante de *la Herlise* (hameau bordant le marais de Saint-Coulban) m'a raconté qu'elle a connu des ventes à la bougie de nombreuses pierres de taille, il y a plus de 40 ans. Mais cela est invérifiable, à cette époque, dans les années 70, il n'était pas rare que ce genre de transactions ne soient pas consignées dans les registres départementaux.

- Christophe-Paul de Robien, *Description historique, topographique et naturelle de l'ancienne Armorique*, page 7 :

« Pour les Diablintins, ou Diaulites, ou Diabolitæ, ils occupaient le pays de Dol et partie de celui d'Avranches. Leur capitale était Néodunum. Quelques auteurs ont prétendu que c'était Châteauneuf-de-la-Nouée, près duquel se voyait, à l'entrée des marais de Dol, *non loin de la mare Saint-Coulman, un vieux quai éloigné de la mer. On remarquait, dans le mur qui le formait, des gros anneaux de fer, qui servaient à y amarrer les vaisseaux.* »

- Alexandre Chèvremont, *Les mouvements du sol sur les côtes occidentales de la France et particulièrement dans le golfe Normanno-Breton*, 1882, pages 294 et 295. :

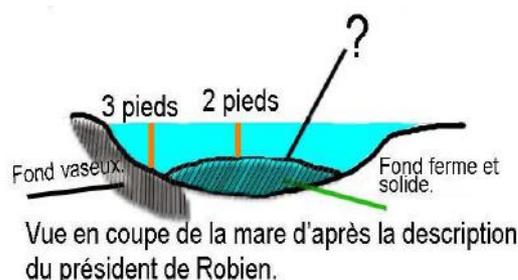
« Un été d'une sécheresse extrême, celui de 1802, permit de voir à nu, au centre de la Mare (de Saint-Coulban), un plateau granitique, prolongement évident du sillon rocheux de Châteauneuf. On découvrit sur ce plateau les restes de la chapelle et du monastère de Saint-Coulman. Des lettrés du temps voulurent y voir *les ruines de la ville maudite de Gardoine*, dont une ancienne tradition porte sur ce point l'emplacement. Les habitants du village de Langle, en Miniac-Morvan, y prirent, pour la construction de leurs maisons, *un certain nombre de pierres de taille, dont quelques-unes chargées de sculptures¹ et d'inscriptions.* »

Dans « *Description historique, topographique et naturelle de l'ancienne Armorique* », le président de Robien, en plus de *la présence de ruines d'une ville*, en 1756, fait une étonnante description de *la Mare Saint-Coulban*, notamment en ce qui concerne ses profondeurs :

« Le peuple débite qu'au milieu est un gouffre d'une profondeur extrême, et qu'on trouve sur ses bords *des restes de murs, et les ruines d'une ancienne ville* ; cependant à ses bords on ne trouve qu'environ trois pieds d'eau sur une vase fort profonde, et deux pieds seulement à son milieu sur un fond de sable et de gravier très ferme et très solide... » Page 218.

1 Voir chapitre « VII.1. La pierre sculptée sur *la chapelle du Frêche* », page 102.

Je ne peux m'empêcher de faire la corrélation entre ces deux témoignages, celui d'Alexandre Chèvremont, « [...] un certain nombre de pierres de taille, dont quelques-unes chargées de sculptures et d'inscriptions. » ; et celui du président de Robien, « [...] cependant à ses bords on ne trouve qu'environ trois pieds d'eau sur une vase fort profonde, et deux pieds seulement à son milieu sur un fond de sable et de gravier très ferme et très solide... », car en faisant un schéma d'après les écrits du président de Robien, voici ce que représente cette description :



Vue en coupe de la mare d'après la description du président de Robien.



D'après de Robien, le fond au centre de la mare, par rapport à ses bords, était moins profond d'un pied, environ 32,484 cm (équivalence du pied-du-roi après 1668), et sa texture serait ferme et solide. Cela, faut l'admettre, n'est pas logique ! naturellement, les centres des étendues d'eau, quelles qu'elles soient (lacs, étangs, mares, etc.), sont généralement plus profonds par rapport à leurs bords !

La seule hypothèse pour expliquer ce phénomène serait la présence de roches (granitiques ou autres) que l'on nomme affleurements, mais il n'existe aucune de ces roches naturelles au cœur du marais de Saint-Coulban. Peut-on en déduire que l'on ait affaire à ces fameuses pierres de taille retrouvées par les riverains de la mare, lors de la sécheresse de 1802 (moins d'un demi-siècle après les écrits du *président de Robien*), et que le sable et gravier ne sont autres que de la pierre érodée par le temps, laissant croire à « *un plateau granitique* », à de la roche naturelle ?

- Toujours d'après Alexandre Chèvremont, M. Durocher, ancien maire de Saint-Guinoux, aurait découvert dans une fosse ouverte pour l'extraction d'un chêne fossile de dimensions exceptionnelles, destiné à la charpente de l'église, *une médaille romaine en or*. Un cantonnier, lui aussi de Saint-Guinoux, travaillant à l'extraction des bois fossiles près du village de L'Angle en Miniac-Morvan, mit à découvert, à près de 2 mètres de profondeur, un chêne dans lequel *un coin en fer* était engagé. À quelques pas, enfouies sous la tourbe, et réduites comme lui à l'état fossile, étaient entassées régulièrement *des attèles (bûches) déjà sciées et débitées*.
« *Les mouvements du sol...* », pages 397 et 398.

- « Le mercredi 30 janvier 1907, M. Louis Roger, cultivateur, habitant le village de Langas, commune de Roz-Landrieux, labourait à la charrue le champ situé derrière sa maison, entre celle-ci et l'immense marais appelé la Bruyère, lequel champ porte au cadastre le nom de "Les devants de la Tresse."

Tout à coup, le soc de sa charrue rencontra, à trente centimètres de profondeur, un pot de terre cuite, déjà brisé, semble-t-il, sans qu'on s'en fût rendu compte, par un précédent labour. On remarqua, près du lieu de la trouvaille, une petite borne de pierre.

Le pot, en terre noire mêlée de paillettes de mica, semble avoir été fabriqué au tour. Il contenait, au dire de l'inventeur, environ quatre cents monnaies. »¹

Monnaies armoricaines – Trouvaille de Roz-Landrieux. Joseph Mathurin et Ludovic Mogudé, *Bulletin et mémoires de la Société archéologique du département d'Ille-et-Vilaine*, tome 37, 1^{ère} partie, 1907. Page 179.

¹ Une enquête, sur cette découverte de 1907, menée par deux historiens de Roz-Landrieux, *Mauricette Perrin* et *Louis Moraux*, a confirmé, à la suite d'une recherche généalogique, que l'inventeur de ce trésor nommé *Louis Roger* est mon trisaïeul (côté paternel). Ces monnaies (coriosolites), encore existantes, une cinquantaine d'exemplaires sur les quatre cents, sont actuellement au Musée de Bretagne, les Champs Libres, à Rennes. Elles sont conservées dans un coffre-fort et ne sont donc pas visibles par le public.

Merci à ces deux historiens rozéens, *Mauricette Perrin* et *Louis Moraux*, pour cette recherche généalogique qui, forcément, me touche personnellement : elle me lie (indirectement) à cette belle découverte.

VII.12. Un Schliemann têtù !

Joseph Dault : *Les grandes blessures du sol malouin et les brèches de son histoire ; Annales de la Société d'histoire et d'archéologie de l'arrondissement de St-Malo*, 1919-1920, pp. 13 à 39 :

Extraits :

« À l'Ouest, la Rance limite le Clos-Poulet ; mais, l'une de ses ramifications oblique vers les pentes sous-arénaires du marais. Précisément, dans cette limite Sud est comprise la grande et mystérieuse *Mare de Saint-Coulban* dont l'exploration pourrait donner avant peu *les plus grandes surprises au monde savant*. » Page 19.

[...]

« Espérons qu'un jour venant *un Schliemann têtù, pareil à celui qui trouva cinq villes de Troie l'une sur l'autre*, pour se venger des sarcasmes dont il ne fut pas ménagé, *saura, sur nos rives droites, exhumer des trésors fastueux*. Nous signalons surtout *la région de La Mare de Saint-Coulban*, à ses investigations et le port de Saint-Pair. » Page 29.

[...]

« ...Châteauneuf (Neodunum ?) ⁽¹⁾ »

Note de bas de page :

(1) « Château-neuf est la traduction de Neo-dunum. » ¹. Page 31.



Vue aérienne du marais de Saint-Coulban dans la brume.
Ouest-France, février 2018.

1 L'appellation de « Châteauneuf » n'existe que depuis le XIII^e siècle, son nom d'origine, à partir du XII^e siècle, était « *Castellum de Noues (ou de Noa) ou Chastel-Noë* », et donc, en celtique (avec un préfixe grec ou latin ?) : « *Noë-dunum* », comme le chef-lieu des *Diablintes* selon certains auteurs ! Il est à noter que dans « *La Chanson d'Aquin* » ni *Castellum de Noues (ou de Noa)* ni *Chastel-Noë* ne sont mentionnés, alors que de nombreux lieux aux alentours de Châteauneuf le sont bien (*Dorlet, Chastel Malo, Saint-Estienne, Quidallet, Doul, etc.*). Selon moi, cela prouverait que la rédaction de cette *chanson de geste* (l'originale) est antérieure à la fondation de *Chastel-Noë* (XII^e siècle)... ou alors, le « *chastel fermé* » de *Dorlet* (au vers 2384), qui est l'actuel hameau de *Doslet*, évoquait *Chastel-Noë (ou Castellum de Noues)*. Mis à part le nom d'une rue, « Impasse du donjon », rien ne prouve qu'à *Doslet* il y eut autrefois une construction fortifiée.

VII. 13. Adala-Carifes / Dol et Carfantin ?

Dans les différentes copies de la *Notitia Galliarum* on voit la *Civitas Diablintum* sous deux noms, ces noms remonteraient, selon certains historiens, au VI^e siècle : *Adala* et *Carifes*

« *Civitas Diablintum id est Carifes, quo alio nomine Adala nuncupatur* » ou « *la Cité (chef-lieu) des Diablintes c'est-à-dire Carifes, aussi appelée Adala* », ces deux noms paraissent dénommer une seule et même cité. De nombreux historiens pensaient qu'ils désignaient Dol¹ pour *Adala* (d'autres proposèrent Aleth) et Carfantin (Kerfeunteun², le village de la fontaine, connu aussi pour son magnifique menhir de plus de 9 mètres) pour *Carifes* :

« Si le prétendu évêque Senior (St Samson 1^{er}) a réellement existé, il ne résidait point à Dol, mais à Carfantin, village voisin de cette ville ; et la principale place des Diablintes, mise au nombre des cités de la troisième Lyonnaise dans la petite notice des provinces de l'Empire, n'est peut-être que ce même Carfantin dont la nouvelle ville de Dol aura depuis causé la ruine ; mais ce sentiment ne nous paraît à nous-même qu'une conjecture très-hasardée. »

Jean Ogée, *Dictionnaire historique et géographique de la province de Bretagne, 1843. T. 1, p. 232.*

Ces deux localités sont tellement proches (de la cathédrale de Dol à l'église de Carfantin = 1,45 km [à vol d'oiseau]) que l'on peut imaginer qu'elles furent réunies à une certaine époque. De nombreuses trouvailles archéologiques attestent l'occupation dans ces deux agglomérations à l'époque gallo-romaine, voire antérieurement³ :

- A - Une figure de bronze représentant un *Mercure* gaulois, à Carfantin.
- B - Un bâtiment dans un enclos, daté du II^e siècle ap. J.-C, au Pont-Baudry en Carfantin.
- C - Une monnaie romaine, à Dol.
- D - Deux sites gallo-romains : à l'Abbaye-sous-Dol et à la Rousse, face à la gare de Dol.
- E - Au Mont-Dol : une colonne de Jupiter au sommet du mont, de nos jours, il ne reste que la base qui est conservée dans l'église du Mont-Dol.
- F - Deux autels tauroboliques sur le Mont-Dol, le premier lié au culte de *Cybèle* et le second au culte de *Mithra*.

J'inclus parmi ces trouvailles archéologiques celles du Mont-Dol, de par sa proximité avec Dol. Il est indéniable que ce site était, dans l'Antiquité, un haut lieu cultuel où l'on célébrait diverses religions (les cultes de *Mithra* et de *Cybèle* entre autres...). Il est fait mention dans un manuscrit sur la vie de Saint Turiau, évêque de Dol au VII^e siècle, rédigé vers la fin du VIII^e siècle, d'un lieu nommé *Mont-Jovis* qui est sans nul doute l'actuel Mont-Dol, car l'on attribue à la base d'une colonne, actuellement dans l'église du Mont-Dol, un lien avec le culte de Jupiter (*Jovis*), et qui serait équivalent, chez les Celtes, à celui de *Taranis*, le dieu du ciel et de la foudre. Le Mont-Dol, ou *Mont-Jovis*, visible de très loin, était certainement le lieu le plus sacré pour les habitants de la région.



Maquette d'un autel taurobolique retrouvé au sommet du Mont-Dol.

1 Sur la carte de « *Cancaven et ses environs au VI^e siècle* », dite aussi de « *Deschamps-Vadeville* », on y voit le nom d'*Adala* pour désigner la ville de Dol. Voir la carte (deuxième copie) en page 46.

2 Voir la note n° 1 en bas de page 58

3 Sources : (A) Site Internet : «voiesromaines35.e-monsite.com», voie de Rennes à Combourg et Dol ; (B) S.R.A de Bretagne, *RAP03080* ; (C) Toussaint Gautier, *Cathédrale de Dol, histoire de sa fondation*, 1860, P. 104 ; (D) Le Rouget de Dol (A.F.D), n° 103, 1^{er} semestre 2013, *Le site gallo-romain sur la Rousse*, P. Marion et B. Pointel, pp. 60-61 ; (E) Site Internet «www.paysdebroce-liande.com», *Perceval ou le roman du Graal*, Christophe Déceneux ; (F) Patrick Amiot, *Dol-de-Bretagne, guide touristique et historique*, 2009, page 7.

Pourquoi ces noms *d'Adala et de Carifes*, désignés comme étant une seule et même localité et qualifiée de « *Civitas Diablintum* » ? Pour comprendre, il faut se replacer dans le contexte du début du VI^e siècle, période supposée des copies de la *Notitia Galliarum*, qui sont en fait des mises à jour à but ecclésiastique (voir la définition en page 51), et bien sûr de la disparition de la cité de *Noiodunum* qui eut lieu, probablement, à une date antérieure. Jusqu'à présent, la version officielle est que Jublains était le chef-lieu des Diablintes et qu'au V^e siècle elle fut réunie, avec son territoire, dans celui des Cénomans. Dans ce cas, nous ne devrions plus retrouver la *Civitas Diablintum* dans cette liste des cités de la *Troisième Lyonnaise*, or, elle apparaît encore au VI^e siècle et postérieurement ! Il y a une certitude, c'est qu'une partie du territoire des Diablintes a bien été absorbée dans celui des Cénomans et avec elle l'oppidum de Jublains !

On peut en conclure que *les Diablintes* n'avaient pas disparu, qu'il faut les chercher ailleurs que dans l'ancien *Maine*, toujours dans la *Troisième Lyonnaise*, forcément en Bretagne et proche d'une côte faisant face à la Bretagne insulaire, donc, dans les régions de *Dol et de Saint-Malo* ! *Noiodunum* ayant complètement disparu de la surface de la terre (*dans le marais de Saint-Coulban*), il fallait donc trouver un nouveau chef-lieu, et c'est sans doute cette nouvelle cité *d'Adala-Carifes* (deux oppida réunis en une seule entité ?) qui fut choisie et qui se situe à une dizaine de kilomètres à l'est de l'ancienne capitale. Il est probable, il me semble, que le fait de désigner la nouvelle *Civitas Diablintum* soit par *Adala*, soit par *Carifes* ou soit par les deux noms réunis signifierait que le choix d'un (unique) nom n'avait pas encore été fait lors des différentes mises à jour de la *Notitia Galliarum*, ou il y avait là une sorte d'incertitude sur le véritable nom. Cela pourrait être un indicateur quant à la période de l'abandon définitif (suite à un cataclysme ou autre ?) de *Noiodunum*, c'est-à-dire entre le milieu et la fin du V^e siècle (458 ? [carte de Deschamps-Vadeville]) ou, au plus tard, le début du VI^e siècle !

Il est vrai que les associations de ces noms à ceux de *Dol* (pour *Adala*) et de *Carfantin* (pour *Carifes*) paraissent discutables, mais aucunes autres localités ne s'en apparentent le plus dans cette région [ni ailleurs] (dans leurs consonances plus que dans leurs étymologies), ce n'est donc que par élimination et un peu de déduction que l'on arrive à ce résultat, mais cela n'est peut-être « *qu'une conjecture très-hasardée* ».

Mais en admettant cette thèse, cela paraît assez cohérent avec les textes anciens :

- Dol et Carfantin ont toujours été liés historiquement, et cela grâce à Saint Samson qui, venant du Pays-de-Galles, dès son arrivée en Armorique, au port de *Winiau*, à quelques pas de là rencontra un homme nommé *Privatus* qui lui demanda de guérir sa femme lépreuse et sa fille atteinte de folie. Après que le saint ait accompli les guérisons miraculeuses, *Privatus* lui a fait don d'une grande partie de ses terres, à savoir l'actuelle région de *Dol*. Plus tard, un ange apparut à Saint Samson et lui demanda de construire un monastère près d'un puits entouré de ronces et grouillant d'abeilles, le prélat trouva ce puits dans un lieu appelé désormais *Carfantin*¹ (*le village de la fontaine*). Récit d'après « *La Vita Samsonis* » du VIII^e siècle.

- Le *Léondoul* de *Raimundus Marlianus* (Raimondo Marliani) assimilé aux *diablintes* [« *Diablintes interpretatur Gallice Leondoul, seu Leondol* »], évoqué par Adrien de Valois, représenterait l'ensemble de l'évêché de *Dol et ses enclaves* (voir en page 54).

- Dans la *Chronique de Nantes*, en ce qui concerne l'épisode du synode de Coët-Louh, présidé par Nominoë en 848, l'évêque Salacon, dont une lettre datée de 866 atteste qu'il était évêque de Dol, est nommé avec le qualificatif de *Dialetensem*, qui serait dérivé du *Diailitæ* de Ptolémée (voir en pages 61 à 63).

1 Cette thèse du puits à Carfantin n'est pas partagée par tous, certains historiens pensent qu'il s'agirait du puits, qui serait gallo-romain, se trouvant dans l'actuelle cathédrale de Dol, puits qui a la particularité de communiquer avec un autre se situant à l'extérieur de l'édifice (un double puits). Il m'a été rapporté qu'il existe aussi un puits tout aussi ancien à Carfantin (dans une propriété privée), de plus, ce bourg comporte de nombreux vestiges antiques. Le site de Carfantin a toujours été occupé depuis cette période (voire antérieurement : la présence du menhir de plus de 9 mètres le confirme). Saint Samson aurait très bien pu s'établir et fonder un monastère dans cette localité qui était déjà urbanisée (*Carifes* ?) !

La ville de *Dol*, ou *d'Adala*, ayant, apparemment, pris plus d'importance que *Carfantin*, ou *Carifes*, peu de temps après les mises à jour de la *Notitia Galliarum* (au début du VI^e siècle ?) il n'est donc pas impossible, en fin de compte, qu'elle seule ait hérité de ce titre administratif de *Civitas Diablintum*, ou que seul son nom fut choisi pour nommer ce nouveau chef-lieu, *Adala-Carifes* > *Adala* > *Dol*, et



Fontaine Saint Samson.
Carfantin (Carifes ?)



Inscription au dos de la fontaine.
FONTAINE SAINT SAMSON
ÉVÊQUE FONDATEUR DE DOL AU VI^e SIÈCLE
IL VINT EN CE LIEU EN L'AN 548
Claude Bouillon.

ainsi succéder à l'ancienne et défunte *Noiodunum* ! Cette nouvelle ville *Adala / Dol*, alors païenne, se devait être christianisée : Saint Samson ne serait donc pas arrivé par hasard (ni par de quelconques miracles, ni guidé par un ange) dans cette ville qui devait avoir une certaine importance au VI^e siècle, comme une capitale, et selon *de La Borderie*, cet archevêque gallois aurait déjà érigé Dol en évêché peu après son arrivée, vers 555 ap. J.-C, cela prouverait qu'il y avait là une importante population païenne à christianiser, telle était la mission de Saint Samson !

Nos anciens historiens n'avaient certainement jamais imaginé que des cités antiques pouvaient disparaître de la surface du globe sans qu'il n'y ait eu, postérieurement, un rétablissement d'habitats *in situ*, il était donc logique de retrouver dans des localités actuelles les ruines ou la mémoire (par des textes et des inscriptions) de ces villes d'un autre temps, comme pour *Jublains*, *Corseul* et *Aleth*. Pour la majorité d'entre eux, les mentions *d'Adala* et *de Carifes* à la suite de *Civitas Diablintum*, écrites parfois séparément ou d'autres fois réunies en une seule cité, sur quelques copies de la *Notitia Galliarum*, doivent être considérées comme étant des inventions de copistes (sans, pour autant, en expliquer la raison !) car il leur était impensable qu'il puisse exister ailleurs une autre capitale des *Diablintes* que celle de *Noiodunum*, devenue plus tard *Jublains* : puisque les graphies *d'Adala* et *de Carifes* ne rappellent en rien *Jublains* (ou *Jublent* et *Jublens*), ces deux noms sont, pour ces mêmes érudits, forcément des affabulations de copistes et qu'il ne faut surtout pas les prendre en compte sur le plan historique (comme étant des sources fiables), d'autant plus, qu'à partir du V^e siècle, la *Civitas Diablintum*, le chef-lieu des *Diablintes*, ne devait plus exister, encore moins en Bretagne (*Dol*, *Carfantin*, ou autres...), car, selon eux, elle fut absorbée avec l'intégralité de son territoire dans celui des *Cénomans* !

Hélas, aucun d'entre eux n'avait envisagé la possibilité qu'il pourrait s'agir de deux petites (ou moyennes) cités qui auraient fusionné, ou qu'un choix devait se faire entre l'une ou l'autre de ces deux cités (ou choisir l'un de leurs noms), pour devenir (ou nommer) la nouvelle capitale [*Civitas Diablintum*], succédant ainsi à *Noiodunum* [qui n'était pas *Jublains*] alors détruite et disparue [à dix kilomètres à l'ouest (*d'Adala-Carifes*), dans ce qui est actuellement *un marais* !].

Même si l'on retrouve après le V^e siècle les noms de *Diablintis*, *Diablintica*, *Diablinticæ*, etc, dans le nord de la Mayenne (*la théorie de l'abbé Lebeuf*), cela pourrait s'expliquer par l'intention de rappeler le souvenir de ces anciennes possessions celtiques dans cette région et dans ce cas, il aurait été plus logique de les voir précédés du préfixe « *ex-* » (“*in ex-oppidum Diablintis...*” ou “*in oppidum ex-Diablintis...*”) ! Faut-il en conclure que les chroniqueurs de cette période du VI^e jusqu'au IX^e siècle : *S. Domnole*, *S. Bertran*, *S. Beraire* et *S. Aldric*, considéraient encore ces lieux de *territoires diablintes* (ou *diablintes*) malgré cette absorption dans l'évêché du Mans (Cénomannorum / Cénomannorenses) ?

Dans la *Notitia Galliarum*, la présence du terme *Diablintum* démontre, sans conteste, l'existence certaine de ce peuple pendant et après le V^e siècle, en l'occurrence en *Bretagne armoricaine* :

« *Où sont les Diablintes ? se demandent certains.*

Je pense qu'ils se situaient en Bretagne armoricaine. » Adrien de Valois (1675).

Partie VIII. Récapitulatif

1. L'auteur de *La Chanson d'Aquin* serait, probablement, Garin Trousseboeuf : trouvère Dolois de la fin XI^e début XII^e siècle. Une note en marge du vers 122, écrite au XVI^e siècle sur le fac-similé, dit ceci : *Gardoyne où est la mare St-Coulman*.

La théorie actuelle désigne une structure trapézoïdale sur la rive *est* de la Rance, plus exactement dans l'anse de Vigneux en Saint-Suliac, comme étant un camp viking ayant inspiré le trouvère pour incarner la cité légendaire, car d'après Loïc Langouët, du CeRAA, elle se trouve à 2 lieux d'Aleth et près de Doslet comme le suggère *la chanson de geste*, mais il a négligé trois détails :

1^{er} - sa proximité avec le Bidon (vers 122),

2^e - assise sur un affluent de ce fleuve, la rivière *le Meleuc* (vers 772),

3^e - se trouvant à l'*est* de la voie romaine « Aleth - Condate » (vers 2407 et 2408).

Sa théorie a tout de même été remise en doute par plusieurs universitaires : *Hubert Guillotel, Elisabeth Ridel et Patrice Lajoye*, ainsi que par le DRASSM, qui ne reconnaissent pas ce site comme étant un camp viking. Cette enceinte mystérieuse n'est certainement pas la cité de *Gardoyne* (ou *Gardaine*, appellation utilisée par Loïc Langouët pour un rapprochement étymologique avec le château de la [seigneurie] *Rigourdain* se situant tout près.)

2. D'après *César* : les Diablintes sont un peuple maritime et que leur côte se trouve face à la Bretagne insulaire, l'actuelle Grande-Bretagne.

3. *Pline l'Ancien* place les *Diablintes* entre les *Coriosolites* et les *Redones*, donc en *Armorique*.

4. D'après *Ptolémée* : la cité des *Diablintes*, *Noiόδουνον*, est au nord et un peu à l'*est* de *Darioritum* (Vannes), la capitale des *Vénètes*. La comparaison entre une carte moderne avec la situation géographique de *Noiόδουνον* selon *Ptolémée*, situe la *civitas* exactement dans la région du Clos-Poulet (Carte moderne et carte de *Ptolémée* à la même échelle et en superposition).

5. D'après *la Notitia Galliarum*, IV^e ou V^e siècle ap J.-C : les *Diablintes* sont parmi les peuples de *la Troisième Lyonnaise*.

6. *Châteauneuf-d'Ille-et-Vilaine* se nommait au XII^e siècle *Chastel-Noé* ou *Castellum-de-Noüe*, ces deux noms correspondent à la graphie *Noédunum*. Cette localité se nomme *Châteauneuf* que depuis le XIII^e siècle, correspondant ainsi à la graphie *Néodunum*. Selon moi, les recoupements de ces deux interprétations du nom de la capitale des *Diablintes* à cette commune ne doivent pas être considérés comme tels, ce ne sont là que des conjectures dues au hasard.

7. Des légendes (autres que celle de *Gardoyne*), parlent de villages ou de cités engloutis dans *la Mare Saint-Coulban*.

8. Des témoignages, de riverains du marais, parlent d'une sécheresse exceptionnelle en 1802 qui aurait asséché la mare laissant ainsi apparaître des pierres sculptées, et dont certaines pourvues d'inscriptions, à la surface du sol.

9. Le président de Robien (1756), relate aussi d'autres témoignages du même genre, plus précisément des murs avec des anneaux ancrés dedans. Il pense à un port (de *Winiau* ?) appartenant à une ville disparue. Il suggère que cette cité devait être *Néodunum* (*Noédunum*). De Robien donne une étrange description de la mare : le fond de son centre serait moins profond d'un pied (environ 32,5 cm) et plus ferme qu'à ses bords. Pourrait-il s'agir des fameuses pierres retrouvées en 1802 ?

10. Amand Dagnet, instituteur et historien, parle lui aussi de pierres taillées retrouvées dans les douves et canaux du marais. Ce même Amand Dagnet relate aussi que lorsque la mare était peu profonde et que le temps était clair, l'on pouvait voir comme des murailles et des cheminées au fond. Cela me fait penser aux fosses rectangulaires visibles autour d'une étendue d'eau, sur une parcelle du marais, dont l'ensemble ressemble étrangement à ce qui pourrait être des fondations d'un temple circulaire antique, comme celui du « Fâ » à Barzan en Charente-maritime.

11. De nombreux artefacts antiques ont été retrouvés aux abords de la mare : un coin en fer encore dans l'arbre (fossilisé) sous 2 mètres de tourbe, et aussi une médaille romaine. À Langas, en Roz-Landrieux, plus de 400 monnaies antiques ont été retrouvées dans un vase en terre cuite dans un champ en 1907, et non loin de là, une borne en pierre (antique ?). Une vue satellite laisse apparaître, sur une des parcelles de ce hameau, des substructions d'une ancienne villa ou d'une ferme probablement gallo-romaine, une autre à Boulienne, lieu-dit jouxtant le marais au nord.

12. Les vues (satellites ou aériennes) montrent des anomalies aux formes complexes (non naturelles ! temple, théâtre, clavicula, etc. ?) sur environ 150 hectares, et ayant de nombreuses similitudes avec un plan d'une cité antique (Juliana), plan inspiré par de véritables cités antiques, dessiné par Eugène Viollet-le-Duc (*Histoire d'une forteresse*, 1874).

13. La formation du marais de *Saint-Coulban* reste encore de nos jours une véritable énigme, surtout celle de l'ancienne mare. Il est prouvé que de nombreux cataclysmes ont eu lieu en cet endroit : des inondations, des tremblements de terre et sûrement des affaissements de terrain. Il est tout à fait possible que la cité de *Noiodunum* ait subi une ou plusieurs de ces catastrophes naturelles causant ainsi sa disparition pour toujours dans les fonds du marais, laissant ainsi des empreintes sous la forme de canaux ou de mares : les fondations en pierre (murs et édifices) de la *civitas des Diablintes* (que la tourbe n'a certainement pas pu recouvrir entièrement) ?

La composition du marais a tous les critères pour un éventuel engloutissement de structures solides, comme pour une cité antique, et cela à cause du phénomène de *la liquéfaction des sols*. La présence d'une faille sismique, sous 5 km de la surface, peut en être la cause ainsi qu'un probable raz-de-marée créant une saturation en eau de son sous-sol.

14. La voie romaine de « *Condate / Aleth (Rennes / St-Malo)* » passait à environ 500 m à l'ouest de la (supposée) cité. Il se pourrait qu'une autre voie traversait le marais en partant d'*Aleth*. elle devait rejoindre la voie *Corseul / Avranches* au niveau de la commune de Bagger-Pican (*La Mancellière = Fanum Martis ?*), à 5 km à l'est de Dol-de-Bretagne.

15. Près du marais de *Saint-Coulban*, il y a une chapelle, au lieu-dit « *Le Frêche* », sur laquelle se trouve une pierre sculptée, sur sa façade ouest. Elle n'est pas, à l'origine, de l'édifice et la sculpture paraît datée de l'époque gallo-romaine, ce que nous laisse supposer la présence de feuilles d'acanthé.

Une frise (attestée de l'antiquité romaine) sur une façade de la cathédrale de *San Vigilio de Trente*, en Italie, ressemble étrangement au dessin de cette pierre sculptée, il y a, visuellement, quelques similitudes et un même style ornemental.

La chapelle de « *Le Frêche* » est dédiée à *Saint Julien* (probablement un saint local ?), elle est aussi nommée « *la chapelle Saint-Coulban* ». La pierre sculptée, sur sa façade, pourrait provenir de cette fameuse sécheresse de 1802.

16. Au Mont-Garrot, en Saint-Suliac, c'est-à-dire à moins de quatre kilomètres du marais, la découverte d'un site de fabrication de briques (en quart de cercle) pour des colonnes, peut nous laisser penser qu'elles étaient destinées pour des édifices locaux : *Aleth, Corseul, Noiodunum ?*

17. En Mayenne, plus précisément à *Genest-Saint-Isle*, a été découverte, dans la maçonnerie de l'église, une borne milliaire avec l'inscription : « *C COR* ». D'après un spécialiste en épigraphie, Robert Mowat, cette gravure indique que le territoire limitrophe des Diablintes, Genest-Saint-Isle se trouvant chez les Diablintes, serait celui des Coriosolites. Elle prouve aussi que *Jublains* ne pouvait pas être une *civitas*, un chef-lieu.

18. Les autres bornes leugaires, sur la voie *Jublains / Avranches (Légédia)*, celles du Gué Saint-Léonard et de Châtillon-sur-Colmont, n'indiquent en aucune façon que cette cité (*Jublains*) ait été un chef-lieu (*civitas*). Leurs distances sont exprimées en *lieues gauloises et non romaines*.

19. Sur les rares monnaies Diablintes retrouvées, que ce soit dans les alentours de Jublains ou de Fougères, on y voit comme emblème *un hippocampe*, cela prouve qu'ils communiquaient avec la mer, comme l'a prétendu *Jules César*, les *Diablintes* étaient forcément un peuple maritime !

20. D'après Charles de Gerville, Auguste Longnon, Dominique Bertin, François Neveux et Richard Talbert, la cité de *Nudionnum* de la *Table de Peutinger* serait la ville de *Sées* dans l'Orne et non *Jublains*, « *Le Chemin Haussé* » prouve, indéniablement, ce fait. Selon Gabriel Hubert, il n'y a aucune voie romaine partant de Jublains et rejoignant directement *Araegenuae* (Vieux-la-Romaine) dans le Calvados.

21. L'étymologie de « *Jublains* » pourrait provenir de la contraction des mots celtiques « *Jub* » avec « *blaen* et/ou *lein* » [*jublaen* et *jublein*]. « *Jub* » signifie « *sur, dessus, élevé, etc.* » et « *blaen / lein* » signifie aussi une hauteur et, entre autres, « *une extrémité* », ce qui nous donne « *qui est à l'extrémité d'une hauteur* ». *Jublains* se situe justement sur une hauteur et à l'extrémité d'un plateau, ce qui coïncide parfaitement avec cette étymologie, sa toponymie n'aurait donc aucun rapport avec le nom des « *Diablintes* » [*Jublen(-s ou -t) ↔ Diablente*] !

22. Dans les différentes copies, du VI^e siècle, de la *Notitia Galliarum*, apparaissent deux noms pour désigner la *Civitas Diablintum* : *Adala* et *Carifes*.

Adala et *Carifes* désigneraient Dol et Carfantin, deux *oppida* réunis en un (?). Cet ensemble « *Adala-Carifes* » serait devenu le second chef-lieu des *Diablintes* à la suite de la disparition de *Noiodunum* (dans le marais de Saint-Coulban), disparition qui eut lieu probablement entre le milieu du V^e siècle et le début du VI^e siècle.

23. Dans un ouvrage du XI^e siècle, *La Chronique de Nantes*, il est question du synode de *Coët-Louh*, c'est-à-dire du procès d'évêques suspectés de « crime de simonie » présidé par le futur roi *Nominoë*, vers 848. L'un de ces évêques était nommé ainsi : « *Saloconem Dialetensem* ». Ce qualificatif de *Dialetensem* désigne son évêché, or, pour certains érudits, ce terme pose problème, ils y voyaient *Aletenses* comme le nomme un autre texte contemporain de *La Chronique*, *l'Indiculus*. De ce fait, ils supposèrent que *Salacon* (*Saloconem*) était l'évêque d'Aleth avant son éviction. Mais une lettre (authentifiée comme étant l'originale), adressée au pape *Nicolas I^{er}*, de l'année 866, précise que *Salacon* était évêque de Dol avant ce synode. De ce fait, *Dialetensis* est forcément en rapport avec Dol et non Aleth. Il se trouve que *Ptolémée* nomme les *Diablintes* « *Diailitæ* ou *Diailite* », noms qui ressemblent étrangement au *Dialetensis* de *La Chronique de Nantes*. On doit cette théorie à l'abbé *Gilles Déric*, ce qui ferait de Dol une des cités du territoire des *Diablintes*, ville que *Nominoë* érigea en métropole religieuse du royaume breton, il s'y fera sacrer roi en 848. S'il y a eu une altération, c'est nécessairement dans *l'Indiculus* : *Aletensem* au lieu de *Dialetensem* !

24. Les noms de *Diallentic* et *Diablinticum*, que l'on voit cités, respectivement, dans deux copies de *la Vie de saint Viau* (XI^e siècle), parmi sept localités bretonnes, prouveraient que les *Diablintes* étaient de la péninsule armoricaine, comme l'avait suggéré Auguste Longnon. Selon Albert Legrand, ces noms représentent la paroisse de *Lanmeur*, dans le Finistère. *Lanmeur* étant une des enclaves de Dol comprises dans l'évêché de Tréguier, pourrait expliquer ces qualificatifs rappelant les *Diablintes* : l'évêché de Dol se situant dans leur territoire, toutes ses enclaves disséminées dans la péninsule (du *Léon* jusqu'à *Dol* [*Doul*]) adoptent ce qualificatif de *Diablintum*, ou, une graphie proche de celui-ci (*Diallentic* se rapproche plus, étonnamment, du *Dialetensis* de *La Chronique de Nantes* !). *Lanmeur* étant une des enclaves de Dol, dites « *Diablintum* », cela illustre parfaitement le *Léondoul* de Marliani évoqué par Adrien de Valois !

25. De nombreux historiens, du XVI^e jusqu'au XX^e siècle, désignaient cette partie de l'Armorique (entre la Rance et le Couesnon) comme étant le siège de ce peuple des *Diablintes*, ou, du moins, faisant partie de leur territoire : *Le Baud*, *d'Argenté*, *de Robien*, *Lobineau*, *Déric*, *Ogée*, *Morice*, *Robidou*, *Badiche*, *de La Pilaye*, *Étoc-Demazy*, *Chèvremont*, *Kerviler*, *Longnon*, *Chalmel*, etc.

26. La théorie officielle situe *Noiodunum* à Jublains (en Mayenne), en voici les raisons : les anciens historiens, partisans de cette thèse, se sont basés sur la présence évidente de ruines gallo-romaines (25 hectares au grand maximum), complétée par des approximations étymologiques comme le « *Nudionnum* » de la *Table de Peutinger* où ils pensaient y voir *Noviodunum*, ressemblance à une lettre près (+ -v-) au nom de *Noiodunum* emprunté à la *Notitia Galliarum*, et le nom de *Jublains*¹ (*Jublent* ou *jublens* dans les anciens actes), serait issu de « *Diablinte* » : la racine “*Dia-*” devenant “*Ju-*” comme *Diurnus* a donné le mot *Jour*.

Il est beaucoup plus probable que le nom de Jublains (*Jublent* ou *Jublens*) serait d'origine celtique et signifierait « à l'extrémité d'une hauteur (ou d'un plateau) [*Jub + blaen ou lein*] », la topographie de cette cité antique s'accorde parfaitement à cette étymologie toponymique.

Il y a bien un texte du VII^e siècle, le testament de S. Bertran, qui mentionne *un oppidum Diablintum* dans cette région, *sur les rives de la rivière de l'Aron* :

« *In oppidum Diablentis, juxta ripam Aræncæ fluvioli.* »

Un oppidum ne signifie en rien une civitas², de surcroît, *l'oppidum de Moulay*, retrouvé à 10 km à l'ouest de *Jublains*, semble mieux approprié car se situant *sur les rives de l'Aron*, comme l'indique la phrase du testament de S. Bertran.

La cité antique de *Jublains* n'est pas protégée par un mur d'enceinte, elle ne peut donc pas convenir à l'appellation de *Noiodunum*, car *dun* (ou *dunum*) désigne une cité fortifiée et non surélevée comme le pensait *l'abbé Lebeuf*.

Les bornes antiques dans les alentours de Jublains, celles du Gué de Saint-léonard et de Châtillon-sur-Colmont, sont en lieues gauloises. Elles indiquaient probablement les distances les séparant de Jublains mais à l'époque où s'y élevait seulement un sanctuaire celtique, les romains les ont tout simplement gardé sous cette unité gauloise, seules les dédicaces, qui elles sont bien romaines, ont été vraisemblablement ajoutées à la place d'anciennes inscriptions gauloises. Ces bornes sont de section ovale, elles ne sont donc pas romaines lesquelles sont de section ronde, comme la borne de Genest-Saint-Isle. La voie sur laquelle longent ces bornes leugaires est celle qui se dirige, indirectement, vers *Légédia*, Avranches (Manche), aucune autre voie ne va vers le nord, donc à destination d'*Araegenue* (Vieux-la-Romaine, dans le Calvados), de ce fait, Jublains ne peut être en aucun cas la « *Nudionnum* » de la *table de Peutinger* !

Ce bourg est bien en territoire *diablinte*, sa situation géographique dans la zone de la *Troisième Lyonnaise* et des monnaies en attestent, mais certainement pas l'ancien chef-lieu de ce peuple celtique, *la Civitas Diablintum*. La cité antique de *Jublains* est trop éloignée de la mer : le département de la *Mayenne* n'a ni côte ni fleuve, aucun accès à la mer.

La théorie de 1739 (qui prévaut encore de nos jours), dite de *l'abbé Lebeuf*, qui ne prend pas en compte les trois quarts des sources antiques liées aux *Diablintes* (mettant de côté les *Commentaires sur la Guerre des Gaules de Jules César*, *l'Histoire Naturelle de Pline l'Ancien* et la *Géographie de Ptolémée* [mis à part le nom de *Noiodunum*], prenant seulement en compte la liste des cités de la *Troisième Lyonnaise* de la *Notitia Galliarum*, prouve seulement que la moitié nord de l'actuel département de la Mayenne faisait partie du territoire des *Diablintes*, et selon certains historiens contemporains, une partie du sud du département de L'Orne. Aujourd'hui, les habitants de *Jublains* sont nommés (leur gentilé) : *les Diablintes*.

1 Certaines personnes, comme l'abbé Guyard de La Fosse et M. Pottier, proposèrent que le nom de « *Jublains* » proviendrait de « *Julii balnea* », c'est-à-dire « *les bains de Jules (César)* ».

2 « Il est incontestable que le nom de Jublains rappelle les Diablintes ; on ne peut pas nier non plus qu'à Jublains il n'y ait eu, à l'époque romaine, un centre important mais rien, jusqu'ici, n'autorise à y voir un chef-lieu de civitas. On connaît, dans les Gaules, plusieurs localités qui conservent des souvenirs archéologiques au moins aussi importants que ceux de Jublains et qui cependant n'ont jamais été des capitales de provinces » A. de Barthélémy. *Émigration bretonne en Armorique* (analyse sur la thèse de Joseph Loth). *Revue des questions historiques*, Marquis de Beaucourt, tome 36, 1884.

Partie IX : légendes annexes

IX.1. Les légendes de la Mare Saint-Coulban

IX.2. Autres légendes de cités englouties

IX.2.1. La cité d'Ys (Ker-Is)

IX.2.2. Nasado (Nazado)

IX.2.3. Herbauges

IX.2.4. L'Atlantide

*« Parfois, des cris surgissent du fond de la Mare St-Coulban.
Ce sont les habitants d'une ville engloutie. » E. de Cerny*

IX.1. Les légendes de la Mare Saint-Coulban

S'il y a un endroit chargé de légendes dans la région, c'est bien *le marais de Saint-Coulban*, elles sont malheureusement peu connues.

- Il y a d'abord Saint Coulban, plus connu sous le nom de Saint Colomban et qui était un moine irlandais. C'est à lui que l'on doit la légende de Nessie (en 565 ap. J.-C), à savoir le monstre du Loch-Ness en Écosse. On raconte qu'en passant au bord de ce lac, accompagné par d'autres moines, St Colomban aperçoit des gens enterrer un homme repêché après s'être fait attaquer et mordre mortellement par un gigantesque monstre. Colomban, ému par cette tragédie, décide d'envoyer un de ses compagnons nager dans le lac pour attirer la bête, c'est alors que Nessie surgit des fonds du lac et menace de dévorer le pauvre moine servant d'appât. À la vue du monstre, Colomban fit le signe de croix et lui ordonna de disparaître au nom de Dieu.

Si la mare porte son nom c'est que l'on pense, qu'après avoir traversé *la Manche*, il mit pied à terre à cet endroit et fit construire une chapelle qui fut plus tard engloutie dans la mare. Autrefois on entendait la cloche de la chapelle, sonnait du fond de la mare, c'était comme le cri d'un bœuf.

Une des plus connues est la légende de *la Guivre*¹ :

- Tout commença lors d'un repas organisé par Saint Suliac, dans sa modeste demeure sur le mont-Garrot, qui, pour cette occasion, invita tous les moines des alentours (une autre version, celle d'Elvire de Cerny, parle de Saint Samson et de sa suite).

Saint Suliac avait la réputation de vivre dans la plus grande pauvreté et simplicité, et cela se ressentait jusqu'aux aliments. En effet, le repas était composé de galettes (la version d'*Elvire de Cerny* parle de pains), mais elles grouillaient de vers. Les invités s'efforcèrent à manger ces immondices tout en restant humbles pour ne pas froisser Saint Suliac.

Or, pour l'un d'eux c'en était trop : il retira discrètement un ver du morceau de galette et, ne pouvant pas faire autrement, le cacha sous ses vêtements. Soudain, le moine fautif se mit à crier, il a ressenti une vive douleur, comme une morsure, c'est alors qu'une espèce de petit serpent bicéphale (à deux têtes) sortit de ses vêtements. Apeurés, tous les moines quittèrent Saint Suliac le laissant seul avec la créature. Suliac réussit néanmoins à faire fuir la bête de son monastère, oubliant cet incident, il retourna à son quotidien.

Les jours suivants, il entendit les plaintes de ses paroissiens à propos d'un monstre à deux têtes qui dévorait tout ce qu'il trouvait sur son passage, *les récoltes, les potagers, le bétail, etc.*

Le pauvre saint Suliac se sentant coupable, croyant reconnaître en ce monstre le petit serpent, qui lui aussi semblait avoir deux têtes, promit à ses paroissiens de tout mettre en œuvre pour les débarrasser de cet intrus. Un jour, Saint Suliac réussit à attirer le serpent, désormais géant, sur le mont-Garrot. Il récita des paroles pieuses et ordonna au monstre de disparaître à jamais. C'est ainsi que *la Guivre* s'en est allée vers *la Mare Saint-Coulban* pour y plonger pour toujours. Autrefois, les riverains de la mare entendaient les mugissements de la bête, ils l'appelèrent le *Bû* ou le *Beugle de Saint-Coulman*.

Cette légende s'apparente étrangement à celle de *Saint Colomban* et le monstre du *Loch-Ness* (en Écosse), à savoir *Nessie*.

¹ Guivre (ou Vouivre), serpent mythologique, il peut aussi être apparenté au dragon. On lui prête plusieurs significations symboliques : soit un gardien de trésor, soit une force tellurique.

- On raconte qu'autrefois il y avait une église au *Cléziau*¹ (parcelle correspondant à l'emplacement de la Mare Saint-Coulban). Lors d'un office, le prêtre, s'appêtant à prononcer « *Dominus vobiscum* », fut dérangé par le croassement d'un corbeau et à la place il jura un gros nom (un gros mot). Soudain, l'église, les maisons des alentours ainsi que la forêt (de Scissy ?) disparaissent laissant place à un lac. Depuis ce jour, les riverains entendent le prêtre, qui, du fond de la mare, essayait de prononcer « *Dominus vobiscum* » inlassablement dans l'espoir de conjurer le sort. Mais ses paroles ressemblent à un beuglement : le Bû ou le Beugle de Saint-Coulman (d'autres versions parlent de centaines ou de milliers de corbeaux.)

- Jadis, le marais était habité par des brigands qui semaient la terreur dans les alentours. Un jour, les seigneurs du coin se réunirent pour trouver une solution à ce problème. Leur décision fut radicale : ils décidèrent de percer la digue de Saint-Benoît afin d'engloutir le marais et tous ceux qui s'y trouvaient. Un autre récit raconte la même histoire, mis-à-part que les brigands y sont remplacés par des bêtes géantes et féroces qui habitaient la forêt (de Scissy ?).

- À la fin du XVIII^e siècle, sept femmes et jeunes filles de *la Mare* (en Miniac-Morvan) se rendirent aux vêpres à St-Guinoux, en barque. Elles partirent joyeuses, en chantant. Vers six heures du soir, des cris se font entendre, certains pensèrent que c'était le Bû et n'y prêtèrent pas plus d'intérêt, mais à sept heures du soir, les familles de ces sept femmes et jeunes filles commencèrent à s'inquiéter de ne pas les voir revenir. Les jours suivants, des recherches furent effectuées, mais sans succès. Ce n'est que le samedi suivant que les sept corps sans vie furent retrouvés à *Boulienne*², là où la mare est la plus profonde. Chose troublante, elles se tenaient toutes la main, formant ainsi une grappe humaine (histoire basée sur un fait divers de la fin du XVIII^e siècle).

- Autrefois, les femmes riveraines de la mare menaçaient leurs enfants indociles de les mener au bord de celle-ci en leur disant qu'il y avait au fond une créature nommée « *La Beugle* », et que si une personne avait quelque chose à se reprocher, ou se comportait mal, cette créature féroce l'entraînerait dans la mare, pour toujours.

- L'on raconte aussi qu'au fond de la mare se trouve un gouffre qui serait soit l'entrée de l'Enfer, soit un ancien volcan, soit une mine creusée par les Romains.

- En ce qui concerne une fois de plus *le Bû ou Beugle*, il existe une autre explication : une sorte de gros poisson ou un monstre marin que la mer amena et qui fut emprisonné dans *la Moère* (autre appellation de la mare). Lors de grosses tempêtes, la bête se réveille et pousse de forts rugissements à faire trembler le sol des environs.

- Et bien sûr il ne faut pas oublier la plus intéressante en ce qui me concerne, la cité maudite par Charlemagne, *la mirable cité de Gardoyne*.

- Parfois, des cris surgissent du fond de la Mare Saint-Coulban, ce sont les habitants d'une ville engloutie (Gardoyne ?). Si quelqu'un avait le courage d'aller sur la rive au moment où ils se font entendre, des bras sortiraient hors de l'eau en tendant, l'espace d'une minute, une pierre à celui qui vient les secourir. L'homme qui pourrait prendre cette pierre ferait revivre cette cité qui est la plus belle du monde et en deviendrait roi.

1 *Le Cléziau* : certains auteurs voient en ce nom l'étymologie « *la clef des eaux* », clé que l'on retrouve dans la légende de *la cité d'Ys*, la seule qui ouvre la grande porte en bronze de la cité.

2 La ferme de Boulienne se situe sur la rive nord de l'ancienne mare. D'après ce témoignage, c'était l'endroit le plus profond. Cela corrobore avec la description de *la Mare Saint-Coulban* faite par le président de Robien en 1756. Voir *chapitre VII.11* en page 132.

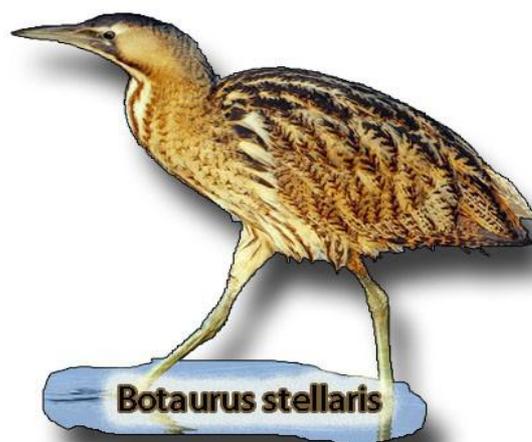
- Pour en revenir à *Gardoyne*, Théodore Chalmel rapporte dans son livre sur l'histoire de *Saint-Père-Marc-en-Poulet*, que Charlemagne aurait fait bâtir une chapelle pour commémorer sa victoire sur les Sarrasins, et en effet, les fondations d'une chapelle ont été découvertes à *la Mare* en Saint-Père-Marc-en-Poulet. Elle est dédiée à *Saint Divi* (ou Saint David, saint patron du Pays-de-Galles), mais nous savons avec certitude que Charlemagne n'en est pas le commanditaire, d'autant plus que cette chapelle serait datée du VI^e siècle !
Aujourd'hui, une croix celtique se trouve à l'emplacement de cette chapelle.

Le Bû ou Beugle de Saint-Coulban a aussi son explication rationnelle :

en réalité, il s'agissait d'un *Butor étoilé* (de la famille du héron) qui a la particularité d'émettre un son proche du beuglement d'un bœuf :

« Le corps tout vibrant, il claque plusieurs fois du bec, puis tend la tête en avant, inspire, puis relève la tête, déploie son cou, et en expirant, il chante. Contrairement aux autres oiseaux, le butor conserve l'air inspiré dans son œsophage et non dans ses poumons. L'œsophage joue alors le rôle d'un gros tube, comme celui d'un instrument à vent. Plus l'instrument est long, plus grave et intense est le son. » France-Culture, *Pas si bêtes, la chronique du monde sonore animal* (émission du 6 juillet 2016, présentée par Céline du Chéné).

Ce bruit sourd et audible à des kilomètres à la ronde (env. cinq kilomètres) a développé chez les riverains de *la Mare Saint-Coulban* tout un imaginaire et tant de récits ¹ à son sujet.



Le Butor étoilé.

¹ Sources : Joël Sorette, Jean-Pierre Mathias, Daniel Robert et autres traditions orales et écrites.

IX.2. Autres légendes de cités englouties

La Bretagne recèle d'autres mystères de cités englouties ou disparues, du Finistère à la Loire-Atlantique.

IX.2.1. La cité d'Ys (Ker-Is)

La plus célèbre de ces cités bretonnes disparues est celle de *la cité d'Ys (ou Is)*, Pierre Le Baud est le premier à en faire mention, dans sa « *Cronique des roys et princes de Bretagne armoricane* », au chapitre IV, en 1505 :

« Aussi eut Grallons familier le benoist Corentin, en la légende duquel il est contenu qu'un jour comme Grallons fust travaillé par le labour de la chasse & par nécessité contraint se divertir & loger à Ploemodiern, un lieu ou Corentin se tenoit solitaire : le dit Corentin qui autre chose n'avoit à présenter au roy trancha une porcion d'un poisson qu'il nourrissoit en la fontaine, laquelle porcion cuite superabonda tellement que le roy & toute sa famille en furent refectionnez. Et quand le roy cogneust cest admirable fait, & vit le poisson sain & entier nageant par la fontaine, il honora plus chèrement saint Corentin, & luy donna son palais en sa salle royalle nommée Kemper, avecques les bois & la terre d'environ, auquel lieu Corentin mit le siège épiscopal des Corisopitenses, car peu après il fut consacré leur évesque par saint Martin, & leur grande cité de Ys, située près la grand mer, si comme on dit, fut en celuy temps pour les péchez des habitans submergée par les eaues issants de celle mer qui trespasèrent leurs termes ; laquelle submersion le roy Grallons qui lors estoit en celle cité, eschappa miraculeusement c'est à scavoir par le mérite de saint Guingalreus, duquel il est touché cy après. Et dit l'on que encores en appierent ses vestiges sus la rive de celle mer qui de l'ancien nom de la cité est jusques à maintenant appelé Ys. »

La légende fut, au cours des siècles suivants, constamment remaniée avec des rajouts de personnages ou de différentes situations. On ne peut pas dire qu'il y ait une version officielle, mais la version la plus racontée, qui est en quelque sorte un condensé de toutes ces variations, est en résumé celle-ci :

Nous sommes au IV^e siècle, le roi de Bretagne est alors Gradlon (ou Grallon), fils aîné de Conan Meriadec et de Daréréa, la sœur de Saint Patrick.

Alors qu'il est en campagne de guerre dans les contrées du nord, en Norvège, il fit la rencontre d'une grande guerrière (Valkyrie) et reine de ce Pays, Malgven (ou Malgwen). Gradlon tomba éperdument amoureux de cette femme qui est de grande beauté. Il lui proposa de le suivre en Bretagne où elle en deviendrait reine. Malgven accepta cette offre et, après avoir tué le roi Harold, son mari, rejoint Gradlon et quitta sa terre natale pour la Bretagne, en chevauchant son cheval, Morvarc'h (« *cheval de mer* » en breton), que l'on dit magique car il peut galoper sur les eaux. De cette union naquit une fille, mais Malgven mourut après l'accouchement.

Cette princesse se prénomme Dahut (ou aussi Ahès). Le roi Gradlon, se retrouvant seul avec sa fille, fit en sorte qu'elle ne manqua de rien en allant même jusqu'à lui bâtir une merveilleuse cité, *Ys (Ker-Is)*. Cette ville était entourée de deux grands murs dont un, celui le plus à l'extérieur, servait de digue, la cité se trouvant sur l'océan, mais seule une immense porte en bronze pouvait laisser entrer l'eau dans *Ys*. Gradlon est le seul à en détenir la clé (la clef des eaux).

Les habitants d'*Ys* sont riches, de différentes cultures et de religions, ni aucun temple ni aucune église ne se trouve à l'intérieur de l'enceinte principale (le second mur), afin qu'il y règne une forme de laïcité.

Un jour, un prélat, envoyé par Saint Corentin, se présenta à l'entrée de la ville : Saint Guénolé. Il demanda à Gradlon l'autorisation d'y construire une église, le roi, grand ami de Saint Corentin avec qui il fonda la ville et évêché de Quimper, accepta cette requête à condition qu'elle soit à l'extérieur de l'enceinte principale, entre les deux murs.

Un autre jour, un chevalier vêtu de rouge se présenta à Dahut. Séduite par cet homme mystérieux, elle l'invita à passer une nuit avec elle. Cette même nuit, la mer était déchaînée et frappait fortement contre le grand mur servant de digue. Le chevalier demanda à la princesse de lui confier la clé de la ville, et la jeune fille, amoureuse et naïve, est allée prendre discrètement la « clef des eaux » au cou de son père, alors qu'il dort, et la donna à l'homme en rouge. Le chevalier se rendit alors devant la porte en bronze et l'ouvrit. Soudain, la mer s'engouffra à l'intérieur de la splendide ville. Le roi, brusquement réveillé par le vacarme, se pressa d'aller chercher sa fille pour l'extirper de la montée des eaux, il chevaucha Morvarc'h, prenant Dahut derrière lui, ils sont rejoint par Saint Guénolé. La mer devenant de plus en plus déchaînée, Saint Guénolé comprit alors que Dahut en est la cause. Il supplia Gradlon de lâcher Dahut dans l'océan afin de faire cesser ce cataclysme. Le roi, pris entre l'amour pour sa fille et la vie des habitants d'Ys, fit le choix fatal, celui de sacrifier la princesse en la lâchant dans les eaux en furies. Malgré cela, la ville sombra dans les fonds de l'océan. Le fameux chevalier rouge n'était autre que Satan. Parfois, on entend les cloches de l'église de Saint Guénolé qui retentissent des fonds de l'océan. Certains marins auraient aperçu une magnifique sirène qui serait en fait *Dahut*, que l'on appelle aussi *Marie-Morgane*.

Cette fabuleuse et tragique histoire se serait déroulée soit au large de Douarnenez, soit dans la baie des trépassés près de la Pointe-du-raz.

IX.2.2. Nasado (Nazado)

Un peu plus à l'est de Ker-Is se trouve *Erquy*, dans le département des Côtes-d'Armor, où existait aussi une cité dont plusieurs récits relatent l'histoire : *Nasado ou Nazado*.

Paul Sébillot (1843 à 1918) les a compilés dans son ouvrage *Les légendes locales de Haute-Bretagne* :

« À Erquy, où se trouve à peu près le point extrême à l'ouest des envahissements de la mer, on dit que la rade actuelle occupe une partie de l'emplacement de la grande forêt ; on y parle aussi d'une cité engloutie à la suite d'une malédiction.

Elle s'appelait Nasado ; toutes les jeunes filles y étaient très belles, mais surtout trois d'entre elles qui habitaient le château de Nasado, sur les ruines duquel a été construite la maison qui porte aujourd'hui son nom ; elles avaient la peau si fine que quand elles buvaient du vin, on le voyait descendre dans leur gorge :

c'était alors une ville de garnison et tous les officiers leur faisaient la cour ; les soldats avaient aussi leurs amoureuses, et le soir les trois quarts du régiment manquaient à l'appel. Les généraux, voyant qu'ils ne pouvaient maintenir le bon ordre, maudirent la ville, et elle fut engloutie par les eaux .

D'après une autre légende, Gargantua y vint en personne avec son armée ; alors on appelait les femmes de Nasado les belles peaux, à cause de la finesse de leur peau qui les distinguait toutes, et qui était si grande que l'on voyait à travers le vin descendre dans leur gosier. Les soldats se plurent tant dans ce lieu de délices qu'ils ne voulaient plus en partir. Le géant sortit de la ville et se mit à les appeler ; comme ils restaient sourds à ses ordres, il maudit Nasado, et la mer la submergea.

Un troisième récit, qui ressemble à la tradition qu'Habasque a simplement notée, dit seulement que les habitants de la ville étaient riches et très corrompus, et que le ciel, lassé de leurs excès, fit monter la mer plus haut que d'habitude, et la noya avec tous ses habitants. »

IX.2.3. Herbauges (lac de Grand-Lieu en Loire-Atlantique)

Cette légende se déroule au VI^e siècle.

Il règne dans cette ville, *Herbauges*, un climat de débauche.

Un jour, l'évêque Saint Martin de Vertou prit la décision d'évangéliser tous les habitants de cette cité, mais ceux-ci s'y refusèrent et se mirent à battre le pauvre prélat. Heureusement, un certain Romain et sa femme l'extirpèrent des coups des païens et le soignèrent. Mais la réaction des citadins déclencha la colère de Dieu. Saint Martin entendit une voix lui disant de fuir loin de la ville et sans se retourner. Il demanda au jeune couple de le suivre, tout en les prévenant de ne pas se retourner, et ils quittèrent la ville en cachette. Éloignés mais encore à peu de distance d'Herbauges, ils entendirent un terrible vacarme venant de derrière eux. Poussée par la curiosité, la femme de Romain se retourna et, instantanément, fut statufiée. La ville, pendant ce temps, disparaissait sous les flots, qui sont aujourd'hui le lac de Grand-Lieu. Ce n'est qu'au bout de quelques kilomètres que les deux hommes, s'inquiétant de ne pas voir la femme auprès d'eux, décidèrent de retourner sur le lieu de l'engloutissement de l'ancienne cité, et là, près du lac, ils l'aperçurent figée, regardant vers ce qui est désormais cette grande étendue d'eau. Ils comprirent alors qu'elle s'était retournée et avait été statufiée (une autre version raconte que Romain s'était lui aussi retourné et statufié).

Depuis ce jour, les cloches d'*Herbauges* se font entendre chaque Noël.

On retrouve dans ces différentes légendes à peu près les mêmes causes, à savoir la punition divine contre une civilisation urbaine en pleine décadence, de débauche, d'orgie, etc. Celle d'*Herbauges* rappelle étrangement la fuite de *Lot* de la ville de *Sodome* (Genèse 19.1-29), accompagné par ses deux filles et sa femme, cette dernière ayant été, elle aussi, statufiée en se retournant lors de sa fuite.

Peut-on y voir dans ces légendes une sorte de propagande de l'Église chrétienne à l'encontre de toutes croyances païennes ?

IX.2.4. L'Atlantide

Bien sûr, on ne peut parler de cités disparues sans nommer la plus célèbre et la plus mythique d'entre elles, *l'Atlantide*. Platon (- 428 à - 347) parle de cette légende (ou réalité ?) dans *le Timée* et *le Critias*, et là encore, les *Atlantes* furent punis (cette fois par *Zeus*) pour leurs comportements amoureux. C'était il y a plus de 9000 ans (avant Platon).

Certains pensent l'avoir localisée sur l'île de Santorin (anciennement *Théra*) en Grèce, car les archéologues y ont retrouvé une cité du nom d'*Akrotiri*, ville d'une civilisation [*les Mionoens ?*] très avancée pour leur époque (l'âge de bronze), ainsi que les traces d'une catastrophe de grande ampleur (une éruption volcanique extrêmement intense) sur ce tout petit bout de terre. Mais pour certains chercheurs, l'Atlantide serait soit au large de *Cadix* ou soit dans le parc national de *Doñana*, tous deux en Espagne, d'autres la situent en Europe du nord, en Afrique du nord, en Amérique, en Asie, etc.

L'une de ces théories concerne la Bretagne, les nombreux mégalithes, tout particulièrement les alignements de Carnac, dans le Morbihan, seraient l'œuvre des Atlantes :

Jean Markale, *Carnac et l'énigme de l'Atlantide*, éditions Pygmalion, 1987.

Cette cité engloutie (et son continent du même nom) est de loin la plus recherchée par le plus grand nombre de passionnés, et cela, un peu partout dans le monde.

L'Atlantide est *le Graal* de tout amateur de légendes de cités disparues.

Αὐλίρχιοι Διαυλιῖται



Νοιδούνον

Conclusion

Gardoyne, la Mirable cité, est désormais située sans aucun doute dans ce marais où autrefois se trouvait une immense étendue d'eau, *la Mare Saint-Coulban (ou Coulman)* en Miniac-Morvan. La merveilleuse cité n'est peut-être pas qu'une légende ! Bien sûr, si une cité avait réellement existé à cet endroit, elle n'aurait pas subi les foudres de Dieu suite à une prière faite par Charlemagne, comme nous le conte si bien l'auteur de *La Chanson d'Aquin* (que je présume être *Garin Troussebaëuf, le jongleur / trouvère dolois*), mais elle aurait été détruite plus probablement par un phénomène (naturel) assez proche : une inondation, un tremblement de terre ou, un affaissement de terrain ! Le marais est composé d'un sol très instable.

Si la cause de sa disparition n'était pas due à un phénomène naturel, reste une autre explication : par l'homme, lors d'une quelconque querelle d'ordre territorial, politique ou une invasion de barbares qui se serait déroulé entre le II^e et le IV^e siècle, on parle souvent du III^e siècle pour Corseul, la *Civitas Coriosolitim* (Fânum-Martis).

Hélas, j'ignore sous combien de mètres se trouveraient les (potentiels) vestiges, sûrement à 3 ou 4 mètres si ce n'est plus, la tourbe progressant d'environ de 2 à 4 mm par an, multiplié par un peu moins de 2000 ans !

Y aurait-il une corrélation entre *Gardoyne la légendaire et Noiodunum la Civitas Diablintum* ? En se référant à *Darioritum* (Vannes), les coordonnées (de *Noiodunum*) de longitude et de latitude de Ptolémée tombent parfaitement dans la même région que *Gardoyne*, cela en superposant la carte de Ptolémée sur une carte moderne, et si l'on fait confiance aux *Commentaires de César, aux écrits de Pline l'Ancien et à la Notitia Galliarum*, toutes ces données coïncident parfaitement pour placer les Diablintes dans cette région du *Clos-Poulet* (Pagus-Alethum ou Pays d'Aleth [Alet]). Officiellement, c'est la cité antique de *Jublains*, en Mayenne, qui a hérité du titre de chef-lieu, certainement sous l'influence de M. de La Borderie qui à son époque faisait autorité. Les érudits partisans de *Jublains* se sont basés sur la Table de Peutinger avec son *Nudionnum*, qui serait plus vraisemblablement *Sées* dans l'Orne, et surtout la découverte en 1739 d'un texte du VII^e siècle (616) par l'abbé Jean Lebeuf, où apparaît « *in oppidum Diablintis, juxta ripam Aroenæ fluvioli* », extrait du testament de *S. Bertran*, alors que l'ancien oppidum de *Moulay*, à 10 km au nord-ouest de *Jublains*, semble plus approprié de par sa proximité avec la rivière de l'Aron (*Aroenæ*). Les trois bornes retrouvées en Mayenne ne laissent pas supposer de l'existence d'une *civitas (chef-lieu)* dans leurs alentours (bien au contraire !). Le nom de « *Jublains* » serait-il dérivé de l'étymologie celtique « *Jub + blaen (ou lein)* » et non d'une mutation provenant de « *Diablintes (ou Diablentes)* » ? Que penser du fragment mis au jour par des ouvriers qui travaillaient sur la restauration du théâtre, celui avec la mention « *CIVITA...* », est-ce pour désigner un chef-lieu ou tout simplement une ville, un *oppidum* ? Reste la question du préfixe « *Aulerques ou Aulerchie* », dont le radical « *Aul-* » peut faire penser au mot « *aula* », qui signifie une cour ou une assemblée, dans ce cas, les Diablintes formaient-ils une sorte d'alliance, commerciale ou militaire, avec *les Aulerques Éburovices et les Aulerques Cénomans*, une confédération ?

Selon les historiens et archéologues contemporains, le territoire des Diablintes est considéré comme étant entièrement compris dans l'actuel département de *la Mayenne*, et probablement une petite partie du sud de l'Orne, ce qui est étonnant pour un peuple désigné par César de *maritime* et ayant pour emblème monétaire *un hippocampe* !

En Bretagne, plus précisément au sein de notre marais, il y a ces étranges canaux et ces mares de formes, disons-le, suspectes (temple, théâtre, clavicula, etc.). Au début du XX^e siècle, Amand Dagnet raconte que l'on y voyait comme des murailles et des cheminées au fond de la mare. Les fameuses fosses rectangulaires, que je pense être les empreintes d'anciennes bases de colonnes d'un temple circulaire, ne seraient-elles pas ces mêmes cheminées (et pour les murailles : les canaux ou douves) ? si c'est bien le cas, cela prouverait que tout ce qui est visible, de nos jours et de vues satellites ou aériennes, est antérieur à la formation de la Mare de Saint-Coulban !

Il ne faut pas oublier le site de fabrique de briques en quart-de-rond pour la construction de colonnes, à Saint-Suliac, à moins de 4 km du marais de Saint-Coulban, étaient-elles conçues pour des édifices d'une cité toute proche, en l'occurrence *Noiodunum* ?

En ce qui concerne la théorie du port de Winiau (là où aurait débarqué Saint Samson), je ne peut prétendre à aucune certitude, car malgré l'hypothèse faite par Alexandre Chèvremont (*les mouvements du sol...*), et les deux noms, ceux d'un chemin et d'un lieu-dit : « *la rue du port* », sous St-Guinoux et « *Le Havre* », qui signifie aussi un port (abrité), à moins d'un kilomètre au sud-est du site (supposé) de « *Gardoyne / Noiodunum* », les traces visibles sur l'image satellite me paraissent trop faibles et imprécises pour pouvoir l'affirmer. Malgré cela, il n'est pas impossible que la cité (supposée) ait eu un port fluvial à proximité !

La composition géologique du marais a tous les critères pour déclencher un phénomène de *liquéfaction des sols*, études scientifiques à l'appui. La moindre structure empierrée pourrait connaître un engouffrement rapide dans le cas d'un séisme d'une amplitude d'environ de 4 sur *l'Échelle de Richter*, d'autant plus qu'une faille sismique (et active) s'y trouve à au moins 5 km de profondeur, exactement à l'aplomb du *marais de Saint-Coulban*.

En 1802, les habitants des environs du marais y ont retrouvé des pierres sculptées et certaines inscrites, celle se trouvant sur la chapelle Saint Julien (*Le Frêche*, en Miniac-Morvan), dite aussi de *Saint Coulban*, est probablement l'une d'entre elles. La description de la Mare Saint-Coulban faite par le président de Robien, pourrait laisser croire que des débris solides se trouvaient au centre de la mare.

Que doit-on penser de l'hypothèse de *l'abbé Deric* : *Dialetensis* ↔ *Diaulites*, ainsi que le « *Léondoul* », de Raimondo Marliani évoqué par *Adrien de Valois*, nom qui serait apparenté à un ensemble (ou territoire) diablinte, seraient-ce *les enclaves de l'évêché de Dol*, et « *Adala-Carifes* » pour « *Dol / Carfantin* », *la seconde Civitas Diablintum* ? Et ces deux noms, *Diallentic* et *Diablinticum*, figurant, respectivement, sur deux copies de *la Vie de Saint Viau* parmi six autres localités bretonnes, et ayant été attribués à la paroisse de *Lanmeur* (Finistère) par l'hagiographe Albert Legrand, laquelle paroisse se trouve justement être une enclave de *Dol* (*Diablintum* ?)... de tout cela, que peut-on en déduire, ce ne sont que de simples coïncidences ?

Ne seraient-ce pas là les preuves ecclésiastiques de ce peuple celtique en Bretagne ?

Ce que réfute *Arthur Le Moyne de La Borderie*, en ce qui concerne « *Dialetensis* », si c'est bien une altération comme il le suggère, de quel mot d'origine peut-il provenir si ce n'est du « *Diaulitæ* » de *Ptolémée* ?

Quoi qu'il en soit, je reste confiant, et peut-être qu'un jour des autorisations et des moyens de prospections modernes aideront à vérifier cette théorie, qui d'ailleurs n'est pas que la mienne mais aussi celle de certains de nos anciens historiens (du moins en ce qui concerne la localisation des Diablintes dans les régions de *Dol-de-Bretagne* et du *Clos-Poulet*) :

Pierre Le Baud, Bertrand d'Argenté, Guy-Alexis (Dom) Lobineau, Pierre-Hyacinthe (Dom) Morice, Amédée Guillotin de Corson, Christophe-Paul de Robien, Jean Ogée, l'abbé Gilles Déric, Bertrand Robidou, François Étoc-Demazy, Le baron de La Pilaye, l'abbé Marie-Léandre Badiche, Alexandre Chèvremont, Théodore Chalmel, René Kerviler et surtout *Auguste Longnon* qui a sûrement été contraint de démentir sa théorie.

Bien sûr, j'ai le sentiment de jeter un pavé dans la mare, ou, devrais-je dire : « une cité dans la Mare (St-Coulban) ». Jusqu'à preuve du contraire, je reste convaincu qu'il y a dans les fonds tourbeux du *marais de Saint-Coulban*, les ruines d'une architecture citadine et très ancienne, comme une ville antique du nom de *Noiodunum* !

Il faut parfois croire aux légendes, même les plus improbables, car elles dissimulent souvent une part de vérité, provenant de vieilles traditions ou transmissions orales et écrites, celle de *la Mirable cité de Gardoyne* en est certainement du nombre.

« Sy tient Noiodunum sour l'eve de Budon ? »

S.R.

Aulerques Diablintes



 Noiodunum 

Postface

Cette enquête a été transmise, en 2019, à différents départements scientifiques et de recherche universitaires concernés par ce sujet. Le résultat de cette enquête a bien sûr été rejeté d'office (sans aucune argumentation d'ordre scientifique [ou contre-argument]) par d'éminents universitaires (de *Rennes 1* et de *Rennes 2*), remettre en cause une théorie admise (officialisée) depuis plus d'un siècle, surtout par un amateur, il ne pouvait en être autrement ! Certains d'entre eux m'ont reproché (ou m'ont fait comprendre) ceci : d'avoir mal interprété les textes, mon manque de compétence pour pouvoir mener une telle recherche, de m'être basé que sur des conjectures douteuses, qu'il n'y a aucune preuve tangible *in situ* (dans le marais de St-Coulban) pour affirmer cette thèse, etc. D'autres m'ont prétexté de ne pas avoir le temps d'en prendre connaissance, que la théorie de *Jublains* ne les dérange pas, de ne pas avoir les compétences requises pour pouvoir me donner un avis [courriels à l'appui], d'autres encore ne m'ont simplement jamais répondu ! Qu'en dois-je conclure ? est-ce de l'indifférence, du mépris, de la rancœur ? Malgré cela, j'ose encore espérer, naïvement, d'obtenir un jour *une véritable critique, ou analyse, argumentée* par au moins un universitaire, qu'il soit historien ou archéologue, d'une université bretonne ou d'ailleurs...

En ce qui concerne la preuve tangible *in situ* (artefacts, ruines, etc.), pour ce faire, il faut obtenir une autorisation de prospection par les autorités concernées : *la mairie de la commune, en l'occurrence celle de Miniac-Morvan* ; du propriétaire du marais, *la fondation nationale pour la protection des habitats de la faune sauvage* ; de *la préfecture d'Ille-et-Vilaine* et surtout de *la Direction régionale des affaires culturelles (Drac) de Bretagne*, et je sais qu'une simple théorie d'amateur ne sera pas acceptée pour l'obtention d'une telle autorisation, sans l'approbation d'archéologues et historiens de renom.

Quant à mes recherches (l'étude des sources antiques, le recueil de récits ou autres témoignages, les vues aériennes, etc.), bien sûr je n'ai ni le savoir ni les connaissances d'un historien ou d'un archéologue professionnel (le fameux « manque de compétence »), mais j'estime tout de même avoir un sens de déduction assez suffisant pour ne pas me laisser entraîner dans des conjectures trompeuses (ou le hasard), et ne pas être stupide au point de ne pas savoir interpréter des textes ! J'ai de nombreuses fois douté, au moins les trois premières années de mon enquête, sur l'existence probable d'une cité ensevelie dans *le marais de Saint-Coulban*, cette idée paraissait à moi-même comme étant improbable, une véritable absurdité, de la pure folie, ridicule ! J'ai pris depuis un peu de recul et vérifié et revérifié maintes fois tous les arguments, dans la crainte d'avoir commis des erreurs d'appréciation, mais l'ensemble de ces arguments me paraît tout à fait *cohérent, rationnel, voire logique*, c'est aussi l'avis de quelques autres personnes ayant suivi mes recherches (historiens locaux, enseignants, une proviseure de collège à la retraite [titulaire d'une « maîtrise en lettres classiques »]). Concernant la cité de *Jublains*, *idem*. Justement *Jublains*, il me (nous) semble hors de doute que cette cité antique ne peut être en aucun cas *la Civitas Diablintum, Noiodunum*, cela, je l'espère, n'aura aucune influence négative sur la fréquentation de ce site et de son musée (dans le cas où cette thèse serait plus ou moins admise !). Cette cité est tout de même impressionnante, elle est un des plus importants témoignages d'architecture antique au nord de *La Loire* : avec son mystérieux *castellum*, son temple, ses thermes, son théâtre, sa trame orthonormée, ses différentes trouvailles archéologiques. Elle est sans conteste *une cité diablinte* !

Pour les deux autres théories, lesquelles, par répercussion, sont remises en cause dans cette enquête, à savoir celles des *Redones* [territoire remontant vers *la Manche (mer)* ou pas !] et des *Coriosolites*, tout particulièrement la cité d'*Aleth* [cité *coriosolite* ou *diablinte* ?], feront probablement l'objet de futurs débats entre historiens, car aucune preuve archéologique ne peut avérer, actuellement, l'une ou l'autre thèse. Libre à chacun d'approuver ou de rejeter cette théorie des *Diablintes* en Bretagne (armoricaïne), en ce qui concerne *Jublains*, si j'ai pu convaincre au moins un historien universitaire ou un archéologue, qui serait prêt à prendre le risque de reconnaître qu'une théorie admise par tous puisse être erronée, deux questions méritent d'être posées :

1^{ère} question : si ce n'est pas à *Jublains*, où est située la cité de *Noiodunum* ?

2^e question : la légende de *Gardoyne* cacherait-elle un fond de réalité ?

Un jour, peut-être, répondrons-nous à ces questions, une simple prospection dans *le marais de Saint-Coulban* suffirait et je ne désespère pas que ce jour arrive afin que *les Diablintes* retrouvent leur(s) capitale(s), *Noiodunum* et [la probable seconde *civitas*] "*Adala-Carifes*", une partie de leur territoire et leur qualité de peuple maritime ! Je ne souhaite en aucune façon à créer une quelconque polémique (je n'ai aucun intérêt ni politique, ni complotiste, ni médiatique, etc.), mais je souhaite uniquement que cette thèse puisse être vérifiée *in situ*, à l'aide de moyens de prospection modernes, *par des professionnels*.

Il serait dommage de passer à côté d'une (probable) *découverte archéologique majeure* à cause d'un puéril sentiment de mépris à l'égard de mon statut d'amateur [que je revendique sans honte !], au risque de laisser ce site à la merci de *pilleurs* qui sont plus intéressés par *le trafic d'artefacts* que par *l'Histoire*.  Sylvain Roger 

Remerciements

Mes remerciements vont à toutes les personnes qui ont contribué, de près ou de loin, à l'enquête et à la réalisation de cet ouvrage :

Je tiens à remercier en tout premier lieu *Josiane Labbé*, responsable de la Bibliothèque du CeRAA (Centre Régionale Archéologique d'Alet), en 2012, qui m'a accompagné dès le début de mes recherches et qui m'a donné les premiers (précieux) conseils pour la suite de mon enquête.

Un immense merci à *Joël Sorette*, le plus cultivé concernant l'histoire de la commune de Miniac-Morvan, et de ses alentours, à laquelle il a consacré un monumental ouvrage : « *Miniac-Morvan, histoire, patrimoine historique, archéologique et naturel, métiers, traditions et usages, croyances et légendes, éventail historique régional* » (en 2 volumes [502 et 473 pages], auto-édition, 2010, avec la collaboration de Jacqueline Sainclivier), pour la confiance qu'il m'a toujours témoignée, son soutien, ses encouragements et également pour m'avoir consacré un peu de son temps afin de suivre l'évolution des recherches, et cela depuis le début.

Mes remerciements vont aussi à :

Daniel Robert et Jean-Pierre Mathias (www.contesetmerveilles.com), tous deux conteurs professionnels, nos trouvères contemporains, pour toutes les connaissances qu'ils m'ont transmises, à la fois sur les légendes concernant la Mare Saint-Coulban et sur l'histoire locale (autour du marais), ainsi que pour le prêt de documents qui m'ont été très instructifs.

Merci aux riverains du marais de Saint-Coulban : *la Mare (en Miniac-Morvan), la Herlise, la Salle, l'Angle, le Havre*, pour leurs divers témoignages.

Merci aussi à *Sophie et Jérôme Gaslain*, respectivement institutrice et professeur d'histoire-géographie (et ancien archéologue au *centre Archéologie urbaine de l'Orient hellénisé*, spécialiste des *Parthes Arsacides*, peuple de la *Perse antique*), et leurs enfants, *Violette, Suzane et Jules*, pour leur soutien, leur aide et leur amitié.

Un merci tout particulier à *Christine Bellamy*, pour la confiance qu'elle m'a accordée ainsi que pour avoir consacré des heures entières à l'élaboration de l'ouvrage, aussi bien pour les (nombreuses) corrections que pour tous ses conseils concernant l'organisation de ce document : le classement des arguments, des chapitres, la chronologie, etc.

Sources

Bibliographie

Allenou, Jean, *Histoire féodale des marais, territoire et église de Dol : Enquête par tourbe ordonnée par Henri II, roi d'Angleterre*, librairie ancienne Champion, Paris, 1917, pp. 49 et 50.

Amiot, Patrick, *Dol-de-Bretagne, guide touristique et historique*, 2009, page 7.

Arbois de Jubainville (d'), Henri, *Introduction à l'étude de la littérature celtique*, éditions Ernest Thorin, Paris, 1883, p. 28.

Argentré (d'), Bertrand, *L'histoire de Bretagne, des roys, ducs, comtes, et princes d'icelle...*, troisième édition, éditions Nicolas Buon, Paris, 1618, pp. 62 et 63.

Bachelot de la Pilaye, Auguste Jean-Marie (Baron), *Excursion archéologique à Jublains. Observations sur les Diablintes et l'étendue de leur territoire*, dans le Journal de l'institut historique, Tome XI, 6^e année, administration de l'institut historique, Paris, 1840, pp. 193 à 204.

Badiche, Marie-Léandre (abbé), [remarques sur l'étude de Guillaume-François d'Ozouville] *Recherches sur les Diablintes et sur les origines du pays de la Mayenne...*, dans *L'investigateur*, journal de l'institut historique, tome X, II^e série, (éd) administration de l'institut historique, Paris, 1850, pp. 116 à 120.

Barthélémy (de), Anatole, *Émigration bretonne en Armorique (analyse sur la thèse de Joseph Loth)*. Revue des questions historiques, Marquis de Beaucourt, Plon, Paris, tome 36, 1884, p. 593.

Benabderrahmane, Ismail ; Mekerbi, Mohamed, « *Liquéfaction des sols. Description, méthodes d'évaluation, traitement, poste liquéfaction* » U.S.T.H.B. (Université des Sciences et de la Technologie Houari Boumediene [Alger]), 2009.

Benot, Raphaël ; Malassingne, Olivier, *Évaluation du risque érosif et sismique au niveau de la digue de protection marine de la Duchesse Anne entre Cancale et le Mont Saint-Michel*, Dignes Maritimes et Fluviales de Protection contre les Submersions, Aix en Provence - 2^{ème} colloque national du 12 au 14 Juin 2013.

Bertin, Dominique, *La topographie de Vieux - Arægenuae (Calvados), capitale de la cité des Viducasses, d'après les fouilles anciennes et les sondages récents*, Annales de Normandie. Année 1977, 27^e année, volume 2, ouvrage publié avec le concours du CNRS.

Bertrand, Alexandre, *Les anciennes population de la Gaule, résumé des travaux de la commission de la topographie des Gaules*, revue archéologique, V^e année, IX^e vol, Paris, 1864, pp. 328 à 330.

Bizeul, Louis-Jacques-Marie, *Alet et les Coriosolites* (congrès de Saint-Malo, 1849), dans « Bulletin archéologique de l'Association bretonne (classe d'archéologie), année 1852, quatrième volume. Pages 39 à 72.

Bollandistes (les), *Acta sanctorum*, octobris, t. VII. Page 1098.

Bonnard, Louis, *La navigation intérieure de la Gaule à l'époque Gallo-romaine*, (éd) Auguste Picard, Paris, 1913, p. 115.

Boujot, Corinne, *Les marais de Dol-Châteauneuf : ou la nature d'un quiproquo*. Dans « Paysage au pluriel », Éditions de la maison des sciences de l'homme (1995), pp. 166 à 181.

Bourguignon d'Anville, Jean-Baptiste, *Notice de l'ancienne Gaule tirée des monumens romains*, Paris, 1760, p. 487.

Briant, Théophile, « *Les Amazones de la Chouannerie* », 1938 (rééd. 1996), Paris, Sorlot-Lanor.

Bullet, Jean-Baptiste, *Mémoire sur la langue celtique*, 1760.

Caumont (de), Arcisse, *Cours d'antiquités monumentales*, tome II part 2, Lance (Paris) ; T. Chalopin (Caen) ; Edouard frère (Rouen), 1831, pp. 136 à 140.

Cassard, Jean-Christophe, *Le siècle des Vikings en Bretagne*, 1996, Ed. Gisserot, page 100.

Cerny (de), Elvire (comtesse), *Saint-Suliac et ses traditions, contes et légendes d'Ille-et-Vilaine*, E. Lechevalier, 1899, Paris ; Rue des scribes, 1987, Rennes.

César, Jules [Caius Julius Cæsar] (100 av. J.-C - 44av. J.-C), *Commentaires sur la Guerre des Gaules (Commentarii de Bello Gallico)*, livre II et livre III.

Chalmel, Théodore, *Saint-Père-Marc-en-Poulet*, Francis Simon, Rennes, 1931. Rééd. Rue des Scribes, Rennes, 1983.

Chèvremont, Alexandre, *Les mouvements du sol sur les côtes occidentales de la France et particulièrement dans le golfe Normanno-Breton*, (éd) Ernest Leroux, Paris, 1882, pp 271 et 272 ; pp 292 et 293 ; pp420 et 421 ; pp. 469 et 470.

Colbert de Beaulieu, J.B, *Notice de numismatique celtique armoricaine*, 1959, Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest, tome 107, n° 4, 2000, pp. 39 à 63.

Constans, Léopold-Albert, (trad., intr. et notes), *Guerre des Gaules*, Les Belles Lettres, Collection des universités de France, série latine, 1924.

Coulon, Gérard, *les Gallo-Romains*, éd. Armand Colin, 2006.

Courson (de), Aurélien, *Cartulaire de l'Abbaye de Redon en Bretagne*, dans la collection de "documents inédits sur l'histoire de France", première série, histoire politique, imprimerie impériale, Paris, 1863, p. 552.

C.R.D.P de Rennes, Centre Régional de Documentation Pédagogique de Bretagne. *Exploitation et préservation du marais. De la fin du XVI^e siècle à la Révolution. Le rôle du parlement de Bretagne.*

Dagnet, Amand, *la Mare Saint-Coulban de Saint-Guinoux*, Annales de la société historique et archéologique de l'arrondissement de Saint-Malo, 1^{re} partie en 1900, 2^e partie en 1901, (éd) Jules Haize, Saint-Servan, 1901.

Dault, Joseph, *Les grandes blessures du sol malouin et les brèches de son histoire*, Annales de la Société d'histoire et d'archéologie de l'arrondissement de St-Malo, (éd) Jules Haize, Saint-Servan, 1921, p. 13 à 39.

Deric, Gilles (abbé), *Introduction à l'histoire ecclésiastique de Bretagne, ou l'on traite de religion...*, tome premier, 1778, pp. 8 à 30.

Desjardins, Ernest, *Géographie historique et administrative de la Gaule romaine*. T. 1, Hachette & C^{ie}, Paris. 1876. Page 323.

Drac Pays de la Loire, *L'oppidum gaulois de Moulay*, service régional de l'archéologie.

Du Peyroux, A., *Les Alpes Mancelles*, A. Loger, C.-J Boulay et C^{ie}, Le Mans, 1861.

Etoc-Demazy, François, *Dissertation sur le pays des Diablintes, ancien peuple du Maine*, le bulletin de la société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe, t 5, le Mans, 1844, pp. 257 à 293.

Gaffiot, Félix, *Dictionnaire illustré latin-français*, Hachette, Paris, 1971.

Galliou, Patrick, *La Bretagne romaine : de l'Armorique à la Bretagne*. Éd. Jean-Paul Gisserot, 1991. Page 14.

Gautier, Marcel, *Les tremblements de terre du Massif Armoricain*, de article paru dans la revue « Norois », n° 86, 22^e année, avril-juin 1975, pp.189-205.

Gautier, Toussaint, *Cathédrale de Dol, histoire de sa fondation, son état ancien et son état actuel*. 1860, P. 104

Gazette de France, *article* du 21 mai 1773, n° 41 ; *article* du lundi 14 juin 1773. n° 48.

Guennou, Guy, *La cité des Coriosolites*, dossier du CeRAA, éditeurs Centre Régional Archéologique d'Alet et Laboratoire d'Archéologie, institut Armoricain Université de Haute-Bretagne, 1981.

Guillo, Lomig, *Les secrets du Mont-Saint-Michel*. Enquête sur 1300 ans d'histoire et de légende, éditions Prisma, 2017.

Guillot de Corson, Amédée (abbé), *Châteauneuf (d'Ille-et-Vilaine)*, Pouillé historique de l'archevêché de Rennes, tome 4, 1886, p. 387.

Guyard de La Fosse, Jean-Baptiste (abbé), *Remarques sur les observations de M. Lebeuf sur les peuples Diablintes et leur pays... (1741)*.

Haize, Jules, - *Au pays d'Aleth*, pp. 51 à 63, J. Haize, imprimeur-éditeur, 1900.

- *La station romaine de l'Arguenon*, Annales de la société historique et archéologique de l'arrondissement de Saint-Malo, (éd) J. Haize, Saint-Servan, 1901, pp. 65 à 71.

Hubert, Gabriel, *Voies antiques. Les relations entre Jublains et Vieux (en 2 parties)*. Annales de Normandie, 10^e année, n° 1 (pp. 3 à 24) et n° 3 (pp. 171 à 190), 1960.

Joüon Des Longrais, Frédéric,

- étude sur *Le Roman d'Aquin ou la conquête de la Bretagne par le roy Charlemagne* (Chanson de geste du 12^e siècle), société des bibliophiles bretons et de l'histoire de Bretagne, Nantes, 1880.

- *Mémoires inédits de N. Frotet de La Landelle. Saint-Malo au temps de La Ligue*. Éditions Alphonse Picard (Paris) et Plihon & Hervé (Rennes). 1886.

Kerebel, Hervé ; Provost, Alain, *Le déclin progressif de Corseul (Côtes-d'Armor) ancien chef-lieu de la Cité des Coriosolites*, supplément à la Revue archéologique du centre de la France Capitales éphémères, n° 25, thème des Capitales de cités perdent leur statut dans l'Antiquité tardive, Tours, 2004, pp. 157 à 172.

Kerviler, René,

- *Étude critique sur la géographie de la presqu'île armoricaine au commencement et à la fin de l'occupation romaine*, Saint-Brieuc, 1874, pp 30 à 39.

- *Dernières études critiques sur les travaux récents d'anciennes géographie armoricaine*, 1884.

- *Armorique et Bretagne, tome I*, Paris, 1893, pp. 226 à 231.

La Croix, « *Les tremblements de terre arrivent en France...* » article du 30 juin 1887, 3^e page, 1^{ère} col.

Langouët, Loïc, Centre régional archéologique d'Alet (CeRAA).

- *la machinerie en bois du Haut Empire retrouvée à Alet*, Annale de Bretagne et des pays de l'Ouest, avec la collaboration de Meury, Jean-Loïc, année 1973, vol 80, n°1, université de Haute Bretagne, Rennes, pp. 163 à 184.

- *Reginca et la baie de Saint-Malo dans l'Antiquité*, en collaboration avec Guy Souillet, *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, année 1974, 81-4, pp. 653 à 679
- *Alet, l'antique cité, berceau de Saint-Malo*, Ce.R.A.A, 1976.
- Bulletin de l'AMARAI n° 4 – 1991. Langouët L. *Un retranchement normand « insulaire » : Gardaine, à Saint-Suliac ?*
- *Les monnaies coriosolites - une diffusion européenne*. Loïc Langouët, Les dossiers du CeRAA, n° 29, 2001, p. 8.
- *La Rance: réflexions sur les sites portuaires de la civitas des Coriosolites*, patrimoine, bulletin de la Société archéologique de Corseul, 20, 2006, pp. 23 à 27.

Le Baud, Pierre, *Histoire de Bretagne*, (éd) Gervais Alliot, Paris, 1638, pp. 4 à 8.

Lebeuf, Jean (abbé, chanoine d'Auxerre),

- *Découverte d'un ancien peuple des Gaules, mentionné dans nos plus anciens Historiens et Géographes, et du lieu où étoit l'une de leurs principales citez*, chapitre paru dans *Dissertations sur l'histoire ecclésiastique et civile de Paris suivies de plusieurs éclaircissements sur l'histoire de France*, tome 1, Paris, 1739, pp. 165 à 193.
- *Réponse de M. Lebeuf au sujet de la position des Diablintes*. Suite de la Clef, ou journal historique sur les matières du tems, février 1741, pp. 108 à 112.
- *Lettre écrite de Paris à M***, par M***, au sujet d'un Écrit nouvellement publié sur le Pays des Diablintes*. *Mercur de France*, octobre 1742, pp. 2181 à 2193.

Le Fizelier, Jules, *Arvii et Diablintes*, congrès archéologique de France, XLV^e session, 1879.

Le Grand, Albert (15.. - 1640 ?), *Les vies des saints de la Bretagne Armorique... ,§ la vie de S. Vial*. J. Salaün, Quimper, 1901, p. 109.

Le Montréer, Tony, *La baie du Mont St-Michel*, seconde édition, à Dinan, chez l'auteur, 1936.

Le Moyné de La Borderie, Arthur,

- *Diablintes, curiosolites et coriosolites : géographie gallo-romaine de l'Armorique*, Paris, 1881.
- *L'émigration bretonne en Armorique*, la revue celtique, t VI, Paris, 1883/1885, pp. 460 à 481.
- *L'épopée bretonne du XI^e siècle, La Chanson d'Aquin*. "Histoire de Bretagne", tome 3, 1896, pp. 229 à 242.
- *Histoire de Bretagne*, tome 2, imp. Plihon & Hervé, Rennes. 1898, pp. 477 à 486.

Levalet, Daniel, *De la cité des Abrincates au diocèse d'Avranches. Contribution à l'étude du peuplement de la Normandie, L'environnement archéologique*, *Annales de Normandie*, 29^e année, n° 1, 1979, pp. 3 à 22.

Le XIX^e siècle, « un phénomène curieux... », article du 6 décembre 1910, n° 14879.

Liger, François-Joseph, *Les Diablintes, Alet et Jublains*, Champion, Paris, 1898.

Littré, Émile, *Le Littré, Dictionnaire de la langue française*, Hachette, Paris, 1873-1878.

Lobineau, Guy-Alexis (Dom), *Histoire de Bretagne*, tome 1, Paris, 1707, pp. 2 et 47.

Longnon, Auguste,

- *Les cités Gallo-Romaines de Bretagne, § Civitas Diablintum*, extrait du volume des Mémoires du congrès scientifique de France, 85^e session, tenue à St-Brieuc en 1872, Guyon Francisque, St-Brieuc, 1873, pp. 34 à 42.
- *Géographie de la Gaule au VI^e siècle*. Librairie Hachette et C^{ie}, Paris, 1878.
- *Atlas historique de la France depuis César jusqu'à nos jours*, (éd) Hachette & C^{ie}, Paris 1885, pp. 4 et 287.

Lot, Ferdinand, *Le schisme breton au IX^e siècle, Mélanges d'histoire bretonne*, VI^e XI^e siècle, (éd) Honoré Champion, Paris, 1907, p. 83 et 475.

Loth, Joseph,

- *L'émigration bretonne en Armorique, du Ve au VIIe siècle de notre ère*, A. Picard, Paris, 1883, pp. 64 et 65 (note de bas de page).

- *La Civitas Coriosolitu(m) d'après de nouvelles découvertes épigraphiques. 1893.*

Maître, Léon, *Géographie historique, dictionnaire topographique du département de la Mayenne*, imprimerie nationale, Paris, 1878, p. VI.

Manet, M. F.-G.-P.-B. (abbé),

- *De l'état ancien et de l'état actuel de la baie du mont Saint-Michel et de Cancale, des marais de Dol et de Châteauneuf, et en général de tous les environs de Saint-Malo et de Saint-Servan, depuis le cap Fréhel jusqu'à Granville...*, Saint-Malo, 1829, pp. 70 à 78.

- *Histoire de la petite Bretagne*, tome 1, Saint-Malo, 1834, pp. 287 et 288.

Marion, Patrice et Pointel, Bernard, *Le site gallo-romain sur la Rousse. Le Rouget de Dol (A.F.D)*, n° 103, 1^{er} semestre 2013, pp. 60-61.

Mathias, Jean-Pierre, *Contes et légendes d'Ille-et-Vilaine*, De Borée, 2012.

Mathurin, Joseph ; Mogudé, Ludovic, *Monnaies armoricaines – Trouville de Roz-Landrieux. Bulletin et mémoires de la Société archéologique du département d'Ille-et-Vilaine*, tome 37, 1^{ère} partie, 1907. Page 179.

Merdrignac, Bernard, *Présence et représentations de la Domnonée et de la Cornouaille de part et d'autre de la Manche d'après les Vies de saints et les listes généalogiques médiévales*, Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest, 2010.

Merlet, François, *La formation des diocèses et des paroisses en Bretagne*, Mémoire dans "Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne", tome XXX, 1950, p. 29.

Merlet, René, *La Chronique de Nantes (étude)*, Alphonse Picard & fils éditeurs, Paris, 1896.

Molinier, Auguste, *Indiculus de episcoporum Britonum depositione*, Charles le chauve, les sources de l'histoire de France, Paris, 1901, p. 254.

Moneto, Philiberto, *Galliae geographia, veteris, recentisque*, 1634, pp. 109 et 110.

Morice, Pierre-Hyacinthe (Dom), *Histoire ecclésiastique et civile de Bretagne*, t. 1^{er}, 1741, p. 2.

Morzadec-Kerfourn, Marie-Thérèse ; Delibrias, Georgette, *Évolution du marais de Dol-de-Bretagne au flandrien*, Bulletin de l'association française pour l'étude du quaternaire, université Pierre et Marie Curie, laboratoire de géologie 1, 1975.

Nauleau, Jean-François, *Les matériaux de construction en terre cuite d'époque romaine dans l'ouest des Pays de la Loire – Premier bilan*, Revue archéologique de l'Ouest, n° 30, 2013.

Naveau, Jacques,

- *Découverte d'une borne leugaire d'Aurélien à Châtillon-sur-Colmont (Mayenne)*, Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest, tome 89, n° 3, année 1982, pp. 281 à 290.

- *Le plan antique de Jublains*, Revue archéologique de l'Ouest, n° 3, 1986, pp. 107 à 117.

- *L'épigraphie du site de Jublains*, Revue archéologique de l'Ouest, n° 8, 1991, pp. 103 à 106.

- *Jublains (Mayenne) : la redécouverte d'une ville gallo-romaine. Sites et monuments* : bulletin de la Société pour la protection des paysages et de l'esthétique générale de la France, n° 133, 2^e trimestre 1991.

- *Jublains (Mayenne), capitale d'une cité éphémère*, avec la collaboration d'Anne Bocquet, supplément à la Revue archéologique du centre de la France. Capitales éphémères, n° 25, thème des Capitales de cités perdent leur statut dans l'Antiquité tardive, Tours, 2004, pp. 173 à 182.

Neveux, François, « *La ville de Sées du Haut Moyen Âge à l'époque ducale* », *Anglo-Norman Studies*, XVII, 1994, Woodbridge, Boydell Press, 1995, pp 145 à 163.

Ogée, Jean, *Des Diablintes*, Dictionnaire historique et géographique de la province de Bretagne, nouvelle édition, Mollieux, libraire-éditeur, Rennes, 1843, pp. 80 à 82.

Orieux, Eugène, *De Nantes et de Condevincum*, Bulletin de la société archéologique de Nantes, tome 29, bureau de la société archéologique, Nantes, 1890, p. 157.

Ouest-Éclair, « *Si l'on dénoyait la "Bruyère" de Châteauneuf...* » art. du 15 octobre 1940, p. 3.

Ouest-France, « *Les séismes en Bretagne, séismes. Pourquoi la terre tremble en Bretagne ?* » Article du 12 décembre 2016.

Ozouville (d'), Guillaume-François [ou William], *Recherches sur les Diablintes et sur les origines du pays de la Mayenne. Contenant les réponses aux objections contre l'existence de l'ancien évêché de Jublains et quelques notes ou éclaircissements sur le pays de la Mayenne antérieurement au 10e siècle* ; éd. H. Godbert. 1849.

Pape, Louis, *L'Armorique dans la Gaule. Éclipse et renaissance* », *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*. Tome 105, numéro 2, 1998. Regards sur l'Armorique romaine. pp. 11-27

Pilet, Christian, *Vieux antique (Araegenuae, Viducasses)*, *Revue archéologique de l'ouest*, année 1984, volume 1, pp. 63 à 84.

Pline l'Ancien (23 ap. J.-C - 79 ap. J.-C), *Histoire Naturelle (Naturalis Historiæ)*, livre IV, chap. XXXII.

Pottier [procureur fiscal de Paray (Berry)], *Suite de la clef, ou le journal historique sur les matières du tems*, novembre 1740, pp. 333 et 334.

Ptolémée, Claude "Claudii Ptolemæi", *Alexandri Geographiæ libri octo*, f 24r.

Robidou, Bertrand, *Histoire et panorama d'un beau pays...*, 1^{ère} édition,(éd) J.Bazouge, Dinan. 1853, pp 102 à 104.

Robien (de), Christophe-Paul, *Description historique, topographique et naturelle de l'ancienne Armorique*. (1756). Joseph Floch Imprimeur, 1974. Édition par Jean-Yves Eveillard des manuscrits conservés à la Bibliothèque de Rennes Métropole, pp. 7 et 8, 35, 218.

Robiou, Félix, *Une polémique bretonne sur les émigrés du VI^e siècle*, *Le correspondant*, tome 76, Charles Douniol, Paris, 1868, pp. 318 et 319.

Sébillot, Paul, *Le folk-Lore de la France. La mer et les eaux douce*, § *Les envahissements de la mer*, E. Guilmoto, 1904 – 1907, Paris.

Sorette, Joël, *Histoire, patrimoine historique, archéologique et naturel, métiers, traditions et usages, croyances et légendes, éventail historique régional*, avec la collaboration de Jacqueline Sainclivier, auto-édition, Miniac-Morvan, 2010, 2 volumes.

S.R.A de Bretagne, *RAP03080*.

Talbert, Richard, *Rome's world, the Peutinger Map reconsidered*, Cambridge University Press, 2010.

Torrenté (de), Linda, *Historische lexikon : Notitia Galliarum*.

Trouillard, Charles, *Dislocation du pays des Diablintes, Les seigneurs Bretons*, Bulletin de la société d'agriculture, science et arts de la Sarthe, II^e série tome XI, 1867, pp. 43 à 55.

Trousseboëuf, Garin (auteur supposé), *La Chanson d'Aquin, la Conquête de l'Armorique par Charlemagne*, chanson de geste du XI^e ou du XII^e siècle, fac-similé du XV^e siècle, BnF, fond français, ms 2233.

Université de Rennes 1, *Lieux et bâtiments historiques de l'administration et de la Justice en Bretagne : Saint-Malo, Saint-Servan, Paramé*.

Valesii, Hadriani (Adrien de Valois), *Diablintes*, *Historiographi regii Notitia Galliarum*, ordine litterarum digesta, 1675, p. 65.

Vercel, Roger, « *La Hourie* », 1942, (rééd. 2014), Paris, Albin Michel.

Viollet-Le-Duc, Eugène, *Histoire d'une forteresse*, La cité de Juliana (dessin), (éd) J. Hetzel, Paris, 1874, p. 90.

Voisin, Auguste, *Mémoire sur les divisions territoriales du Maine avant le dixième siècle*, Bulletin de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts de la Sarthe, tome 8, 1848-1849, p. 119.

Walckenaer, Charles Athanase (baron), *Géographie ancienne, historique et comparée des Gaules Cisalpine et Transalpine*. - éd. Dufaut. Paris. 1839. PP. 387-390.

W.A.T.E.R. (Wetted-lands), *Histoire d'une coopération européenne autour des zones humides*. [Brochure].

Sites Internet

César et les Gaulois, 8-2. La clavicule.

<http://www.cesargaulois.fr/reflexions-periph/la-clavicule>

Colonne de Jupiter (la) [Mont-Dol], *Perceval ou le roman du Graal*,

“www.paysdebroceliande.com”.

Cossmannia, sismicité du Cotentin et de la Basse-Normandie,

« http://www.cossmannia.fr/cossmann_cotentin1/tertiaire_cotentin/seisme/sismique.htm »

Frise de san vigilio de Trente (la),

« <http://lieuxsacres.canalblog.com/archives/2011/06/26/21486247.html> »

Itinéraires romains en France,

« <http://itineraires-romains-en-france.pagesperso-orange.fr/default.htm> »

Liquéfaction des sols (la),

« http://debelfort.gouv.fr/content/download/6470/41363/file/A4_ficheALEA_5_liquefaction_v2_cl_e761e7c.pdf. »

Table de Peutinger (la),

« <https://upload.wikimedia.org/wikipedia/commons/5/50/TabulaPeutingeriana.jpg> »

Tablette de fortunata (la),

« <https://walbrookdiscovery.wordpress.com/2012/11/30/wax-on-wax-off/> »

Voies romaines (les), « <http://voiesromaines35.e-monsite.com/> »

Vidéo

Jublains, la disparition d'une cité antique, 2006, durée 43 mn, d'Olivier Vincent avec la collaboration de Jacques Naveau, production Pixom.

« https://www.canal-u.tv/video/cerimes/jublains_la_disparition_d_une_cite_antique.13107 »

Différentes études sur « La Chanson d'Aquin » (par ordre de parution)

Fauchet, Claude, annotations sur le manuscrit *La Chanson d'Aquin ou la Conquête de l'Armorique par Charlemagne*, chanson de geste, fac-similé du XV^e siècle d'un manuscrit du XI^e ou du XII^e siècle (auteur supposé : Garin Trousseboeuf.), BnF, fond français, ms 2233.

Manet (abbé), *Histoire de la petite Bretagne, ou Bretagne-Armorique*, tome 2, Saint-Malo, pp. 150 à 159 . 1834.

Cunat, Charles, *Histoire de la cité d'Aleth, pour servir d'introduction à l'Histoire de Saint-Malo*, impr. de madame veuve Macé, Saint-Malo, 1851. Pages 87 à 96.

Paris, Paulin, *Conquête de la petite Bretagne*, Histoire littéraire de la France, Paris, Firmin Didot, tome 22, 1852, pp. 402 à 411.

Robidou, Bertrand, *Histoire et panorama d'un beau pays...*, 1^{ère} édition, (éd) J.Bazouge, Dinan. 1853, pp. 99 à 104.

Joüon Des Longrais, Frédéric, *Étude sur le roman d'Aquin ou la conquête de la Bretagne par le roy Charlemaigne* (Chanson de geste du 12^e siècle), Société des bibliophiles bretons et de l'histoire de Bretagne, Nantes, 1880.

Paris, Gaston, *Le Roman d'Aquin, ou la Conquête de la Bretagne par le roy Charlemaigne*, chanson de geste du XII^e siècle, publiée par F. Joüon Des Longrais, Romania, F. Vieweg libraire-éditeur, tome IX, n° 35, 1880 [compte-rendu], pp. 445 à 463.

Chèvremont, Alexandre, *Légende de la ville de Gardoine*, Les Mouvements du sol sur les côtes occidentales de la France et particulièrement dans le golfe Normanno-Breton..., éd. Ernest Leroux, 1882, pp. 271 et 272.

Gautier, Léon, *Analyse d'Acquin, § XIV, Acquin, ou la conquête de la petite Bretagne*, Les épopées françaises : étude sur les origines et l'histoire de la littérature nationale, tome 3, 2^e édition, (éd) Victor Palmé, 1889, pp. 353 à 365.

Le Moyne de La Borderie, Arthur, *L'épopée bretonne du XI^e siècle. La chanson d'Aquin. histoire de Bretagne tome 3*, Rennes, librairie générale de J. Plihon et L. Hommay, 1896, pp. 229 à 242.

Haize, Jules, *Au pays d'Aleth*, chapitre V, *Le roman d'Aquin et Charlemagne en Bretagne*, pages 51 à 63, J. Haize, imprimeur-éditeur, 1900.

Bédier, Joseph, *La légende de la conquête de la Bretagne par le roi Charlemagne*, Les légendes épiques, tome 2, (éd) Honoré Champion, Paris, 1912, pp. 99 à 142.

Francis Jacques avec la collaboration de Madeleine Tyssens, *Aiquin ou la conquête de Bretagne par le roi Charlemagne*, édition du manuscrit fonds français 2233 de la BnF, 1979, Senefiance n° 8.

Maud Ovazza et Jean-Claude Lozac'hmeur, *La Chanson d'Aiquin*, bibliothèque celtique, vol. 20, Picollec, Paris, 1985.

Gégou, Fabienne, *Aiquin, personnage symbolique*, Presse universitaires de Provence, Au carrefour des routes d'Europe : la chanson de geste, tome 1, (coll) Sénéfiance n° 20, 1987, pp. 539 à 549.

Houdeville, Michelle, *La fin d'un monde : une vision épique, la destruction de Gardayne, dans Aiquin ou la conquête de la Bretagne par le roi Charlemagne*, Fin des temps et temps de la fin dans l'univers médiéval, Presse universitaires de Provence, (coll) Sénéfiance n° 33, 1993, pp. 225 à 236.

Cassard, Jean-Christophe, *Propositions pour une lecture historique croisée du Roman d'Aiquin*, Cahier de civilisation médiéval, 45^e année, Centre d'études supérieures de civilisation médiévale, Poitiers, 2002.

Déceneux, Marc, *La chanson d'Aiquin, un roman médiéval breton*, Armen, 2004, n° 138.

Lenoir, Nicolas,

- « *L'heure fatale en abyme de la Chanson d'Aiquin* » : communication présentée au Colloque international (CÉRÉDI-GÉMAS), Université de Rouen, 13 et 14 décembre 2007, in « *L'heure fatale au Moyen Âge et à la Renaissance*. »

- Étude sur la « *Chanson d'Aiquin* » ou « *La conquête de la Bretagne par le roi Charlemagne* », Paris, Champion, 2009.

Bourgès, André-Yves, *La chanson d'Aiquin et saint Corentin*, hagiographiographie médiévale, site Internet, 2009.

Dibout, Frédéric, *Le lai du Frêne, la chanson d'Aiquin, deux contes dolois du 12^{ème} siècle*. article paru dans « *Le Rouget* », Association François Duine (Dol-de-Bretagne), n° 110, décembre 2016.

Auguste Longnon avait pour projet de rédiger une étude concernant *La Chanson d'Aiquin*, mais hélas, ce projet n'a jamais vu le jour¹, **Frédéric Joüon Des Longrais** l'ayant devancé :

« Enfin M. Auguste Longnon nous a soumis le projet d'une édition d'*Acquin ou la Conquête de la petite Bretagne*, courte chanson de geste composée en Bretagne, qui soulève diverses questions d'histoire et de géographie que M. Longnon saura résoudre avec sa sagacité bien connue. » *Bibliothèque de l'école des chartes*. 1876, tome 37, page 306.

1 En admettant que ce projet d'Auguste Longnon avait abouti, aurait-il fait le lien entre *Gardoyne* et *Noiodunum* ? Est-ce un hasard qu'il se soit intéressé à cette chanson de geste, étant le plus grand défenseur de la thèse des *Diablintes* en Bretagne, avait-il l'intuition que la légendaire *cité de Gardoyne* et la *Civitas-Diablintum*, *Noiodunum*, n'en faisaient qu'une ?

Éclaircissements

Sur la définition de « l'Armorique »

Sur « Dialectenses » selon Arthur Le Moyne de la Borderie

Sur la définition de « l'Armorique »

Pour mes recherches, j'emploie le terme *d'Armorique* pour définir l'ensemble de la péninsule ou l'actuelle Bretagne (Loire-Atlantique comprise). Ce choix est volontaire même si cela ne correspond pas à la définition des textes antiques, notamment des *Commentaires sur la Guerre des Gaules* de Jules César :

Livre VII, ch. LXXV, *La Guerre des Gaules (De Bello Gallico)*:

« [XXX milia] universis civitatibus, quæ Oceanum attingunt quæque eorum consuetudine *Armoricæ* appellantur, quo sunt in numero *Curiosolites, Redones, Ambibarii, Caletes, Osismi, Lemovices (Lexovii), Venelli.* »

Traduction:

« trente mille (hommes demandés) à l'ensemble des peuples qui bordent (atteignent) l'Océan et qui selon leur habitude se donnent le nom d'Armoricains : Coriosolites, Redons, Ambibarii, Calètes, Osismes, Lémovices (Lexobies), Unelles. »

L'on remarque l'absence des Namnètes, des Vénètes et des Diablintes, alors que César les nomme comme étant des peuples maritimes dans le *livre III, ch. IX* (traduit du latin) :

« Leurs résolutions étant prises, ils fortifient leurs places et transportent les grains de la campagne dans les villes. Ils réunissent en *Vénétie* le plus de vaisseaux possible, persuadés que César y porterait d'abord la guerre. Ils s'associent pour la faire les Osismes, les Lexovii, les *Namnètes*, les Ambiliates, les Morins, les *Diablintes* et les Ménapes ; ils demandent des secours à la Bretagne, située vis-à-vis de leurs côtes. »

Ainsi que dans le livre II au chapitre XXXIV (excepté les Namnètes) :

« À la même époque, Publius Crassus, que César avait envoyé avec une légion chez les *Vénètes*, les Unelles, les Osismes, les Coriosolites, les Esuvii, les *Aulerques*, les Redons, peuples marins riverains de l'Océan, lui fit savoir que tous ces peuples avaient été soumis à Rome. » (traduit du latin, L.-A. Constans.)

Dans ce chapitre, César parle *d'Aulerques*. Il est tout à fait probable que l'on ait affaire *aux Diablintes* étant donné leur proximité à l'océan par rapport aux deux autres *Aulerques (Éburovices et Cénomans)*.

La raison du choix de ne désigner que la péninsule (bretonne) comme étant l'Armorique, est d'éviter la confusion avec la Bretagne insulaire (Angleterre). Depuis le XVI^e siècle, la Bretagne (péninsulaire) est nommée ainsi par la majorité des historiens : *Pierre Le Baud, Bertrand d'Argentré, le président de Robien, etc.*

De nos jours, l'étendue de l'Armorique reste encore indéfinie, elle ne serait pas réellement le nom d'une contrée ou d'une province mais plus probablement un terme générique pour désigner tous les peuples de la Gaule ayant un accès à l'océan (*ar* = sur ou proche, *mor* = mer), notamment sur une large façade côtière, de l'embouchure du Rhin à celle de la Garonne (dans sa définition la plus large).

« *L'Armorique dans la Gaule. Éclipse et renaissance* » Louis Pape, *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*. Tome 105, numéro 2, 1998. Regards sur l'Armorique romaine. pp. 11-27 :

« Le découpage provincial de la Gaule chevelue est né d'une erreur géographique. L'Armorique n'existe aux yeux des Romains que dans une optique militaire défensive, ce n'est pas une réalité organique ou ethnique. »

Il est désormais toléré, voire admis, de nommer « Armorique » la péninsule bretonne (de l'embouchure du Couesnon à celle de la Loire). Pour les numismates, certaines monnaies de peuples se situant à l'intérieur des terres sont qualifiées de type « Armoricaïn », c'est le cas pour l'ensemble des *Aulerques (Cénomans, Éburovices* et bien sûr *Diablintes)*, les *Andecaves, les Redones et les Turones*.

Sur « Dialeteses » selon Arthur Le Moyne de La Borderie

Dans le chapitre « III.5.1. *L'énigme du terme « Dialetesem (ou Dialeteses, Dialetesis) »* », en page 63, j'écris qu'Arthur Le Moyne de La Borderie a ignoré la thèse sur l'affiliation du qualificatif « *Dialeteses* » avec le « *Diulite* » de Ptolémée mais que pour lui, comme beaucoup d'autres, *Dialeteses* serait une altération provenant du nom d'*Aleth*, voici en détail son explication :

« Pou-Aleth est resté dans Poulhet et Clos-Poulet. Quant à Guic-Aleth, il est évident que le c, qui termine l'affixe, forme un son trop dur et trop difficile pour être conservé longtemps dans l'usage populaire. Il s'adoucit promptement en *Guialeth* et *Guidaleth*, qui a longtemps persisté sous la forme Quidalet. La forme *Guialeth*, latinisée, est *Guialetum*, et adjectivée, *Guialeteses*. Les *Brittani Guilateses* sont probablement les Bretons habitants de la ville d'*Aleth* ; c'est d'eux que parle la *Chronique de Nantes* dans le passage cité [« *Lambertus autem, exspectans Britannos Dialeteses* » ch. IV]. Car il est bien facile d'expliquer la transformation de *Guialeteses* en *Dialeteses*. Nous n'avons plus de la *Chronique de Nantes* ni le manuscrit original ni aucune copie contemporaine ; nos Bénédictins ont dû repêcher ce document, morceau par morceau, dans la *Chronique de Saint-Brieuc* et autres compilations manuscrites du XV^e siècle qui en ont inséré dans leur texte des fragments, reconnaissables grâce aux indications du vieux Pierre Le Baud. La *Chronique de Saint-Brieuc* et les autres compilations où se trouvent ces fragments sont toutes d'une écriture cursive très rapide ; rien de plus facile dans ces conditions qu'une faute de copiste, surtout si, comme cela se faisait souvent, ce copiste écrivait sous la dictée ; les deux sons *Dialeteses* et *Guialeteses* sont si près l'un de l'autre, qu'une méprise est parfaitement naturelle. » *Diablites, curiosolites et corisopites : géographie gallo-romaine de l'Armorique (1881). PP. 12 et 13.*

Dans le VI^e tome de « *La revue celtique* » pour la période allant de 1883 à 1885, en pages 477 et 478, Arthur Le Moyne de La Borderie écrit ceci :

« voilà ce qu'écrivaient au pape Nicolas 1er, en 866, une vingtaine d'évêques gallo-franks ; et comme les Bretons n'ont prétendu avoir une métropole à Aleth ni nulle part ailleurs qu'à Dol, Salacon, — au témoignage de ce concile, très bien renseigné par deux de ses membres, les évêques de Nantes et de Tours, — Salacon, avant d'être chassé de Bretagne, c'est-à-dire avant 848, avant la métropole de Nominoë, n'était aucunement évêque d'Aleth, mais très formellement évêque de Dol. Quant à la divergence sur ce point entre le concile de Soissons et le chroniqueur de Dol, — pour préférer au témoignage très désintéressé du premier les allégations très passionnées du second, il faudrait abjurer tout sens critique. »

Malgré que cette lettre de 866 lui prouve que Salacon n'était pas l'évêque d'Aleth avant 848 mais bien celui de Dol, de La Borderie maintient tout de même que *Dialetesis* n'est qu'une altération provenant de son système « *Guic-Aleth* > *Guidaleth* > *Guialeth* > *Guialeteses* » ce qui, pour un homme réputé pour être extrêmement méthodique et rigoureux me semble absolument étonnant !

Pourtant, de La Borderie a fait preuve de plus de rigueur pour un autre mot qui a fait débat en son temps, le terme « *Coriosopitum* », écrit ainsi dans une *Notice des Gaules*, dont il a démontré judicieusement qu'il s'agissait bien d'une altération de *Coriosolium*, au détriment des MM. Longnon et Kerviler :

le copiste de cette *Notice des Gaules*, du VI^e siècle, ignorant, selon Arthur Le Moyne de La Borderie, la signification du mot *Coriosolium*, l'aurait de lui-même corrigé en *Coriosopitum* en transformant le « l » en « p », donnant ainsi l'attribut correspondant à l'évêché de Quimper, nom qu'il connaissait mieux et qui lui paraissait plus logique à apparaître dans cette liste des cités. L'on peut lire, dans d'autres copies de cette *Notice des Gaules*, des variantes de cette altération : *Coriosopitum*, *Coriosopotum*, etc.

Cette transformation de ce qualificatif de *Coriosolium* en *Coriosopitum* (et ses variantes) a fait l'objet de nombreux débats entre historiens de la deuxième moitié du XIX^e siècle, les uns croyant que *Coriosopitum* venait du nom d'un territoire breton (insulaire) importé en Armorique lors de l'émigration de ces derniers qui eut lieu entre le V^e et le VI^e siècle, et pour les autres, qu'il s'agissait effectivement de l'évêché de Quimper, certains y ont même vu, dans l'une de ces variantes (*Coriosopitum*), l'origine de la légendaire cité d'Ys, Ker-Is, de par la présence dans cette légende du roi Gradlon, co-fondateur, avec Saint Corentin, de la ville (et évêché) de Quimper : *Coriosopitum* = *Coris-oppidum* = *Ker-is oppidum*.

Cette initiative personnelle de la part d'un moine copiste mènera, quelques siècles plus tard, Auguste Longnon et René Kerviler à commettre cette terrible méprise d'une supposée disparition du peuple des *Coriosolites* entre le IV^e et le V^e siècle, remettant ainsi, indirectement, en cause leur système sur la présence des *Diablites* en Armorique.

Cartes

Carte (des Gaules) dite de *Ptolémée*, dessinée au XVI^e siècle, par Gérard Mercator (1512-1594), d'après les recherches du géographe grec du II^e siècle

Europæ tertia tabula continens Europam (1584)
(BnF, format original : 35 cm sur 32,5 cm)

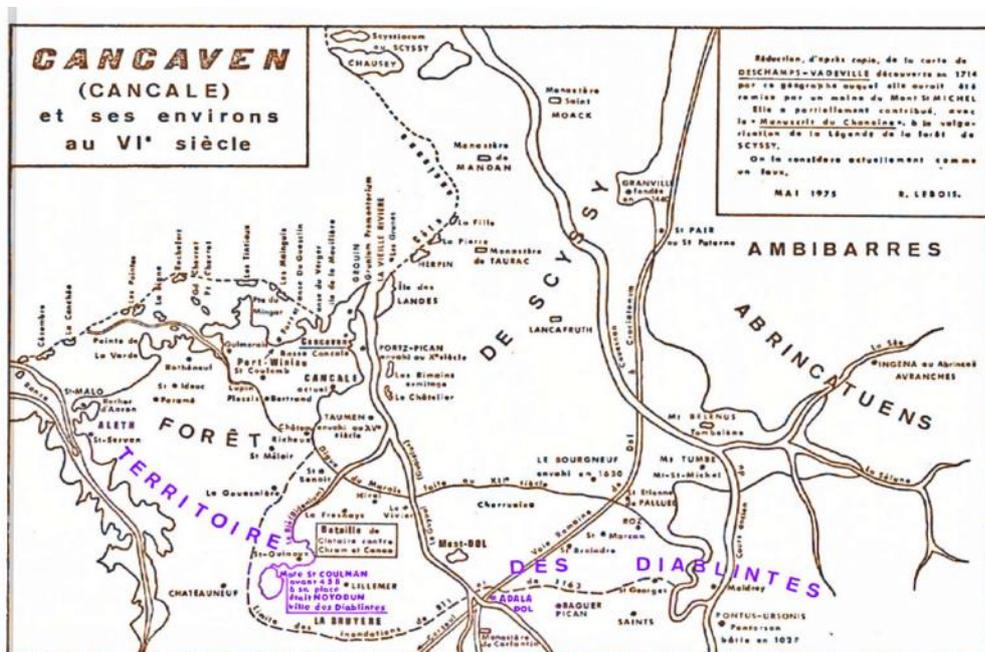


Copies de la carte « *Cancaven (Cancalle) et ses environs au VI^e siècle* », dite aussi de « *Deschamps-Vadeville* » (1714)

Première copie (propriété de M. Claude Bouillon) :



Deuxième copie ¹ (*Le Rouget de Dol* "Association François Duine", n° 11, juillet 1975) :



1 Dans l'encadré en haut à droite on peut lire ceci : « on la considère actuellement comme un faux (mai 1975, R. Lebois) ». Cette considération est sûrement due à la mention « territoire des Diablintes », car la thèse officielle prétend qu'Aleth est en territoire *coriosolite*, Dol dans celui des *Redones* et que les *Diablintes* n'occupaient que le nord du département de la Mayenne, Jublains et ses alentours. Étant en contradiction avec la thèse officielle, cette carte est forcément considérée [actuellement] comme *frauduleuse* !

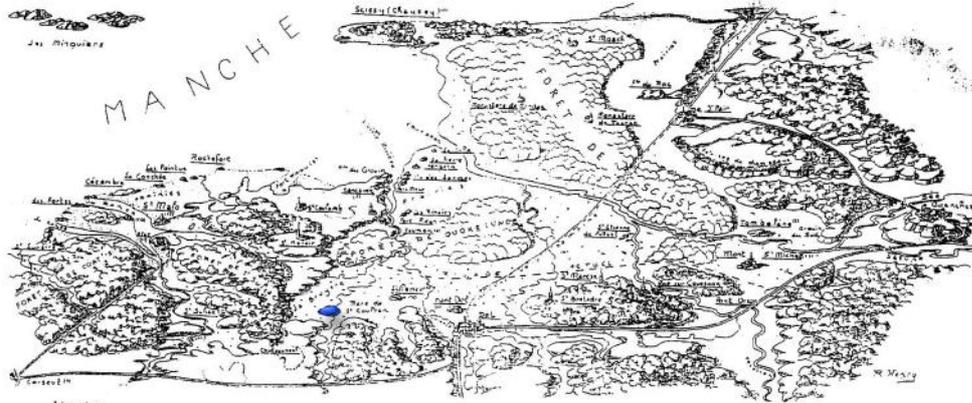
Carte de la baie du *Mont Saint-Michel* avant le raz-de-marée de mars 709, d'après *l'abbé Manet* et *l'abbé Déric* (XIX^e siècle)

LA BAIE DU MONT SAINT-MICHEL AVANT LE RAZ-DE-MAREE DE MARS 709

(D'après M. DERIC, Histoire de la Bretagne (1772) - 1868 et M. L'É. Ét. L'É. et autres des environs de Saint-Michel (1879))

Un mot d'histoire: Jadis la baie du Mont-Saint-Michel était une vaste zone marécageuse, boisée, presque déserte. Au sud de Chazaux, le fort de Scissy s'étendait jusqu'à la région d'Avranches. Elle se liait par l'ancienne voie romaine reliée Dol à Cavaignes. Quelques marais subsistent dans un sol même presque intact. Elle se prolongeait à l'est par la forêt de Quakerlande, puis par celle de Saint-Julien et de Courlé. Depuis ces régions était dominée à un jour d'effondrement qui se produisit en 709 par la mer d'égoutte.

produite par un fort vent du nord, submerger la forêt de Scissy et les environs bas dût sans doute inondés par les crues de la Sée, de Sélune et de Cavaignes. Elle isolait le Mont-Saint-Michel, Tombelaine et le Mont-Dol. Au cours des siècles, d'autres marées exceptionnelles, notamment en 811, 1024, 1163, 1191 accentuèrent l'isolement de la mer qui ne s'arrêta qu'aux collines de C'Ntranvenet, Dol, Saint-Pré et Avranches.



Legendes.

1. Scissy - Aujourd'hui Cavaignes était relié à la zone forte jusqu'au XII^e siècle.
2. Tombelaine - Tombelaine. Mont. dit au lieu de la Sée.
3. Mont-Saint-Michel - En 709 il y avait un marais qui par Saint-Aubin, Avilée d'Avranches.
4. Mont-Dol - Les Romains y avaient un culte à Diane.
5. La mer - A présent, elle est un culte à Diane.
6. Tignes - Ancien hamlet, submergé vers l'an 1500.

7. Cavaignes - Actuellement Caricall, son port sur la Vieille Rivière était Port-Pleau.
8. Fort-Walrus - Aujourd'hui, sous Digueson, Saint-Colomban y a des traces d'histoire.
9. Cavaignes - Actuelle capitale de la zone marécageuse de Cavaignes.
10. La mer - Avant 709 elle se franchissait à gué au point d'Alloch et se divisait ensuite en deux bras.
11. Avranches - Bourgade gauloise, conquise par César en 58 av. J.-C., détruite plusieurs fois par les Normands entre 847 et 931.
12. Saint-Malo - Ancien amorce accolé sur le rocher Sainct-Jacques vers d'Avranches en 707.

« Il y a donc toute apparence que cette forêt des Lexobiens fut submergée dans le même tems que la forêt des Diaulites qui entourait le mont Saint-Michel ... »

Le Lycée armoricain : « forêts submergées » 7^e volume, page 433. (1826).

« Ubi sunt ergo Diablintes ? dicet aliquis. Ego in Britannia Armorica
quærendos eos esse existimo. »

Hadriani Valesii

Historiographi regii Notitia Galliarum, ordine littarum digesta, 1675.

« Le diocèse de Dol était incontestablement la patrie des anciens
Diaulites ou Diablintres »

Christophe-Paul de Robien

*Description historique, topographique et naturelle
de l'ancienne Armorique, 1756.*

« Avant la conquête romaine, la Bretagne, alors l'Armorique, était
occupée par diverses tribus celtiques, et entre autres les Diablintes
et les Rhedones qui habitaient plus spécialement
le territoire d'Ille-et-Vilaine. »

Jules Verne

Géographie illustrée de la France et de ses colonies, 1868.

« Ces diables de Diablintes... »

Arthur Le Moyne de La Borderie,

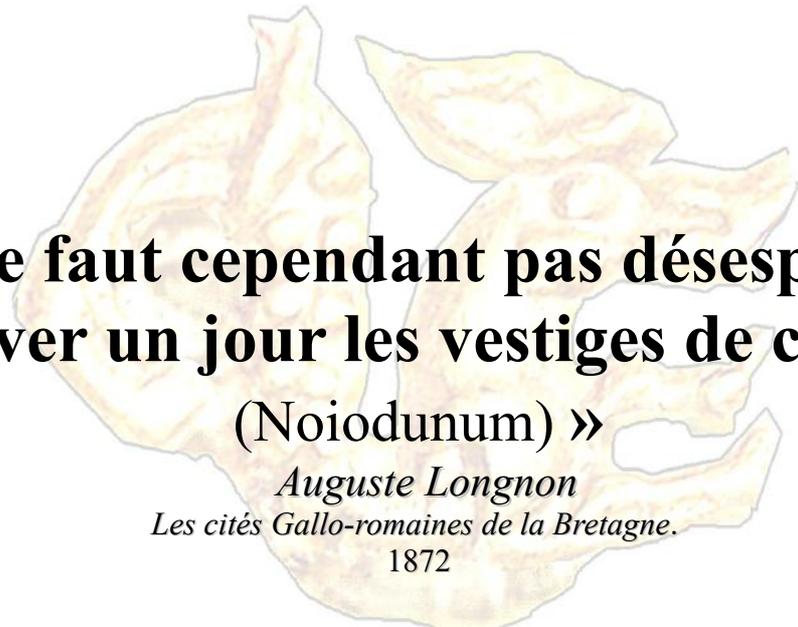
dans une lettre adressée à René Kerviler, le 5 mai 1881.

« Rien n'est plus difficile à déraciner qu'une erreur historique,
lorsque le temps semble l'avoir consacrée. »

Jules le Fizez

Étude sur la géographie ancienne du Bas-Maine.

« *Arvii et Diablintes* », 1878.



**« Il ne faut cependant pas désespérer de
retrouver un jour les vestiges de cette cité**

(Noiodunum) »

Auguste Longnon

Les cités Gallo-romaines de la Bretagne.

1872

À suivre...

(sous réserve de l'obtention d'une autorisation de prospection par
radar à pénétration de sol [RPS], dans *le marais de Saint-Coulban* !)